



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

---

Year : 2019

## L'invention de l'agri-urbain en Suisse. Agriculture et aménagement du territoire à l'épreuve de l'agriculture urbaine. Les cas de Genève, Zurich et Lausanne

Mumenthaler Cyril

Mumenthaler Cyril, 2019, L'invention de l'agri-urbain en Suisse. Agriculture et aménagement du territoire à l'épreuve de l'agriculture urbaine. Les cas de Genève, Zurich et Lausanne

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB\_DF4DA7FFC6C28

### **Droits d'auteur**

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

### **Copyright**

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.

FACULTÉ DES GÉOSCIENCES ET DE L'ENVIRONNEMENT  
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE ET DURABILITÉ

**L'invention de l'agri-urbain en Suisse**  
**Agriculture et aménagement du territoire à l'épreuve**  
**de l'agriculture urbaine**  
**Les cas de Genève, Zurich et Lausanne**

**THÈSE DE DOCTORAT**

Présentée à la faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de  
Lausanne pour l'obtention du grade de

**Docteur en géographie**

par

**Cyril Mumenthaler**

Maîtrise ès géographie et sciences du territoire

Directrice de thèse :

Dr. Joëlle Salomon Cavin (Université de Lausanne)

Jury :

M. David Bourdin, expert (Ville de Lausanne)

Prof. Monique Poulot, experte (Université Paris Nanterre)

Prof. Christophe Soulard, expert (INRA)

Sous la présidence du :

Prof. Christian Kull (Université de Lausanne)

Lausanne, 2019



## IMPRIMATUR

Vu le rapport présenté par le jury d'examen, composé de

Président de la séance publique :	M. le Professeur Christian Kull
Président du colloque :	M. le Professeur Christian Kull
Directrice de thèse :	Mme la Docteure Joëlle Salomon Cavin
Experte externe :	Mme la Professeure Monique Poulot
Expert externe :	M. le Professeur Christophe Soulard
Expert externe :	M. David Bourdin

Le Doyen de la Faculté des géosciences et de l'environnement autorise l'impression de la thèse de

### **Monsieur Cyril Mumenthaler**

Titulaire d'un  
*Master en géographie et sciences du territoire  
de l'Université de Genève*

intitulée

### **L'invention de l'agri-urbain en Suisse** **Agriculture et aménagement du territoire à l'épreuve de l'agriculture urbaine** **Les cas de Genève, Zurich et Lausanne**

Lausanne, le 2 mai 2019

Pour le Doyen de la Faculté des géosciences et de  
l'environnement



Professeur Christian Kull

## Résumé

Cette thèse s'intéresse à la montée en puissance de l'agriculture urbaine en Suisse. Elle cherche à répondre à deux objectifs principaux : comprendre l'agriculture urbaine, plus précisément dans le contexte helvétique, et analyser de quelle manière elle bouleverse les cadres de pensées et d'actions de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. Elle repose sur trois cas d'étude : Genève, principalement, ainsi que Zurich et Lausanne et est composée de quatre articles scientifiques.

Les articles sont précédés d'une analyse statistique et cartographique qui fait ressortir les principales caractéristiques de l'agriculture des aires urbaines en Suisse, d'une présentation des cas d'étude et d'une revue de la littérature scientifique. Les principaux apports de cette revue de la littérature sont l'identification des critères souvent implicites à la définition de l'agriculture urbaine et l'élaboration d'une typologie de l'agriculture urbaine adaptée au contexte suisse.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, les fermes urbaines, et l'agriculture urbaine de manière générale, correspondent à d'indéniables changements de pratiques (conception, opérationnalisation). Trois caractéristiques majeures de ces nouveaux aménagements agri-urbains modifient largement la façon de concevoir le projet urbain : une intégration de l'agriculture à plusieurs échelles (régions urbaines, villes et quartiers), une co-construction entre différents services cantonaux et avec les milieux agricoles, et, finalement, un mode alternatif de gestion des parcs publics. L'article 2 permet de définir plus précisément ce que sont les fermes urbaines et de tester la portée et les limites de ce processus d'hybridation des usages, de l'affectation du sol, des acteurs et du foncier.

Du côté de la politique agricole et des milieux agricoles, l'agriculture urbaine est également à l'origine de multiples changements et tend à donner une place inédite à la ville dans la stratégie agricole genevoise. L'agriculture urbaine modifie la façon de penser les politiques agricoles et l'agriculture de manière générale, et marque un retour de l'alimentation et de la ville dans la politique agricole. C'est bien ici la question urbaine qui s'immisce dans la stratégie agricole.

Que ce soit du côté de l'aménagement du territoire ou de l'agriculture, ces hybridations agri-urbaines sont toutefois à nuancer et certaines limites à l'invention de l'agri-urbain sont à souligner. D'un côté, l'opposition ville et agriculture est encore très forte dans le contexte suisse. Il en résulte une résistance évidente des cadres réglementaires existants à la mise en œuvre de pratiques par définition hybrides. De l'autre, ce qui est beaucoup plus problématique, l'agriculture urbaine apparaît encore comme une intégration très superficielle des enjeux agricoles dans le projet urbain, se concevant largement en marge de l'agriculture conventionnelle et de la politique agricole.

# Abstract

This thesis focuses on the rise of urban agriculture in Switzerland. It's two main objectives are: to understand urban agriculture, more precisely in the Swiss context, and to analyse how it disrupts the frames of reference of agriculture and spatial planning. It is based on three case studies: Geneva, mainly, as well as Zurich and Lausanne, and is composed of four scientific articles.

The articles are preceded by a statistical and cartographic analysis that highlights the main characteristics of urban agriculture in Switzerland, a presentation of case studies, and a review of the scientific literature. The main contributions of this literature review are the identification of the criteria that are often implicit in the definition of urban agriculture and the development of a typology of urban agriculture adapted to the Swiss context.

From a spatial planning perspective, urban farms, and urban agriculture in general, correspond to undeniable changes in practices (design, operationalization). Three major characteristics of these new agri-urban evolutions significantly change the way the urban project is conceived: an integration of agriculture at different levels (urban regions, cities and neighbourhoods), a co-construction between different cantonal services and with the agricultural sector, and, finally, an alternative method of managing public parks. Article 2 defines more precisely what urban farms are and tests the scope and limits of this process of hybridisation of functions, land use, actors and land.

In terms of agricultural policy, urban agriculture is also at the origin of many changes and tends to give the city a new place in agricultural strategies. Urban agriculture is changing the way of thinking about agricultural policies and agriculture in general, and marks a return of food and the city into the agricultural policy. This is indeed where the urban question is interfering with the agricultural strategy.

Whether related to spatial planning or to agriculture, however, these agri-urban hybridisations need to be tempered and some limitations to the invention of agri-urban should be highlighted. On the one hand, the opposition between cities and agriculture is still very strong in the Swiss context. The result is a clear resistance of existing regulatory frameworks to the implementation of practices that are hybrids by definition. On the other hand, which is much more problematic, urban agriculture appears as a superficial integration of agricultural issues into the urban project and is built on the margins of agricultural policy and agrifood industry.



# Remerciements

Je tiens à remercier vivement les différentes personnes qui m'ont permis de manière plus ou moins directe de réaliser ma thèse de doctorat.

Je souhaite tout d'abord à remercier chaleureusement ma directrice de thèse, Joëlle Salomon Cavin, pour son soutien inconditionnel, sa confiance, les riches échanges, les multiples relectures et tous les bons moments passés dans le cadre de mon doctorat.

Un grand merci à Monique Poulot, Christophe Soulard et David Bourdin pour avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse, ainsi qu'au Professeur Christian Kull de l'avoir présidé. Une mention spéciale à David pour m'avoir suivi tout au long de cette thèse et pour les multiples échanges, toujours constructifs.

Je tiens également à remercier Rémi Schweizer pour sa riche collaboration dans le cadre du PNR 69 « Alimentation saine et production alimentaire durable » et de l'analyse du cas du label Genève Région – Terre Avenir (GRTA). Merci à Ruth Moser et Simon Degelo d'Agriidea pour m'avoir aidé dans le cadre de mes recherches en Suisse allemande, notamment pour les multiples entretiens que nous avons menés ensemble. Merci également à Julien Damond pour sa collaboration dans le cadre de l'analyse statistique et de la retranscription des entretiens en allemand.

Je suis reconnaissant à Luc Malnati et Leonard Verest de m'avoir permis de faire cette thèse tout en continuant mon métier d'urbaniste au sein de leur bureau. Merci également à mes collègues de LMLV et de l'IGD pour les riches conversations et pour avoir partagé plein de bons moments plus relaxants. Merci à Carole Oppliger d'avoir toujours le bon mot d'encouragement et de trouver des solutions à tous les obstacles administratifs rencontrés. Merci à Jean Ruegg de m'avoir offert l'opportunité de prolonger mon contrat en tant qu'assistant-doctorant au sein de l'IGD.

Je tiens également à remercier vivement toutes les personnes qui ont accepté de participer aux entretiens, malgré leur emploi du temps souvent chargé. Un merci particulier à Emmanuel Analdi et Markus Wittmer qui m'ont fourni de multiples documents et informations très utiles pour mon analyse.

Merci aux membres du SUAN (Swiss Urban Agriculture Network) d'avoir alimenté mes recherches et réflexions et de m'avoir ouvert d'autres horizons.

Un remerciement du fond du cœur à ma femme pour m'avoir soutenu, écouté et motivé. Merci à ma fille, Lina, pour sa présence, pour m'avoir aidé à revoir certaines priorités et surtout pour ses annotations de grande valeur sur mes documents de travail... Finalement, un grand merci à mes amis pour m'avoir permis de me changer les idées tout au long de la thèse.



# Table des matières

<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>13</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>16</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>17</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>19</b>
1.1. PROBLÉMATIQUE .....	21
1. Définition et typologie de l'agriculture urbaine.....	21
2. Politique agricole et aménagement du territoire : des référentiels bousculés ?..	23
<b>2. MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>29</b>
2.1. UNE THÈSE PAR ARTICLES .....	29
2.2. UNE THÈSE INSCRITE DANS DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE RECHERCHE ET DE PRATICIENS .....	30
<i>Le COST UAE .....</i>	<i>30</i>
<i>Le Swiss urban agriculture network (SUAN).....</i>	<i>31</i>
2.3. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE .....	32
2.4. RÉCOLTE DES DONNÉES .....	37
<i>À Genève .....</i>	<i>38</i>
<i>À Zurich .....</i>	<i>40</i>
<i>À Lausanne .....</i>	<i>42</i>
<i>Entretiens de groupe et relecture des articles.....</i>	<i>43</i>
<b>3. QUELLES SPÉCIFICITÉS DE L'AGRICULTURE DES AIRES URBAINES EN SUISSE ? .....</b>	<b>44</b>
3.1. UNE TYPOLOGIE AGRICOLE DES AGGLOMÉRATIONS .....	46
3.2. UNE AGRICULTURE SOUS PRESSION AU SEIN DES AGGLOMÉRATIONS .....	47
3.3. DES SPÉCIFICITÉS EN TERMES DE SURFACES .....	48
<i>Plus de cultures maraîchères au sein des agglomérations.....</i>	<i>49</i>
<i>Moins de surfaces herbagères au sein des agglomérations.....</i>	<i>50</i>
<i>Une répartition hétérogène des exploitations pratiquant l'agriculture biologique et l'agriculture contractuelle de proximité.....</i>	<i>51</i>
3.4. DES SPÉCIFICITÉS EN TERMES D'ÉLEVAGE .....	52
<i>Moins de bovins et de porcs dans les agglomérations.....</i>	<i>52</i>
<i>Une répartition hétérogène des exploitations avec des moutons et des volailles..</i>	<i>54</i>
<i>Plus d'équidés au sein des agglomérations.....</i>	<i>55</i>
3.5. DES SPÉCIFICITÉS EN TERMES D'EMPLOIS .....	56
<i>Plus d'emplois par exploitation et par hectare dans les agglomérations .....</i>	<i>56</i>
<i>Plus d'emplois occupés par des femmes .....</i>	<i>57</i>
<i>Moins d'emplois occupés par des membres de la famille.....</i>	<i>58</i>
3.6. SYNTHÈSE.....	59
<b>4. PRÉSENTATION DES CAS D'ÉTUDE .....</b>	<b>61</b>
4.1. LE CAS DE GENÈVE .....	61
<i>Une intégration précoce de l'agriculture dans le développement urbain.....</i>	<i>62</i>
<i>Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, une reconsidération de la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire ?.....</i>	<i>65</i>
<i>De multiples initiatives d'agriculture urbaine .....</i>	<i>67</i>

4.2.	LE CAS DE ZURICH .....	70
4.3.	LE CAS DE LAUSANNE .....	72
<b>5.</b>	<b>COMPRENDRE L'AGRICULTURE URBAINE .....</b>	<b>75</b>
5.1.	LES DÉFINITIONS .....	75
	<i>L'agriculture urbaine dans les Suds .....</i>	<i>77</i>
	<i>Le jardinage urbain dans le contexte des Nords.....</i>	<i>78</i>
	<i>L'agriculture intégrée dans le projet urbain.....</i>	<i>79</i>
5.2.	LES CRITÈRES DE DÉFINITIONS.....	82
	<i>La localisation.....</i>	<i>82</i>
	<i>Les fonctions.....</i>	<i>83</i>
	<i>Destination de la production .....</i>	<i>84</i>
	<i>Les acteurs.....</i>	<i>84</i>
	<i>Place dans le projet urbain.....</i>	<i>86</i>
	<i>Tableau de synthèse et proposition d'une définition pour le cas suisse .....</i>	<i>87</i>
5.3.	CONTINUUM ET TYPOLOGIES DE L'AGRICULTURE URBAINE .....	89
	<i>Continuum et typologie du COST UAE.....</i>	<i>89</i>
	<i>Une transposition au contexte suisse .....</i>	<i>92</i>
5.4.	SYNTHÈSE.....	93
<b>6.</b>	<b>ARTICLE 1 – L'AGRICULTURE URBAINE, UNE DÉFINITION SINGULIÈRE : L'EXEMPLE D'UN PROJET DE PARC AGRO-URBAIN À GENÈVE .....</b>	<b>95</b>
	INTRODUCTION.....	95
	1 – UNE QUESTION DE DÉFINITION .....	95
	<i>1.1 – Trois approches scientifiques, une approche professionnelle et locale.....</i>	<i>95</i>
	<i>1.2 – Une expérience d'agriculture urbaine : Le parc agro-urbain de Bernex- Confignon.....</i>	<i>97</i>
	2 – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CE PROJET D'AGRICULTURE URBAINE.....	98
	<i>2.1 – Une intégration réciproque.....</i>	<i>98</i>
	<i>2.2 – Un projet co-construit.....</i>	<i>100</i>
	<i>2.3 – Un mode alternatif de gestion des parcs publics .....</i>	<i>101</i>
	3 – DISCUSSION : UNE DÉFINITION INÉVITABLEMENT RESTREINTE ?.....	102
	<i>3.1 – Une définition restreinte voulue par les milieux agricoles et les urbanistes</i>	<i>102</i>
	<i>3.2 – L'enjeu prioritaire est de préserver l'agriculture périurbaine .....</i>	<i>103</i>
	4 – CONCLUSION .....	104
<b>7.</b>	<b>ARTICLE 2 – LES FERMES URBAINES EN SUISSE : HYBRIDATIONS AGRI-URBAINES OU SIMPLES REDÉFINITIONS DES CATÉGORIES USUELLES ? .....</b>	<b>105</b>
	7.1. INTRODUCTION.....	106
	7.2. DES FERMES AU CŒUR DE POLITIQUES AGRI-URBAINES : LES CAS DE GENÈVE, ZURICH ET LAUSANNE	107
	<i>Les fermes urbaines, quelle définition ?.....</i>	<i>107</i>
	7.3. QUATRE FORMES PRINCIPALES D'HYBRIDATIONS AGRI-URBAINES .....	114
	<i>Des hybridations de fonctions et d'usages : des espaces agri-urbains multifonctionnels.....</i>	<i>114</i>
	<i>Des hybridations d'affectation : vers un dépassement du zonage .....</i>	<i>115</i>
	<i>Des hybridations d'acteurs : vers une co-construction .....</i>	<i>117</i>

<i>Des hybridations foncières : de nouvelles modalités d'accès et de contractualisation</i> .....	118
7.4. VÉRITABLES HYBRIDATIONS OU REDÉFINITION DES CATÉGORIES TRADITIONNELLES ? .....	119
<i>Une reproduction de la dichotomie ville/agriculture, des cadres réglementaires difficiles à dépasser</i> .....	120
7.5. CONCLUSION .....	123
<b>8. ARTICLE 3 – AGRICULTURE URBAINE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE À GENÈVE (SUISSE), MACHINES À CONSENTEMENT OU MOTEURS D'HYBRIDATION DU RÉFÉRENTIEL AGRICOLE DOMINANT ? .....</b>	<b>125</b>
8.1. INTRODUCTION.....	126
8.2. CONTEXTUALISATION THÉORIQUE ET EMPIRIQUE .....	129
<i>Une approche par les référentiels d'action</i> .....	129
<i>Le contexte suisse : politique agricole et référentiel dominant</i> .....	131
8.3. LE CAS DE LA MARQUE GENÈVE RÉGION - TERRE AVENIR (GRTA).....	132
<i>Aux origines de la marque</i> .....	133
<i>Fonctionnement général de la marque : des collaborations collaboratives et inclusives ?</i> .....	137
<i>Les quatre piliers de la marque, compromis originaux et ambitieux ?</i> .....	140
8.4. DISCUSSION .....	145
<i>Frontières et homogénéité des communautés d'acteurs</i> .....	146
<i>Des médiateurs entre calcul politique et éthique professionnelle</i> .....	146
<i>Une marque régionale comme point de convergence minimal</i> .....	147
<i>Une hybridation marginale du référentiel sectoriel dominant</i> .....	148
8.5. CONCLUSION .....	149
<b>9. ARTICLE 4 – ENTRE ÉCRAN DE FUMÉE ET TERRAIN FERTILE POUR DES POLITIQUES AGRICOLES URBAINES. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN SUISSE COMME CONCEPT NIRVANA. ....</b>	<b>151</b>
9.1. INTRODUCTION.....	152
9.2. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, UN CONCEPT PLASTIQUE AVEC D'IMPORTANTES MARGES D'INTERPRÉTATION .....	153
9.3. SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE URBAINE COMME MARIAGE DU RURAL ET DE L'URBAIN	155
9.4. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN SUISSE : APPUI DE POLITIQUES AGRICOLES TRÈS DIFFÉRENTES	156
9.5. LES EXEMPLES DE GENÈVE ET LAUSANNE .....	158
<i>La souveraineté alimentaire à l'origine d'un label agricole régional</i> .....	158
<i>La souveraineté alimentaire comme objectif vertueux pour une politique alimentaire urbaine</i> .....	160
9.6. DISCUSSION .....	161
<b>10. CONCLUSION .....</b>	<b>165</b>
10.1. VERS UNE IDENTIFICATION ET UNE TYPOLOGIE DE L'AGRICULTURE URBAINE EN SUISSE .....	165
10.2. DES CONCEPTIONS DIFFÉRENTES DE L'AGRI-URBAIN DANS LES TROIS RÉGIONS ÉTUDIÉES .....	167
10.3. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À L'ÉPREUVE DE L'AGRICULTURE URBAINE.....	169
10.4. LE RÉFÉRENTIEL AGRICOLE À L'ÉPREUVE DE L'AGRICULTURE URBAINE .....	172

10.5. L'AGRI-URBAIN, UNE INVENTION À NUANCER .....	173
<b>11. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>177</b>
<i>Textes réglementaires et administratifs</i> .....	189
<b>12. ANNEXE .....</b>	<b>191</b>
12.1. GUIDES D'ENTRETIENS.....	191
<i>Guide d'entretien type, agriculteurs Zurich :</i> .....	191
<i>Guide d'entretien type, agriculteurs Genève.....</i>	197
12.2. RÉSULTATS DES ANALYSES STATISTIQUES .....	203
<i>Variables « surfaces »</i> .....	203
<i>Variables « élevage »</i> .....	205
<i>Variables « emplois »</i> .....	208

# Liste des illustrations

Figure 1 : Typologie des espaces ruraux (source : OFS 2013, adapté de Infoplan-ARE).....	33
Figure 2: Typologie des espaces ruraux (source : OFS 2013, adapté de Infoplan-ARE).....	45
Figure 3: Limites des zones agricoles et agglomérations (source : OFS et OFAG, adapté de limites des zones agricole).....	46
Figure 4: Évolution de la surface agricole (%), 1979-85 à 2004-09 .....	47
Figure 5: Utilisation du sol. (source : OFS, statistique de la superficie 2004/09).....	48
Figure 6: Proportion de cultures maraîchères et horticoles en % de la SAU, 2012.....	49
Figure 7: Proportion de surfaces herbagères (en % de la SAU), 2012.....	50
Figure 8: Initiatives d'agriculture contractuelle de proximité recensées en Suisse .....	51
Figure 9: Proportion d'exploitations avec des bovins (%), 2012 .....	53
Figure 10: Proportion d'exploitations avec des moutons, 2012 .....	54
Figure 11: Proportion d'exploitations avec des équidés (%), 2012 .....	55
Figure 12 : Nombre d'emplois par exploitation, 2012.....	56
Figure 13: Proportion d'emplois occupés par des femmes (%), 2012.....	57
Figure 14: Emplois occupés par des membres de la famille (%), 2012.....	58
Figure 15: Plan de délimitation des zones de construction, annexé à la loi de 1929.....	63
Figure 16: Plan des zones du canton de Genève, 1936 .....	64
Figure 17: Urbanisation à Genève et France voisine. Source: (Diener, Herzog, Meili, de Meuron, et Schmid, 2005).....	64
Figure 18: Différentes formes d'agriculture urbaine recensées à Genève .....	67
Figure 19: Formes d'agriculture urbaine recensées au sein de la ville de Zurich.....	70
Figure 20: domaine de définition de l'agriculture urbaine (Nahmias et Le Caro, 2012) .....	81
Figure 21: Continuum des acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine (adapté de COST UAE). .....	85
Figure 22: continuum de l'agriculture urbaine selon les acteurs et la localisation (adapté de Ejderian et Salomon Cavin, 2013). .....	89
Figure 23: Lexique genevois sur l'agriculture urbaine. Source: Ansaldo et Wegmuller, 2013 .....	90
Figure 24: Typologie de l'agriculture urbaine en Suisse. Adapté de COST UAE.....	92
Figure 25: Lexique genevois, production agricole d'agglomération. Source : Ansaldo et Wegmuller, 2013 .....	96
Figure 26: Situation de Bernex par rapport à l'urbanisation genevoise. Adapté de: <a href="http://ge.ch/amenagement/bernex">http://ge.ch/amenagement/bernex</a> .....	97

Figure 27: Empreinte du projet de Bernex sur le territoire. (Entourés en vert les parcs publics planifiés). Adapté de: Etat de Genève, 2015, p. 25. ....	97
Figure 28: Illustration du Projet parcfertile, Verzone Woods Architectes. Source: <a href="http://www.foodurbanism.org/">http://www.foodurbanism.org/</a> .....	98
Figure 29: logo GRТА. Source: Etat de Genève .....	99
Figure 30: Première version du lexique : agriculture et jardinage sous la bannière agriculture urbaine. Source : Ansaldi et Wegmuller, 2012.....	102
Figure 31: Les fermes urbaines dans le canton de Genève.....	108
Figure 32: ferme de Budé.....	109
Figure 33: Avant-projet. Source: VerzoneWoodsArchitect.....	109
Figure 34: Ferme urbaine des Vergers.....	109
Figure 35: Le Juchhof, les fermes de quartier et les fermes de la ville de Zürich.....	110
Figure 36: Un domaine de la ville de Zurich.....	111
Figure 37: La ferme du Juchhof .....	111
Figure 38: Ferme de quartier Höngg.....	111
Figure 39: La ferme de Rovéréaz à Lausanne.....	112
Figure 40: La ferme de Rovéréaz. Source : rovereaz.ch.....	113
Figure 41: Principes directeurs. Source: Plan directeur de quartier, Bernex.....	114
Figure 42: Usages et objectifs des zones agricoles sur le territoire de la ville de Zurich. Source: Grün Stadt Zurich, 2016, p. 35. ....	115
Figure 43: Espaces cultivés du projet des Vergers. Adapté du plan guide – usages de l’espace public de l’appel à projets.....	116
Figure 44: Les fermes urbaines comme affectation hybride entre zone à bâtir et zone agricole (inspiré de : Ansaldi et Wegmuller, 2013). ....	117
Figure 45: Structure des baux entre le collectif Rovéréaz et la ville de Lausanne .....	119
Figure 46: Visuel de la marque Genève Région – Terre avenir .....	132
Figure 47: Visuel de la marque Produit à Genève .....	136
Figure 48: Un chantier participatif ouvert au public à la ferme agroécologique de Rovéréaz, avec la ville de Lausanne en arrière-plan (Rovéréaz, 2017) .....	151
Figure 49 : Illustration de l’opposition entre le modèle paysan fondé sur la souveraineté alimentaire et le modèle industriel selon l’ONG OXFAM (OXFAM, 2013).....	154
Figure 50: La souveraineté alimentaire comme dialogue entre paysans et consommateurs (Alliance pour la souveraineté alimentaire, 2017) .....	155
Figure 51: Manifestation pour la souveraineté alimentaire organisée par Uniterre et les ACP en ville de Genève (Uniterre, 2013) .....	157

Figure 52: Les six axes de la souveraineté alimentaire selon l'Union Suisse des Paysans (USP, 2011, p. 3).....	157
Figure 53: Lait entier GRTA. Au dos sont présentés les 4 grands principes de la marque (Photo : L. Cavin). .....	159
Figure 54: La ferme agroécologique de Rovéréaz, un projet ancré sur la souveraineté alimentaire (Poster présenté par le projet lauréat, 2016) .....	161
Figure 55: Typologie de l'agriculture urbaine en Suisse. Adapté de COST UAE.....	166
Figure 56: Principales étapes de l'invention de l'agri-urbain au sein des trois régions étudiées.....	168
Figure 57: Trois conceptions différentes de l'agri-urbain .....	169

# Liste des tableaux

Tableau 1 : entretiens réalisés à Genève .....	39
Tableau 2 : entretiens réalisés à Zurich .....	41
Tableau 3 : entretiens réalisés à Lausanne .....	42
Tableau 4 : Trois familles d'agriculture urbaine (d'après Granchamp-Florentino, 2012).....	76
Tableau 5 : critères de définition de l'agriculture urbaine et comparaison à l'agriculture rurale .....	87
Tableau 6 : typologie de l'agriculture urbaine selon le COST UAE (d'après Lohrberg et al., 2015) .....	91
Tableau 7 : Les fermes genevoises .....	109
Tableau 8 : Les fermes de la ville de Zurich.....	111
Tableau 9 : Une ferme de la ville de Lausanne.....	113
Tableau 10 : Principales caractéristiques des fermes urbaines.....	113
Tableau 11: Composition des trois principaux organes administrant la marque GRTA .....	138
Tableau 12 : Statistiques de groupe, agglomérations et communes périurbaines, variables « surfaces agricoles ». Source : OFS, traitement sur SPSS .....	203
Tableau 13 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « surface agricole », traitement SPSS .....	204
Tableau 14 : Résultats du test de Wilcoxon pour les variables « surface agricole », traitement SPSS.....	204
Tableau 15 : Statistiques de groupe, agglomérations et communes périurbaines, variables animaux. sources : OFS, traitement sur SPSS.....	205
Tableau 16 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « animaux », traitement SPSS.....	207
Tableau 17 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « animaux », traitement SPSS.....	207
Tableau 18 : Statistiques de groupe, agglomérations et communes périurbaines, variables emploi. Source : OFS, traitement sur SPSS .....	208
Tableau 19 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « emploi », traitement SPSS .....	209
Tableau 20 : Résultats du test de Mann–Whitney–Wilcoxon (U) pour les variables « emploi », traitement SPSS.....	210

## Liste des abréviations

ACP	Agriculture contractuelle de proximité
AUP	Agriculture urbaine et périurbaine
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ANOVA	Analyse de la variance
ARE	Office fédéral de l'aménagement du territoire
CSA	Community-supported agriculture
DGA	Direction générale de l'agriculture (service cantonal de l'agriculture genevois)
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FRC	Fédération romande des consommateurs
GRTA	Genève Région Terre Avenir
GT-SA	Groupe de travail « souveraineté alimentaire »
GSZ	Grün Stadt Zürich
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LBFA	Loi fédérale sur le bail à ferme agricole
LDFR	Loi fédérale sur le droit foncier rural
LRG	Laiteries réunies Genève
LPromAgr	Loi sur la promotion de l'agriculture
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFS	Office fédéral de la statistique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPAGE	Office de promotion des produits agricoles de Genève
PA	Politique agricole
PACA	Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération
PER	Prestations écologiques requises
PAFVG	Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
PDR	Projet de développement régional
SAU	Surface agricole utile
SUAN	Swiss Urban Agriculture Network
UAE	Urban Agriculture Europe
UMOS	Unité de main d'œuvre standard
USP	Union Suisse des Paysans



# 1. Introduction

L'agriculture urbaine constitue sans conteste un mouvement florissant en Suisse et à l'international. Que ce soit dans le monde académique, dans les politiques publiques ou la société civile, elle suscite un intérêt croissant. L'expression, ou tout du moins, l'idée d'une agriculture connectée à la ville et vice versa, est devenue incontournable dans le développement des villes et agglomérations, et ce, paradoxalement, alors même qu'agriculture et système urbain n'ont sans doute jamais été aussi déconnectés.

En effet, depuis des décennies, plus particulièrement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et le développement des technologies qui ont révolutionné l'agriculture occidentale, le transport et la conservation (Vidal, 2011a), les fonctions alimentaires se sont progressivement déconnectées des villes et des politiques agricoles. Ce processus de déterritorialisation de l'alimentation (Brand et Bonnefoy, 2011) se caractérise par le fait que la fonction nourricière s'est éloignée des territoires et que les systèmes alimentaires se sont globalisés. Il se traduit par un éloignement géographique, mais également relationnel entre producteurs et consommateurs, entre agriculteurs et citoyens. Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, les villes se sont progressivement détachées de leurs campagnes nourricières (Donadieu, 1998 ; Fleury et Donadieu, 1997 ; Nahmías et Le Caro, 2012 ; Vidal, 2011b). Le métabolisme des villes, traditionnellement circulaire, est devenu linéaire (Deelstra et Girardet, 2000) et les déchets urbains ne servent plus à l'agriculture. L'agriculture n'est plus considérée pour les multiples fonctions qu'elle remplit (nourricières, paysagères, récréatives, recyclage des déchets urbains, etc.) et n'a plus de relation directe avec la ville, au même titre que les agriculteurs avec les citoyens.

Le nombre d'agriculteurs et d'exploitations agricoles diminue de jour en jour sous l'effet de la concurrence et de l'agrandissement des exploitations, mais aussi de la pression urbaine. Du fait de cette pression, les ceintures maraîchères ont souvent disparu (Roland Vidal, 2011b), remplacées par des exploitations en grandes cultures orientées vers les filières agroalimentaires traditionnelles, peu transparentes et sans réel ancrage territorial.

L'agriculture s'est non seulement déconnectée des villes, mais également du projet urbain (Morgan, 2009). Elle y est associée à un espace ouvert autour de la ville et confondue avec les espaces naturels (Soulard, 2014) ou alors conçue comme une réserve foncière pour une urbanisation future et une surface sans attribut sur la carte (Barthassat et al., 2011).

Aujourd'hui, une nouvelle tendance se dessine vers une « reterritorialisation » de l'alimentation et des politiques agricoles et alimentaires (Bonnefoy et Brand, 2014). La reterritorialisation de l'alimentation correspond « à la recherche de sens dans l'alimentation » (Brand et Bonnefoy, 2011), à une volonté de retrouver la fonction nourricière des territoires périurbains et un retour des systèmes alimentaires locaux. Cela se traduit par une multiplication des labels de terroirs ou régionaux, des circuits courts et la formulation d'une proposition alternative au système alimentaire mondialisé. La forme la plus évidente de reterritorialisation des systèmes agricoles et alimentaires est représentée par les circuits courts ou systèmes alimentaires alternatifs (Deverre et Lamine, 2010 ; Renting et al., 2003) qui se caractérisent par le développement de nouveaux liens entre agriculteurs et citoyens, entre producteurs et consommateurs. De plus, les collectivités publiques urbaines encouragent le développement de systèmes alimentaires alternatifs (Deverre et Lamine, 2010 ; Jarosz, 2008), certaines allant jusqu'à développer des politiques alimentaires urbaines ou des « food policy council » (Brand et al., 2017 ; Moragues-Faus et Morgan, 2015 ; Morgan, 2013), alors qu'elles avaient longtemps

négligé ces questions (Morgan, 2013 ; Morgan et Sonnino, 2010 ; Pothukuchi et Kaufman, 1999 ; Santo et Moragues-Faus, 2018). Les systèmes alimentaires alternatifs, ancrés dans la traçabilité et la proximité géographique et sociale, se multiplient et sont réintégrés dans le développement territorial et l'agenda politique des villes et agglomération. Pour Kevin Morgan (2009), la planification alimentaire est sans doute un des mouvements sociaux les plus importants du début du 21e siècle dans les pays développés.

Par ailleurs, les pratiques agricoles se diversifient sous la bannière de la multifonctionnalité et sont de plus en plus reconnues comme composantes du projet urbain. Les fonctions associées aux espaces ruraux sont redéfinies ; les espaces agricoles ne constituent plus « simplement des espaces productifs et agricoles », mais sont le « support de fonctions résidentielles, récréatives et environnementales » (Houdart et al., 2012, p. 36). Éducatifs, récréatifs, productifs, etc., les usages et les demandes agricoles des citoyens se diversifient et s'intensifient. La pression sur le secteur et les prix agricoles se fait forte et encourage cette diversification et cette recherche de nouveaux revenus par les agriculteurs qui résistent à l'évolution structurelle et à la pression urbaine. Cette logique de la multifonctionnalité de l'agriculture qui émerge dans le courant des années 1990 est de plus en plus reconnue dans les politiques agricoles européennes et suisses (Droz et Forney, 2007), mais aussi au sein des politiques urbaines (Aubry et Pourias, 2013 ; Loudiyi, 2008).

Parallèlement, il y a une prise en compte progressive dans les projets urbains que les espaces ouverts ou « les espaces cultivés contribuent à la structuration de la ville par ses formes "vertes" » (Nahmías et Le Caro, 2012, p. 3), le « *vide* » est désormais « *structurant* » (Mokrani, 2009) et l'on invite à l'« *inversion du regard* » (Barthassat, 2017 ; Cogato Lanza, 2005). Ainsi, les objectifs de limitation de l'étalement urbain et de densification sont couplés à des objectifs de valorisation des espaces ouverts (Houdart et al., 2012). Accompagnant ces évolutions, une nouvelle approche semble émerger : l'« agriurbanisme ». Mariant agriculture et urbanisme, il cherche à « prendre en compte dans un même projet territorial les besoins et des désirs de la ville autant que ceux de l'agriculture, en évitant de s'éloigner des réalités sociales, économiques et culturelles de ces deux mondes. » (Vidal et Fleury, 2009b, p. 138).

Ainsi, stratégies et dynamiques agricoles et urbaines commencent à se rapprocher dans des politiques agri-alimentaires (Bonnefoy et Brand, 2014) ou agri-urbaines (Bonnefoy et Brand, 2014 ; Poulot, 2014b). L'agri-urbain se définit par des relations et interactions inédites entre des acteurs, activités et des lieux agricoles et urbains qui contribuent à inclure l'agriculture dans le développement urbain durable (Perrin et al., 2013 ; Valette et al., 2012). Il se caractérise alors des hybridations entre dynamiques et logiques agricoles et urbaines (Poulot, 2014b). Ainsi, se développent des projets agri-urbains (Lardon et Loudiyi, 2014), qui « tentent de mêler réalité agricole contemporaine et réponse aux attentes des nouveaux habitants » (Poulot, 2010). En écho aux propos de Poulot pour l'Île de France (2014b), cette thèse explore alors l'invention de l'agri-urbain en Suisse.

## 1.1. Problématique

La Suisse ne déroge pas à ces tendances et constats. L'agriculture urbaine semble y faire son chemin. Les processus de reterritorialisation de l'alimentation et de reconnexion des stratégies agricoles et urbaines sont en plein essor, alors qu'ils étaient largement marginaux au début des années 2000. Le nombre d'initiatives citoyennes tant amateurs (jardinage urbain) que professionnelles (Agriculture contractuelle de proximité, circuits courts, etc.) va croissant. Parmi les professionnels, de « nouveaux » modes de commercialisation se multiplient comme la vente directe, les paniers du terroir ou, plus novateurs, l'agriculture contractuelle de proximité (ACP, équivalent des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou de proximité [AMAP]). Certains agriculteurs se concentrent plus sur la sensibilisation des citoyens à travers des activités éducatives ou de loisirs en ouvrant les fermes au public, en développant des activités agrotouristiques ou encore en accueillant l'école à la ferme, les pensions pour chevaux ou des tables d'hôtes, etc. D'autres développent des activités sociales et de réinsertion, notamment avec des personnes handicapées ou en difficultés. D'autres encore se lancent dans des initiatives qui réunissent ces différentes dimensions et créent des projets très hybrides, souvent avec le soutien des collectivités publiques, dans des fermes urbaines. Plus récemment les villes et agglomérations ont donné une place croissante à l'agriculture dans l'aménagement du territoire et le projet urbain via les projets d'agglomération ou en développant des politiques agricoles et alimentaires urbaines.

Face à l'importance croissante occupée par la question agri-urbaine en Suisse, cette thèse a pour objectif de répondre à deux grandes questions :

- 1 À quoi correspond l'agriculture urbaine dans le contexte suisse ?
- 2 En quoi bouleverse-t-elle les référentiels agricoles et de l'aménagement du territoire ?

### 1. Définition et typologie de l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est une pratique qui a largement été théorisée jusqu'à en devenir un concept flou, dont les multiples définitions suscitent débat et confusion tant au niveau de la recherche, des politiques publiques que de la société civile. Un certain nombre de mythes (Smit et al., 2001) récurrents entourent et alimentent la confusion qui règne autour de ce concept. Souvent réduite dans les médias ou dans l'imaginaire collectif au jardinage urbain, à une production sur les toits ou une activité temporaire et marginale, l'agriculture urbaine, selon la littérature scientifique, apparaît comme un phénomène global qui couvre tout le spectre des activités agricoles : du jardinage à l'agriculture marchande, de l'espace résiduel aux vastes champs périurbains, de la production aux processus pré- et post-production. Le concept reste toutefois mal défini et peut englober des définitions très variables selon les régions et les acteurs concernés. De nombreux auteurs (Fleury et Donadieu, 1997 ; Mougeot, 2000 ; Nahmías et Le Caro, 2012 ; Smit et al., 2001 ; Soulard, 2014) ont développé leurs propres définitions du concept avec des critères de définitions et des sens très variables.

La confusion est également suscitée par le mélange de catégories communément distinguées : la ville et l'agriculture. L'agriculture urbaine est souvent présentée, à l'image du développement durable, comme un oxymore en raison de la juxtaposition de termes a priori opposés (Salomon Cavin et Niwa, 2011). L'imaginaire collectif oppose effectivement ces deux espaces. La construction de l'identité nationale suisse s'est construite sur cette opposition ville-campagne que l'agriculture urbaine tend à bousculer (Salomon Cavin, 2012). L'agriculture, par définition, fait référence à la culture du sol pour la

production de denrées alimentaires, comprenant tant les grandes cultures, l'horticulture, l'aquaculture, que le jardinage, alors que l'urbain fait d'ordinaire référence à des régions relativement densément peuplées et bâties et donc peu cultivées en opposition aux espaces ruraux.

Cette confusion et la multiplication des définitions de l'agriculture urbaine nous amène au premier objectif de cette thèse : comprendre ce qu'est l'agriculture urbaine, et ce, plus précisément dans le contexte suisse. Car cette définition ne va pas de soi, tant au niveau international qu'en Suisse.

Le contexte particulier de la Suisse oblige à questionner la pertinence même du concept. En effet, en raison de sa taille réduite, la Suisse présente la particularité d'avoir gardé une extrême proximité géographique entre espaces urbains et agricoles (Bourdin et al., 2008). Selon les définitions, toute l'agriculture suisse pourrait être ainsi définie comme urbaine, limitant l'intérêt heuristique du concept.

Dans ce contexte, ma thèse cherchera à répondre aux questions suivantes qui déclinent la première question générale :

- Qu'est-ce que l'agriculture urbaine ?
- Quels sont les critères centraux à sa définition ?
- Comment se traduit-elle dans le contexte suisse ?
- Peut-on y identifier des types spécifiques d'agriculture urbaine ?

Cette première série de questions sera traitée dans les premiers chapitres de la thèse. Tout d'abord, le chapitre 3 adoptera une perspective nationale et présentera une analyse statistique et cartographique de l'agriculture des aires urbaines en Suisse, afin de tenter de distinguer une agriculture urbaine d'une agriculture non urbaine. L'objectif de cette partie est, d'une part, de montrer que l'agriculture est encore très présente dans les agglomérations suisses, même si elle est soumise à forte pression et, d'autre part, de dégager les premières caractéristiques de l'agriculture des aires urbaines en Suisse en termes d'évolution, de surfaces, de types de productions ou d'emplois. Cette première analyse me permettra également de justifier mes cas d'étude, car les agglomérations de Genève, Lausanne et Zurich sont des exemples emblématiques d'agglomérations de plaine, qui présentent des enjeux particuliers.

Suite à cette première analyse des spécificités de l'agriculture des aires urbaines en Suisse, le chapitre 4 me permettra de présenter les études de cas sélectionnées et plus spécifiquement les particularités et les principales initiatives d'agriculture urbaine existantes ou en projet au sein des trois régions étudiées : le canton de Genève, la ville de Zurich et la ville de Lausanne. Ces trois régions urbaines sont parmi les plus grandes agglomérations de plaine de Suisse et présentent des initiatives emblématiques pour rapprocher ville et agriculture, citoyens et agriculteurs. Ce chapitre nous donnera un premier aperçu de ce que l'on peut entendre par agriculture urbaine en Suisse et les différentes formes qu'elle peut prendre.

Après cette entrée suisse, la question de la définition sera ensuite explorée dans le chapitre 5. Il s'agira cette fois d'explorer les définitions issues de la littérature scientifique internationale et d'identifier certains critères clés. Cette revue de la littérature vient après la présentation des cas d'étude, car je termine ce chapitre avec la présentation de la typologie élaborée dans le cadre du projet européen COST UAE que j'adapte en fonction des formes d'agriculture urbaine recensées au sein des cas d'études.

Pour conclure cette première partie consacrée à la définition, le premier article (Chapitre 6) me permettra de discuter de la définition de l'agriculture urbaine proposée par le service de l'agriculture

du canton de Genève qui sera illustrée par le projet très spécifique du parc agro-urbain de Bernex, un projet-type de ferme urbaine. Cette définition et cet exemple spécifiques sont mobilisés, d'une part, pour appréhender les principales caractéristiques de l'agriculture urbaine dans un contexte particulier, et, d'autre part, pour discuter des enjeux inhérents à sa définition. Nous verrons que la définition de l'agriculture urbaine est loin d'être consensuelle et bouscule tant les acteurs des milieux agricoles que ceux de l'aménagement du territoire, brouillant les limites des cadres réglementaires et modes de faire établis. Ce dernier point nous amène à questionner l'influence de l'irruption de l'agriculture urbaine sur les logiques agricoles et urbaines, faisant écho à la deuxième grande question de ma thèse : en quoi l'agriculture urbaine bouleverse-t-elle les logiques agricoles et d'aménagement du territoire ?

## **2. Politique agricole et aménagement du territoire : des référentiels bousculés ?**

Au-delà des questions cruciales de définition, l'enjeu majeur de cette thèse réside dans l'analyse des implications de l'agriculture urbaine sur les logiques et stratégies agricoles et urbaines. Pour analyser ces logiques, j'ai pris le parti de me concentrer sur l'impact de l'agriculture urbaine sur les politiques agricoles et l'aménagement du territoire.

Traditionnellement en Suisse, politiques agricoles et d'aménagement du territoire s'inscrivent dans une logique de juxtaposition sectorielle (Bourdin et al., 2008). Dans l'aménagement du territoire, cette séparation entre l'agricole et l'urbain est particulièrement évidente. Le zonage, maître mot de l'aménagement du territoire en Suisse, impose une stricte séparation entre zone à bâtir et zone agricole et donc entre usages agricoles et urbains du territoire. La zone agricole est souvent représentée comme une surface blanche sur les plans d'aménagement et les urbanistes s'y intéressent très peu. Cette situation découle des responsabilités aux différentes échelles institutionnelles helvétiques. La politique agricole est de compétence nationale, alors que l'aménagement du territoire est de compétence principalement cantonale avec, dans la plupart des cantons, délégation au niveau communal (sauf à Genève où le canton a gardé la majorité des compétences en ce domaine). Ainsi, politiques agricoles et d'aménagement se rapportent à des échelons et des acteurs très différents qui n'ont que peu, voir pas, de relations. En conséquence, ces politiques sont déconnectées et présentent des logiques très différentes.

### ***Politique agricole***

Depuis les années 1990 et suite aux accords de Marrakech, la Suisse a connu une profonde réorientation de la politique agricole basée sur la maxime libérale « plus de marché » et la maxime environnementale « plus d'écologie » (Barjolle, 2010). La votation du 9 juin 1996 inscrit la multifonctionnalité de l'agriculture dans la Constitution dans l'article 104 relatif à l'agriculture<sup>1</sup>. La nouvelle loi sur l'agriculture est adoptée le 29 avril 1998 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Depuis lors, l'agriculture n'a officiellement plus pour seul but d'assurer la sécurité alimentaire du pays, mais

---

<sup>1</sup> **Art. 104 Agriculture**

<sup>1</sup> La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:

- a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population;
- b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;
- c. à l'occupation décentralisée du territoire.

aussi de contribuer à une occupation décentralisée du territoire et à l'entretien du paysage et de l'environnement. C'est l'institutionnalisation de l'agriculture multifonctionnelle. « L'argument de la multifonctionnalité a permis de maintenir en vigueur une part des droits de douane et surtout elle a fait accepter le principe des paiements directs pour rémunérer des activités dont le coût ne peut être couvert par le prix que l'exploitant reçoit pour son produit. » (Barjolle et al., 2008, p. 9). Suite à ces changements, la Confédération, à travers l'OFAG, est chargée de développer une nouvelle politique agricole qui prendra le nom de PA 2002 et aura pour principe la généralisation des paiements directs pour rétribuer les prestations d'intérêt général, mais aussi la libéralisation progressive des marchés.

La Suisse a alors entamé la « grande transformation » de sa politique agricole et de son agriculture se détournant implicitement de l'objectif de sécurité alimentaire, assuré par le protectionnisme et le productivisme, défendu depuis la Deuxième Guerre mondiale pour s'intégrer dans le marché mondial et les politiques de libéralisation de l'OMC. En d'autres termes, « Depuis le début des années 90, la politique agricole suisse a réalisé une métamorphose complète. À l'aube du troisième millénaire, les paysans ont troqué leur costume d'enfants chéris (...) pour endosser des habits neufs brodés de libéralisation, de déréglementation des marchés et d'écologisation. » (Droz et Forney, 2007, p. 20). La politique agricole se désintéresse alors de la production en faveur des mesures paysagères et écologiques. Désormais, une exploitation de taille moyenne reçoit environ la moitié de son revenu en paiement direct.

Les différentes versions de la politique agricole s'intègrent dans la continuité de la PA 2002 sur la voie de la déréglementation et de l'amélioration de la compétitivité. « Dans ce contexte d'ouverture des marchés, le revenu des agriculteurs continue de baisser. (...) Loin d'inquiéter les économistes fédéraux, la disparition des exploitations agricoles reste souhaitée. » (Droz et Forney, 2007, p. 45). Les exploitations agricoles sont ainsi devenues de plus en plus grandes et les outils de transformation locaux (abattoirs, laiteries, moulins) peu adaptés à de tels volumes disparaissent. La concentration ou l'évolution structurelle s'est alors mise en place, de la production à la transformation, atténuant ainsi les relations entre ville et agriculture, mais surtout entre producteurs et consommateurs.

En dépit de tous ces changements, au niveau de la politique agricole, l'agriculture urbaine n'est pas prise en compte et la tendance actuelle ne va pas vers un changement de cap. Bien que la politique agricole soit basée sur la multifonctionnalité, l'amélioration de la compétitivité et l'évolution structurelle sont les lignes directrices des différentes moutures de la politique agricole, qui ne vont pas dans le sens de la création de petites exploitations proches des villes et des consommateurs. De plus, l'alimentation est pratiquement absente de la politique agricole actuelle et est largement en main de la grande distribution.

Les cadres réglementaires ont très peu évolué depuis la mise en place de la nouvelle politique agricole à la fin des années 1990 et continuent de favoriser le modèle agricole traditionnel et les grandes structures. La politique agricole et ses règlements d'application sont actuellement des freins au développement de l'agriculture urbaine pour deux raisons principales : un accès limité aux soutiens de la politique agricole et un accès à la terre limité pour les néos ruraux (agriculteurs non issus de familles paysannes) et les collectivités publiques.

## **Aménagement du territoire**

Les freins se situent également du côté de l'aménagement du territoire. En Suisse, une stricte séparation existe depuis 1979 entre espace agricole et espace urbain, respectivement entre espaces bâti et (réputé) non bâti, suite à l'acceptation de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). L'agriculture est située, selon la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), dans la zone agricole et les zones à bâtir accueillent les autres activités (logements, commerces, équipement, espaces verts, etc.). Concrètement, selon les cadres réglementaires actuels, l'agriculture n'est pas prévue en zone à bâtir, mais uniquement dans la zone agricole, alors même que les initiatives de production agricole professionnelles et marchandes s'y multiplient, à l'image des fermes urbaines ou de certaines initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (ACP). Ceci explique que les initiatives agricoles situées en zone à bâtir ne peuvent pas obtenir les aides de la politique agricole<sup>1</sup>. Il s'agit d'une contrainte de taille pour monter un modèle économiquement viable en zone à bâtir.

En outre, la zone agricole étant prévue pour préserver l'espace agricole, seules les constructions directement en lien avec l'activité agricole y sont autorisées (LAT, art. 16a). La transformation des bâtiments y est également limitée, surtout pour le développement d'activités qui ne sont pas en lien direct avec l'activité agricole. En effet, la LAT limite fortement les activités accessoires non agricoles situées hors de la zone à bâtir (art. 24), ce qui a pour conséquence de protéger les terres agricoles, mais également de limiter le développement de la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine. Les activités accessoires ne peuvent théoriquement être exercées que par l'exploitant de l'entreprise agricole, ce qui limite le modèle d'organisation des initiatives d'agriculture urbaine.

En résumé, les cadres réglementaires de la politique agricole et de l'aménagement du territoire restent très limitants pour des formes alternatives d'agriculture qui caractérise souvent l'agriculture urbaine (ACP, fermes urbaines, etc.). Par exemple, les initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) organisées sous forme de coopérative ne peuvent pas obtenir les paiements directs et ne peuvent acheter de terrain agricole. Nous verrons dans les articles 1 et 2 (chapitre 6 et 7) que le développement des fermes urbaines est également limité par les cadres légaux.

À la fois ancrée en ville et dans l'agriculture, quelle place peut prendre l'agriculture urbaine au sein de ces deux politiques publiques et leurs cadres réglementaires ? La question principale qui fera office de fil rouge pour les quatre articles qui constituent le corps de cette thèse est la suivante :

- Dans quelle mesure l'irruption de l'agriculture urbaine depuis quelques années bouscule-t-elle les cadres de pensée et d'action propres à l'aménagement du territoire et à l'agriculture en Suisse ?

L'hypothèse sous-jacente est que l'agriculture urbaine se heurte aux cadres actuels des politiques sectorielles agricoles et d'aménagement du territoire et tend à l'émergence de nouvelles stratégies hybrides agri-urbaines. Les logiques agricoles et urbaines sont ainsi chacune, bien qu'à des degrés divers, transformées par l'agriculture urbaine. Dans une perspective critique, je propose une deuxième hypothèse contrastée qui voit l'agriculture urbaine comme un phénomène avant tout urbain qui reste très éloigné des enjeux de l'agriculture. Cette hypothèse fait écho au constat de Nelly Niwa (2015) : « Elle [l'agriculture urbaine] n'aurait pas pour origine des problématiques agricoles, mais urbaines.

---

<sup>1</sup> Selon l'article 16 de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm), les surfaces situées en zone à bâtir (légalisée après le 31 décembre 2013) ne sont plus reconnues comme des surfaces agricoles utiles et ne peuvent donc plus bénéficier des subventions à l'agriculture

L'agriculture ne serait donc pas l'élément moteur dans ce type d'agriculture, mais un élément suiveur qui se conformerait aux besoins de l'urbain. Elle serait le résultat d'un projet urbain et au bénéfice de celui-ci. » (Niwa, 2015, p. 8). En poussant plus loin cette réflexion, l'agriculture urbaine et les stratégies agri-urbaines ne constitueraient pas de véritables remises en question du système agricole et alimentaire dominant, mais seraient plutôt de simples touches cosmétiques au service de politiques urbaines réputées comme plus durables.

Les deux premiers articles explorent cette question à travers les cas de fermes urbaines en Suisse. Le premier article (Chapitre 6), au-delà des enjeux relatifs à la définition, me permettra de questionner les bouleversements qu'implique l'agriculture urbaine dans les stratégies agricoles et d'aménagement du territoire à Genève. En quoi ce nouveau type d'aménagement agri-urbain constitue-t-il une innovation en matière d'intégration de l'agriculture dans le projet urbain et, réciproquement, de la ville dans la stratégie agricole ? Quelles sont les limites d'une telle intégration ? Ces questions seront traitées à travers le cas spécifique du parc agro-urbain de Bernex.

Le deuxième article (Chapitre 7) explore plus en profondeur cette nouvelle forme d'aménagement agri-urbain que constituent les fermes urbaines et questionne les processus d'hybridation des logiques agricoles et urbaines qu'elles impliquent à travers une analyse des exemples genevois, zurichois et lausannois. Dans quelle mesure les fermes urbaines remettent-elles en cause les logiques d'aménagement urbain et rural ? S'agit-il de véritables hybridations ou d'une simple redéfinition des catégories traditionnelles ? L'hypothèse est que l'entrée par le concept d'hybridation (souvent cité par la littérature : Lardon et Loudiyi, 2014 ; Poulot, 2014b) et ses limites constitue un cadre pertinent pour observer, comprendre et analyser les mutations engendrées par les fermes urbaines et l'agriculture urbaine de manière plus générale.

Après cette analyse d'une forme très spécifique d'agriculture urbaine avec une entrée par les questions d'aménagement (Poulot, 2014b ; Vidal et Fleury, 2009b), j'ai pris le parti d'élargir mon analyse de l'agriculture urbaine en y intégrant les questions alimentaires (Brand et Bonnefoy, 2011 ; Moragues-Faus et Morgan, 2015 ; Morgan, 2013). Cette perspective est cohérente avec l'évolution de la littérature qui, après s'être concentrée sur les initiatives bottom-up issues de la société civile et de mouvements paysans, à l'image de l'agriculture contractuelle de proximité (ACP, ou AMAP en France) ou des circuits courts de manière générale, a largement élargi le spectre des recherches en agriculture urbaine pour intégrer les questions agricoles et alimentaires à la gouvernance des territoires urbains. De plus, elle suit la tendance des politiques urbaines qui ont d'abord traité d'agriculture urbaine avant de s'intéresser plus largement aux questions alimentaires (Brand et Bonnefoy, 2011). Avec l'émergence de ces politiques alimentaires urbaines, on entre, en tout cas en apparence, dans la construction de stratégies plus globales et ambitieuses d'hybridation des logiques agricoles et urbaines. Wiskerke (2009) décrit une géographie alimentaire alternative en construction qui repose sur 3 aspects associés à l'idée de « reterritorialisation » : la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire public, les systèmes alimentaires alternatifs, les stratégies alimentaires urbaines. Dans le monde francophone, certains auteurs parlent désormais de systèmes ou dynamiques agri-urbains pour décrire et analyser ce processus (Perrin et al., 2013 ; Poulot, 2014b ; Valette et al., 2012). L'agri-urbain se caractérise par des « alliances inédites entre ville et agriculture (...) pour aller vers des formes et des normes agri-urbaines » (Poulot, 2014b). Cette irruption de la question de la gouvernance alimentaire des territoires urbains dans la littérature relative à l'agriculture urbaine permet de justifier la perspective adoptée pour les articles 3 et 4 qui, au-delà de l'agriculture, interroge la dimension

alimentaire des politiques agri-urbaines en construction à Genève et Lausanne ancrées dans la notion de souveraineté alimentaire.

L'article 3 (chapitre 8) traite d'un exemple particulier, le label régional Genève Région Terre Avenir (GRTA). Cette politique a priori agricole (issue de l'élaboration de la loi cantonale sur l'agriculture) s'inscrit dans une stratégie de reconnexion avec la ville et intègre des acteurs de milieu très divers. Il s'agit d'analyser la manière dont les pratiques et revendications associées à l'agriculture urbaine et à la souveraineté alimentaire constituent des moteurs d'hybridation du référentiel agricole dominant ou alors de simples « machines à fabriquer du consentement » (Faure et al., 2010) ? Deux hypothèses opposées en découlent. La première voit en ce processus la possibilité d'une transformation effective et profonde, qui ferait germer une « appréhension renouvelée du fait alimentaire » et, malgré les nombreuses difficultés de coordination et d'articulation, jetterait les bases « d'une véritable politique publique de l'alimentation » (Bonney et Brand, 2014, p. 101). La deuxième, plus critique, postule au contraire que la diffusion de ces dispositifs « ne fait que contribuer à la reproduction des rapports politiques et sociaux de domination » (Blondiaux et Sintomer, 2002, p. 33). De tels dispositifs seraient, alors, davantage à concevoir comme des « machines à fabriquer du consentement et à promouvoir des transformations cosmétiques » (Faure et al., 2010, p. 5) que comme des arènes permettant une remise en cause fondamentale de l'ordre établi.

L'article 4 (Chapitre 9) se concentrera finalement sur la mobilisation du terme de souveraineté alimentaire dans les initiatives d'agriculture urbaine en Suisse, et plus précisément à Lausanne et Genève. Que recouvre la souveraineté alimentaire dans ces contextes ? Par qui et pourquoi est-elle mobilisée ? Bouleverse-t-elle en profondeur les pratiques en matière de politiques agricoles et urbaines ? L'hypothèse est que la souveraineté alimentaire constitue un terme suffisamment plastique et fédérateur pour que différents acteurs et politiques puissent s'y référer sans conséquence concrète sur leurs pratiques. Cependant, même si le terme est instrumentalisé et parfois vidé de son sens, il constitue un élément moteur de la mise à l'agenda politique de l'agriculture urbaine et ainsi un terrain fertile pour l'émergence de politiques agri-urbaines innovantes.



## 2. Méthodologie

Cette thèse est le fruit de mon intérêt prononcé pour les problématiques agricoles et mon regard d'urbaniste, profession que j'ai pratiquée en parallèle de la thèse. Elle s'inscrit dans la continuité de mon travail de master réalisé sur le thème de la souveraineté alimentaire et son intégration dans la politique agricole en Suisse. Ces éléments expliquent la problématique de cette thèse qui s'oriente vers l'agriculture professionnelle et les initiatives situées à l'interface entre agriculture et aménagement du territoire.

Ce chapitre est divisé en quatre parties. La première (chapitre 2.1) revient sur la genèse du choix de réaliser une thèse par article. La deuxième (chapitre 2.2) présente le contexte au sein duquel s'inscrit la thèse. La troisième (chapitre 2.3) présente la méthodologie utilisée pour l'analyse statistique et cartographique (chapitre 3). La quatrième (chapitre 2.4) présente les différents modes de récolte de données et détaille les entretiens réalisés au sein des cas d'étude.

### 2.1. Une thèse par articles

Le choix de réaliser une thèse par articles s'est fait en cours de route en fonction des différentes opportunités qui se sont présentées pour publier mes résultats. En effet, l'agriculture urbaine étant un thème d'actualité, les opportunités de publications étaient nombreuses et il me paraissait important de diffuser mes résultats via des articles plutôt qu'une monographie.

Deux articles (articles 1 et 3) de cette thèse sont issus de communication dans des colloques scientifiques. La première, réalisée dans le cadre du colloque à Paris « Villes et campagnes en relations : regards croisés Nords-Suds », a abouti à un chapitre d'ouvrage peer-review (article 1) publié en 2015 aux éditions Karthala sous la direction de Martine Berger et Jean-Louis Chaléard. La seconde, présentée à Toulouse dans le colloque « Agricultures urbaines durables : vecteur pour la transition écologique », s'est concrétisée par un article au sein d'un numéro spécial dans la revue VertigO (article 2) qui est accepté et sera publié prochainement. L'article 3 est le résultat d'une soumission spontanée à la revue VertigO publié en décembre 2017. Finalement, l'article 4 répond à un appel à contribution au sein d'un numéro spécial de la revue Urbanités publié en avril 2018 sous la direction de Flaminia Paddeu et Frédérique Célérier.

Les articles 1, 2 et 4 ont été co-signés par Joëlle Salomon Cavin, ma directrice de thèse. Pour ces trois articles, je suis premier auteur et ai fourni l'essentiel de la recherche bibliographique, de la collecte et de l'analyse des données, et j'ai rédigé la majeure partie de l'article. La deuxième auteure a effectué plusieurs relectures critiques des textes, participé à la rédaction et contribué à la structuration du propos.

L'article 3 a été co-écrit avec Rémi Schweizer, qui est premier auteur. Ce dernier et moi-même avons contribué de manière équivalente à la rédaction de l'article. Rémi Schweizer a fourni l'essentiel du cadre théorique de l'approche par les référentiels d'action et a pris en charge la communication avec le comité éditorial. La collecte et de l'analyse des données, ainsi que la rédaction de l'article ont été partagées de manière équivalente. De mon côté, j'ai largement contribué à la rédaction de l'article, fourni l'essentiel des références sur l'agriculture urbaine, la souveraineté alimentaire et le contexte agricole suisse, mené une partie des entretiens et contribué à la prise en compte des remarques des relecteurs. À noter que cet article a été réalisé dans le cadre de ma participation ponctuelle au projet

national de recherche « Alimentation saine et production alimentaire durable » (PNR 69) au sein du projet citoyen-consommateur<sup>1</sup>.

Cette thèse ne se résume pas aux articles publiés. Elle est complétée, comme présenté en introduction et exigé par le règlement de la faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE) de l'Université de Lausanne (UNIL), par une introduction générale qui présente l'objet de la thèse, son contexte scientifique international et les liens entre les articles et une conclusion générale.

## **2.2. Une thèse inscrite dans différents réseaux de recherche et de praticiens**

Cette thèse est en partie financée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de la Confédération<sup>2</sup> et s'inscrit en partie dans le cadre de l'action COST Urban Agriculture Europe (UAE, TD1106) à laquelle j'ai participé de 2013 à 2016.

### **Le COST UAE**

Le COST UAE est composé d'un groupe transdisciplinaire réunissant des chercheurs et praticiens de multiples pays d'Europe qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs régionaux des domaines de l'agriculture et du développement urbain. L'action COST UAE a constitué un apport théorique et méthodologique important pour cette thèse, notamment concernant la définition et la typologie de l'agriculture urbaine, mais également l'analyse des politiques publiques. Les cadres d'analyse et les principaux résultats relatifs à la définition et la typologie de l'agriculture urbaine produits dans le cadre de COST sont repris dans la suite de cette thèse (Voir chapitre 5 « Définir l'agriculture urbaine »).

Dans le cadre du COST UAE, j'ai réalisé un important inventaire des cas emblématiques d'agriculture urbaine en Suisse, principalement à Genève, mais également à Zurich. Ces éléments ont contribué à enrichir un atlas de l'agriculture urbaine en Europe<sup>3</sup> et m'ont permis d'identifier les initiatives qui présentaient un intérêt particulier pour cette thèse.

J'ai également été membre du groupe de travail COST « Urban agriculture and governance », co-dirigé par Mary Corcoran et Joëlle Salomon Cavin. Ce groupe de travail m'a permis, d'une part, d'échanger avec différents chercheurs éminents du domaine et, d'autre part, de prendre connaissance et d'analyser de multiples projets et politiques publiques d'agriculture urbaine en Europe. Certains cadres d'analyse mobilisés dans cette thèse sont directement issus de ce groupe de travail, particulièrement la typologie et le continuum de l'agriculture urbaine (voir Chapitre 4.3).

En 2014, j'ai co-organisé, avec Joëlle Salomon Cavin, le 5<sup>e</sup> « working group meeting » du COST UAE à Lausanne et Genève. Cet événement sur trois jours a réuni beaucoup de chercheurs et de praticiens de l'agriculture urbaine en Europe et en Suisse. Des interventions d'association agricoles,

---

<sup>1</sup> « Accès des citoyens aux décisions sur la durabilité des systèmes alimentaires », dirigé par Prof. Jean-Philippe Leresche (requérant), Dr. Stéphane Boisseaux, Dr. Sophie Reviron et Dr. Joëlle Salomon Cavin, avec la participation de Dr. Rémi Schweizer. Plus d'information disponible à l'adresse suivante : <http://www.pnr69.ch/fr/projets/comment-produits-sains-peuvent-ils-rester-adorables/projet-citoyens-consommateurs>

<sup>2</sup> Le projet était intitulé « Urban agriculture in Switzerland : definition and governance » et se tenait sous la direction de Joëlle Salomon Cavin (requérante principale) et David Bourdin (co-requérant).

<sup>3</sup> Cet atlas est disponible à l'adresse suivante : [http://www.urban-agriculture-europe.org/show\\_map.php](http://www.urban-agriculture-europe.org/show_map.php)

d'urbanistes, du service de l'agriculture genevois ou du responsable du projet de développement régional, mais aussi une visite sur le terrain, ont permis d'alimenter les débats et les résultats de ma thèse.

L'action COST s'est concrétisée par la parution d'un ouvrage (Lohrberg et al., 2015) au sein duquel je co-signe trois chapitres sur les acteurs (Giacchè et al., 2015), sur la gouvernance (Prové et al., 2015) et sur le cas genevois (Salomon Cavin et Mumenthaler, 2015). Ces trois chapitres se trouvent en annexe de cette thèse.

### **Le Swiss urban agriculture network (SUAN)**

Dans le cadre de cette thèse, j'ai également mis en place, avec Joëlle Salomon Cavin, un réseau national de chercheurs et praticiens en agriculture urbaine, initialement appelé SUAN (Swiss urban agriculture network). Ce groupe réunissait de multiples chercheurs et praticiens en agriculture urbaine de toute la Suisse. Dans le cadre de ce réseau, j'ai, à plusieurs reprises, présenté les résultats de mes travaux.

La création de ce groupe a grandement contribué à consolider et enrichir mon carnet d'adresse des personnes actives en matière d'agriculture urbaine en Suisse, notamment au sein de mes trois cas d'étude. Le SUAN avait pour objectif de faciliter la circulation d'informations sur les projets, les événements et la recherche liés à l'agriculture urbaine. Le SUAN a ensuite été transformé en un groupe de travail de la SAGUF (Société académique suisse pour la recherche environnementale et l'écologie)<sup>1</sup>.

Différents événements ont été organisés par le SUAN : un atelier inaugural avec la présentation des travaux des différents membres ; un workshop<sup>2</sup> organisé à l'Université de Lausanne en 2014 (Agriculture in urban areas: toward a swiss research agenda) avec la participation de représentants des offices nationaux de l'agriculture (OFAG) et de l'aménagement de territoire (ARE), de l'Union Suisse de Paysans (principal syndicat agricole suisse) ou encore du RUAF (Ressource Centres on Urban Agriculture and Food Security). En 2016, ou encore le congrès annuel de la Saguf portait sur « l'agriculture urbaine – une impulsion pour une transformation durable de la ville et de la campagne »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://sciencesnaturelles.ch/organisations/saguf/projects/urban\\_agriculture](https://sciencesnaturelles.ch/organisations/saguf/projects/urban_agriculture)

<sup>2</sup> La description du colloque et les présentations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://wp.unil.ch/geoblog/agriculture-urbaine/suan/>

<sup>3</sup> La synthèse de cet événement est disponible à l'adresse suivante : [https://sciencesnaturelles.ch/uuid/4c7a053b-8399-56ba-80c3-65014bf1fba5?r=20181101092249\\_1527109330\\_dd93377e-aab4-5ac3-a3b2-731364bf34e9](https://sciencesnaturelles.ch/uuid/4c7a053b-8399-56ba-80c3-65014bf1fba5?r=20181101092249_1527109330_dd93377e-aab4-5ac3-a3b2-731364bf34e9)

## 2.3. Analyse cartographique et statistique

Ma première entrée dans l'agriculture urbaine en Suisse a constitué en une analyse statistique et cartographique de l'agriculture des aires urbaines (de moins de 800 mètres) en comparaison à l'agriculture des espaces ruraux périurbains (de moins de 800 mètres). Les principaux résultats de cette analyse sont présentés dans le chapitre 3. Il s'agit de déterminer si des différences significatives ressortent de ces deux groupes et de réaliser une analyse cartographique pour certains indicateurs.

La limite d'altitude de 800 mètres a été choisie notamment en raison des différences importantes qui existent entre l'agriculture de montagne et l'agriculture de plaine. Cette limite est couramment utilisée dans le contexte suisse, notamment pour la carte des aptitudes climatiques (Jeanneret et Vautier, 1977), pour le calcul des surfaces d'assolement ou encore pour la détermination des paiements directs.

Les deux groupes de communes constitués pour cette analyse — « Agglomérations » (en jaune clair, cf. figure 1) et « Périurbain » (en bleu clair, cf. figure 1) — se basent sur la typologie des espaces ruraux de l'ARE (Office du développement territorial [ARE], 2005, 2012). Cette typologie a été élaborée par l'ARE dans le cadre du monitoring de l'espace rural suisse et sert de base pour le développement de stratégies et de mesures pour cet espace. La figure 1 illustre cette typologie. Elle repose sur trois critères principaux : l'accessibilité de l'agglomération ou de la ville la plus proche, le potentiel économique, ainsi que le nombre d'habitants. En Suisse, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les zones urbaines sont constituées des agglomérations et des villes (plus de 10'000 habitants) hors agglomérations<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « Une agglomération remplit les conditions suivantes:

a) C'est un ensemble d'au minimum 20'000 habitants, formé par la réunion des territoires de communes adjacentes.

b) Toute agglomération possède une zone centrale qui est formée d'une commune-noyau et, suivant le cas, d'autres communes qui remplissent les conditions suivantes: elles doivent compter 2'000 emplois ou plus et leur quotient du nombre des personnes travaillant sur leur territoire par celui des personnes actives occupées y résidant doit être supérieur ou égal à 0,85. En outre, ces communes doivent soit former une zone bâtie continue avec la commune-noyau ou avoir une frontière commune avec elle, soit y envoyer travailler au minimum un sixième de leur population active occupée.

c) Une commune n'appartenant pas à ladite zone centrale sera rattachée à l'agglomération:

- si au minimum un sixième de sa population active occupée résidente travaille dans la zone centrale définie précédemment et

- si au minimum trois des cinq conditions figurant ci-dessous sont remplies:

1. Il doit exister un lien de continuité de la zone bâtie entre une telle commune et la commune-noyau de l'agglomération. En d'autres termes, il ne doit pas y avoir de zone non bâtie (terres agricoles ou forêts) dépassant 200 mètres.

2. La densité combinée habitants/emplois par hectare de surface d'habitat et d'agriculture (sans les alpages) doit être supérieure à 10.

3. La population doit s'être accrue de plus de dix points par rapport à la moyenne nationale au cours des dix dernières années. (Ce critère n'est valable que pour les communes qui ne font pas encore partie d'une agglomération; pour les autres, il sera considéré comme acquis indépendamment du taux atteint).

4. Au minimum un tiers de la population active occupée résidente doit travailler dans la zone centrale. Pour les communes jouxtant deux agglomérations, cette condition sera également remplie si 40% au moins de leur population active occupée résidente travaille dans les deux zones centrales, dont au minimum un sixième dans l'une et l'autre.

5. La proportion de personnes résidentes travaillant dans le secteur primaire ne doit pas dépasser le double de la moyenne nationale. » (OFS, tiré de Schuler et al. 2005).

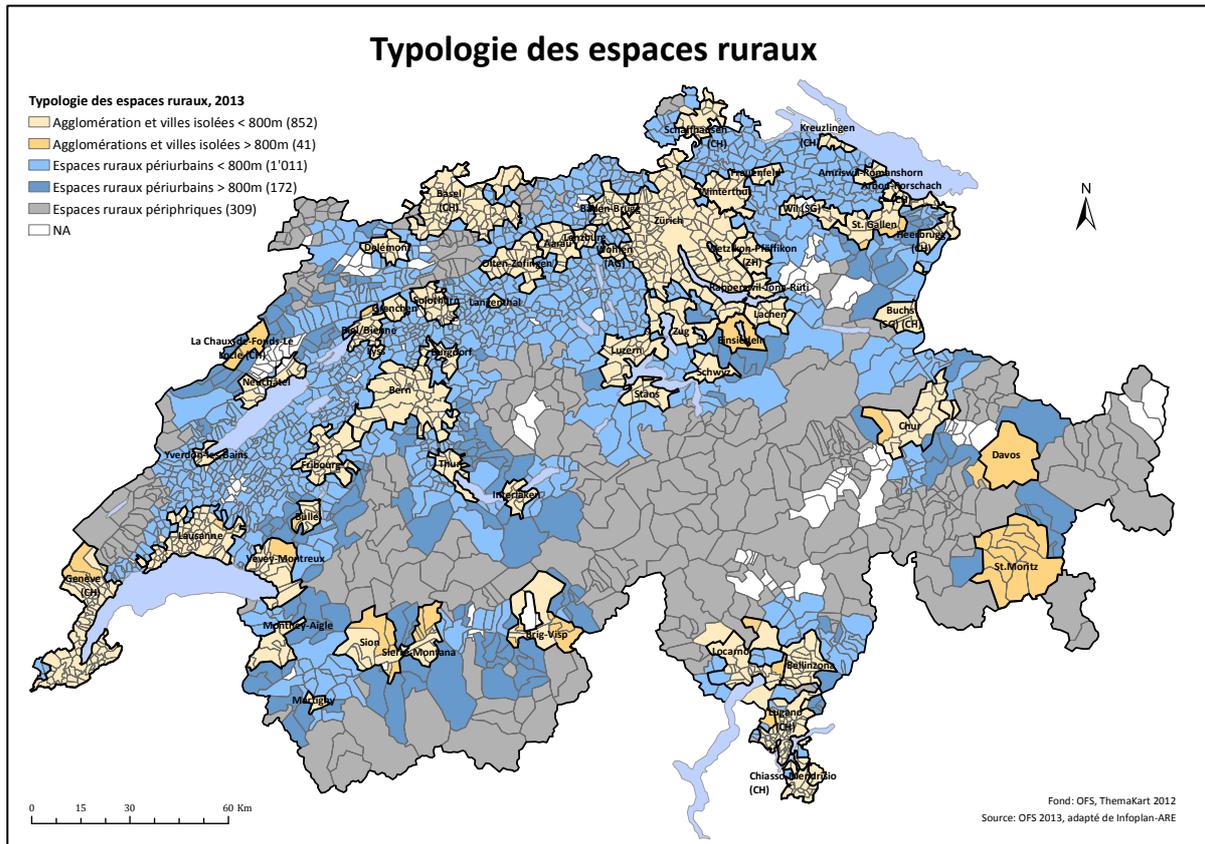


Figure 1 : Typologie des espaces ruraux (source : OFS 2013, adapté de Infoplan-ARE)

L'espace urbain, qui correspond à la catégorie « agglomérations », comprend toutes les agglomérations, dont la délimitation s'effectue sur la base d'un vaste ensemble de critères, ainsi que les villes isolées (d'au moins 10'000 habitants). Tous les autres territoires sont considérés comme faisant partie de l'espace rural.

L'espace rural périurbain se caractérise par un accès rapide au centre urbain voisin, en règle générale en 20 minutes au maximum en voiture. Les communes de l'espace rural périurbain sont donc situées dans l'aire d'influence des agglomérations ou des villes isolées. Elles se trouvent principalement sur le Plateau. Ces communes présentent de grands avantages en termes d'habitat et en partie en termes d'emploi, tout en gardant le plus souvent une excellente aptitude pour l'agriculture.

L'espace rural périphérique — qui est plus éloigné des centres d'agglomérations proches et se situe au-delà des rayons de mobilité pendulaire (par transport individuel motorisé) de l'espace rural périurbain et en dehors du Plateau — a été exclu de cette analyse, car les conditions de production et de vie sont trop différentes des deux premiers espaces. De plus, les enjeux en termes d'intégration ville-agriculture ne sont pas comparables.

L'échantillon étudié se compose alors de 1875 communes (sur les 2406 communes suisses en 2013) – 854 communes d'agglomérations de moins de 800 mètres et 1021 communes des espaces ruraux périurbains de même altitude.

L'analyse s'est basée sur 4 groupes d'indicateurs, à savoir ceux relatifs à :

- L'évolution de 1975 à 2012 (SAU, nombre d'exploitations, nombre d'emplois, etc.)
- L'élevage (Proportion d'exploitation avec des bovins, porcs, moutons, équidés, etc.)
- L'emploi (Emplois par exploitations, emplois par ha de SAU, proportion d'emplois à plein temps, occupés par des femmes, des membres de la famille, etc.)
- Les surfaces (taille des exploitations, proportion de surfaces herbagères, de cultures biologiques)

Sur la base de cette typologie et des données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), un tableau des données agricoles à l'échelle des communes suisses a été réalisé et différents indicateurs calculés.

Pour réaliser cette analyse, j'ai construit les variables quantitatives suivantes, regroupées selon quatre thématiques :

#### Évolution de 1975 à 2012

- Évolution de la surface agricole ;
- Évolution du nombre d'exploitations ;
- Évolution de la SAU par exploitation ;
- Évolution du nombre d'emplois agricoles ;
- Évolution du nombre d'emplois par exploitation.

#### Exploitations agricoles, animaux et cheptel

- Proportion d'exploitations avec des bovins ;
- Proportion d'exploitations avec des porcs ;
- Proportion d'exploitations avec des équidés ;
- Proportion d'exploitations avec des moutons ;
- Proportion d'exploitations avec des volailles ;
- Cheptel bovin par exploitation ;
- Cheptel porcin par exploitation.
- Cheptel équidé par exploitation ;

#### Exploitations agricoles et surfaces agricoles

- Surface agricole utile par exploitation ;
- Proportion de la SAU occupée par du maraîchage ;
- Proportion de la SAU en culture biologique ;
- Proportion d'exploitation en agriculture biologique ;
- Proportion de la SAU occupée par des surfaces herbagères.

#### Exploitations agricoles et emplois

- Emplois par exploitation ;
- Emplois par hectare de SAU ;
- Proportion d'emploi temps plein ;
- Nombre d'emplois occupés par des femmes par exploitation ;
- Proportion d'emplois occupés par des femmes ;
- Proportion d'emplois occupés par des membres de la famille.

Afin de pouvoir réaliser des cartes et une analyse statistique comparative, j'ai décidé de me concentrer sur l'échelle des communes et donc de comparer les données agricoles des communes urbaines et des communes des espaces ruraux périurbains. Cette démarche permet alors d'analyser les différences des moyennes entre les communes du groupe « Agglomérations » et celles du groupe « Périurbain ».

Pour l'analyse statistique, étant donné que les variables retenues ne suivent pas une loi normale, l'analyse de variance (ANOVA) n'était pas optimale, car les conditions d'application — la normalité de la distribution et l'homogénéité de la variance — n'étaient pas respectées. Pour cette raison, j'ai choisi d'effectuer un test non paramétrique, celui de Mann-Whitney-Wilcoxon (U). Le test de Mann-Whitney-Wilcoxon (U) est souvent présenté comme la contrepartie non paramétrique de l'ANOVA ou du test de Student (test t) pour deux échantillons (Zimmerman et Zumbo, 1993). Le test Mann-Whitney-Wilcoxon (U) n'utilise pas des paramètres comme la moyenne ou la variance (au contraire de l'ANOVA), mais se base sur le rang des observations des deux groupes confondus, soit l'ordre des valeurs.

Ces tests ont été réalisés avec SPSS et ont permis de vérifier la significativité de la différence des moyennes. La p-valeur (sig.) permet de rejeter l'hypothèse nulle (les deux moyennes sont les mêmes) avec une probabilité de 1-X. En d'autres termes, une p-valeur de 0 permet de rejeter l'hypothèse d'une moyenne égale avec une « certitude » de 100 %, alors qu'une p-valeur de 1 permet de rejeter cette hypothèse avec une « certitude » de 0 %.

Pour chaque groupe de variable, 3 tableaux présentant les résultats statistiques sont présentés en annexe (Annexe 1) :

1. Le premier tableau (cf. Annexe) présente les principales statistiques descriptives relatives à ces indicateurs (effectifs, moyenne, différence de moyenne, médiane, écart type, minimum, maximum et intervalles de confiance). Ces différences de moyenne sont intéressantes, mais ne nous indiquent pourtant pas si elles sont significatives, ce que l'ANOVA et le test U permettent de vérifier.
2. Le deuxième tableau (cf. Annexe) présente les résultats de l'analyse de variance (ANOVA).
3. Le troisième tableau (cf. Annexe) présente les résultats du test U.

Les degrés de significativité de l'ANOVA et du test U permettent de montrer s'il existe, à l'échelle des communes suisses, une différence significative entre les communes des agglomérations et celle des espaces ruraux périurbains. À noter que, pour la plupart des variables, les résultats de ces deux tests sont similaires. L'aspect spatial manque à cette analyse, c'est pourquoi ces statistiques sont complétées par des cartes thématiques.

Les analyses statistiques et les cartes thématiques ont été réalisées à partir de la base de données que j'ai réalisée à partir des statistiques agricoles de l'OFS (OFS, Relevé des structures agricoles STRU, 2012), des limites communales du 01.01.2013, des statistiques de la superficie (OFS), de la base de données de l'altitude des communes suisses et de la typologie des espaces ruraux de l'ARE.

Les exploitations agricoles prises en compte dans cette analyse correspondent aux exploitations agricoles telle que définies par l'OFS, à savoir celles qui réalisent au moins une des conditions suivantes :

- 1 ha de surface agricole utile,
- 30 ares de cultures spéciales,
- 10 ares de cultures protégées,
- 8 truies,
- 80 porcs à l'engrais,
- 80 places pour porcs à l'engrais
- 300 unités de volaille.

Les données utilisées dans la présente analyse ne prennent donc pas en compte les surfaces cultivées ou les effectifs des unités de production qui ne sont pas considérés comme exploitations agricoles, notamment pour les effectifs d'équidés ou les petites structures de production maraîchère.

## 2.4. Récolte des données

Cette thèse repose sur une analyse de trois cas d'étude, à savoir le canton de Genève, la ville de Zurich et la ville de Lausanne. Ces trois cas se justifient pour différentes raisons. Premièrement, ce sont trois importantes agglomérations de plaine, où l'agriculture est particulièrement touchée par la pression urbaine. Deuxièmement, ces trois régions se caractérisent par une multitude d'initiatives d'agriculture urbaine mis en place par la société civile, les agriculteurs ou encore les collectivités publiques. À noter également que les stratégies d'intégration de l'agriculture dans le projet urbain sont très différentes entre les trois régions. De plus ces trois régions s'impliquent dans le développement de fermes urbaines, avec des conceptions qui peuvent fortement varier. L'intérêt de ces cas et les formes d'agriculture urbaine recensées sont présentés plus en détail dans le chapitre 4.

La récolte des données s'est avant tout basée sur une série d'entretiens semi-directifs avec des acteurs des trois régions étudiées, ainsi que sur une analyse documentaire (législation, rapports des administrations, communiqués, etc.). En tout, environ une cinquantaine d'entretiens ont été menés entre Genève, Zurich et Lausanne avec des acteurs clés de l'agriculture urbaine (agriculteurs, administrations cantonales et communales, associations agricoles et de consommateurs, politiciens, etc.). La majorité des entretiens a été enregistrée et retranscrite. Ils entretiens ont ensuite été mobilisé pour l'analyse sans passer par un logiciel d'analyse de données.

## À Genève

Sur le territoire genevois, j'ai mené une vingtaine d'entretiens avec des agriculteurs, représentants d'ACP, des représentants agricoles (syndicat agricole, chambre d'agriculture), d'associations de consommateurs, de l'administration cantonale (service de l'agriculture, service de l'urbanisme, service de la nature et du paysage). En raison de l'agenda chargé de quelques acteurs, certains entretiens ont dû être réalisés par téléphone. Les entretiens effectués sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Le service de l'agriculture (direction générale de l'agriculture) a été un interlocuteur particulièrement important tout au long de la thèse, notamment Emmanuel Ansaldi, avec qui j'ai eu de multiples échanges. Il a fourni des documents que je n'aurais pas pu obtenir autrement (études internes sur les fermes urbaines, vision stratégique du service de l'agriculture en matière d'agriculture urbaine, etc.). Pierre Robyr, de l'office de l'urbanisme, m'a également fourni de nombreux documents importants, notamment les différentes versions du cahier des charges du parc agro-urbain de Bernex et m'a tenu informé des différentes avancées du projet.

Une partie des entretiens du cas genevois ont été menés en collaboration avec Rémi Schweizer dans le cadre du Programme national de recherche « Alimentation saine et production alimentaire durable » (PNR 69) pour l'étude du cas de label Genève Région Terre Avenir (GRTA). De plus, dans le cadre du cours de master d'agriculture urbaine de l'Université de Lausanne donné par Joëlle Salomon Cavin pour lequel j'étais assistant de 2014 à 2018, de nombreux entretiens avec des agriculteurs de la région genevoise ont été menés par les étudiants en 2013 et 2014 et m'ont apporté des éléments intéressants.

J'ai également participé à deux cours sur les fermes urbaines organisés par Agridea<sup>1</sup> avec des acteurs impliqués dans ces projets à Genève et Lausanne en 2016 et 2017, accompagné de visites de terrain. Ces deux cours ont permis d'alimenter mes connaissances et réflexions sur les différents projets de fermes urbaines à Genève et Lausanne.

À noter également que dans le cadre de mon emploi d'urbaniste, j'ai été assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la commune de Bernex et ai suivi de près l'avancée du projet de parc agro-urbain de Bernex et le développement des différents quartiers en cours.

---

<sup>1</sup> Centrale de vulgarisation agricole suisse,

Catégorie d'acteurs	Personne(s) interviewée(s), (fonction)	Organisation, fonction	Date
Administration, chambre d'agriculture, syndicat, association, urbanistes	Alexandre de Montmolin Élodie Marafico	Service de l'agriculture (DGA)	2015
	Emmanuel Ansaldi	Service de l'agriculture (DGA)	2015, 2016, 2017
	Claude Corvi	Ancien chimiste cantonal	2016
	François Erard	Chambre d'agriculture genevoise (AgriGenève)	2016
	Denis Beausoleil	Directeur de l'OPAGE	
	Isabelle Pasquier	Fédération romande des consommateurs (FRC)	2015
	Pascale Erbeia	Fédération romande des consommateurs (FRC)	2015
	Marcellin Barthassat	Urbaniste, concepteur du plan paysage du projet d'agglomération	2015
	Pierre Robyr	Service de l'urbanisme	2015
	Tiphaine Bussy	Service de la nature et du paysage	2015
	Nicolas Bezençon	Agridea (anciennement Uniterre)	2014, 2017
	Sophie Reviron	Agridea	2017
	Valentina Hemmeler	Service de l'agriculture (DGA) (anciennement Uniterre)	2016
Agriculteurs, ACP	Marc Graff	Agriculteurs bernésien, Association panier bernésien	2015
	Marc Favre	Domaine des Grands-buissons (Bernex), président d'AgriGenève et membre du jury du parc agro-urbain de Bernex	2016
	Nicolas Bonnet	Viticulteur à Genève et acteur des réflexions pour un label antérieur à GRTA	2016
	Reto Cadotsch	Agriculteurs au sein des jardins de Cocagne (ACP), ancien représentant d'Uniterre au sein de la commission GRTA, membre d'une coopérative d'habitant dans le quartier des Vergers	2014, 2016
	Sacha Riodel	Ferme de Budé (ferme urbaine)	2016
	Claude Mudry	Jardins de Cocagne (ACP)	2014
	Alexi Corthay	Ferme de la Touvière (membre de l'ACP l'affaire TourneRêve)	2014
	Hugo Dufour	Les potagers de Gaïa (ACP)	2014

Tableau 1 : entretiens réalisés à Genève

## À Zurich

À Zurich, j'ai mené une vingtaine d'entretiens, principalement avec des fermiers de la ville, des agriculteurs privés, des représentants d'ACP et des représentants de l'administration communale (notamment le service *Grün Stadt Zürich* [ville verte Zurich] qui rassemble les services de l'horticulture [parcs et jardins], des forêts et de l'agriculture avec qui j'ai eu de multiples échanges). Les entretiens sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Le service *Grün Stadt Zürich*, particulièrement Markus Wittmer, a été un interlocuteur privilégié pour ce cas. Nous avons eu de multiples échanges de mails et téléphoniques. Il m'a fourni de nombreux documents internes au service, notamment les premières versions de la politique agricole de la ville (*Landwirtschaft Konzept*) et ses annexes, une étude sur les fermes de la ville, des questionnaires envoyés aux fermiers de la ville, des informations sur les fermes présentes sur le territoire de la ville, etc.

Les entretiens étaient pour la plupart menés en Allemand avec l'aide d'un collaborateur d'Agriidea (Ruth Moser ou Simon Degelo), car mon niveau d'allemand ne me permettait pas de mener les entretiens seul. La retranscription a ensuite été effectuée par une personne externe (Julien Damond), afin de ne pas perdre trop de temps et d'avoir une retranscription de qualité. Les fermiers de la ville ont pratiquement tous été interviewés. Il était par contre beaucoup plus difficile d'obtenir des entretiens avec les agriculteurs privés qui, d'après ceux que nous avons pu interviewer, ne se sentent pas libres de s'exprimer en raison de rapports conflictuels avec la Ville.

<b>Catégorie d'acteurs</b>	<b>Personne(s) interviewée(s), (fonction)</b>	<b>Organisation, fonction</b>	<b>Date</b>
Administrations, chercheurs	Beat Von Felten	Ville de Zurich	2016
	Markus Wittmer et Nicolas Disch	Ville de Zurich (Grün Stadt Zurich)	2016
	Ingrid Jahrl	Chercheuse au Fibl (institut de recherche de l'agriculture biologique)	2016
	Mark Mehli	Ville de Zurich (Département social)	2016
Agriculteurs, ACP	Anita Triaca und Fabian Brandenberger	Hofkäserei (Agriculteurs privés, hors de la ville)	2014
	H. Jährmann	Institution Bühl (hors de la ville)	2014
	Martin Jucker	Juckerhof (hors de la ville)	2014
	Markus Willi	Agriculteur privé en ville	2016
	Christian Khun	Khun SA (Agriculteur privé en ville, différents travaux communaux)	2016
	Thomas Weggman	Agriculteur privé	2017
	Nikola Zeljkovic	Vigneron privé en ville de Zurich	2017
	Matthias Probst	Mehr als gmues (ACP), terrain de la ville	2016
	Tina Siegenthaler	Ortoloco (ACP), association pour l'agriculture contractuelle de proximité (Verband regionale Vertragslandwirtschaft RVL)	2014
	Mikael Scholten	Wädichörbli (ACP, hors de la ville)	2016
	M. Ryffel	Ferme Huebhof (ferme de la ville)	2016
	Juchhof	Ferme de la ville, gérée par des employés de la ville	2015
	Jürg Obrist	Döltischhof (ferme de la ville)	2014
	Irma Götsch	Waidhof (ferme de la ville)	2014
	Kathrin Schmocker Rieder	Ferme de quartier Höngg (ferme de la ville)	2016
Lena Hochuli	Ferme de quartier Wynegg (ferme de la ville)	2016	

Tableau 2 : entretiens réalisés à Zurich

## À Lausanne

Le cas lausannois a été introduit dans un deuxième temps en raison des développements récents qui ont eu lieu. L'analyse est moins large et s'est concentrée sur le cas de la ferme de Rovéréaz et de la politique agricole urbaine menée par la ville. Dans ce cadre, j'ai mené sept entretiens avec des membres du collectif Rovéréaz et des représentants de la Ville (politique et service technique).

Le collectif Rovéréaz et la ville de Lausanne, particulièrement Natacha Litzistorf, David Bourdin et Roland Schmidt, m'ont fourni l'essentiel du matériel nécessaire à l'étude de ce cas. La Ville m'a transmis par exemple le contrat de bail pour le domaine de Rovéréaz et différentes études concernant l'avenir du domaine. À noter que Joëlle Salomon Cavin était également membre du jury du concours pour l'attribution du domaine de Rovéréaz, ce qui a constitué une source privilégiée d'accès aux objectifs et discussions préalables à la mise en œuvre du projet.

Ces entretiens ont également permis la rédaction d'un chapitre à paraître de l'ouvrage « Le foncier agricole dans une société urbaine » sur les innovations foncières dans le cadre du projet ANR JASMINN intitulé : « La maîtrise foncière publique comme moyen de mise en œuvre d'un projet foncier et agricole innovant aux portes de la ville. Le cas du domaine communal de Rovéréaz, à Lausanne » (Jarrige et al., A paraître) qui se concentre sur le cas de la ferme de Rovéréaz.

Les entretiens réalisés sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Catégorie d'acteurs	Personne(s) interviewée(s), (fonction)	Organisation, fonction	Date
Administrations communales, politiques	Natacha Litzistorf	Membre de l'exécutif lausannois (anciennement directrice d'Equiterre et présidente de la Fédération romande des consommateurs [FRC])	2017
	David Bourdin	Responsable au sein du service des parcs et domaines), anciennement collaborateur Agridea	2017
	Roland Schmidt	Chef de l'unité « agriculture et gestion du territoire » (Service des parcs et domaines)	2016, 2017
Membres du collectif Rovéréaz	Gilles Berger	Membre de collectif Rovéréaz, responsable de la SÀRL agricole	2017
	Cyril Maillefer	Membre du collectif Rovéréaz, responsable du volet social	2018
	Élise Magnenat	Membre du collectif Rovéréaz, responsable du volet éducatif (jardin aux 1000 mains)	2017
	Romain Cholet	Ancien membre du collectif Rovéréaz	2017

Tableau 3 : entretiens réalisés à Lausanne

## **Entretiens de groupe et relecture des articles**

Pour les trois premiers articles, les parties empiriques ont été présentées aux acteurs de terrains concernés afin d'avoir leurs retours et de vérifier les éléments exposés.

Pour l'article 1 sur le cas de Bernex, j'ai organisé un entretien de groupe avec les représentants des différents services du canton de Genève impliqué dans le projet (service de l'urbanisme, de l'agriculture et de la nature et du paysage), afin d'avoir une vision complète de la genèse du projet et des enjeux qui ont fait évoluer le projet. La version finale de l'article a finalement été relue, à sa demande, par un représentant du service de l'agriculture (Emmanuel Ansaldo).

Pour l'article 2 sur les fermes urbaines, suite aux premiers résultats obtenus dans le cadre des entretiens semi-directifs, j'ai organisé un entretien en groupe qui réunissait les représentants des services techniques impliqués dans ces projets à Lausanne (David Bourdin, service des parcs et domaines), Genève (Emmanuel Ansaldo, service de l'agriculture) et Zurich (Markus Wittmer, service Grün Stadt Zurich), ainsi qu'un membre d'Agridea particulièrement actif dans le domaine (Nicolas Bezençon). Cet atelier avait pour but de présenter mes résultats aux personnes concernées par ces projets, suivi d'une discussion ouverte afin d'échanger sur les différentes pratiques de fermes urbaines entre Lausanne, Genève et Zurich.

Pour l'article 3 sur le cas GRTA, nous avons fait relire la partie empirique de l'article à différents représentants du service de l'agriculture du canton de Genève et avons eu une séance de retour sur le papier avec Alexandre de Montmolin, Jean-Pierre Viani et Céline Krebs.

### 3. Quelles spécificités de l'agriculture des aires urbaines en Suisse ?

L'agriculture est très présente dans les aires urbaines en Suisse. 28 % des exploitations, 30 % des emplois agricoles et 23 % des surfaces agricoles de Suisse se trouvent dans les aires urbaines. À titre illustratif, les cantons de Genève et Zurich sont composés respectivement de 43 % et 45 % de surfaces agricoles. Les enjeux en termes d'approvisionnement alimentaire, d'aménagement et d'accès aux espaces ouverts, de protection des terres agricoles ou, de manière plus large, d'un développement intégré du territoire sont alors importants pour ces agglomérations.

Ce chapitre constitue ma première entrée dans l'agriculture urbaine en Suisse, réalisée en début de thèse et croise les cartes de l'ARE et de l'OFAG pour développer une typologie agri-urbaine des agglomérations suisses. Il adopte une perspective quantitative et vise à identifier les différences entre l'agriculture des communes des villes et agglomérations (en jaune clair sur la figure 2) et celle des communes de l'espace rural périurbain (bleu clair sur la figure 2)<sup>1</sup>. Cette analyse statistique se concentre sur les formes d'agriculture professionnelle telle que retenue par l'OFS (cf. méthodologie) et est complétée par une cartographie à l'échelle des communes. L'hypothèse explorée ici est que l'agriculture des aires urbaines en Suisse présente des caractéristiques propres et des spécificités qui la différencient de l'agriculture des espaces ruraux périurbain. Un autre objectif de ce chapitre est d'identifier certaines agglomérations qui présentent des caractéristiques propres, afin de justifier les cas d'études retenus.

---

<sup>1</sup> Sans précision, dans ce chapitre je ferai référence aux communes de moins de 800 mètres d'altitude, de même lorsque je parlerai de moyenne nationale, je ferai référence à la moyenne des communes représentées sur la figure 2. Pour plus de précision sur le choix de cette limite, voir le chapitre « méthodologie ».

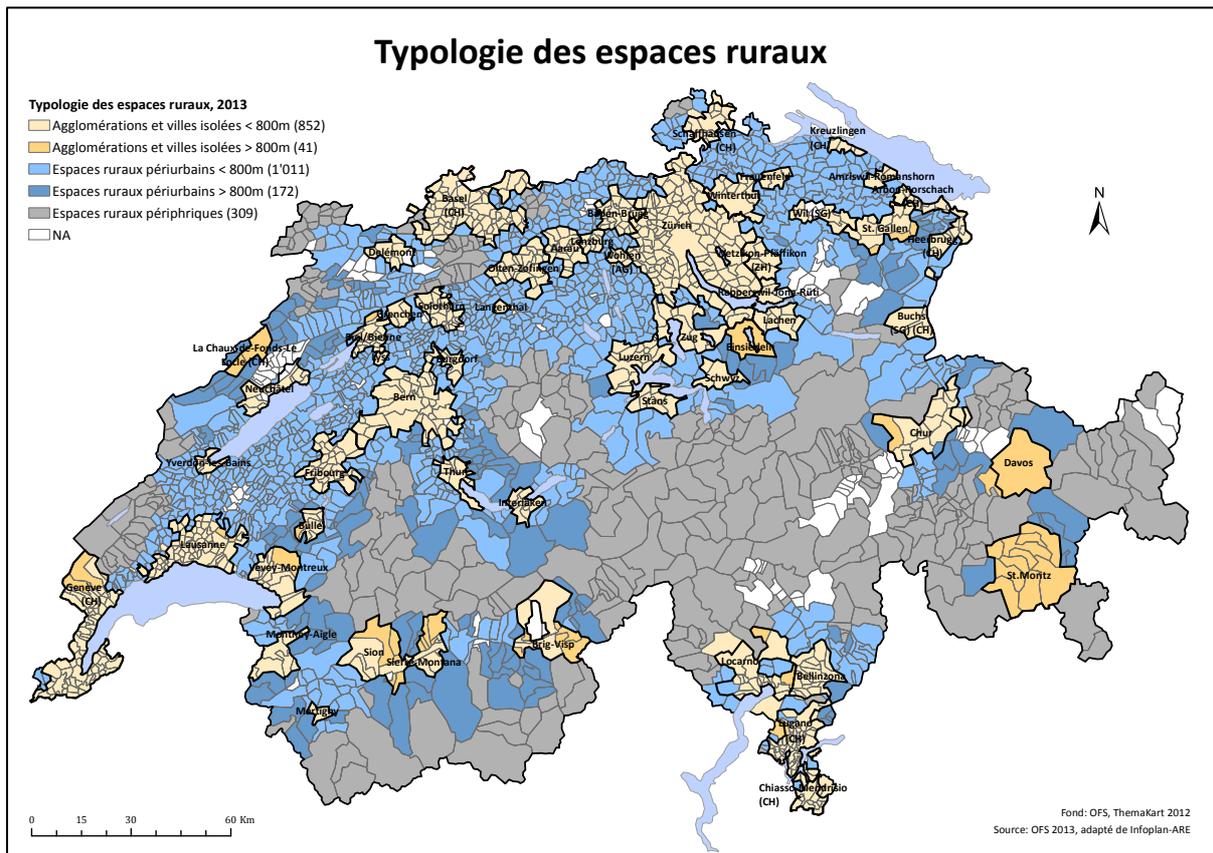


Figure 2: Typologie des espaces ruraux (source : OFS 2013, adapté de Infoplan-ARE)

### 3.1. Une typologie agricole des agglomérations

Afin d’appréhender la question des spécificités de l’agriculture des aires urbaines, j’ai établi une typologie agricole des agglomérations. La carte ci-dessous (figure 3) combine la spatialisation des limites des zones agricoles telles que définies par l’OFAG et les périmètres des villes et agglomérations retenus par l’ARE<sup>1</sup>.

Il en ressort des différences importantes en termes de conditions de production, de situation climatique, de topographie et d’accessibilité entre les différentes agglomérations suisses. Cette superposition permet de dégager une typologie agricole des agglomérations basée sur les conditions de production et les conditions de vie (conditions climatiques, voies de communication, configuration du terrain) qui reprend les quatre classes retenues par l’OFAG :

- Les agglomérations de plaine (Genève, Lausanne, Berne, Zurich, etc.) ;
- Les agglomérations de colline (Bulle, Bâle, Vevey-Montreux, Lucerne, etc.) ;
- Les agglomérations de vallée (Sion, Brig, Locarno, Coire, etc.) ;
- Les agglomérations de montagne (La Chaux-de-Fonds, Davos et St. Moritz)<sup>2</sup>.

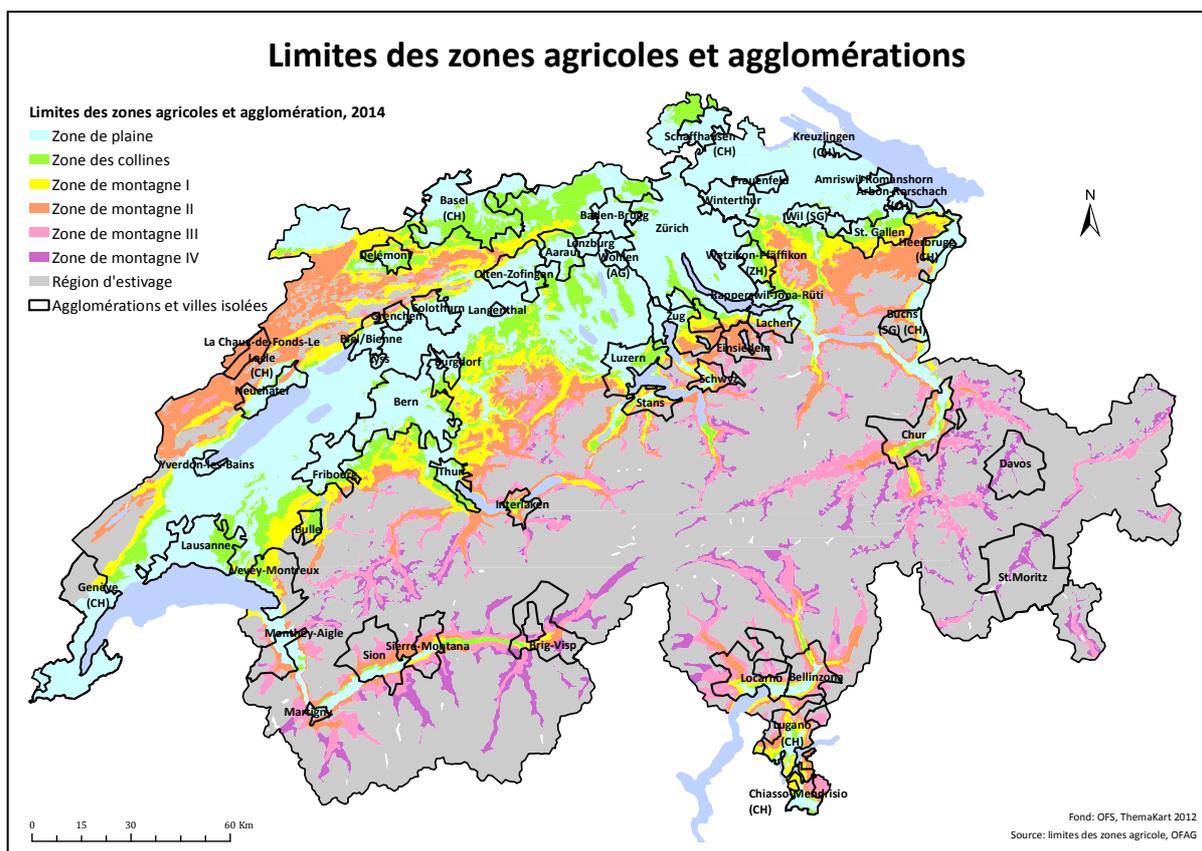


Figure 3: Limites des zones agricoles et agglomérations (source : OFS et OFAG, adapté de limites des zones agricole)

<sup>1</sup> Les données « Limites de zones agricoles » de l’OFAG constituent le cadastre de production agricole et reposent sur des critères relatifs à la situation climatique, aux transports et à la topographie (OFAG, 2018). La définition des aires urbaines se base sur la typologie des espaces ruraux élaborée par l’ARE en fonction de l’accessibilité, du potentiel économique, du nombre d’habitants et de l’altitude (voir méthodologie).

<sup>2</sup> Celles-ci ne sont pas traitées dans cette analyse en raison de leur altitude qui dépasse 800m (voir méthodologie).

Cette typologie agri-urbaine est mobilisée pour questionner les différents enjeux que représente l'intégration de l'agriculture dans le développement et la planification des agglomérations.

Je m'intéresserai, dans un premier temps, l'évolution des surfaces agricoles, du nombre d'exploitations et du nombre d'emplois agricoles (chapitre 2.2). Dans un deuxième temps, j'explorerai les spécificités de l'agriculture des aires urbaines en termes de surfaces et de mode de production (chapitre 2.3). Ensuite, j'examinerai les spécificités en termes d'élevage (chapitre 2.4). Finalement, je développerai les aspects relatifs aux spécificités en termes d'emplois (chapitre 2.5).

### 3.2. Une agriculture sous pression au sein des agglomérations

Même si l'agriculture occupe une place importante dans les agglomérations suisses, elle est fortement touchée par les conséquences de la politique agricole (évolution structurelle) et du développement urbain (diminution des surfaces agricoles, du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles). Ceci se traduit par une diminution des surfaces agricoles nettement supérieure dans les aires urbaines (-9.3 %) que dans les espaces ruraux périurbains (-3.7 %) entre 1979/85 et 2004/09<sup>1</sup>. Sur la carte ci-dessous (figure 4), les communes qui ont connu une diminution plus importante que la moyenne nationale sont représentées en jaune et rouge (cf. méthodologie).

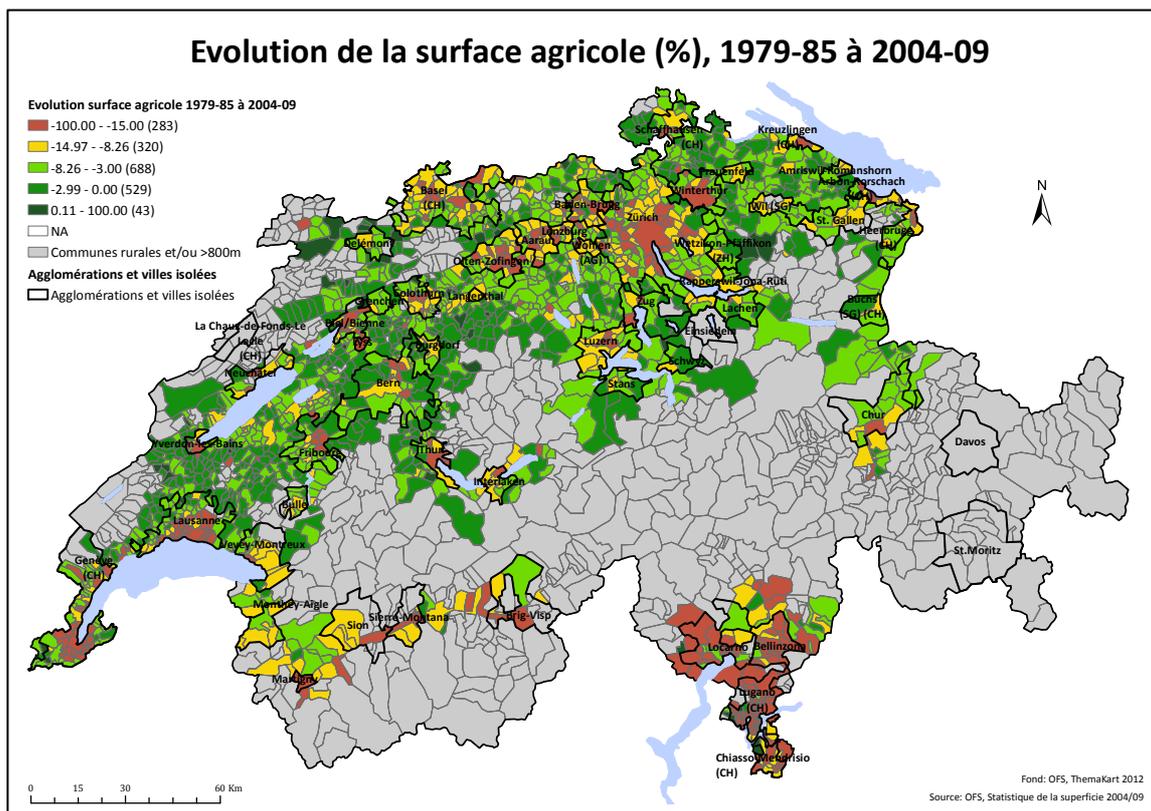


Figure 4: Évolution de la surface agricole (%), 1979-85 à 2004-09

<sup>1</sup> Ces dates correspondent aux périodes de recensement des statistiques de la superficie élaborées par l'OFS. Plus d'informations disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/enquetes/area.html>

Sans surprise, l'agriculture des aires urbaines, particulièrement celle des agglomérations de plaine, perd plus de surfaces, d'exploitations et d'emplois que celle de l'espace rural périurbain.

En effet, l'importante diminution des surfaces agricoles au sein des grands centres urbains (Genève, Lausanne, Zurich, Bâle, etc.) ressort de manière très claire sur cette carte. Peu d'agglomérations font exception à ce constat, mais le phénomène est plus marqué dans les grands centres des agglomérations de plaine (Genève, Lausanne, Bâle ou encore Zurich) et dans les vallées alpines (Martigny, Sion, ou encore Lugano).

Cette diminution des surfaces agricoles va de pair avec une diminution du nombre d'exploitations agricoles (-52 % aggro, -46 % périurbain) et du nombre d'emplois agricoles (-55 % aggro, -48 % périurbain). Les agglomérations de plaine et les agglomérations de vallée sont à nouveau les plus touchées par ce phénomène.

### 3.3. Des spécificités en termes de surfaces

Passons maintenant aux spécificités en termes de surface (proportion de cultures maraîchères, de surfaces herbagères, de surfaces en agriculture biologique). Sans surprise, les surfaces agricoles sont moindres dans les agglomérations que dans les espaces ruraux périurbains, mais représentent une part importante du territoire (35 %). Les deux graphiques ci-dessous représentent la répartition de l'utilisation du sol au sein des villes et agglomérations et des espaces ruraux périurbains. Au sein des villes et agglomérations, les surfaces agricoles représentent en moyenne 35 % et les surfaces d'habitat et d'infrastructures 21 % (OFS, statistique de la superficie 2004/09). À noter la proportion de forêts, espaces fortement protégés par la loi fédérale de 1902, qui est identique entre les agglomérations et les espaces ruraux périurbains.

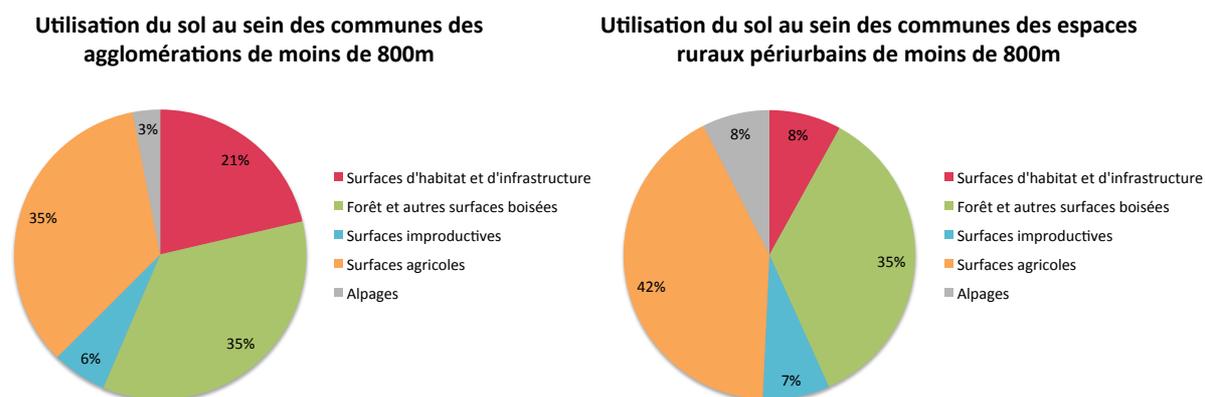


Figure 5: Utilisation du sol. (source : OFS, statistique de la superficie 2004/09)

## Plus de cultures maraîchères au sein des agglomérations

De manière générale, les villes et agglomérations se caractérisent par une plus grande proportion de la surface agricole utile occupée par des cultures maraîchères et horticoles. En 2012, les villes et agglomérations comptaient 1.66 % de la SAU dédiée au maraîchage, alors qu'au sein des espaces ruraux périurbains, ces cultures représentaient seulement 1.26 % de la SAU.

Comme la carte ci-dessous l'illustre, les cultures maraîchères se concentrent dans les zones de plaines et de vallée notamment en raison des conditions climatiques favorables, plus particulièrement dans la couronne des grandes agglomérations (Genève, Bâle, Zurich, Schaffhouse, etc.) et dans le Seeland (région de Suisse située majoritairement dans le canton de Berne, qui entoure les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne).

Au vu de cette carte, il semble que l'approvisionnement pour ce type de production soit plutôt organisé à l'échelle régionale, voire nationale, qu'à l'échelle urbaine. En effet, les grands sites de production maraîchère ressortent clairement et se situent dans le Seeland, à Genève, Zurich, Martigny, ou encore Schaffhouse ; des zones avec des conditions de production favorables à ce type de culture.

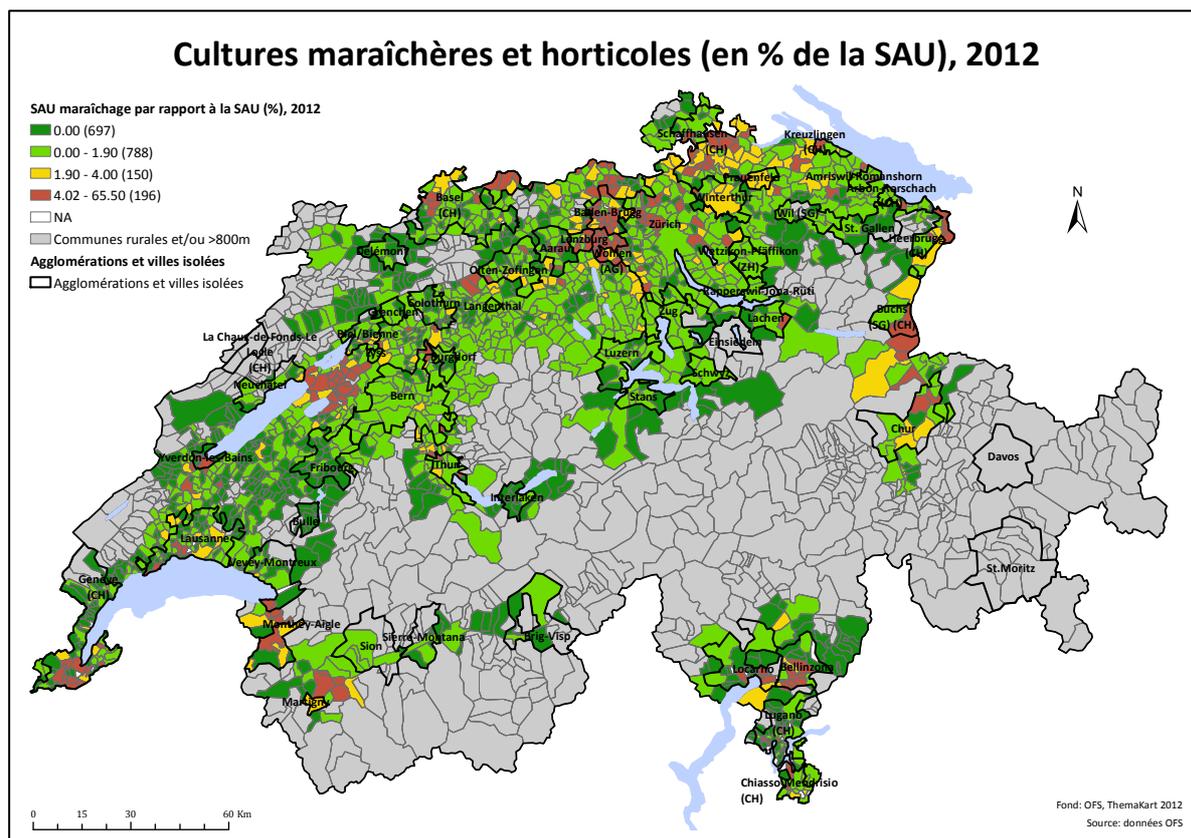


Figure 6: Proportion de cultures maraîchères et horticoles en % de la SAU, 2012

## Moins de surfaces herbagères au sein des agglomérations

En ce qui concerne la proportion de surfaces herbagères par rapport à la SAU, les différences sont marquantes entre les communes des agglomérations (59.7 %) et celles des espaces ruraux périurbains (64.4 %). Bien entendu, les communes des espaces périphériques et celles situées à plus de 800 mètres d'altitude regroupent les proportions de surfaces herbagères les plus élevées (>90 %) en raison des conditions de production qui ne sont pas propices aux grandes cultures ou d'autres types de cultures.

La carte ci-dessous relativise ces résultats et montre que la proportion de surfaces herbagères dépend plus des limites des zones agricoles (OFAG) que de la proximité urbaine. Les communes des agglomérations de plaine sont alors celles qui connaissent la moins grande proportion de surfaces herbagères, mais plus pour des raisons de conditions de production (climats, configuration du terrain) que de proximité urbaine. Ce phénomène ressort très clairement sur la figure 7. La proportion de surfaces herbagères est effectivement fortement corrélée aux limites des zones agricoles proposées par l'OFAG (cf. figure 3).

Quelques agglomérations font exception à ce constat, notamment Zurich qui connaît une importante proportion de surfaces herbagères. Bâle, Olten, Vevey-Montreux sont dans la même situation. Ceci peut certainement s'expliquer par une tradition d'élevage dans ces régions et une topographie moins propice à d'autres types de cultures.

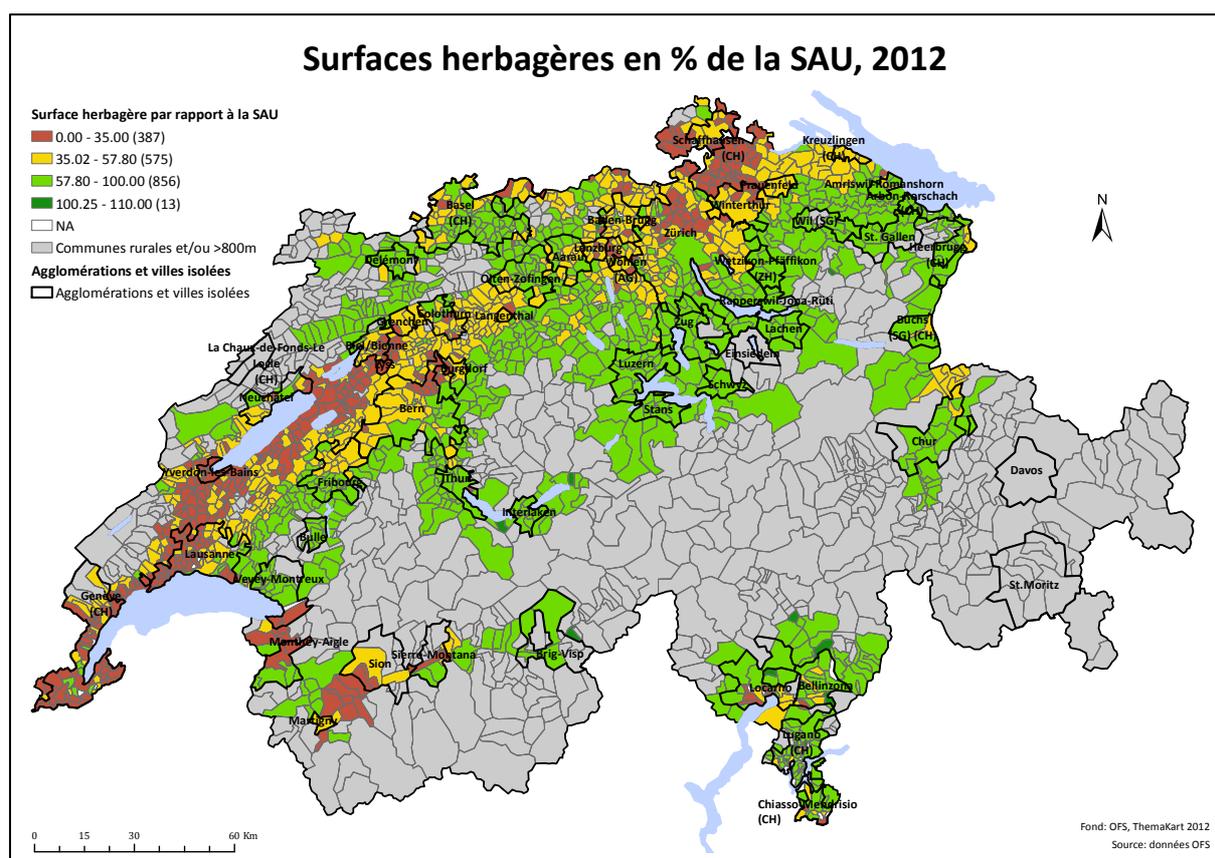


Figure 7: Proportion de surfaces herbagères (en % de la SAU), 2012

## Une répartition hétérogène des exploitations pratiquant l'agriculture biologique et l'agriculture contractuelle de proximité

Un résultat surprenant concerne les surfaces et exploitations en agriculture biologique. En effet, les communes des agglomérations accueillent une proportion d'exploitation en agriculture biologique (7.24 %) inférieure aux communes rurales périurbaines (7.41 %). Par contre, la proportion de SAU cultivée en agriculture biologique est légèrement supérieure dans les communes des agglomérations : 8.13 % contre 7.54 % dans les communes rurales périurbaines. Aucune différence significative n'est toutefois observée. Ceci infirme en partie les résultats présentés par Guilmain (2004) qui déclarait que les agriculteurs de l'espace rural : « ne bénéficient pas d'un marché aussi réactif, ils doivent donc décider de transformations de fond pour rester rentables. Ceci se traduit par une plus forte quantité d'agriculture biologique en espace rural qu'en espace périurbain. (...) on peut voir que cette reconversion est moins vraie en milieu urbain, car les agriculteurs ont d'autres choix. » (Guilmain, 2004, p. 10).

Un autre élément surprenant concerne la localisation des exploitations qui s'engagent dans l'agriculture contractuelle de proximité. La majorité des initiatives d'agriculture contractuelle de proximité, hormis le cas particulier de Genève, se situe dans l'espace rural périurbain (cf. figure 8). Ceci peut certainement s'expliquer par les faibles distances entre l'espace rural périurbain et les bassins de consommation en ville.

### Initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) en Suisse, 2014

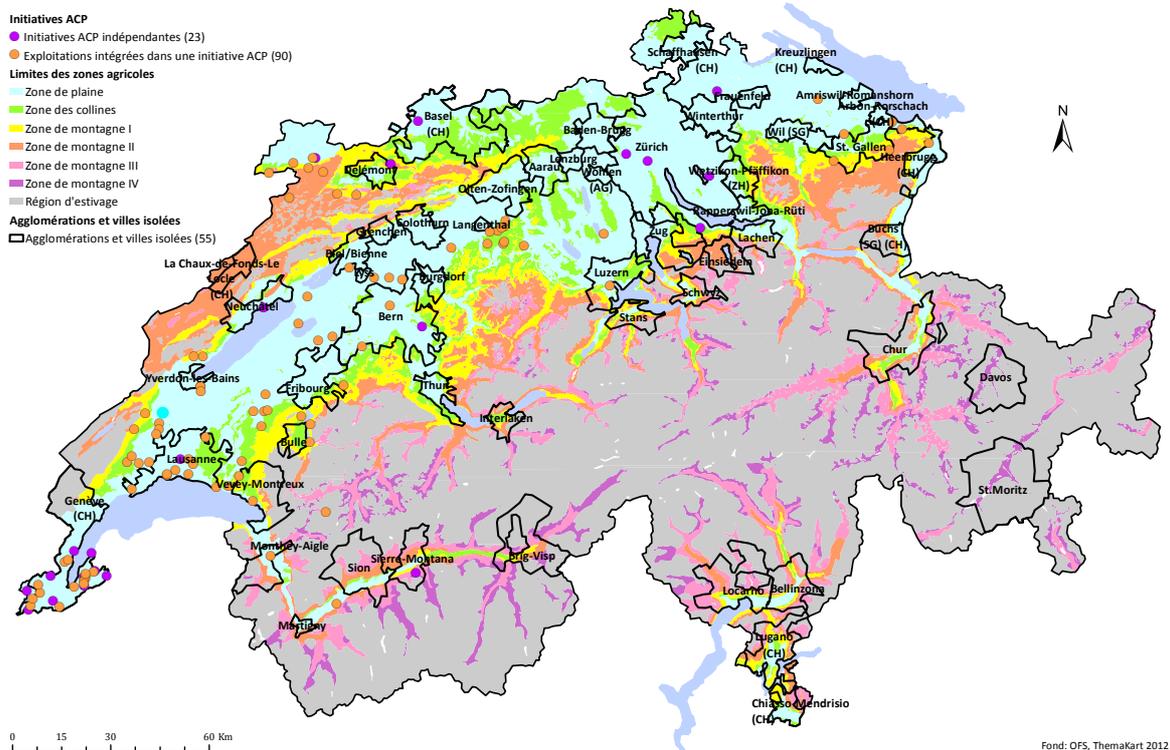


Figure 8: Initiatives d'agriculture contractuelle de proximité recensées en Suisse

### 3.4. Des spécificités en termes d'élevage

Une autre spécificité de l'agriculture des aires urbaines concerne l'élevage. A priori, la production animale est moins importante au sein des communes des agglomérations que dans celles des espaces ruraux périurbains, en raison des nuisances (olfactives, pollutions, etc.) que peuvent engendrer ces activités agricoles et des contraintes que le milieu urbain impose (épandage à proximité des habitations, transport des animaux, etc.). Seule la proportion d'exploitations avec des équidés serait plus importante dans les aires urbaines en raison de la demande urbaine (Zasada, 2011).

#### Moins de bovins et de porcs dans les agglomérations

De manière assez prévisible, le pourcentage d'exploitations avec des bovins est moins important dans les agglomérations (58 %) que dans les espaces ruraux périurbains (69.7 %) (cf. figure 9). Le même phénomène est observable pour la proportion d'exploitation avec des porcs (agglo = 10.1 % périurbain = 17.4 %). L'ANOVA et le test de Mann-Whitney-Wilcoxon (U) ont confirmé que ces différences étaient significatives pour les bovins et pour les porcs.

Entre 1975 et 2012, le nombre d'exploitations avec des bovins a diminué de manière nettement plus marquée dans les villes et agglomérations (-59.5 %) que dans les espaces ruraux périurbains (-53.4 %). L'évolution entre 1975 et 2012 du nombre d'exploitations avec des porcs a suivi la même tendance (agglomération = -88.2 % ; périurbain = -82.9 %).

Les cheptels bovins et porcins par exploitation sont moins importants dans les agglomérations (24.8 bovins par exploitation ; 21.5 porcs par exploitation) que dans les espaces ruraux périurbains (28.34 bovins par exploitation ; 39.2 porcs par exploitation). Les exploitations bovines et porcines sont significativement plus petites dans les communes des agglomérations que dans les communes des espaces ruraux périurbains.

Ces constats peuvent s'expliquer en partie en raison des nuisances sonores et olfactives qu'entraîne ce genre d'élevage, mais aussi en raison des contraintes en termes de transport de bétail que représentent les villes ou encore par le manque d'abattoirs qui se situent de plus en plus loin des centres urbains.

La proportion d'exploitations avec des élevages bovins et porcins, comme pour les surfaces herbagères, est fortement liée aux limites des zones agricoles ; les zones de plaine (et de vallée) étant celles qui présentent le moins d'élevage, notamment en raison des conditions de production qui permettent une plus grande diversité. Finalement, les différences sont, encore une fois, plus liées aux types d'agglomérations qu'à la proximité urbaine. Les agglomérations de colline (Bulle, Lucerne, Fribourg ou Berne) par exemple présentent une importante proportion d'exploitations avec des bovins, car les conditions de production s'y prêtent bien (zone de colline).

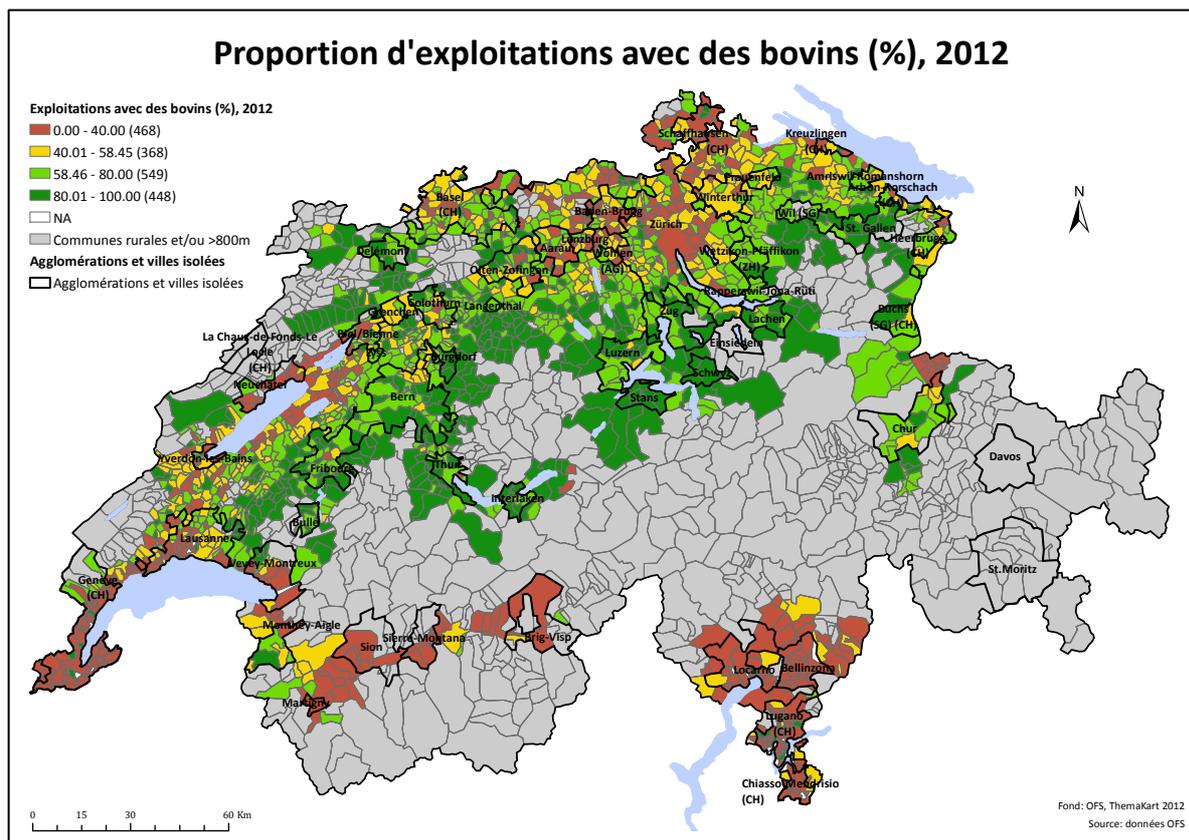


Figure 9: Proportion d'exploitations avec des bovins (%), 2012

## Une répartition hétérogène des exploitations avec des moutons et des volailles

Au niveau des proportions d'exploitations avec des moutons (agglomération = 14.2 % ; = 14 %) et celles avec des volailles (agglomération = 23.7 % ; périurbain = 23 %), les différences ne sont pas significatives entre agglomérations et espaces ruraux périurbains.

La carte ci-dessous confirme l'hétérogénéité de la répartition de la proportion d'exploitations avec des moutons. Les exploitations des communes des agglomérations ne peuvent donc se distinguer des communes rurales périurbaines sur la base de ces indicateurs. Les moutons semblent même reconquérir le territoire urbain, notamment pour l'entretien des espaces verts.

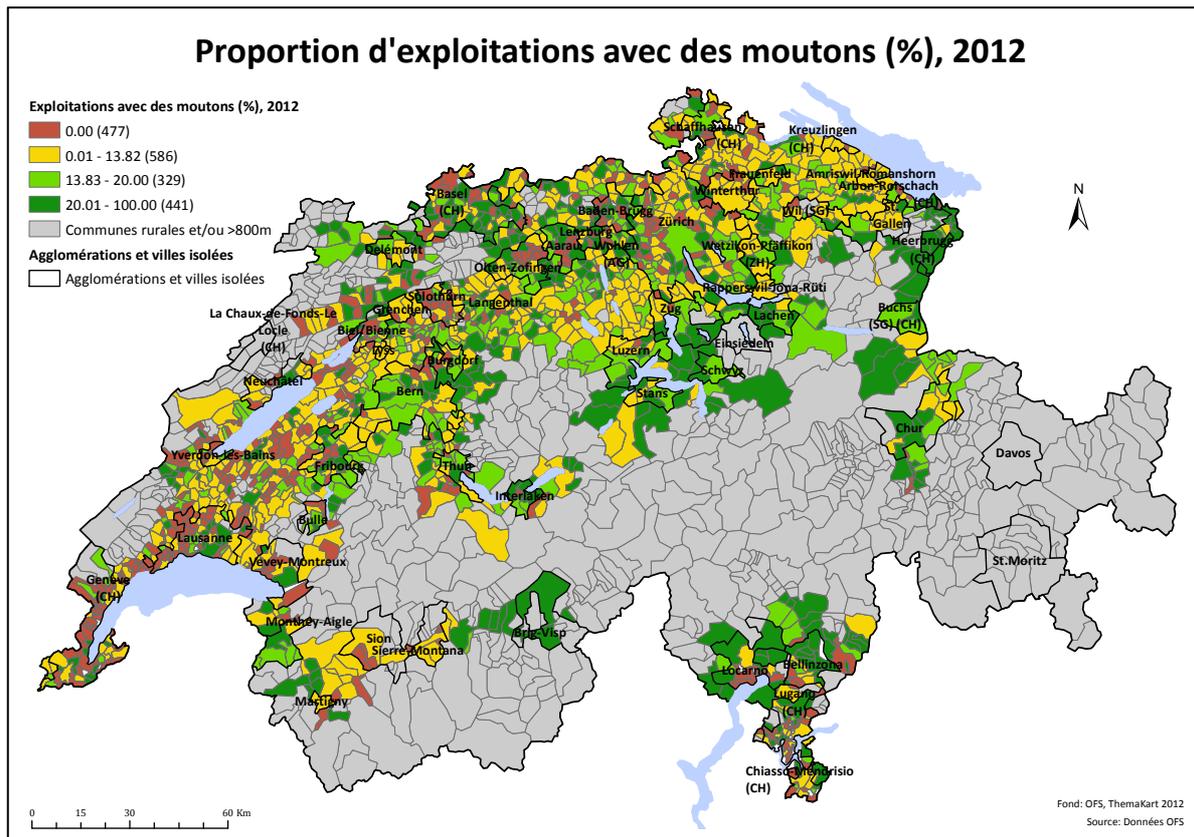


Figure 10: Proportion d'exploitations avec des moutons, 2012

## Plus d'équidés au sein des agglomérations

Les agglomérations présentent une plus grande proportion d'exploitations avec des équidés (22.2 %) que les espaces ruraux périurbains (18.9 %). Le pourcentage d'exploitations avec des équidés est significativement plus important dans les communes des agglomérations que dans les communes des espaces périurbains.

De même, les cheptels d'équidés par exploitation (Agglo = 1.94, périurbain = 1.24) sont significativement plus importants dans les communes des agglomérations. Ce phénomène peut facilement s'expliquer par la forte demande urbaine pour les loisirs équestres, également appelé horsification (Bomans et al., 2010 ; Zasada, 2011).

Toutefois, la plus grande proportion d'exploitations avec des équidés à proximité des centres urbains ne ressort pas aussi clairement qu'attendu d'un point de vue spatial (cf. figure 11). En effet, la répartition de la proportion des exploitations avec des équidés sur le territoire est très hétérogène sur toutes les zones de plaines, avec une forte concentration sur le Jura, certainement pour des raisons historiques (berceau de la race des Franches-Montagnes). Ceci peut certainement s'expliquer par le fait que beaucoup d'exploitations avec des équidés (ou structures telles que manèges) ne sont pas comptabilisées dans les données statistiques de l'OFS (voir méthodologie).

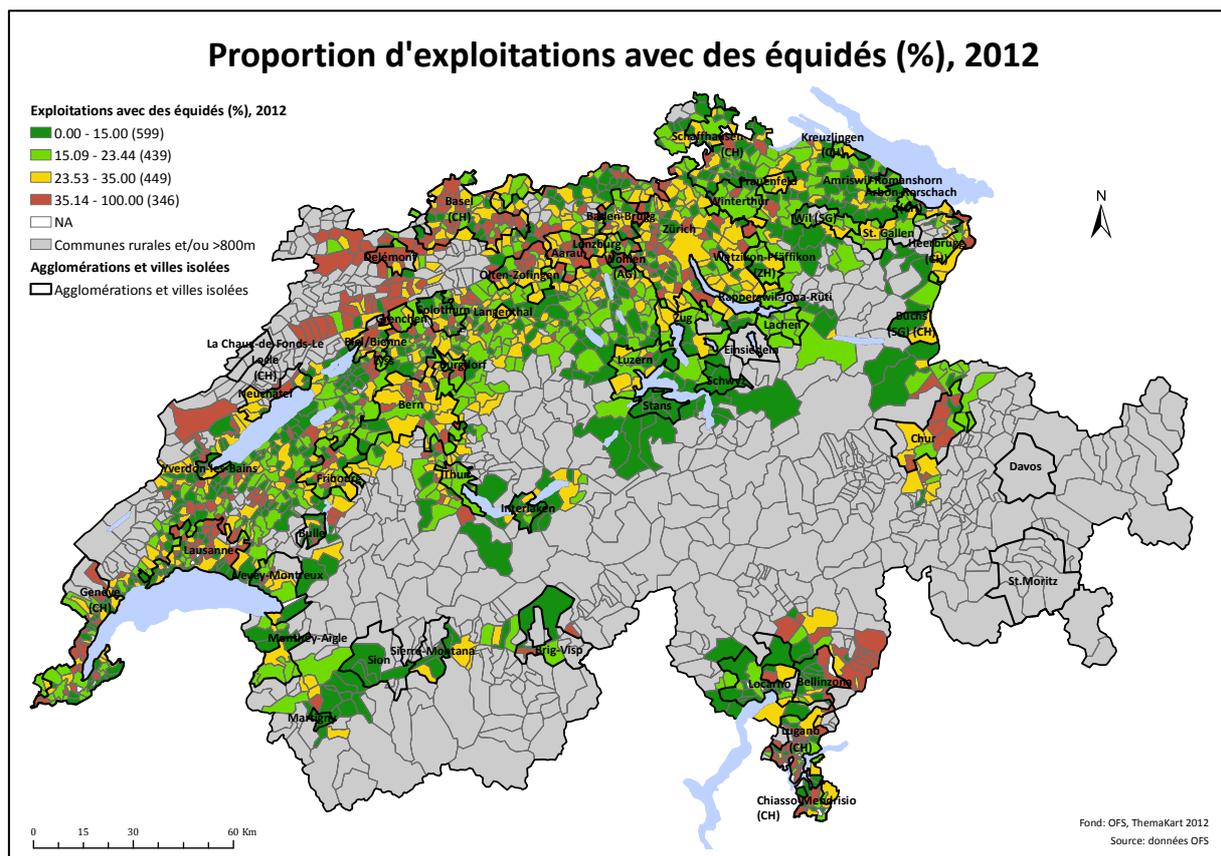


Figure 11: Proportion d'exploitations avec des équidés (%), 2012

### 3.5. Des spécificités en termes d'emplois

Le dernier groupe de spécificités de l'agriculture des aires urbaines concerne les éléments relatifs aux structures des exploitations et à l'emploi. A priori, les exploitations des aires urbaines devraient présenter plus d'emplois par exploitation et par hectare, ou encore plus d'emplois occupés par des personnes extérieures au noyau familial ou par des femmes, en raison notamment de la plus grande diversification des activités.

#### Plus d'emplois par exploitation et par hectare dans les agglomérations

Au vu de ces statistiques (cf. annexe), les communes des agglomérations présentent en moyenne plus d'emplois par exploitation (3.368 contre 3.005) et par hectare de SAU (0.239 contre 0.171). Selon les tests statistiques effectués, le nombre d'emplois par exploitation et par hectare est significativement plus important dans les communes urbaines. La carte ci-dessous appuie ce résultat statistique.

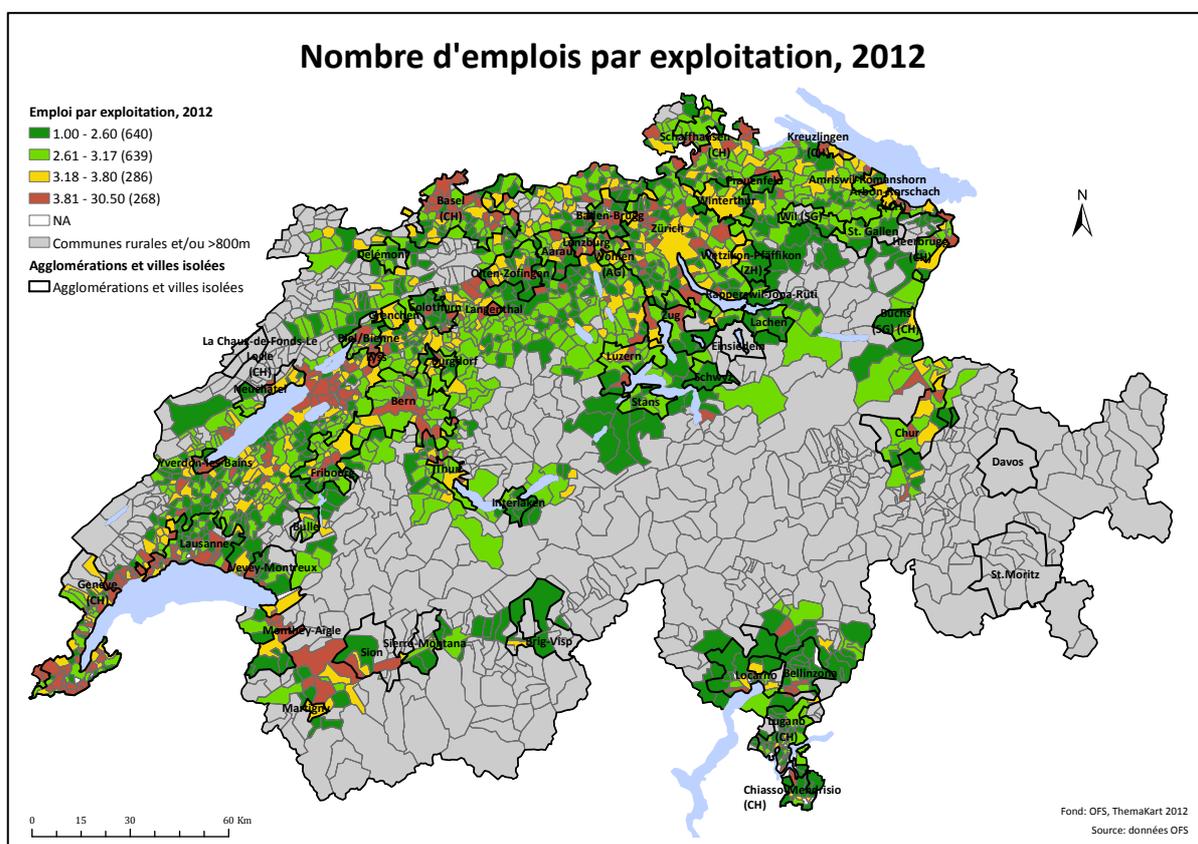


Figure 12 : Nombre d'emplois par exploitation, 2012

Ce constat peut s'expliquer en partie par une diversification plus importante et par des cultures plus exigeantes en main d'œuvre. En effet, les aires urbaines présentent, comme vu précédemment, des types d'agriculture plus demandeurs d'emploi (arboriculture, maraîchage, viticulture) et plus adaptés à la vente directe et donc aux développements des liens producteurs-consommateurs.

Ainsi, les régions avec une importante production maraîchère (le Seeland, Genève, la région zurichoise, Martigny) s'illustrent par un nombre d'emplois par exploitation et par hectare nettement plus important que la moyenne nationale, en partie en raison du plus fort besoin de main d'œuvre qu'engendre ce type de culture. De manière générale, l'Arc lémanique et les grands centres urbains

(Bâle, Zurich, Berne) regroupent plus d'emplois par exploitation et par hectare que la moyenne nationale.

En résumé, les exploitations des communes des aires urbaines comportent en moyenne plus de main-d'œuvre par exploitation et par hectare. L'agriculture des aires urbaines semble alors se caractériser par des types de culture et des structures d'exploitations plus demandeuses d'emplois.

### Plus d'emplois occupés par des femmes

Dans les communes des villes et agglomérations, les femmes occupent plus d'emplois par exploitations (1.180 contre 1.079), mais une proportion nettement plus faible par rapport à l'emploi total (74.509 contre 82.190). Les emplois par exploitation occupés par des femmes sont significativement plus nombreux dans les communes des agglomérations que dans les communes périurbaines.

Ceci peut s'expliquer par le fait que les femmes participent à la diversification des activités dans les aires urbaines. Par contre, il est surprenant que la proportion d'emplois agricoles occupés par des femmes par rapport au total des emplois soit significativement moins importante dans les agglomérations que dans les zones périurbaines.

La carte ci-dessous permet à nouveau de relativiser ces résultats statistiques. Les différences semblent être plus importantes entre la Suisse romande et la Suisse alémanique qu'entre agglomérations et espaces ruraux périurbains. Ce constat est difficilement explicable.

### Proportion d'emplois occupés par des femmes (%), 2012

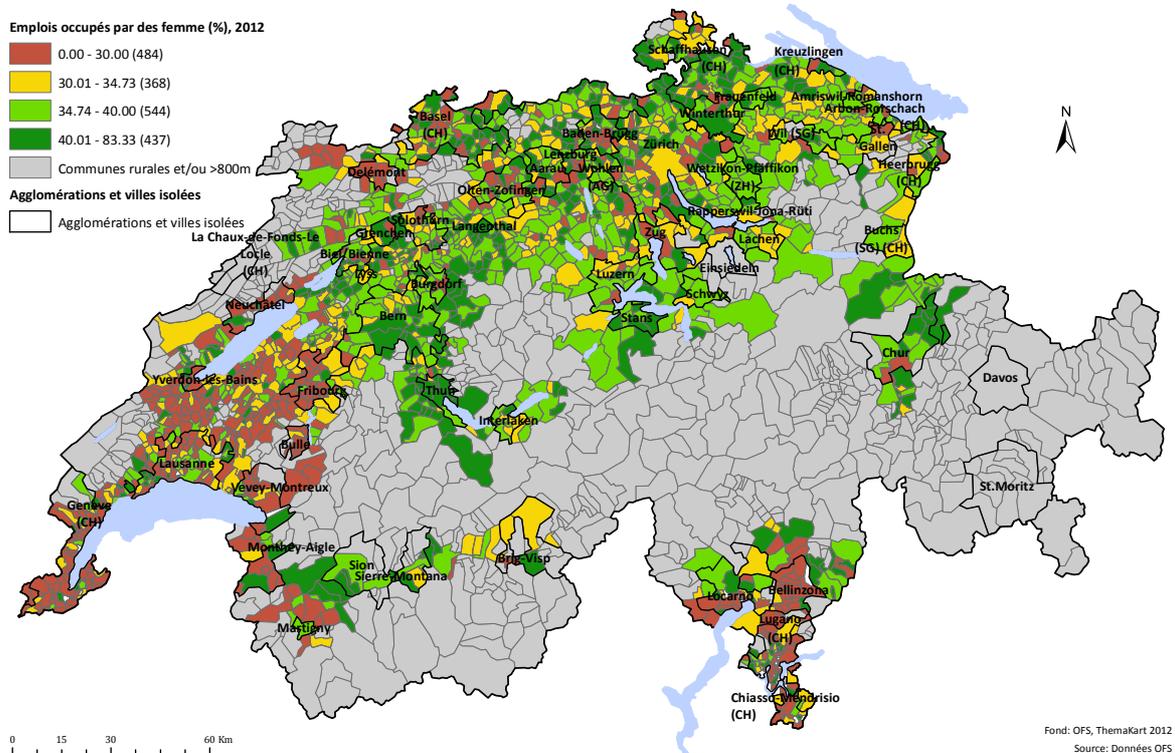


Figure 13: Proportion d'emplois occupés par des femmes (%), 2012.

## Moins d'emplois occupés par des membres de la famille

Dans la même logique, les emplois occupés par des membres de la famille sont significativement moins importants dans les communes des agglomérations que dans les communes périurbaines. Les exploitations des communes urbaines semblent donc s'éloigner de l'agriculture traditionnelle familiale.

Ceci peut s'expliquer notamment par le phénomène des néoruraux et par le fait que les agriculteurs des aires urbaines sont de plus en plus urbains. Le mode d'organisation du travail semble en tout cas plus faire appel à de la main-d'œuvre extérieure qu'à la famille, tout du moins d'un point de vue statistique. En effet, il faut noter que le travail familial n'est pas forcément comptabilisé dans ces statistiques.

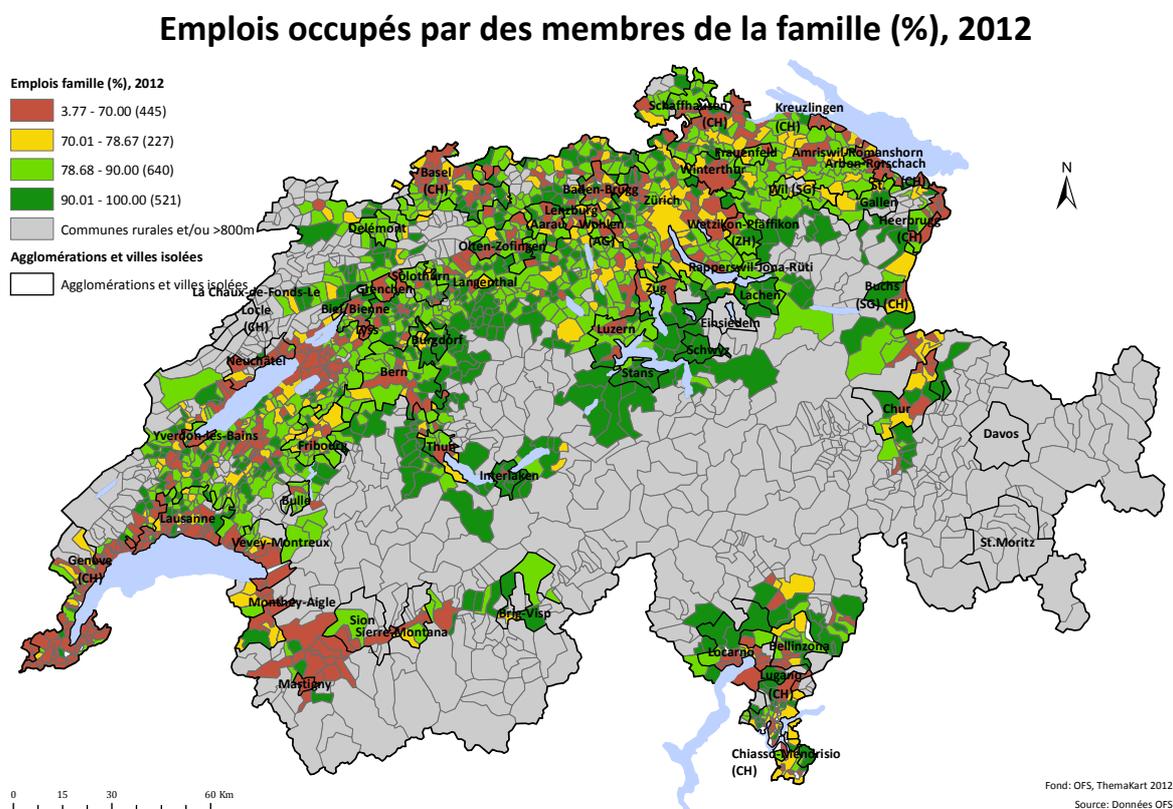


Figure 14: Emplois occupés par des membres de la famille (%), 2012

### 3.6. Synthèse

En résumé, ce chapitre m'a permis de démontrer, sur la base d'une typologie agricole des agglomérations suisses qui croise pour la première fois les cartes des offices fédéraux de l'aménagement du territoire (ARE) et de l'agriculture (OFAG), que l'agriculture des aires urbaines en Suisse possède des caractéristiques particulières par rapport à celle des espaces ruraux périurbains. Cette analyse statistique et cartographique donne à voir la place importante qu'occupe l'agriculture au sein des régions urbaines, mais également la pression qu'elle subit en termes de perte de terres agricoles, d'exploitations et d'emplois agricoles.

L'agriculture des aires urbaines, particulièrement les agglomérations de plaine, se caractérise par un certain nombre de spécificités :

- Une pression importante en lien avec l'urbanisation (diminution du nombre d'exploitations, du nombre d'emplois agricoles et des surfaces agricoles)
- Plus de surfaces dédiées aux cultures maraîchères
- Moins de surfaces herbagères
- Moins d'exploitation avec des élevages bovins et porcins et des cheptels plus petits
- Plus d'exploitations avec des équidés
- Des exploitations avec plus d'emplois (par hectare et par exploitation)
- Un rôle plus important des femmes et des personnes extérieures au noyau familial

À ce stade, un certain nombre de spécificités de l'agriculture des aires urbaines se dégagent, mais elles ne permettent pas à cette échelle de déterminer ce qu'est l'agriculture urbaine en Suisse, et encore moins d'identifier des formes spécifiques. Les agglomérations de plaine sont celles qui se démarquent le plus. Nos trois cas d'étude, Genève, Zurich et Lausanne, en sont des exemples emblématiques. Les initiatives d'agriculture urbaine de ces régions et les politiques publiques y relatives sont exposées dans le chapitre suivant, afin de dresser un premier portrait de l'agriculture urbaine en Suisse et de pouvoir aboutir à une typologie de ses multiples formes dans le chapitre 5.



## 4. Présentation des cas d'étude

L'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse est récente et fulgurante. L'agriculture urbaine, qui était absente des politiques publiques et des recherches académiques au début des années 2000, constitue en 2018 un thème omniprésent.

Au niveau national, l'agriculture urbaine ne fait pas partie de la politique agricole ou de la loi sur l'aménagement du territoire. Toutefois, au niveau local, les initiatives agricoles et politiques agri-urbaines qui tentent de rapprocher villes et agriculture ou citoyens et agriculteurs sont de plus en plus nombreuses. Les trois cas d'étude analysés dans cette thèse (Genève, Zurich et Lausanne) sont emblématiques de ces nouvelles dynamiques. Ces trois cas se justifient pour différentes raisons. Premièrement, ce sont trois importantes agglomérations de plaine, où l'agriculture est particulièrement touchée par la pression urbaine. Deuxièmement, ces trois régions se caractérisent par une multitude d'initiatives d'agriculture urbaine mises en place par la société civile, les agriculteurs ou encore les collectivités publiques. Troisièmement, ces trois régions développent des politiques agri-urbaines et cherchent à intégrer l'agriculture dans le projet urbain avec des stratégies très différentes. De plus, ces trois régions s'impliquent dans le développement de fermes urbaines, avec des conceptions qui peuvent fortement varier. Dans ce chapitre, je vais décrire brièvement ces trois cas en justifiant leur intérêt pour cette thèse tout en essayant d'éviter au maximum les répétitions avec les articles qui suivront.

Genève constitue le cas d'étude principal de cette thèse et, par conséquent, sa description est plus développée. La présentation des initiatives d'agriculture urbaine est précédée d'un historique de la mise en place du zonage et de la prise en compte de l'agriculture dans le projet d'agglomération, car le canton fait office de pionnier en Suisse sur ces deux aspects. Ce cas est ensuite mis en perspective avec les villes de Zurich et Lausanne. Le choix de retenir la ville de Zurich se justifie, car c'est la plus grande ville de Suisse et qu'elle a initié une stratégie d'intégration de l'agriculture dans le projet urbain très différente de Genève ou Lausanne. Le choix de Lausanne s'explique par la présence d'un projet de ferme urbaine (Rovéréaz) et d'une politique agricole urbaine en construction particulièrement novatrice.

Dans ces trois cas, souvent assez différents, des fermes urbaines ont été initiées et m'ont offert un terrain de comparaison d'échelle identique.

### 4.1. Le cas de Genève

Genève constitue un cas d'étude emblématique de l'agriculture urbaine en Suisse fréquemment étudié dans la littérature scientifique (Ansaldi et Bertrand, 2016 ; Barthassat et al., 2011 ; Ernwein et Salomon Cavin, 2014 ; Nikolaidou et al., 2016). Ceci peut s'expliquer par la multitude de projets qui s'y développent (Salomon Cavin et Mumenthaler, 2015) et la relativement bonne intégration de l'agriculture dans le projet urbain (Ernwein et Salomon Cavin, 2014), que ce soit au niveau du projet d'agglomération, du plan directeur cantonal, de certains plans directeurs communaux, des concours et projets d'urbanisme, etc.

Genève est un cas particulièrement intéressant pour cette thèse, car l'agriculture urbaine y est intégrée aussi bien dans les stratégies urbaines (projet d'agglomération, aménagement du territoire local) que dans les stratégies agricoles (loi sur la promotion de l'agriculture, label régional Genève

Région Terre Avenir [GRTA]). En effet, en parallèle de son intégration dans la planification territoriale, l'État de Genève développe pour l'agriculture une démarche originale d'intégration de la ville dans la politique agricole portée par le service cantonal de l'agriculture. Cette démarche est illustrée par la loi sur la protection de l'agriculture (LPromAgr, 2004) et par la suite, mise en œuvre via le label « Genève Région - Terre Avenir » (GRTA).

Ce chapitre est divisé en trois points qui vont me permettre de présenter ce cas tout à fait particulier. Dans la première partie, je reviendrai sur l'intégration précoce de l'agriculture dans le projet urbain et la protection des terres agricoles via l'introduction du zonage, car le canton de Genève fait office de pionnier suisse en la matière. C'est également le premier projet d'agglomération en Suisse qui intègre un volet agricole. Finalement, je présenterai brièvement certaines initiatives emblématiques d'agriculture urbaine présentes sur le canton de Genève.

### **Une intégration précoce de l'agriculture dans le développement urbain**

Genève est un pionnier en matière de zonage et l'agriculture bénéficie d'un statut particulier avec des mesures de protection bien avant la loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 1979. Genève connaît un développement important au milieu du XIXe siècle avec la démolition des fortifications et la construction d'un important réseau de tramway entre 1897 et 1907. Ce réseau de transport accompagne une extension de l'emprise de la ville et le développement de quartiers de villas sur les terres agricoles.

Dès 1918 une loi est votée qui contient déjà la séparation des zones urbaines et zones rurales dans le but de contenir cette urbanisation, suivie de la loi de 1929 (loi sur les constructions et installations diverses) et complétée par le plan de zone des constructions (figure 15). « Les mesures de 1918 n'ont pas réussi à rationaliser l'occupation du sol, et les autorités estiment nécessaire de réagir contre l'urbanisation intensive du territoire et la tendance à ne faire de l'ensemble du canton de Genève qu'une seule ville. » (Walter, 1994, p. 375).

La loi de 1929 est la première en Suisse à généraliser le principe du zonage à l'échelle d'un canton entier<sup>1</sup>. Elle précise le zonage introduit par la loi de 1918 en définissant cinq zones. La première se situe dans les limites des anciennes fortifications et correspond à une zone mixte (logement et commerce). La deuxième « sur le territoire des anciennes fortifications, permet une prédominance de construction à plusieurs étages (...) La troisième, pour la banlieue des villas et grandes propriétés, oblige les constructions de plus de deux étages à s'inscrire dans un plan de quartier. » (Walter, 1994, p. 376). La quatrième zone est destinée aux petites maisons qui font la transition avec l'espace rural. La cinquième zone est alors destinée « aux petites habitations familiales, villas et exploitations rurales. Sous certaines réserves, il est permis d'y édifier des maisons en série ou jumelées. » (Walter, 1994, p. 376). Il est intéressant de relever que la zone agricole n'est pas encore explicitement définie et que cette cinquième zone (qui est devenue aujourd'hui la zone villa) s'appuie avant tout sur des critères esthétiques : « Le critère esthétique trahit nettement l'objectif de ségrégation socio-spatiale » (Walter, 1994, p. 376). Ce zonage protégeait alors l'espace agricole, mais principalement pour des raisons paysagères et ségréatives (limiter l'accès de cette zone à la population aisée) et non pour sa fonction productive (Walter, 1994). La loi de 1929 s'inscrit en effet dans la continuité d'une loi pour la

---

<sup>1</sup> À noter que les pouvoirs d'aménagement du territoire à Genève ont toujours été principalement de compétence cantonale contrairement à la majorité des autres cantons suisses où ces compétences sont déléguées aux communes.



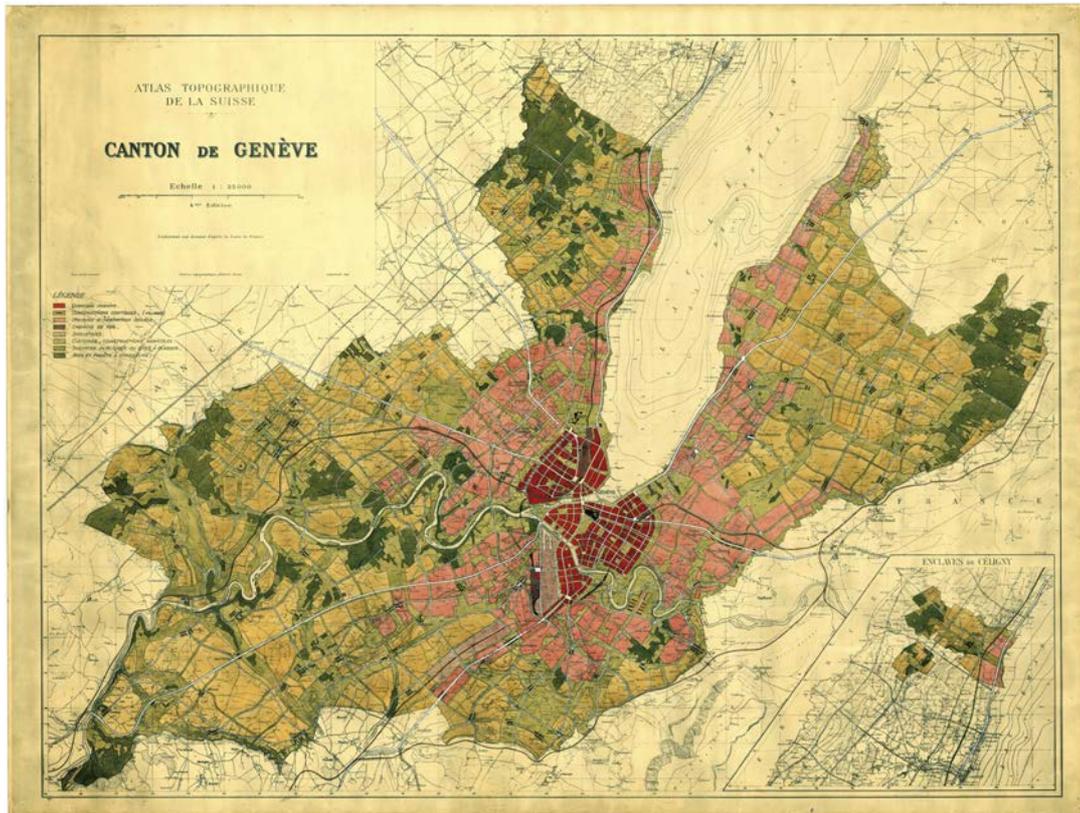


Figure 16: Plan des zones du canton de Genève, 1936

En 1952, « effrayée par la rapidité de la disparition de la surface agricole et les besoins alimentaires d'une population qui s'accroît rapidement »<sup>1</sup>, le Canton de Genève adopte une loi qui distingue définitivement la zone villa de la zone agricole en vue d'assurer une meilleure protection de l'espace agricole.

Ce zonage explique la relativement bonne préservation des surfaces agricoles du canton jusqu'à présent. Le canton de Genève comporte ainsi encore une part importante de son territoire dédiée à l'agriculture. Cette forte protection de la zone agricole a notamment eu pour effet une urbanisation en France voisine (département de l'Ain et de la Haute-Savoie) ou dans le canton de Vaud. Les espaces libres pour la construction en France ont, en quelque sorte, servi de déversoir à la croissance genevoise bloquée en périphérie immédiate de Genève par la protection de la zone agricole (figure 17, Diener, Herzog, Meili, de Meuron, et Schmid, 2005).



Figure 17: Urbanisation à Genève et France voisine. Source: (Diener, Herzog, Meili, de Meuron, et Schmid, 2005)

<sup>1</sup> Canton de Genève, site Internet : <http://ge.ch/archives/11-creation-zones>

L'agriculture est donc intégrée très tôt dans l'histoire de l'urbanisme genevois, surtout comme une limite à l'urbanisation. L'agriculture est avant tout pensée pour ses fonctions paysagères. C'est la vision qui va prédominer jusqu'à l'élaboration d'un « projet agricole d'agglomération » (Cantiniaux et Dériaz, 2010) en 2010 qui va offrir une véritable place à l'agriculture dans le projet urbain.

## **Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, une reconsidération de la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire ?**

### ***Une première version centrée sur une vision paysagère***

Le projet d'agglomération est un processus de planification relativement récent, cet outil a été instauré par la Confédération en 2001 (Conseil fédéral, 2001). La politique des agglomérations de la Confédération était initialement centrée sur deux aspects : l'urbanisation et la mobilité. Ce n'est que dans un deuxième temps que le développement durable des espaces ouverts a intégré les exigences de la Confédération. Les premières réflexions au niveau de Genève ont débuté en 2004 dans le cadre du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois. Il s'agit d'élaborer un diagnostic transfrontalier et un projet à l'échelle de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève (Canton de Genève, et parties des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et du canton de Vaud). À ce stade, au vu des exigences de la Confédération, le projet était avant tout focalisé sur la mobilité, l'urbanisation et l'environnement ; l'agriculture étant placée au second plan : « A l'origine du schéma d'agglomération 2007, nous n'étions pas obligés d'initier une démarche sur les espaces ouverts de la nature et de l'agriculture en rapport à l'espace public urbain. » (Barthassat et al., 2011, p. 114). En effet, jusqu'à ces dernières années, l'agriculture n'a jamais constitué un objet particulier dans la planification urbaine. Dans les documents d'urbanisme, les espaces agricoles étaient réduits à leur vocation paysagère de ceinture verte ou alors à une simple réserve foncière (Barthassat et al., 2011).

En décembre 2007, les partenaires du projet d'agglomération franco-valdo-genevois signent la charte d'engagement du projet d'agglomération. Ce document accompagné de 8 cahiers annexes est le premier jalon du projet d'agglomération. Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) s'articule alors autour de trois grands axes : un schéma d'agglomération (urbanisation), un concept de transports publics (mobilité) et un plan paysage (environnement).

Dans la première version du projet d'agglomération (2007), l'agriculture est surtout pensée pour ses caractéristiques paysagères à travers un plan paysage (Barthassat et al., 2011), même si deux fiches actions, réalisées par le service de l'agriculture, identifient l'approvisionnement local et le maintien d'une agriculture productive comme des enjeux du développement (Surchat et Bessat, 2007, p. 131-137). Cette première intégration de l'agriculture dans le projet d'agglomération se limite à des objectifs généraux de valorisation de l'agriculture de l'espace transfrontalier en s'appuyant sur les labels existants ou se focalise sur la préservation du foncier agricole. « Le changement de conception prenant en compte les espaces agricoles non pas comme des réserves foncières, mais bien comme des espaces ressources, fait lentement son chemin. » (Barthassat et al., 2011, p. 111).

### ***L'arrivée de l'agriculture avec le projet agricole d'agglomération***

C'est dans un deuxième temps que « le Projet Agricole d'Agglomération » (Cantiniaux et Dériaz, 2010) propose pour l'agriculture un projet urbain qui lui est expressément dédié :

« Dans le cadre du projet d'agglomération, les milieux agricoles participaient dans un premier temps plutôt dans une logique de réaction aux propositions de mesures d'aménagement urbain proposées par les groupes d'urbanistes (démarche "réactive"). Suite à l'élaboration de la grille d'indicateurs agricoles et à la participation systématique aux tables rondes des PACA, il est rapidement apparu qu'une démarche plus active et créative de la part de l'agriculture pouvait permettre à la fois de mieux préserver le secteur agricole, de permettre de participer dans les débats de manière plus constructive, et également de contribuer au développement harmonieux de la région. Il s'est donc imposé l'idée de développer un projet agricole d'agglomération porté par les professionnels du secteur agricole. À travers cette dynamique, les milieux agricoles cherchent à mieux s'intégrer dans la logique du Projet d'Agglomération et à développer des initiatives constructives basées sur les objectifs du projet vis-à-vis de l'agriculture. L'élaboration d'un projet agricole d'agglomération part de cette intention et répond à une demande provenant des milieux agricoles. » (Cantiniaux et Dériaz, 2010).

Les agriculteurs sont alors intégrés pour la première fois dans le processus d'élaboration du projet urbain. Les spécificités et perspectives de l'agriculture de la région sont étudiées afin d'intégrer les préoccupations des milieux agricoles. Le cahier 13-1 du projet d'agglomération est publié en juin 2009 et présente les enjeux liés à l'agriculture dans l'agglomération et les impacts du projet sur l'agriculture. Mi-2009, un processus participatif avec les agriculteurs et leurs représentants est mis en place afin d'élaborer un projet agricole d'agglomération répondant aux enjeux identifiés par chacun des acteurs. Le projet agricole d'agglomération est publié en juin 2010 (Cantiniaux et Dériaz, 2010) et ses objectifs sont les suivants :

1. « Créer une force de proposition agricole au niveau du Projet d'agglomération de façon à se positionner en tant qu'acteur du développement de la région.
2. Développer une vision commune (élus, acteurs agricoles) de l'évolution souhaitée de l'agriculture de la région (rôles, fonctions, perspectives).
3. Renforcer les arguments en faveur de la préservation des espaces agricoles.
4. Définir en concertation avec les acteurs agricoles et les collectivités des mesures d'atténuation, de réduction et de compensation des incidences du projet sur l'agriculture. » (Cantiniaux et Dériaz, 2010, p. 18).

Cette place désormais accordée à l'économie agricole marque un tournant dans la manière d'aborder l'agriculture dans le projet urbain non plus seulement comme paysage, mais également comme activité économique.

Cependant, les applications concrètes et directes du projet d'agglomération sont restées relativement faibles. La principale action est l'application « Chez mon fermier » qui répertorie plus de 500 exploitations agricoles françaises et suisses qui pratiquent la vente directe, des activités à la ferme, l'agritourisme, etc. Le projet agricole d'agglomération s'ancre toutefois dans un processus d'intégration de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et d'intégration de la ville dans la stratégie agricole (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017) et le canton de Genève reste très actif en la matière via le service de l'agriculture.

## De multiples initiatives d'agriculture urbaine

Au-delà de cette intégration de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, beaucoup de projets d'agriculture urbaine sont réalisés ou en étude sous l'impulsion du canton, des communes, mais aussi des acteurs privés ou des associations. La carte ci-dessous (Figure 18) répertorie les différentes formes d'agriculture urbaine recensées sur le territoire du canton de Genève (le jardinage urbain est exclu de cette carte, car cette thèse se concentre sur les formes d'agriculture professionnelle qui sont touchées tant par l'aménagement du territoire que la politique agricole). Les exploitations qui s'orientent vers la ville (fermes urbaines, fermes de proximité, ACP, fermes de loisirs [voir typologie, p. 81]) sont très nombreuses à Genève.

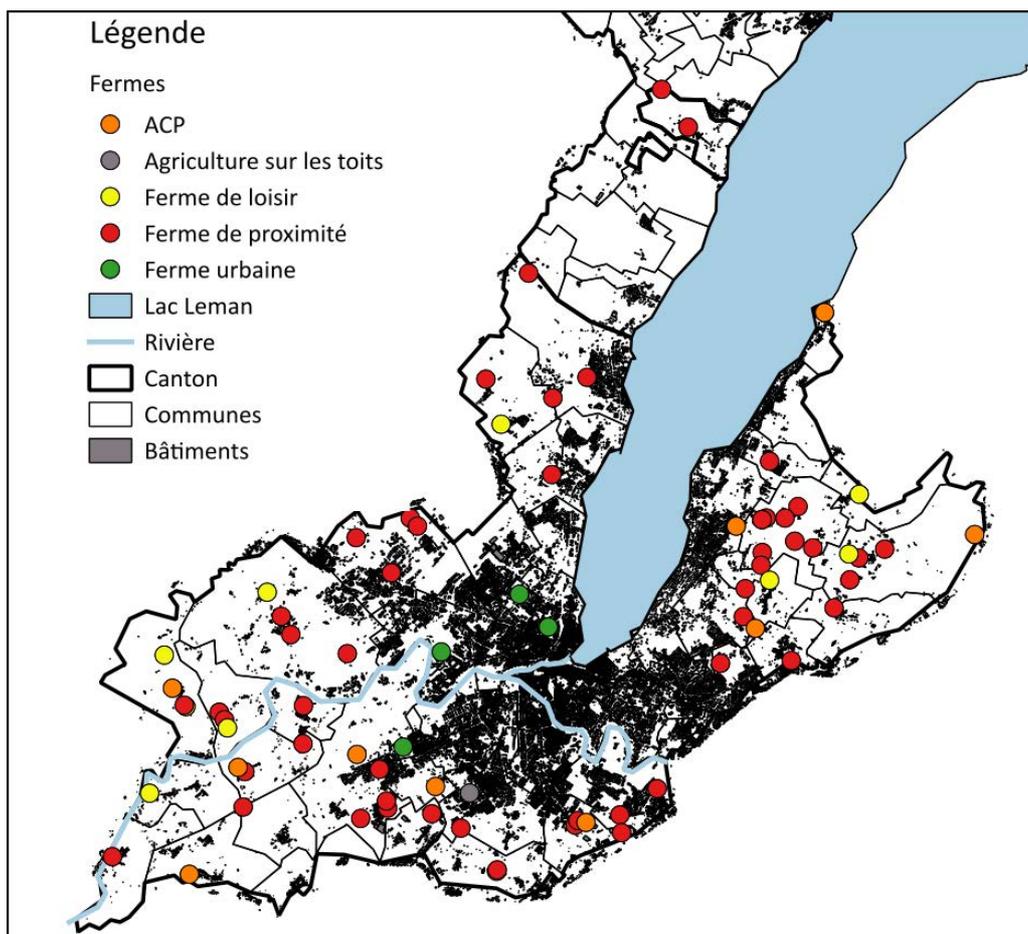


Figure 18: Différentes formes d'agriculture urbaine recensées à Genève

Les formes d'agriculture qui s'adaptent à la proximité urbaine sont très présentes sur le territoire genevois. De nombreuses exploitations destinent au moins une partie de leur production directement au marché urbain (identifiées sur la carte comme des fermes de proximité), notamment via la vente directe. Genève est un canton pionnier en matière d'agriculture contractuelle de proximité avec la naissance des Jardins de Cocagne en 1978. Cette forme particulière d'agriculture connectée à la ville s'est ensuite développée dans tout le canton et le reste de la Suisse. Genève compte actuellement une dizaine d'initiatives d'ACP, sans compter les exploitations traditionnelles qui fournissent des produits à certaines ACP. L'agriculture sur les toits se développe timidement, mais elle intéresse de nombreux acteurs privés et le service de l'agriculture qui a financé plusieurs études de faisabilité pour développer cette forme d'agriculture urbaine, même si peu de projets voient le jour. Les fermes de loisirs qui

pratiquent l'agrotourisme, l'école à la ferme ou accueillent les urbains sont également de plus en plus nombreuses.

Les fermes urbaines sont une autre spécificité du cas genevois qui sera traitée dans les deux premiers articles de cette thèse (chapitre 6 et 7). Bien que les fermes urbaines genevoises ne soient pour la plupart qu'en phase de réflexion et de projet, elles sont particulièrement intéressantes dans le cadre de cette thèse pour différentes raisons :

- Il s'agit d'une nouvelle forme d'aménagement agri-urbain ;
- Elles s'intègrent dans une démarche de valorisation et de promotion des produits issus de l'agriculture genevoise en ville ;
- Elles constituent un espace agricole particulier en milieu urbain porté et soutenu par le service de l'agriculture cantonal.

En termes de politiques publiques, Genève est un cas emblématique d'une réflexion sur une politique agri-alimentaire avec l'élaboration d'une politique agricole cantonale au début des années 2000 impulsées par les mouvements alternatifs, notamment les ACP, qui ont abouti à la création du label GRTA et la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr). Cette loi, entrée en vigueur en 2005, est un exemple emblématique de la prise de conscience de la volonté de maintenir une production agricole et de l'intégrer dans le développement territorial genevois. Cette loi, en plus de promouvoir une production saine, diversifiée et de qualité, de sauvegarder la viabilité des espaces ruraux, vise à « favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité » (LPromAgr). L'objectif principal de cette loi est de promouvoir l'agriculture de la région genevoise en soutenant « toute initiative pertinente visant à promouvoir et faciliter la mise en valeur des produits agricoles genevois » (LPromAgr, 2004). Le chapitre 10 sera consacré à la description et l'analyse de ce cas particulier (Schweizer et Mumenthaler, 2017).

Le canton de Genève, à travers le service de l'agriculture, est particulièrement actif en matière d'agriculture urbaine. Il développe et soutient de plus en plus de projets agro-urbains tels que les « fermes urbaines », le développement de la vente directe, l'approvisionnement local de la restauration collective, l'agriculture de proximité. C'est, à ma connaissance, le seul service de l'agriculture qui est réellement investi dans le développement de l'agriculture urbaine et qui intègre la ville dans la stratégie agricole. Le service de l'agriculture a même développé un lexique sur l'agriculture urbaine (Ansaldi et Wegmuller, 2012), afin de fournir une clé de compréhension commune aux différents services genevois (voir article 1, chapitre 6). Le service de l'agriculture développe le concept de « ferme urbaine » et mène « en partenariat avec la profession, des réflexions sur la valorisation des produits de l'agriculture genevoise labélisés GRTA dans le contexte de l'alimentation, de l'aménagement du territoire et des synergies villes-campagne. » (Agridea, VWA et ProfiCrops, *Serre sur les toits, concept pour Genève*, p. 17). Il est particulièrement actif dans la planification territoriale, notamment dans les projets d'aménagement du territoire en développement sur le canton, dans le projet d'agglomération ou encore dans l'élaboration d'un projet de développement régional (PDR).

En parallèle du projet d'agglomération, dès 2007, un projet de développement régional (PDR) est élaboré par le service de l'agriculture en collaboration avec Agridea. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la loi sur la promotion de l'agriculture de 2004 et du label GRTA. Le PDR est un instrument de la politique agricole utilisé pour financer des projets qui créent durablement de la valeur ajoutée dans le secteur agricole et valorisent les synergies entre l'agriculture et le développement régional. Ce projet vise à renforcer les filières locales et promouvoir les produits de l'agriculture genevoise,

notamment à travers une plateforme virtuelle de commercialisation des produits GRTA. Le PDR genevois présente la particularité de se situer en région urbaine (ce qui est une première pour cet outil de la politique agricole) et de réunir les filières du lait, des céréales et des fruits et légumes. Il s'est concrétisé notamment par la construction de serres agricoles ultramodernes, la création d'une centrale de commercialisation et l'installation de lignes de conditionnement spécifiques pour les produits issus de l'agriculture biologique, la mise en place d'une nouvelle filière de conditionnement de lait longue conservation GRTA, le développement d'infrastructure de transformation (malterie) et la mise en place d'une plateforme de commercialisation des produits GRTA destinée à la restauration collective.

En résumé, les initiatives qui tentent de se faire rencontrer ville et agriculture se multiplient très rapidement à Genève sous l'impulsion des agriculteurs et de la société civile, mais aussi du Canton via le service de l'agriculture. Genève est un pionnier en matière d'intégration de l'agriculture dans l'aménagement du territoire via l'introduction précoce du zonage ou le développement du premier projet agricole d'agglomération de Suisse. Genève est également un pionnier en matière d'intégration de la ville dans la stratégie agricole via l'élaboration de la loi sur la promotion de l'agriculture, le label GRTA ou les fermes urbaines. Les formes d'agriculture urbaine sont multiples et présentent un intérêt certain pour cette thèse. Les fermes urbaines sont une spécificité genevoise qui fera l'objet des deux premiers articles de cette thèse (chapitre 6 et 7). La loi sur la promotion de l'agriculture et le label GRTA sont des autres spécificités de ce cas qui seront traitées dans l'article 3 (Chapitre 8) et en partie dans l'article 4 (Chapitre 9).

## 4.2. Le cas de Zurich

La ville de Zurich constitue un autre cas d'étude particulièrement intéressant en raison notamment des multiples projets visant à renforcer les liens « ville – agriculture » qui s'y développent et de la politique agricole mise en place par la ville. Il s'agit d'une véritable politique agricole à l'échelle de la ville. Il faut directement relever ici le changement d'entité administrative ; ce n'est plus un canton, mais bien la ville. La ville de Zurich, via le service *Grün Stadt Zürich* (Ville verte Zurich) qui rassemble les services de l'horticulture (parcs et jardins), des forêts et de l'agriculture, est particulièrement active en matière d'agriculture urbaine.

La ville possède un important patrimoine foncier agricole d'environ 900 hectares, soit environ 10 % de la surface totale de la commune. 27 fermes cultivent ces terrains, dont 10 sont des fermes propriétés de la ville. 9 exploitations propriété de la ville sont louées et gérées par des fermiers et une exploitation (Juchhof) est gérée par des employés du service Grün Stadt Zurich. L'ensemble des fermiers de la ville ont développé des activités de vente directe – ils peuvent obtenir des soutiens de la ville en ce sens –, des activités d'accueil des classes d'écoles et de la population urbaine. L'ensemble des exploitations mis en fermage par la ville correspondent aux exigences du label de l'agriculture biologique ; c'est d'ailleurs une obligation pour le choix de tout nouveau fermier de la ville.

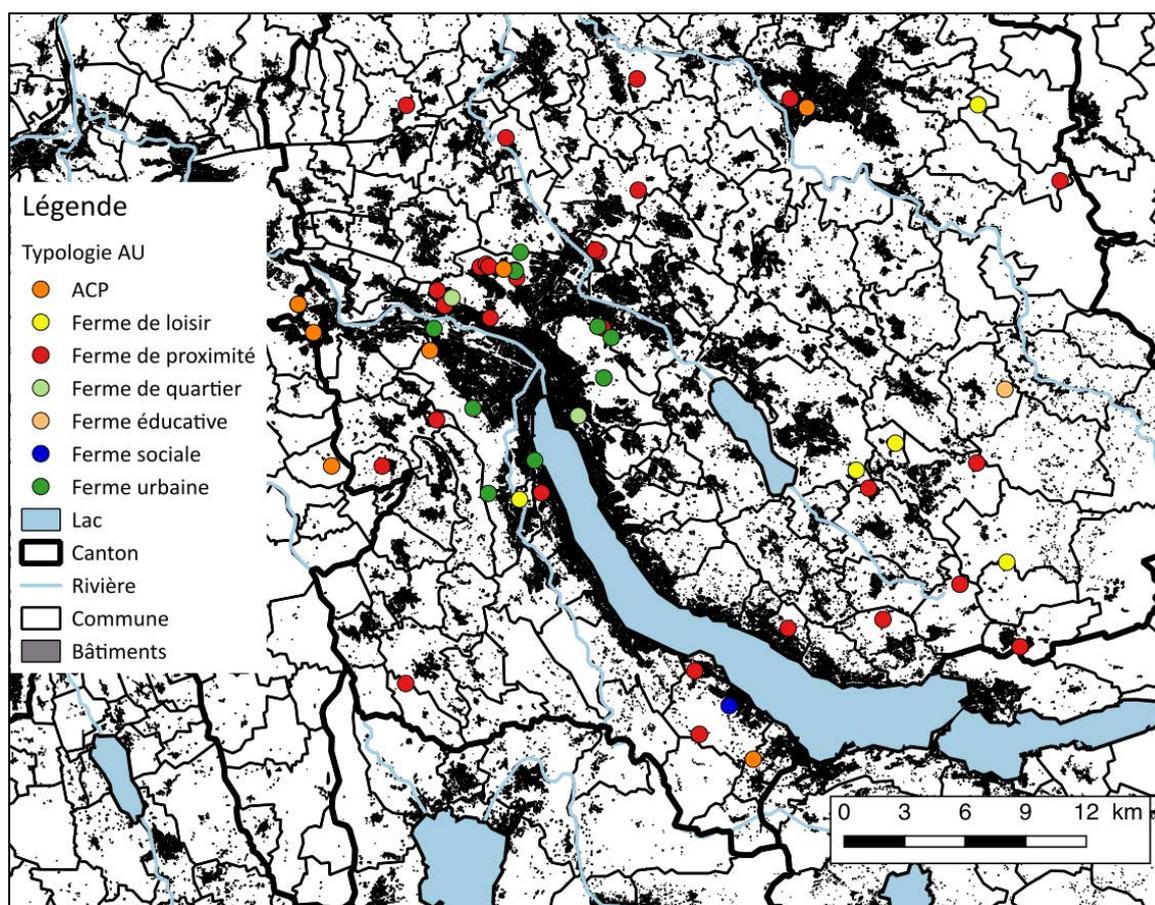


Figure 19: Formes d'agriculture urbaine recensées au sein de la ville de Zurich

L'agriculture de la région zurichoise présente une diversité importante, de plus en plus de projets d'éducation, de vente directe, de visites à la ferme, etc. se développent (figure 19). Beaucoup d'exploitations en vente directe, proposent des légumes, des fleurs, mais aussi des produits laitiers, carnés ou encore du bois de chauffage. Le site web de *Grün Stadt Zürich* utilise le terme de « städtische Bauerfamilie » (familles paysannes urbaines) et propose une liste des « Stadtbauern » (agriculteurs urbains) pratiquant la vente directe avec l'ensemble des produits proposés<sup>1</sup>.

De plus, la ville de Zurich, via le service Grün Stadt Zurich développe une véritable politique agricole à l'échelle de son territoire (Landwirtschaftskonzept) qui intègre nombre des nouvelles formes d'agriculture décrites ci-dessus (fermes urbaines, fermes de quartier, ACP, etc.). Cette politique, initiée dans les années 1990, s'est concentrée sur les domaines de la ville avec une volonté de maintien de la qualité de vie, de gestion des espaces ouverts urbains et de reconversion de l'ensemble des domaines de la ville à l'agriculture biologique. Comme nous le verrons par la suite (article 2, Chapitre 7), la logique d'intégration diffère fortement de la stratégie genevoise. L'accent est mis principalement sur les fonctions récréatives et paysagères de l'agriculture en région urbaine (Jahrl et Schmidt, 2017), la production et la commercialisation des produits agricoles ne sont pas au centre de la politique agricole zurichoise, contrairement à ce qui se fait à Genève avec le label GRTA, la loi sur la promotion de l'agriculture, les fermes urbaines, etc.

Il est important de relever que l'échelle institutionnelle de ce cas – la commune de Zurich – est différente de celle du cas de Genève – le canton. La ville de Zurich est un cas tout à fait singulier et permet d'explorer une autre voie de l'intégration de l'agriculture dans le développement des villes. Le canton de Zurich n'était pas une échelle pertinente dans le cadre de cette thèse étant donné qu'il est peu actif en matière d'agriculture urbaine. Il est d'ailleurs intéressant que la ville développe une politique agricole, alors même que ce n'est théoriquement pas de sa responsabilité et compétence, mais celle du canton et de la Confédération.

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://www.stadt-zuerich.ch/ted/de/index/gsz/natur-\\_und\\_erlebnisraeume/landwirtschaft\\_in\\_der\\_stadt\\_zuerich/direktvermarktung.secure.html](https://www.stadt-zuerich.ch/ted/de/index/gsz/natur-_und_erlebnisraeume/landwirtschaft_in_der_stadt_zuerich/direktvermarktung.secure.html)

### 4.3. Le cas de Lausanne

Le cas de la ville de Lausanne a été introduit de manière tardive dans cette thèse, principalement en raison de l'existence d'un cas particulier de ferme urbaine – la ferme de Rovéréaz. Ce cas est d'ailleurs repris dans l'article consacré aux fermes urbaines (Chapitre 6) et fait l'objet d'un chapitre dans un ouvrage sur les innovations foncières dirigé par Coline Perrin et Brigitte Nougariès (Jarrige et al., A paraître).

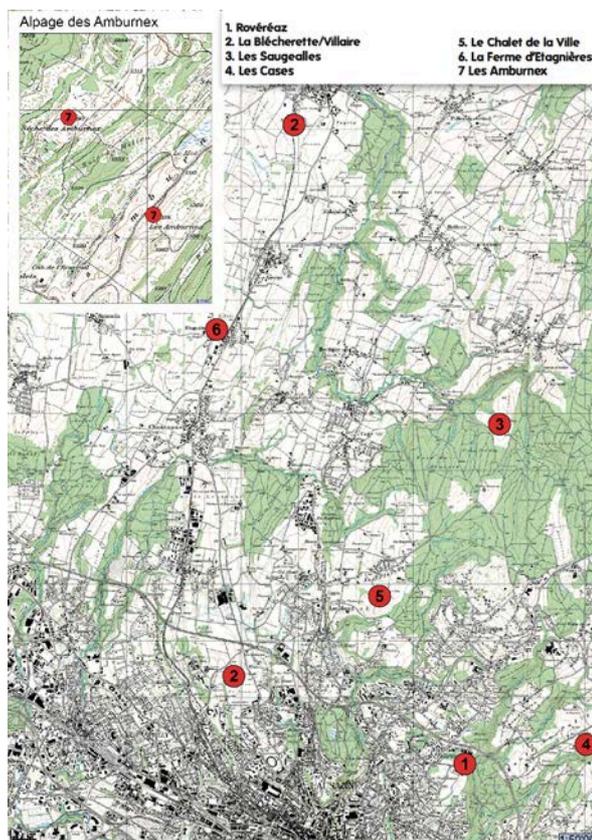
Lausanne est un autre cas particulièrement intéressant en matière d'intégration de l'agriculture dans le projet urbain. Il faut tout d'abord relever que la ville de Lausanne est pionnière en matière de jardinage urbain avec le lancement en 1996 de sa politique des plantages (jardins communautaires ou partagés).

Au même titre que la ville de Zurich, la ville de Lausanne présente la particularité d'être propriétaire d'un important patrimoine agricole (900 hectares, dont 8 domaines mis en fermage et une centaine de parcelles).

La ville de Lausanne développe une politique agricole à l'échelle de la ville. La ville a lancé en 2014, un « Plan d'action pour une restauration collective municipale » qui vise à promouvoir la consommation de produits locaux et développer des relations directes avec les producteurs (Ville de Lausanne, 2014). En complément de cette politique d'approvisionnement, la ville a décidé de dédier un des domaines dont elle est propriétaire (Rovéréaz) à la production de fruits et légumes biologiques destinée en priorité aux cantines scolaires. Profitant du départ à la retraite du fermier, elle a organisé un appel à projets pour la reprise du domaine en 2015 qui vise à intensifier les liens avec la ville et ses habitants (Ville de Lausanne, 2014a).

En 2018, la ville de Lausanne poursuit sur cette lancée et livre sa « politique agricole urbaine », annoncée dans son programme de législature (Ville de Lausanne, 2016). Cette politique s'articule autour de cinq axes stratégiques (Ville de Lausanne, 2018) :

- « Développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs
- Développer des parcs d'agglomération et en faire des espaces agricoles productifs et de proximité accessibles à la population en termes de loisirs ;
- Mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels ;
- Soutenir la politique municipale de restauration collective par l'émergence de filières agricoles de proximité et appuyer les projets innovants de transformation et distribution destinés à la population ;



- Sensibiliser, informer la population et développer un réseau en Suisse et à l'étranger pour tisser des liens ville-campagne. ».

Ces différents éléments m'ont largement incité à prendre Lausanne et particulièrement Rovéréaz comme cas d'étude. La ferme de Rovéréaz est particulièrement intéressante, car elle ressemble largement aux fermes urbaines en développement à Genève, mais se situe en zone agricole, ce qui pose d'autres questions en termes d'intégration au sein des cadres réglementaires de la politique agricole et de l'aménagement du territoire. Le cas de Rovéréaz sera traité dans l'article 2 (chapitre 7) de cette thèse. La politique de la ville sera abordée dans l'article 4 (Chapitre 9). À noter que cet article est paru avant que la ville de Lausanne présente sa stratégie « agriculture urbaine » qui marque une évolution par rapport aux constats de cette recherche.

Après cette exploration du contexte suisse (chapitre 3) et la présentation des cas d'étude (chapitre 4), le chapitre suivant se concentre sur les enjeux de définition de l'agriculture urbaine sur la base d'une revue de la littérature scientifique internationale.



## 5. Comprendre l'agriculture urbaine

La définition de l'agriculture urbaine est un sujet de discussion sans fin. Chaque auteur propose sa propre définition avec des critères, souvent implicites, qui englobent des aspects différents du phénomène. Dans le cadre du COST Urban Agriculture Europe, auquel j'ai participé de 2013 à 2016, les discussions relatives à la définition n'ont pas faibli jusqu'à la fin du programme. Dans ce programme, le choix a été de garder une définition large (du jardinage à l'agriculture professionnelle) pour n'exclure aucune forme agricole, et ce malgré la présence parallèle d'une autre action COST consacrée au jardinage urbain (COST Urban allotment gardens). Ceci n'allait pas sans poser de difficultés pour différents groupes de travail qui n'avaient pas un objet clairement défini sur lequel s'appuyer, notamment celui qui avait comme entrée les politiques publiques. Ce chapitre est divisé en trois parties et vise à comprendre ce qu'est l'agriculture urbaine et à fournir une définition et une typologie opératoire dans le cadre de cette thèse. La principale question qui guidera cette partie est : qu'est-ce que l'agriculture urbaine ? Quels sont les critères centraux à sa définition ? Comment s'inscrit-elle dans le contexte suisse ? Comment délimiter l'agriculture urbaine, particulièrement dans le contexte suisse où espaces urbains et ruraux sont très proches ?

Dans un premier temps, je reviendrai sur les principales définitions issues de la littérature scientifique ou des principales institutions qui mobilisent le concept, afin de mettre en lumière la diversité des acceptions du concept. Dans un deuxième temps, je développerai les critères de définition identifiés dans la littérature, mais souvent implicites, afin de distinguer agriculture urbaine de l'agriculture non-urbaine ou classique et de mieux comprendre ce qui se cache derrière l'agriculture urbaine. Dans un troisième temps, je reviendrai sur le continuum de l'agriculture urbaine et la typologie proposés dans le cadre du COST UAE que j'adapterai au cas suisse. Ce continuum et la typologie qui en est issue me fourniront un premier cadre d'analyse pour cette thèse.

### 5.1. Les définitions

Les définitions de l'agriculture urbaine se sont multipliées depuis son apparition dans le champ scientifique participant à la conceptualisation de cette pratique. Les définitions sont plus diversifiées en fonction des approches scientifiques ou du contexte dans lequel elles s'inscrivent que les formes qu'elles décrivent. Il apparaît par exemple des différences importantes entre le contexte des Nords et des Suds. Plusieurs auteurs ont identifié différents types de définitions de l'agriculture urbaine (Donadieu, 1998 ; Granchamp-Florentino, 2012 ; Salomon Cavin et Niwa, 2011 ; Soulard, 2014). Sur la base d'une importante revue de la littérature, Granchamp-Florentino (2012) identifie trois grandes familles de définitions qui font état de l'histoire de la construction de la définition. Je reprendrai ces trois familles afin de dresser un premier portrait de l'agriculture urbaine, avant de revenir sur les critères souvent implicites qui se cachent derrière ces définitions dans la partie suivante. Ces trois familles dressent un panorama relativement complet de l'agriculture urbaine et une définition large de l'agriculture urbaine qui inclut tant l'agriculture professionnelle qui entretient des relations fortes avec la ville que le jardinage urbain.

Avant d'entrer dans ces trois familles, il me paraît nécessaire de soulever une distinction récurrente entre agriculture intraurbaine et agriculture périurbaine, qui se retrouve dans ces trois familles. La définition de la FAO est une parfaite illustration d'une définition avec la localisation comme critère central de discrimination.

« *L'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) se réfère aux pratiques agricoles dans les villes et autour des villes qui utilisent des ressources — terre, eau, énergie, main-d'œuvre — pouvant également servir à d'autres usages pour satisfaire les besoins de la population urbaine.*

*L'agriculture urbaine se réfère à des petites surfaces (par exemple, terrains vagues, jardins, vergers, balcons, récipients divers) utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever de petits animaux et des vaches laitières en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximité.*

*Par agriculture périurbaine on entend des unités agricoles proches de la ville qui gèrent des exploitations intensives commerciales ou semi-commerciales en pratiquant l'horticulture (légumes et autres cultures), l'élevage de volailles et d'autres animaux destinés à la production de lait et d'œufs. » (FAO, 1999).*

L'agriculture urbaine serait alors définie en fonction de sa localisation par rapport à la ville, le degré de proximité des centres urbains étant un aspect décisif sur le type d'agriculture urbaine (Lohrberg et al., 2015), et se diviserait en deux catégories : intraurbaine et périurbaine. L'agriculture intraurbaine correspondrait aux familles 1 et 2, ou à l'agrarisation de la ville (Salomon Cavin et Niwa, 2011), soit un usage agricole du sol urbain souvent représenté par les productions d'autoconsommation dans les Suds ou le jardinage urbain dans les Nords. L'agriculture périurbaine correspondrait à l'urbanisation de l'agriculture (Salomon Cavin et Niwa, 2011), soit une adaptation de l'agriculture à la proximité urbaine souvent représentée par une agriculture professionnelle et marchande. Dans les deux cas, l'agriculture urbaine serait le résultat « de relations spatiales réciproques entre les espaces urbain et agricole » (Niwa, 2015, p. 21) et de concurrences et complémentarités entre usages agricoles et urbains (Moustier et Fall, 2004). Cette définition se concentre principalement sur le critère de la localisation qui, comme nous le verrons par la suite, est essentiel, mais pas suffisant pour cerner la complexité de l'agriculture urbaine.

<p>1. L'agriculture urbaine dans les Suds</p>  <p>Crédit : Basile Gross</p>	<p>2. Le jardinage urbain dans le contexte des Nords</p> 	<p>3. L'agriculture périurbaine intégrée au projet urbain</p>  <p>Crédit : Marion Nitsch</p>
<p>Définition large de l'agriculture urbaine</p>		

Tableau 4 : Trois familles d'agriculture urbaine (d'après Granchamp-Florentino, 2012)

## L'agriculture urbaine dans les Suds

La famille de définitions la plus ancienne se concentre sur les villes des Sud et porte majoritairement sur les pratiques agricoles mises en place dans les espaces interstitiels de la ville à des fins d'autoconsommation et plus marginalement pour la vente. Le rapport des Nations Unies UNDP de 1996 (Smit et al., 2001) représente une étape clef pour la reconnaissance de ce phénomène. Nous retrouvons dans cette famille les définitions qui ont été maintes fois reprises depuis leur publication (Altieri et al., 1999 ; Mbiba, 1995 ; Mougeot, 2000 ; Smit et al., 2001). Ces définitions se basent avant tout sur des critères fonctionnels d'intégration de l'agriculture dans le métabolisme urbain et sa participation à la sécurité alimentaire.

Smit, Nasr et Ratta proposaient en 1996 la définition suivante de l'agriculture urbaine qui est une des plus anciennes et qui est devenue une référence incontournable :

*Urban agriculture is « an industry that produces, processes, and markets food, fuel, and other outputs, largely in response to the daily demand of consumers within a town, city, or metropolis, on many types of privately and publicly held land and water bodies found throughout intra-urban and peri-urban areas. Typically urban agriculture applies intensive production methods, frequently using and reusing natural resources and urban wastes, to yield a diverse array of land-, water, and air-based fauna and flora, contributing to the food security, health, livelihood, and environment of the individual, household, and community. » (Smit et al., 2001, p. 1).*

Cette définition, centrée sur les contextes des Suds, se veut relativement large et catégorise l'agriculture urbaine comme une branche d'activité qui produit, transforme et commercialise de la nourriture, des carburants ou toutes autres productions en connexion avec les consommateurs tant dans l'intra-urbain que dans le périurbain. Une attention particulière est portée à la participation de ces productions à la sécurité alimentaire du ménage ou de la communauté. Au-delà du critère de localisation de la définition de la FAO, l'accent est mis sur les fonctions que remplit l'agriculture urbaine, plus particulièrement sur ses fonctions productives, et sur l'importance de l'agriculture pour le recyclage des déchets urbains, soit l'intégration de l'agriculture dans le métabolisme urbain (Aubry et Pourias, 2013 ; Deelstra et Girardet, 2000). Bien d'autres définitions ont été données depuis, mais celle-ci reste une des plus utilisées et a influencé de nombreuses autres définitions basées sur le critère des fonctions, même en dehors du contexte de Suds.

Lors de son état de la littérature sur le sujet, Mougeot (2000, p. 11), toujours dans le contexte des Suds, propose une définition très proche de celle de Smit, Nasr et Ratta et identifie à nouveau l'agriculture urbaine comme une branche d'activité qui produit, transforme et distribue des produits (alimentaires ou non) dans un métabolisme circulaire avec la ville :

*« UA is an industry located within (intraurban) or on the fringe (periurban) of a town, a city or a metropolis, which grows or raises, processes and distributes a diversity of food and non-food products, (re-)using largely human and material resources, products and services found in and around that urban area, and in turn supplying human and material resources, products and services largely to that urban area ».*

Cette définition se concentre à nouveau sur les activités de production, de transformation et de distribution des produits agricoles. Selon Mougeot, la localisation n'est pas le critère décisif de la distinction entre agriculture urbaine et agriculture conventionnelle, mais plutôt l'intégration dans le

système économique et écologique urbain, soit un critère fonctionnel. Ce serait alors l'intensité des relations de l'agriculture avec la ville (économiques et environnementales) qui la rendrait urbaine.

Certains auteurs, comme Mbay et Moustier (Mbaye et Moustier, 1999), se sont concentrés sur l'agriculture périurbaine dans le contexte des Suds et proposent une définition centrée sur la commercialisation des produits agricoles sur le marché urbain.

*L'agriculture urbaine « est considérée comme l'agriculture localisée dans la ville et à sa périphérie, dont les produits sont destinés à la ville et pour laquelle il existe une alternative entre usage agricole et urbain non agricole des ressources ; l'alternative ouvre sur des concurrences, mais également sur des complémentarités entre ces usages : foncier bâti et foncier agricole ; eau destinée aux besoins des villes et eau d'irrigation ; travail non agricole et travail agricole ; déchets ménagers et industriels et intrants agricoles ; coexistence en ville d'une multiplicité de savoir-faire due à des migrations, cohabitations d'activités agricoles et urbaines génératrices d'externalités négatives (vols, nuisances) et positives (espaces verts) » (Mbaye et Moustier, 1999).*

Cette définition, encore une fois centrée sur les fonctions de l'agriculture urbaine en relation avec la ville, amène un nouveau critère de définition : celui de l'orientation vers le marché urbain. Une telle vision, bien que très opératoire, est toutefois très restrictive et ne semble pas prendre en compte l'ensemble des réalités qu'embrasse l'agriculture urbaine. Les acteurs qui participent à cette agriculture ou les dimensions sociales de l'agriculture urbaine ne sont pas mentionnés. Ces définitions omettent toutes les fonctions autres que productives, notamment les dimensions récréatives, éducatives ou paysagères de l'agriculture ou encore l'intégration de l'agriculture dans le projet urbain. La diversité des approches de l'agriculture urbaine n'est alors pas soulignée. Je ne développerai pas cette entrée par les Suds, mais il me semblait primordial de citer ces auteurs centraux à la conceptualisation de cette pratique.

### **Le jardinage urbain dans le contexte des Nord**

La deuxième famille et la plus récente approche d'agriculture urbaine se concentre sur les pays des Nord et particulièrement sur le contexte nord-américain et concerne le jardinage urbain, principalement communautaire et collectif (Duchemin, 2012 ; Duchemin et al., 2010, 2010 ; Pourias et al., 2016 ; Reyburn, 2002) qui a pris un essor remarquable ces dernières années, également en Suisse. La logique de cette dénomination se justifierait par des points communs entre cette pratique du jardinage et celle de l'agriculture dans les pays des Suds : « l'informalité, la prédominance de l'autoconsommation ou la marginalité de l'insertion dans le secteur marchand » (Granchamp-Florentino, 2012, p. 142). Elle serait également le fruit d'une précarité sociale et économique dans les villes des Nord à laquelle l'agriculture urbaine tente d'apporter des éléments de réponse.

À l'inverse de la première famille, ces recherches mettent au second plan les fonctions productives pour se concentrer avant tout sur les aspects sociaux du jardinage urbain. Duchemin (2012) relève par exemple le caractère non planifié, non contrôlé et informel de cette pratique. Bien qu'issue d'un contexte différent, il critique les définitions mentionnées précédemment qu'il juge insatisfaisantes « car elles font abstraction du fait que l'AU est un mouvement social urbain qui s'approprie l'espace urbain » (Duchemin, 2012). De son point de vue, la majorité des projets d'agriculture urbaine sont guidés par des objectifs sociaux et non par une « production alimentaire économique » (Duchemin, 2012). Nahmias et Le Caro (2012) abondent dans le même sens : « Il s'agit

bien d'une évolution des pratiques alimentaires, de nouvelles façons de s'approprier l'espace public, de valoriser une culture locale et enfin, de revendiquer une dimension sociale et politique de l'habiter ». Dans une telle conception, l'agriculture urbaine prend alors des dimensions nettement plus larges que les fonctions productives soulignées dans les définitions précédentes.

En effet, la définition de Duchemin (2012) rajoute une dimension supplémentaire aux définitions de la première famille en qualifiant l'agriculture urbaine de mouvement social, avec des actions sur l'environnement urbain, les sociétés et la production alimentaire.

*« L'agriculture urbaine est actuellement une approche d'intervention sur, et de réappropriation de, l'espace urbain. Portée par un mouvement social majeur dans les dernières années, celle-ci revendique des actions sur l'environnement urbain (lutte aux îlots de chaleur, biodiversité, gestion des déchets organiques urbains, développement de milieu de vie agréable, gestion de l'eau), sur les sociétés (santé, autonomisation sociale et politique, éducation) et sur la production alimentaire (économie sociale, sécurité alimentaire, justice alimentaire) dans une perspective de résilience urbaine. L'agriculture urbaine est foncièrement multifonctionnelle de par ses activités et ses formes. » (Duchemin, 2012).*

Je ne vais pas développer cet axe de recherche en agriculture urbaine dans la mesure où la suite de ce travail se concentrera sur l'agriculture professionnelle ou marchande (urban farming) qui entretient de rapports fonctionnels forts avec la ville, soit la dernière famille que je vais présenter ici.

### **L'agriculture intégrée dans le projet urbain**

La dernière famille de définition, et celle qui nous intéressera particulièrement dans ce travail, fait référence aux systèmes agricoles périurbains « qui sont influencés et se transforment du fait de leur proximité avec la ville » (Salomon Cavin et Niwa, 2011, p. 7), soit l'agriculture professionnelle ou marchande qui est intégrée dans le projet urbain (Nahmías et Le Caro, 2012 ; Salomon Cavin, 2012). Il s'agit avant tout d'une agriculture qui s'inscrit dans le contexte des Nords, bien que certaines problématiques se retrouvent dans le contexte des Suds. L'aspect multifonctionnel de l'agriculture urbaine, point de définition central de cette famille, est souligné par de nombreux auteurs. Cette perspective est en particulier celle de Nahmias et Le Caro (2012) ou de Fleury et Donadieu (1997), qui distinguent l'agriculture périurbaine, juxtaposée à la ville, de l'agriculture urbaine dès lors que celle-ci entretient des rapports fonctionnels réciproques avec la ville. Dans ce cas, « elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville » (Fleury et Donadieu, 1997, p. 1).

Ces auteurs (Donadieu, 1998 ; Fleury et Donadieu, 1997) ont proposé en complément le concept de « campagnes urbaines », soit des territoires de production agricole autonomes, mais qui sont voués à satisfaire les attentes urbaines. Ils soulignaient alors la rupture qu'impliquait l'agriculture urbaine avec deux principes traditionnels de l'aménagement : paysagiste « qui élimine habituellement l'agriculture de l'espace urbain, quitte à en reproduire certaines formes, pittoresques ou symboliques, dans ses parcs » et aménagiste « qui fragmente l'espace urbain en autant de zones que de fonctions identifiées (production, récréation, éducation, etc.). » (Fleury et Donadieu, 1997, p. 8).

Cette conception va beaucoup plus loin que les précédentes et élargit fortement l'assiette de l'agriculture urbaine, en y intégrant les dimensions paysagères, récréatives ou éducatives. « Concernant les espaces agricoles, il est donc indispensable de refonder ces territoires sur la base

d'une multifonctionnalité de l'espace : production, conditionnement, vente, loisirs de proximité, qualité du cadre d'habitation voisin, etc. (...) Aussi la seconde étape du projet de campagne urbaine est-elle contenue dans l'idée de développement des services agricoles au bénéfice de la qualité de la vie citadine. » (Donadieu, 1998, p. 83 et 87). Ainsi, une des caractéristiques majeures de l'agriculture urbaine est sa multifonctionnalité en relation directe avec la ville.

La définition de Fleury et Donadieu (1997), systématiquement reprise dans la littérature francophone, est toutefois critiquable en raison de son caractère flou et de l'étendue des territoires considérés : « any farm with the most extreme rural location is defined as urban if it supplies just a minimum of goods to the city, hence implying a relationship with urban areas. »<sup>1</sup>. Cette critique apparaît comme particulièrement pertinente dans le contexte suisse où pratiquement l'ensemble de l'agriculture suisse peut être qualifiée d'urbaine, ce qui présente peu d'intérêt pour cette étude. Toutefois, il semble important de ne pas négliger le caractère multifonctionnel et les fonctions non-productives de l'agriculture urbaine.

Le COST<sup>2</sup> Urban Agriculture Europe (UAE), sur la base d'une action transdisciplinaire réunissant des chercheurs et praticiens de multiples pays d'Europe, a proposé la définition suivante :

*« Urban Agriculture spans all actors, communities, activities, places, and economies that focus on biological production in a spatial context, which-according to local standards is categorized as "urban". Urban Agriculture takes place in intra- and periurban areas, and one of its key characteristics is that it is more deeply integrated in the urban system compared to other agriculture. Urban Agriculture is structurally embedded in the urban fabric; it is integrated into the social and cultural life, the economics, and the metabolism of the city. » (Lohrberg et al., 2015, p. 18).*

Cette définition, encore très large, se veut très complète pour intégrer les multiples formes que peut prendre l'agriculture urbaine. En détaillant cette définition, les auteurs suggèrent que certains types d'agricultures seraient plus urbains que d'autres : « The urban character of agriculture is strengthened if it is integrated spatially and functionally with urban areas, if it plays a cultural and social role in the urban life, if it is integrated with the urban metabolism, if it serves the local urban area with agricultural products, and if urbanites take part in farming operations. » (Lohrberg et al., 2015, p. 21). Les agricultures urbaines seraient alors multiples allant du jardinage urbain à l'agriculture urbaine (urban farming). Un nouveau critère de définition émerge de cette définition sans être détaillé : l'intégration de l'agriculture dans le système (spatial et fonctionnel) urbain.

Nahmías et Le Caro (2012), dans un article largement cité, ont explicitement porté leur réflexion sur les critères de définition de l'agriculture urbaine et apportent un élément complémentaire à ces définitions qui permet de préciser cet élément d'intégration de l'agriculture dans le système urbain : « l'intégration de l'agriculture au champ de régulation de la dynamique urbaine. » (Nahmías et Le Caro, 2012, p. 14). La notion de gouvernance ou tout du moins l'intégration de l'agriculture dans la régulation de la dynamique urbaine fait son apparition comme critère de définition de l'agriculture urbaine. Ce critère est important, car il permet d'analyser l'entrée de l'agriculture dans le projet urbain et les politiques publiques.

---

<sup>1</sup> [http://www.urban-agriculture-europe.org/mediawiki/index.php/Definition\\_of\\_Urban\\_Agriculture](http://www.urban-agriculture-europe.org/mediawiki/index.php/Definition_of_Urban_Agriculture)

<sup>2</sup> Acronyme pour European Cooperation in the field of Scientific and Technical Research

Nahmías et Le Caro (2012) proposent une définition qui repose sur trois critères (localisation, fonctionnalités et gouvernance) et trois pratiques agricoles (circuits longs, circuits courts et pratiques habitantes). Dans cette optique, ces auteurs définissent trois catégories d'agriculture urbaine : celle orientée vers la fourniture de matière première vers le marché en circuits longs, les circuits courts et une agriculture non professionnelle pratiquée par des citoyens. Cette typologie est très proche de celle proposée dans le COST UAE que je développerai dans le chapitre suivant. Ils proposent alors la définition suivante de l'agriculture urbaine, accompagnée du schéma qui suit :

*« l'agriculture pratiquée et vécue dans une agglomération par des agriculteurs et des habitants aux échelles de la vie quotidienne et du territoire d'application de la régulation urbaine. Dans cet espace, les agricultures — professionnelles ou non, orientées vers les circuits longs, les circuits courts ou l'autoconsommation — entretiennent des liens fonctionnels réciproques avec la ville (alimentation, paysage, récréation, écologie) donnant lieu à une diversité de formes agri-urbaines observables dans le ou les noyaux urbains, les quartiers périphériques, la frange urbaine et l'espace périurbain. » (Nahmías et Le Caro, 2012, p. 13).*

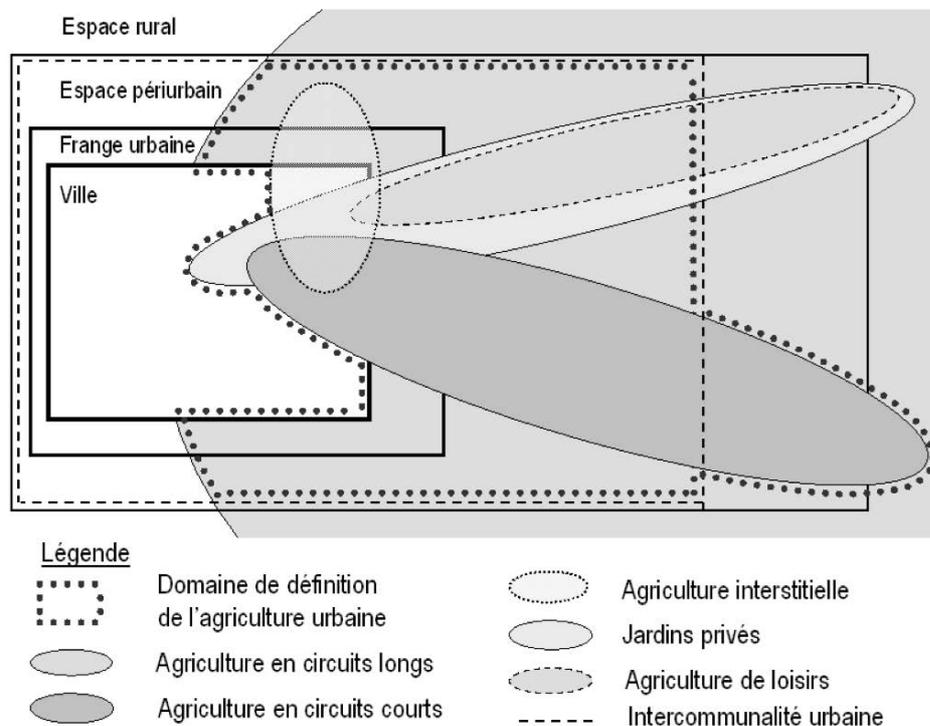


Figure 20: domaine de définition de l'agriculture urbaine (Nahmias et Le Caro, 2012)

Cette définition est plus complète et convaincante que les précédentes dans la mesure où elle inclut tant les localisations, les fonctionnalités (alimentaire, paysagères, récréatives, écologiques), l'orientation au marché, les acteurs de l'agriculture urbaine, que les questions de gouvernance urbaine. L'agriculture urbaine, selon le schéma ci-dessus, comprend toutes les formes d'agriculture présentes dans les villes, les franges ou agglomérations urbaines. Elle va même au-delà dans la mesure où les exploitations en circuits courts situées hors des agglomérations, jusque dans l'espace rural, sont incluses dans la définition. Il s'agit donc d'une définition large de l'agriculture urbaine qui est souvent adoptée dans le monde de la recherche.

Cette définition me paraît être une entrée pertinente pour analyser le phénomène de l'agriculture urbaine, mais présente certaines limites. Selon cette définition, au même titre que la définition de Fleury et Donadieu, pratiquement l'ensemble de l'agriculture suisse pourrait être qualifiée d'urbaine. Peut-on vraiment qualifier l'ensemble de l'agriculture d'une agglomération — qui n'est autre qu'un périmètre administratif — d'agriculture urbaine ? Qu'en est-il des exploitations qui ne présentent aucune relation fonctionnelle avec la ville et ne sont pas intégrées dans le projet urbain ? La question se pose d'autant plus dans le cas d'agglomérations qui n'intègrent pas l'agriculture dans leur développement et n'entretiennent peu ou pas de rapports avec leur agriculture.

Dans la partie suivante, je vais revenir sur les principaux critères identifiés dans les définitions mentionnées précédemment afin de préciser ce que j'entends par agriculture urbaine et de proposer une définition opératoire pour cette thèse.

## 5.2. Les critères de définitions

Outre le fait qu'ils sont souvent plus implicites qu'explicites, les critères de définitions identifiés dans la littérature sont souvent multiples et touchent à des dimensions très différentes — géographiques, sociales, économiques, techniques, etc. — de caractérisation de l'agriculture urbaine. Toutefois, certains critères sont récurrents. Il me paraît essentiel de revenir en détail sur ces critères pour mieux cerner l'agriculture urbaine et sa différenciation avec les autres types d'agriculture et pour proposer une définition opératoire pour l'analyse du phénomène en Suisse. Sur la base des définitions présentées dans la partie précédente, les critères centraux pour définir l'agriculture urbaine que j'ai décidé de retenir sont les suivants :

- Localisation
- Fonctions
- Destination de la production
- Acteurs
- Place dans le projet urbain

Ces critères sont nécessaires pour appréhender l'agriculture urbaine et utiles également pour la distinguer d'autres types d'agriculture, notamment de l'agriculture dite « conventionnelle » (Pervanchon et Blouet, 2002). J'ai décidé de retenir ces critères spécifiquement, car ce sont ceux qui reviennent le plus souvent dans la littérature et ils correspondent aux aspects sur lesquels je vais me concentrer dans la suite de cette thèse. Je précise à nouveau que ces critères sont pensés pour décrire et comprendre l'agriculture urbaine telle que définie dans la troisième famille du chapitre précédent et ne sont pas forcément adaptés au jardinage urbain.

### La localisation

Ce critère, qui est souvent le point central dans les définitions de l'agriculture urbaine, fait référence à la situation géographique de l'agriculture par rapport à la ville. L'agriculture urbaine serait alors définie en fonction de sa position spatiale par rapport à la ville, ce qui la distinguerait, de fait, de l'agriculture rurale.

La majorité des définitions restent très vagues sur ce qu'est l'urbain en multipliant les termes le désignant (a town, city, or metropolis) (Mougeot, 2000 ; Smit et al., 2001) ou en se référant simplement à l'agriculture qui prend place dans ou à proximité de la ville ou de l'aire urbaine. La

définition du COST UAE est intéressante sur ce point dans la mesure où elle fait référence aux standards locaux de catégorisations de l'urbain (« which-according to local standards is categorized as "urban" »), soulignant ainsi le caractère multiforme que peut prendre l'agriculture urbaine en fonction des conceptions nationales de l'urbain. Certains associent l'urbain aux limites administratives de la ville ou des agglomérations, ce qui pose le problème récurrent de l'exclusion de pratiques agricoles sur la seule base d'une frontière administrative. De telles définitions ne sont alors que peu opératoires.

Comme vu précédemment, la plupart des auteurs incluent l'agriculture périurbaine dans leur définition. Ils justifient cette entrée, car l'agriculture périurbaine doit faire face à des défis spécifiques liés à la proximité urbaine. Les espaces agricoles périurbains sont « investis de missions nouvelles, surtout engendrées par la demande sociale de nature, et sont de ce fait engagés dans un processus original d'urbanisation sensu lato, sans pour autant être bâti. » (Fleury et Donadieu, 1997, p. 1-2). (Salomon Cavin et Niwa, 2011) proposent ainsi le concept d'urbanisation de l'agriculture pour comprendre et analyser ce phénomène.

Finalement, la localisation est une caractéristique clé de l'agriculture urbaine, mais ne permet pas d'en saisir la complexité et la diversité des formes. De fait, une définition basée uniquement sur la localisation ne peut être complète ; non seulement l'urbain est difficilement « délimitable », mais en outre la localisation n'est pas suffisante pour distinguer agriculture urbaine et agriculture conventionnelle. Il est par exemple fréquent de voir des exploitations intra-urbaines insérées dans des filières nationales, voire internationales, de commercialisation, ou, à l'inverse, des exploitations périurbaines, voire rurales, tournées vers les marchés urbains locaux (Nahmías et Le Caro, 2012) : « C'est alors le lien alimentaire et le contact avéré avec les consommateurs qui pourraient en faire des exploitations "urbaines". » (Nahmías et Le Caro, 2012, p. 11).

## Les fonctions

Un autre critère majeur est celui des fonctions assignées ou assumées par l'agriculture. Productrice de biens alimentaires, l'agriculture urbaine est également productrice de fonctions économiques, environnementales et sociales pour la ville. La multifonctionnalité apparaît ainsi comme une caractéristique clé de l'agriculture urbaine (Fleury et Donadieu, 1997 ; Nahmías et Le Caro, 2012). Elle est d'ailleurs parfois considérée comme une condition de son maintien dans l'aire urbaine (Aubry, 2013, p. 3).

En comparaison d'une agriculture dite conventionnelle, l'agriculture urbaine remplit des fonctions diverses et englobe des activités qui vont bien au-delà de la production alimentaire. Cette diversification correspond à des :

- Modes de commercialisation alternatifs (vente directe, agriculture contractuelle, etc.) ;
- Activités récréatives (tourisme à la ferme, sports, espaces de promenades, etc.) ;
- Activités éducatives (école à la ferme, sensibilisation des urbains, etc.) ;
- Services écosystémiques ;
- Traitements des déchets urbains ;
- etc.

Les fonctions et l'importance de leur nombre définiraient alors l'intensité de la relation à la ville (Nahmías et Le Caro, 2012). L'agriculture urbaine serait alors par définition et à des degrés divers plus multifonctionnelle, plus diversifiée que l'agriculture conventionnelle.

La localisation et les fonctions sont deux critères essentiels pour définir l'agriculture urbaine, mais, au vu de la littérature, ne sont pas suffisants pour appréhender ce phénomène. Ils nous donnent toutefois un bon aperçu des formes que peut prendre l'agriculture urbaine.

### **Destination de la production**

Ce critère complète celui des fonctions et permet de caractériser l'agriculture urbaine selon la façon dont les produits agricoles sont commercialisés. L'agriculture urbaine serait par définition plus orientée vers le marché urbain que le marché national ou international, avec pas ou moins d'intermédiaires (Smit et al., 2001). Nahmias et Le Caro (2012) accordent également une importance particulière aux circuits courts, les qualifiant comme le « cœur et le pivot » de l'agriculture urbaine. Ces modes de distribution peuvent prendre des formes très diverses (vente directe, agriculture contractuelle de proximité, magasins collectifs, restauration collective, etc.). Ces procédés semblent significativement différents entre l'agriculture des aires urbaines et l'agriculture conventionnelle. Les systèmes alimentaires alternatifs font l'objet de multiples recherches (Deverre et Lamine, 2010) et sont souvent associés à l'agriculture urbaine (Bonnefoy et Brand, 2014).

Selon les réflexions menées dans le cadre du COST UAE, une distinction majeure apparaît entre les fermes dont la commercialisation des produits est orientée vers le marché mondial ou national et celles orientées vers le marché local (Lohrberg et al., 2015). Comme pour la localisation ou les fonctions, il apparaît un certain nombre de situations d'entre-deux avec des fermes qui vendent la majeure partie de leur production dans les filières traditionnelles non orientées vers la ville proche. Pour les auteurs, pour être considérées comme urbaines, les productions agricoles doivent au moins en partie être destinées au marché urbain local et non vers les filières traditionnelles agroalimentaires.

La commercialisation d'une partie de la production vers le marché urbain proche est alors un critère important pour définir l'agriculture urbaine. Toutefois, comme le relèvent Nahmias et Le Caro (2012), une agriculture orientée vers les filières économiques traditionnelles « ne signifie pas que les espaces agricoles concernés ne soient pas ouverts aux citoyens pour leurs loisirs, promenades et cueillettes en particulier. Ils peuvent aussi répondre aux attentes paysagères des habitants, que ces derniers les contemplent de chez eux ou qu'ils y circulent » (Nahmías et Le Caro, 2012, p. 10). En d'autres termes, le mode de commercialisation est un critère important pour qualifier l'agriculture urbaine, mais n'est pas exclusif.

### **Les acteurs**

Un autre critère prépondérant dans les définitions de l'agriculture urbaine concerne les acteurs qui la pratiquent. L'agriculture urbaine en fonction des définitions peut autant inclure des citoyens pratiquant le jardinage sur leur balcon que des agriculteurs traditionnels en périphérie urbaine (Fleury et Donadieu, 1997 ; Lohrberg et al., 2015). Pour le COST UAE, la participation des urbains aux activités agricoles est un aspect essentiel de la définition (Lohrberg et al., 2015). La participation peut se faire tant de manière directe en prenant part à la production ou de manière indirecte en se rendant sur l'exploitation pour acheter ses produits ou alors pour les loisirs. Même si ce n'est pas l'objet de cette thèse, il ne faut pas oublier les citoyens qui pratiquent l'agriculture.

En effet, l'agriculture urbaine ne peut se limiter aux agriculteurs professionnels (Nahmías et Le Caro, 2012) comme le suggère Niwa (2009) : « les fonctionnalités alimentaires, paysagères, récréatives ou sociales sont également assurées par les pratiques habitantes. » (Nahmías et Le Caro, 2012, p. 9). Nous avons pu voir que le jardinage urbain fait souvent partie de la définition. L'intérêt est de pouvoir distinguer différents degrés d'implication. Dans le cadre du COST UAE, la définition et la typologie retenues sont basées sur un continuum entre l'implication des urbains (jardinage urbain) et l'implication des agriculteurs professionnels (urban farming), avec de multiples situations d'entre-deux où urbains et agriculteurs participent conjointement de l'initiative comme dans le cas des fermes urbaines (Ansaldi et Bertrand, 2016 ; Daniel, 2017) ou de l'agriculture contractuelle de proximité. Ce continuum sera repris dans la typologie que je présenterai dans la partie suivante.



Figure 21: Continuum des acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine (adapté de COST UAE).

Dans le même ordre d'idée, une distinction fréquente concerne la place que l'agriculture prend dans le revenu de l'agriculteur et le caractère professionnel ou marchand de l'activité. Le COST UAE (Lohrberg et al., 2015) distingue au sein des professionnels, les agriculteurs plein-temps, à temps partiel et les « hobby farmer » qui caractérisent des individus qui exercent des activités agricoles dans les jardins communautaires, familiaux ou privés. Les acteurs qui participent à l'agriculture urbaine sont donc multiples et c'est bien là une spécificité majeure de l'agriculture urbaine par rapport à l'agriculture conventionnelle.

## Place dans le projet urbain

Le dernier critère que j'ai retenu ici est celui de la place de l'agriculture et de l'alimentation dans le projet urbain. Comme mentionné plus haut, plusieurs auteurs (Nahmías et Le Caro, 2012 ; Salomon Cavin, 2012 ; Soulard, 2014) considèrent l'intégration de l'agriculture dans la gouvernance urbaine comme un critère de définition central de l'agriculture urbaine.

La multifonctionnalité de l'agriculture urbaine fait partie de sa définition, mais sa reconnaissance dans des projets territoriaux urbains la rend encore plus spécifique (Duvernoy et al., 2005). L'agriculture urbaine se distingue de l'agriculture conventionnelle par son insertion dans le projet urbain. De nombreuses villes françaises intègrent ainsi l'agriculture dans leur document de planification comme Montpellier (Duvernoy et al., 2005 ; Jarrige, 2004 ; Perrin et al., 2013), Clermont-Ferrand (Loudiyi, 2008), Perpignan (Perrin et Soulard, 2014) ou encore Paris (Poulot, 2011, 2012). L'agriculture y est de plus en plus intégrée dans les plans locaux d'urbanisme ou les schémas de cohérence territoriale (SCoT) (Loudiyi, 2008 ; Savarit-Bourgeois, 2016). Dans la perspective d'une géographie alimentaire alternative (Wiskerke, 2009) ou d'une « gouvernance alimentaire territoriale et intégrée » (Perrin et Soulard, 2014) ou du *urban food planning* (Morgan, 2009, 2013 ; Viljoen et Wiskerke, 2012), de nombreuses villes développent des politiques alimentaires, alors qu'elles avaient longtemps négligé cette question (Morgan, 2013 ; Morgan et Sonnino, 2010 ; Pothukuchi et Kaufman, 1999 ; Santo et Moragues-Faus, 2018).

En effet, de plus en plus de villes mettent en place de nouvelles politiques pour répondre aux attentes des urbains en matière d'alimentation et les initiatives relatives à la mise en culture du sol urbain, la protection du foncier agricole ou l'approvisionnement alimentaire local des villes se multiplient (Brand et al., 2017 ; Kebir, 2012 ; Moragues-Faus et Morgan, 2015 ; Renting et al., 2003 ; Santo et Moragues-Faus, 2018). Comme le relevait Morgan (2009), la planification alimentaire constitue à nouveau un enjeu majeur des agendas de planification.

En France, comme en Suisse, le développement de stratégies alimentaires urbaines n'est toutefois pas aussi développé que dans les villes anglo-saxonnes (Perrin et Soulard, 2014). Les villes n'ont pas les compétences spécifiques « pour agir sur l'alimentation, qui relève principalement de politiques nationales » (Perrin et Soulard, 2014). Malgré ce constat, des politiques alimentaires ou agricoles urbaines et des projets agri-urbains émergent (Brand et al., 2017 ; Poulot, 2014b).

En Suisse, les politiques et outils de l'aménagement du territoire qui intègrent l'agriculture sont de plus en plus nombreux. Le projet agricole d'agglomération du Grand Genève en est emblématique de par son ancienneté (2010) et son ambition (Barthassat et al., 2011 ; Ernwein et Salomon Cavin, 2014). L'agriculture urbaine ne se limite pas à des pratiques culturelles, mais se singularise également par sa place dans des politiques territoriales.

## Tableau de synthèse et proposition d'une définition pour le cas suisse

Le tableau de synthèse présenté ci-dessous reprend les principaux éléments identifiés ci-dessus. Il permet de distinguer, en forçant les traits, l'agriculture urbaine d'une agriculture dite « dominante » ou « conventionnelle » (Pervanchon et Blouet, 2002) ou non urbaine. Ces différents critères permettront ensuite d'identifier des spécificités de l'agriculture des aires urbaines en Suisse et d'en faire une typologie.

Critères	Agriculture urbaine	Agriculture conventionnelle <sup>1</sup>
<b>Localisation</b>	Dans l'aire d'influence urbaine. Déterminée par les frontières administratives ou statistiques des agglomérations. Conflit et opportunités liées à la proximité de la ville.	Hors de l'aire d'influence urbaine, dans l'espace rural
<b>Fonctionnalités</b>	Multifonctionnalité et diversification (modes de commercialisation alternatifs, activités récréatives, activités éducatives, services écosystémiques, traitement des déchets urbains, etc.)	Production alimentaire et services écosystémiques
<b>Destination de la production</b>	Commercialisation au moins en partie vers la ville proche	Commercialisation via les filières agricoles traditionnelles sans lien direct avec les consommateurs ou la ville
<b>Acteurs</b>	Professionnels et non professionnels, agriculteurs et jardiniers et tous types de consommateurs ou d'utilisateurs de l'espace agricole.	Agriculteurs professionnels et consommateurs alimentaires uniquement
<b>Place dans le projet urbain</b>	Intégration de l'agriculture dans le projet urbain, co-construction entre acteurs agricoles et urbains	Agriculture comme entrée paysagère ou comme réserve foncière

Tableau 5 : critères de définition de l'agriculture urbaine et comparaison à l'agriculture rurale

Bien que les exploitations agricoles situées dans l'aire urbaine soient forcément impactées par la proximité de la ville, une définition exclusivement basée sur la localisation n'a que peu de sens pour l'analyse de ce phénomène en Suisse. Dans la mesure où ville et agriculture sont très proches et que les agglomérations occupent une part importante du pays et regroupent environ 30 % des exploitations agricoles, ce critère seul n'est pas pertinent pour la compréhension du phénomène en Suisse. Dans ce contexte, la localisation ne permet pas de distinguer l'agriculture urbaine de l'agriculture conventionnelle.

Le critère des fonctions est également central, mais ne peut, à lui seul distinguer l'agriculture urbaine en Suisse. En effet, comme présenté dans le chapitre 2, dans la conception même de la politique agricole suisse, l'agriculture contemporaine est multifonctionnelle et la plupart de ces fonctions répondent aux demandes urbaines, même dans les espaces les plus reculés. L'agriculture urbaine est alors le résultat d'interactions réciproques entre ville et agriculture et le processus d'adaptation de l'agriculture aux besoins de la population urbaine est essentiel à la compréhension du phénomène. L'agriculture urbaine correspond à une multifonctionnalité exacerbée de l'agriculture issue de sa relation privilégiée avec la ville : avec des projets qui mêlent production, commercialisation,

<sup>1</sup> Dans ce contexte, ce terme fait référence à l'agriculture qui s'inscrit dans le modèle agricole dominant tel que soutenu par la politique agricole, non pas à un mode de production.

activités pédagogiques, etc. directement liés à une demande urbaine. L'exemple des fermes urbaines qui sera développé dans la suite de ce travail en est un exemple emblématique.

Le critère d'une production destinée à la ville soulève également de multiples interrogations, notamment dans le cas suisse où la majorité de la production agricole est consommée à l'intérieur du pays, et majoritairement dans les villes (puisque c'est là que se concentre la majorité de la population). Toutefois, les filières traditionnelles sont peu transparentes et la relation entre le producteur et le consommateur est inexistante. Dans ce contexte, un aspect qui distingue foncièrement l'agriculture urbaine de l'agriculture conventionnelle est la relation directe qui se tisse entre agriculteurs et citoyens, que ce soit à travers la vente directe, les marchés paysans ou l'agriculture contractuelle de proximité.

Partant, le critère des acteurs – et des relations entre citoyens et agriculteurs – devient central à la définition de l'agriculture urbaine. L'agriculture urbaine est une agriculture qui mobilise agriculteurs professionnels et amateurs, ainsi que tous types de consommateurs ou utilisateurs de l'espace agricole. Le contact ou la relation entre citoyens et agriculteurs, que ce soit à travers la vente des produits, mais aussi les activités pédagogiques, sociales ou encore récréatives, est un aspect central de l'agriculture urbaine pour la distinguer nettement de l'agriculture conventionnelle. L'agriculture devenant un bien public, de nouveaux acteurs sont légitimes pour sa gouvernance (Duvernoy et al., 2005). « En effet, à partir du moment où l'agriculture revêt d'autres fonctions que celle relative à la production de biens alimentaires, à savoir la préservation de biens communs (paysage, biodiversité, bien-être social, etc.), elle devient bien public autour duquel interagissent un ensemble d'acteurs concernés. » (Loudiyi et al., 2011). L'agriculture urbaine implique alors des acteurs très variés (Prové et al., 2015) et ayant des relations très variables.

Un dernier critère essentiel pour distinguer l'agriculture urbaine de l'agriculture conventionnelle est son intégration dans le projet urbain. L'agriculture urbaine correspond alors à l'agriculture qui est intégrée dans les documents d'aménagement du territoire locaux ou dans le projet urbain de manière large. Le cas du projet agricole d'agglomération genevois est emblématique sur ce point. En Suisse, les villes et agglomérations n'ont aucune influence sur la politique agricole nationale ou ses applications cantonales. Toutefois, de nombreuses agglomérations commencent à intégrer l'agriculture et l'alimentation dans leurs outils d'aménagement et dans les stratégies urbaines. L'intégration de l'agriculture et des milieux agricoles dans la construction du projet urbain est alors une autre caractéristique essentielle au développement d'une agriculture connectée à la ville et donc urbaine.

### 5.3. Continuum et typologies de l'agriculture urbaine

Plutôt que de figer la définition de l'agriculture urbaine, une solution est d'en proposer une vision dynamique ; c'est l'idée du continuum. S'inscrivant dans une définition large de l'agriculture urbaine, de nombreux auteurs ont travaillé sur des continuums et des typologies afin de distinguer les différents types d'agriculture urbaine, souvent avec la volonté de n'en exclure aucun, comme dans le cadre du COST UAE. Des cadres d'analyse basés sur le concept de continuum ont été utilisés et discutés par de nombreux auteurs au sein de différentes disciplines (Bryant et al., 1982 ; Gant et al., 2011 ; Hugo et Champion, 2003 ; Mancebo et Salles, 2016 ; Redfield Robert, 1941 ; Saraceno, 1994).

Ces continuums ont l'avantage de rendre compte de la diversité du phénomène et de ses caractéristiques hybrides. Dans la majorité des cas, l'utilisation du continuum vise à dépasser la dichotomie entre deux phénomènes et à reconnaître le caractère progressif du changement le long du continuum (Giacchè et al., 2015). Dans cette perspective, il a été utilisé à plusieurs reprises pour dépasser l'idée qu'il existe un point de rupture précis entre les agricultures urbaines et non-urbaines mais plutôt une sorte de glissement progressif. Les typologies de l'agriculture urbaine restent toutefois relativement rares dans la littérature scientifique. Je vais me concentrer ici sur les réflexions qui ont été menées dans le cadre du projet COST UAE et la typologie proposée que j'adapterai ensuite en fonction de mes cas d'étude.

#### Continuum et typologie du COST UAE

Dans le cadre du COST *Urban Agriculture Europe* (Ejderian et Salomon Cavin, 2013 ; Giacchè et al., 2015), un continuum relatif au degré de participation des urbains et agriculteurs professionnels a été proposé afin de saisir les diverses réalités de l'agriculture urbaine. Ce continuum ordonne les projets d'agriculture urbaine selon deux axes (figure 22) : le degré de participation des urbains et des agriculteurs professionnels et la localisation géographique par rapport à la ville — de l'intra-urbain au périurbain —.

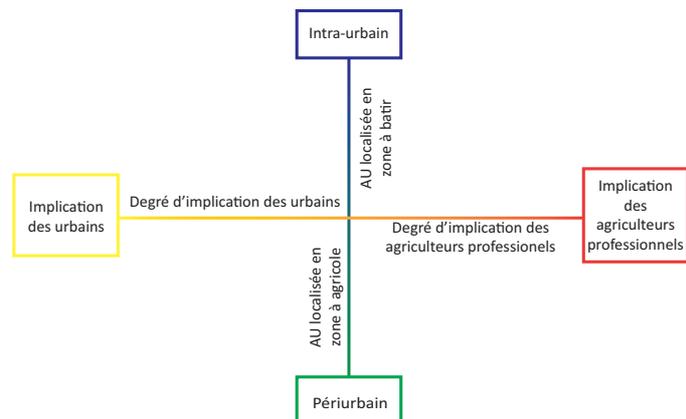


Figure 22: continuum de l'agriculture urbaine selon les acteurs et la localisation (adapté de Ejderian et Salomon Cavin, 2013).

L'axe horizontal fait référence aux acteurs ; à l'extrême gauche se situent les initiatives d'agriculture urbaine qui n'impliquent que des urbains, alors qu'à l'extrême droite celles qui n'impliquent que des agriculteurs professionnels. L'axe vertical fait référence à la dimension spatiale de l'agriculture urbaine. Un tel continuum permet de montrer l'étendue du spectre couvert par l'agriculture urbaine et de classer les différentes initiatives recensées. À noter que ce continuum a été repris et adapté par la Ville de Lausanne pour présenter l'agriculture urbaine à Lausanne (Ville de Lausanne, 2018).

Du point de vue de la gouvernance et des politiques publiques, la discrimination entre les degrés d'implications des acteurs impliqués dans les initiatives d'agriculture urbaine permet d'identifier des grands types de politiques publiques en fonction des types d'agriculture urbaine. En effet, ce continuum permet de souligner les différentes politiques publiques qui sont concernées par ce phénomène (à droite de l'axe : politique agricole, à gauche de l'axe : aménagement du territoire). Ce dernier point est important pour cette thèse dans la mesure où je m'intéresse aux formes d'agriculture urbaine qui bouleversent les cadres établis des politiques agricoles et urbaines. La finalité de ce cadre d'analyse est, au-delà de définir et distinguer les différentes formes d'agriculture urbaine, l'analyse des politiques publiques touchées par l'agriculture urbaine.

L'axe vertical peut être compris de deux manières : soit en termes de zonage (en zone à bâtir ou en zone agricole), soit en termes de distance au centre (dans la continuité du bâti dense ou périurbain). Ce deuxième axe est très intéressant dans le cadre d'une analyse des politiques publiques, car en Suisse la politique agricole s'occupe de ce qui se passe en zone agricole et la politique de l'aménagement du territoire de ce qui concerne les zones à bâtir. Ainsi, les initiatives situées en zone à bâtir ne sont pas régies par les mêmes règles et ne concernent pas les mêmes acteurs et politiques publiques que celles en zone agricole. Le schéma proposé dans le lexique sur l'agriculture urbaine élaboré par le service de l'agriculture du canton de Genève qui sera repris dans l'article 1 (Chapitre 6) illustre bien cette problématique. Il distingue dans un premier temps production marchande et non marchande, ce qui discrimine deux types d'agriculture urbaine : le jardinage urbain et l'agriculture urbaine (urban farming). Ensuite, il distingue clairement les initiatives présentes en zone à bâtir de celles situées en zone agricole. Je ne vais pas commenter en détail ce schéma qui sera repris dans l'article 1 de cette thèse.

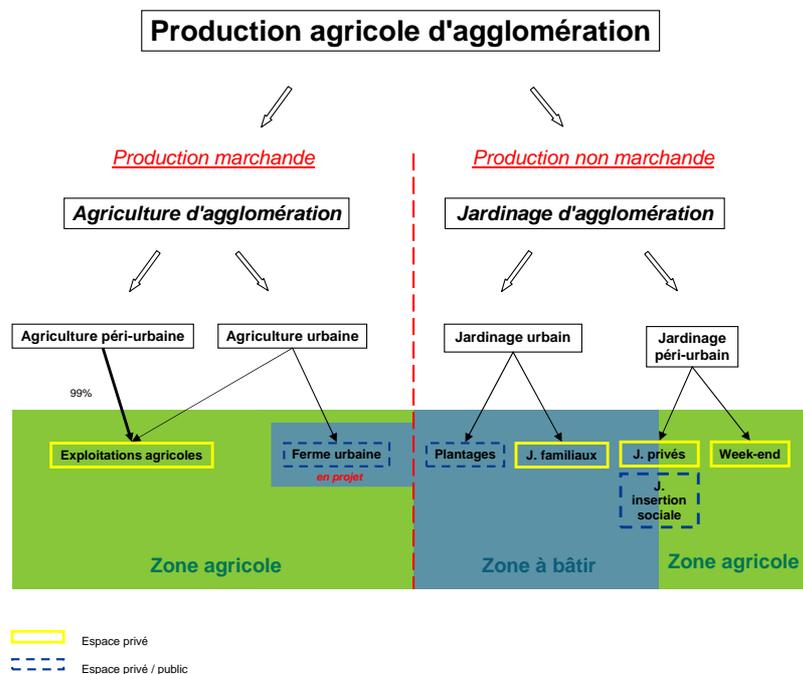


Figure 23: Lexique genevois sur l'agriculture urbaine. Source: Ansaldi et Wegmuller, 2013

Dans le cadre du COST Urban Agriculture Europe, un important travail de définition a été entrepris (Lohrberg et al., 2015). Il a abouti à une typologie de l'agriculture urbaine qui repose sur ce continuum. Sur la base de ce continuum (en particulier celui des acteurs), cette typologie distingue trois grands types d'agriculture urbaine proche de ceux identifiés par Nahmias et Le Caro (2012) :

- Le jardinage urbain (urban gardening)
- L'agriculture urbaine (urban farming)
- L'agriculture non urbaine (non-urban farming).

Urban food gardening			Urban Farming			Non-urban farming
Individual production		Collective production	On-site experience		Flux	-
Allotment gardens Family gardens	Squatter gardens	Educational gardens Community gardens Therapeutical gardens Allotment gardens	Leisure farms Social farms Educational farms Therapeutical farms	Cultural heritage farms Experimental farms	Local food farms Environmental farms	-

Tableau 6 : typologie de l'agriculture urbaine selon le COST UAE (d'après Lohrberg et al., 2015)

Le jardinage urbain fait référence aux pratiques amateurs, non-marchandes. Il se divise, selon cette typologie, en deux groupes (production individuelle et collective) et en six types (jardins privés, familiaux, « squatter gardens », jardins éducatifs, communautaires, thérapeutiques).

L'agriculture adaptée à la ville (urban farming) fait référence aux stratégies de diversification des exploitations agricoles liées aux demandes urbaines, notamment concernant la demande en produits locaux, l'éducation ou les loisirs. Cette catégorie est divisée en deux groupes (les fermes qui fournissent des services sur place (éducatifs, thérapeutique, etc.) et celles qui procurent des bénéfices par le biais de flux matériels et environnementaux, et huit types (Leisure, social, educational, thérapeutique, cultural heritage, experimental, local food, environnemental farms).

L'agriculture non-urbaine n'est pas décrite dans l'ouvrage publié par le COST UAE, mais correspond à l'agriculture située dans les zones urbaines qui ne s'est pas adaptée à la proximité urbaine ou à l'agriculture orientée vers les circuits longs décrite par Nahmias et Le Caro (2012).

Dans la partie qui suit, je reprendrai cette typologie pour proposer une typologie de l'agriculture urbaine adaptée au contexte et aux initiatives présentes en Suisse.

## Une transposition au contexte suisse

La transposition de ce continuum à mes cas d'étude en Suisse et aux différentes formes d'agriculture urbaine que j'ai pu identifier, m'amène à une typologie de l'agriculture urbaine en Suisse. Cette typologie s'appuie largement sur le travail mené au sein de l'action COST UAE et permet de classer les projets d'agriculture urbaine selon le degré de participation des urbains et des agriculteurs professionnels, mais également de souligner les politiques publiques concernées par les différents types d'agriculture urbaine. Cette typologie couvre un spectre très large de l'agriculture urbaine allant du jardinage amateur à l'agriculture professionnelle, intégrant toutes les formes hybrides et intermédiaires entre deux.

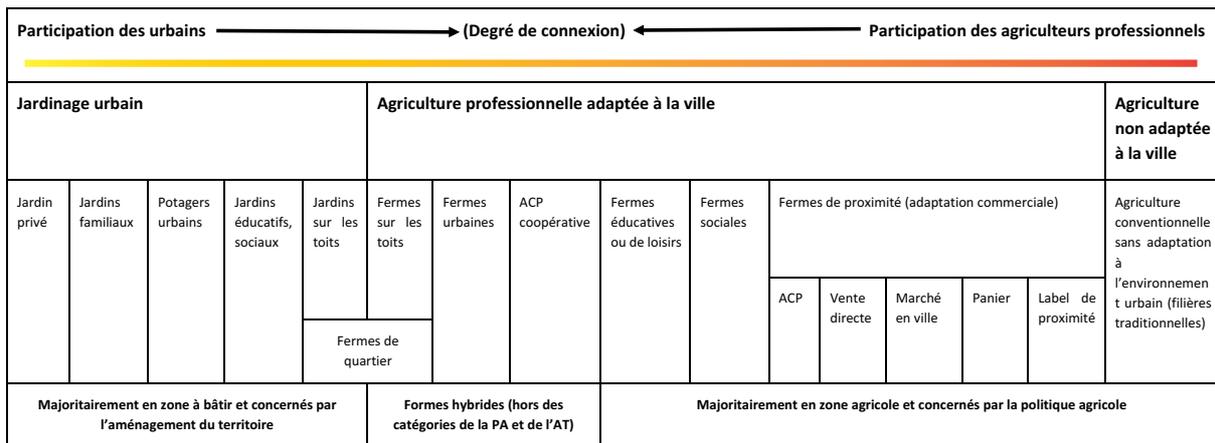


Figure 24: Typologie de l'agriculture urbaine en Suisse. Adapté de COST UAE.

Verticalement, le schéma se lit en plusieurs niveaux. Les deux premières lignes reprennent l'axe horizontal du continuum (participation des urbains et des agriculteurs professionnels) et les trois grands types d'agriculture urbaine (urban gardening, urban farming, non urban farming) du COST UAE présentés dans la partie précédente. La troisième ligne détaille ces types selon l'ensemble des formes d'agriculture urbaine que j'ai recensées au sein de mes cas d'étude. Finalement, la dernière ligne apporte de nouveaux éléments en indiquant les politiques publiques touchées par ces différentes formes d'agriculture urbaine.

Tout à gauche du schéma se trouvent les différentes formes de jardinage urbain. Le jardinage urbain implique principalement une participation des citoyens. Il s'agit d'une activité non marchande qui n'est pas réalisée par des agriculteurs professionnels. Ces formes d'agriculture urbaine se situent majoritairement en zone à bâtir et relèvent de la politique d'aménagement du territoire. Les objectifs des projets sont variables, mais ils se concentrent principalement sur des buts récréatifs, sociaux, éducatifs, voire environnementaux (promotion de la biodiversité) (Nikolaidou et al., 2016). Les objectifs économiques sont souvent absents de ces projets. Cette catégorie intègre toutes les formes de jardinage (jardins privés, jardins familiaux, potagers urbains, jardins éducatifs, sociaux, jardins sur les toits, etc.). Pour le jardinage urbain, les politiques agricoles et les représentants de l'agriculture ne sont que peu, voire pas concernés. Ces projets sont avant tout développés par des associations ou des municipalités dans le cadre de politiques urbaines d'aménagement ou d'Agenda 21 (Ernwein, 2015). Les enjeux en termes d'intégration de ces projets au développement urbain ne sont pas du même ordre que les projets d'agriculture urbaine présentés ci-après et ne seront pas analysés dans cette thèse.

Au milieu se situe l'agriculture professionnelle adaptée à la ville qui est majoritairement le fait des agriculteurs professionnels – mais avec une participation plus ou moins importante et directe des urbains. C'est, par définition, une activité marchande. Ces formes d'agriculture urbaine se situent majoritairement en zone agricole et relèvent majoritairement des cadres légaux relatifs à la politique agricole. Au sein de ces formes apparaissent toutefois des formes hybrides (fermes sur les toits, ferme urbaine, coopérative d'agriculture contractuelle de proximité ou encore les fermes de quartier) qui n'entrent que partiellement dans les cadres des politiques agricoles et urbaines. Ces formes hybrides, telles les fermes urbaines, seront celles qui m'intéresseront particulièrement dans le cadre de cette thèse, car ce sont celles qui bouleversent les cadres établis. Les articles 1 et 2 se concentreront sur les fermes urbaines et leur hybridité.

Tout à droite, on retrouve l'agriculture non urbaine proposée dans la typologie du COST UAE. Il s'agit de l'agriculture conventionnelle située dans l'aire urbaine, mais qui ne présente aucune adaptation à la ville et reste dans une logique purement agricole (commercialisation via les filières traditionnelles, aucune activité para-agricole, etc.). Il s'agit de l'agriculture qui ne remplit aucun des critères de définition de l'agriculture urbaine identifiés dans le chapitre 4.2 (hormis celui de la localisation).

## 5.4. Synthèse

Le passage en revue des définitions issues de la littérature scientifique a permis de dresser un portrait général de l'agriculture urbaine et d'explicitier certains critères essentiels à sa définition. Ces derniers devaient être explicités afin de mieux comprendre ce qu'est l'agriculture urbaine et de dissiper le flou persistant au sein des multiples définitions. Dans une définition large, l'agriculture urbaine englobe le jardinage urbain et l'agriculture périurbaine, voire rurale, et inclut tant les localisations que les fonctionnalités de l'agriculture : des jardins communautaires aux exploitations traditionnelles en passant par les projets d'agriculture verticale ou encore les parcs agro-urbains. Cette définition permet d'inclure l'ensemble des types de cette (ou ces) nouvelle(s) forme(s) d'agriculture. Une telle diversité de pratiques agricoles et de localisations, si elle a l'avantage de donner à voir la diversité et l'ampleur du phénomène, n'est pas pertinente pour cette thèse.

L'hypothèse centrale de cette thèse est en effet d'interroger la capacité de l'agriculture urbaine à bousculer, à la fois, les référentiels de la politique agricole et de l'aménagement du territoire. J'ai ainsi décidé de me concentrer sur l'agriculture professionnelle intra- et périurbaine (urban farming) qui entretient des relations fonctionnelles fortes avec la ville, car elle touche aussi bien la politique agricole que l'aménagement du territoire (ce qui n'est pas le cas du jardinage). Les forts enjeux d'agriurbanisme se situent dans l'agriculture professionnelle, même si le jardinage fait partie du processus.

En outre, une définition large, telle que proposée par Nahmias et Le Caro (2012) ou Fleury et Donadieu (1997), n'a pas de sens dans le contexte suisse, car pratiquement toute l'agriculture du pays pourrait être qualifiée d'agriculture urbaine (Bourdin et al., 2008).

Ainsi, je propose une définition de l'agriculture urbaine qui est opératoire pour cette thèse et dans le contexte suisse : une agriculture professionnelle multifonctionnelle (productive, récréative, éducative, etc.) qui prend place à l'intérieur ou proche des villes, qui entretient des relations fonctionnelles fortes avec la ville, notamment en commercialisant directement une partie de sa production aux populations urbaines, qui participe à tisser des relations directes entre mondes agricole et urbain et qui prend une place à la fois dans les politiques agricoles et urbaines.

Plus spécifiquement, j'ai décidé de me concentrer sur les formes hybrides identifiées dans le chapitre 5.3. En ce sens, les fermes urbaines constituent l'exemple emblématique d'agriculture urbaine que je vais développer par la suite dans les articles 1 et 2. Elles sont situées entre politiques agricoles et urbaines et, partant, sont susceptibles de bousculer les cadres établis. L'analyse des formes de jardinage urbain n'aurait pas été pertinente ici, car ces formes ne sont pratiquement pas concernées par la politique agricole.

La suite de cette thèse est dédiée aux formes d'agriculture professionnelle ou marchande (urban farming) qui sont intégrées dans le projet urbain et qui offrent des services et développent des relations marchandes directes avec la ville (circuits courts, récréatives, paysagères, etc.). Elle seront plus spécifiquement analysées dans leur capacité à bouleverser les référentiels des politiques agricoles et urbaines dans le cadre des articles 3 et 4.

Après avoir exploré les définitions de l'agriculture urbaine et proposé une définition et typologie adaptée au contexte Suisse et à la problématique de cette thèse, les chapitres suivants sont constitués des articles scientifiques qui constituent le cœur de cette thèse.

## 6. Article 1 – L’agriculture urbaine, une définition singulière : l’exemple d’un projet de parc agro-urbain à Genève

**Auteurs :** Cyril Mumenthaler, doctorant et Joëlle Salomon Cavin, maître d’enseignement et de recherche. Institut de géographie et de durabilité (IGD) – Université de Lausanne.

**Référence :** Mumenthaler C., Salomon Cavin J., 2017, « L’agriculture urbaine, une définition singulière ; L’exemple d’un projet de parc agro-urbain à Genève », dans BERGER M., CHALÉARD J.-L. (dirs.), *Villes-campagnes en relations : Regards croisés Nords-Sud*, Éditions Karthala, Paris (Hommes et sociétés), pp. 213-228.

### Introduction

Les définitions de l’agriculture urbaine sont nombreuses dans la littérature scientifique. Pourtant, dans le canton de Genève, des responsables du service en charge de l’agriculture ont jugé nécessaire d’élaborer leur propre définition du phénomène. Établie par des acteurs directement en prise avec le terrain, cette définition est ici mobilisée, d’une part, pour appréhender les principales caractéristiques de l’agriculture urbaine dans un contexte spécifique, et, d’autre part, pour discuter des enjeux inhérents à sa définition. Notre analyse s’est appuyée sur des données récoltées dans le cadre d’entretiens avec des responsables de l’agriculture et de l’urbanisme à Genève, et sur différents documents de planification, en libre accès ou fournis par nos partenaires lors des entretiens.

La première partie de l’article présente différentes définitions scientifiques de l’agriculture urbaine puis celle proposée à Genève ; celle-ci est illustrée par un projet de parc agro-urbain. Dans la deuxième partie, trois caractéristiques principales de cette agriculture urbaine sont identifiées et détaillées : l’intégration réciproque des dimensions urbaines et agricoles, une co-construction du projet entre services de l’État et avec les agriculteurs et, enfin, un mode alternatif de gestion des parcs publics. La dernière partie explique l’étendue intrinsèquement limitée de cette définition en raison des critiques exprimées par les milieux agricoles et urbanistiques et également par la priorité accordée à la protection de l’agriculture périurbaine.

### 1 – Une question de définition

#### 1.1 – Trois approches scientifiques, une approche professionnelle et locale

L’agriculture urbaine est un concept hybride, dont les multiples définitions font débat tant au niveau de la recherche, que des politiques publiques ou de la société civile. Trois grandes familles ont été identifiées dans la littérature scientifique (Grandchamp-Florentino, 2012 ; Salomon Cavin et Niwa, 2011). La première caractérise les systèmes agricoles des périphéries urbaines qui sont influencés et se transforment du fait de leur proximité avec la ville (Bryant, 1989). Cette perspective est en particulier celle de Fleury et Donadiou (1997), qui distinguent l’agriculture périurbaine, juxtaposée à la ville, de l’agriculture urbaine dès lors que celle-ci entretient des rapports fonctionnels réciproques avec la ville. La définition de Nahmias et Le Caro (Nahmías et Le Caro, 2012) s’inscrit également dans cette perspective, mais ajoute, en plus de la localisation et des fonctionnalités de l’agriculture, son

intégration dans le « territoire d'application la régulation urbaine » pour la qualifier d'urbaine. La seconde concerne principalement les villes des Suds et porte sur les pratiques agricoles mises en place par les citoyens dans les espaces interstitiels de la ville à des fins d'autoconsommation et plus marginalement pour la vente. Le rapport des Nations Unies UNDP de 1996 (Smit et al., 2001) représente une étape clef pour la reconnaissance de ce phénomène. La dernière (et la plus récente) désigne le jardinage communautaire ou collectif, ainsi qu'on le désigne dans le contexte nord-américain (Reyburn, 2002) et qui a pris un essor remarquable dans différents contextes nationaux ces dernières années (Duchemin, 2012).

Ces différentes approches de l'agriculture urbaine ont toutes été élaborées par des chercheurs sur la base de leurs analyses de phénomènes observés. Nombre d'entre eux se sont attelés à identifier des critères — la localisation, les fonctions, l'orientation vers le marché local, les types de cultivateurs, les motivations, le régime foncier, etc. — pour qualifier ce phénomène émergent. La plupart des définitions sont alors relativement larges et incluent tant le jardinage urbain que l'agriculture urbaine (Fleury et Donadiou, 1997 ; Nahmías et Le Caro, 2012 ; Smit et al., 2001). Certains auteurs n'incluent toutefois pas le jardinage urbain dans leur définition (Niwa, 2009) ou, au contraire, limitent celle-ci à cet aspect (Duchemin, 2012).

Nous discuterons d'une définition qui n'émane pas de la sphère académique, mais de la sphère professionnelle de l'administration publique, plus spécifiquement du service cantonal de l'agriculture. En réaction à la mobilisation croissante de l'expression d'agriculture urbaine, des responsables de ce service ont souhaité expliciter les différents termes affairant à la pratique agricole urbaine. Ainsi naquit le « lexique de la production agricole d'agglomération » (Ansaldi et Wegmuller, 2012), dont le titre et le contenu ont été fortement débattus (Ernwein et Salomon Cavin, 2014). Ce document devait constituer : « une clef de compréhension commune pour accompagner, sur territoire genevois, les différents travaux à venir sur cette thématique » (Ansaldi et Wegmuller, 2013, p. 2) et permettre de « préciser le positionnement de la profession sur cette thématique » (Entretien, responsable du service de l'agriculture du canton de Genève, coauteur du lexique, 23.03.2015).

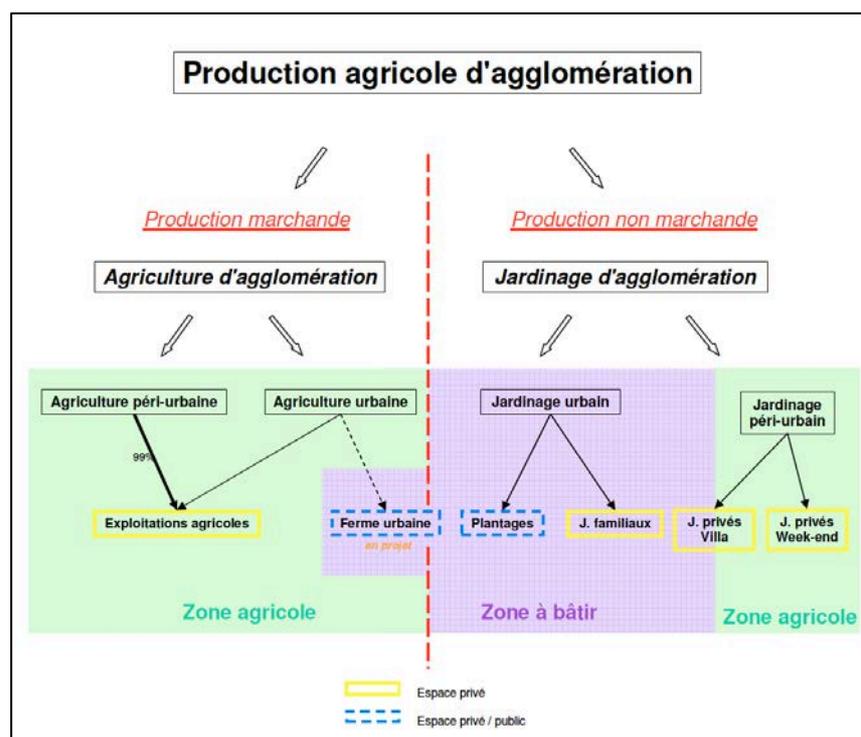


Figure 25: Lexique genevois, production agricole d'agglomération. Source : Ansaldi et Wegmuller, 2013

Dans la version finale du lexique (Ansaldi et Wegmuller, 2013), on constate deux points de définition clefs. D'une part, sont clairement distinguées les pratiques de jardinages (production non marchande) des pratiques professionnelles (production marchande) ; seules ces dernières pouvant être qualifiées d'agriculture. D'autre part, l'agriculture périurbaine (« 99 % de l'agriculture genevoise »), caractérisée par des exploitations sises en zone agricole, y est bien distinguée de l'agriculture urbaine, caractérisée soit par des fermes situées en zone agricole, mais complètement entourées par l'urbanisation, soit par des fermes sises en zone à bâtir, qualifiées de « fermes urbaines » (voir figure 25). En ce sens, les fermes urbaines correspondent à une nouvelle forme d'exploitation agricole, gérée par des professionnels, en partie accessible au public, qui regroupe un lieu de production, un point de vente et de sensibilisation de la population en ville (Direction générale de l'agriculture, 2012, p. 1).

## 1.2 – Une expérience d'agriculture urbaine : Le parc agro-urbain de Bernex-Confignon

Les fermes urbaines représentent dans le lexique les exemples types d'agriculture urbaine. L'expérience la plus avancée allant dans ce sens est le parc agro-urbain de Bernex, illustration concrète de l'agriculture urbaine dans le contexte genevois. Celui-ci fait partie d'un vaste plan d'extension urbaine sur la zone agricole en périphérie genevoise. Alors que la zone agricole a été relativement préservée jusqu'à ces dernières décennies (Ernwein et Salomon Cavin, 2014 ; Salomon Cavin et Mumenthaler, 2015), il est prévu dans le cadre de la planification directrice cantonale d'urbaniser une partie de cette zone. Les pertes ont été estimées à 2'500 ha d'ici 30 ans sur tout le périmètre du projet d'agglomération (PAFVG, 2009, p. 27). Le projet de Bernex constitue un des plus vastes projets d'extension de l'urbanisation ; 150 ha de surfaces agricoles doivent être urbanisés soit un doublement de la population du village de Bernex à l'horizon 2030 (figure 27).

Dans le cadre du projet de Bernex, trois vastes parcs publics sont projetés (cf. figure 27, cercles verts) ; la création d'un parc agro-urbain d'une surface de 8 ha est prévue sur l'un d'entre eux. Ce parc a fait l'objet d'un

concours international d'urbanisme en 2012 censé « proposer un véritable trait d'union entre Genève et son espace agricole » (République et Canton de Genève, 2013, p. 5). Le parc est également conçu dans la perspective de conserver en partie l'identité agricole du lieu (idem).

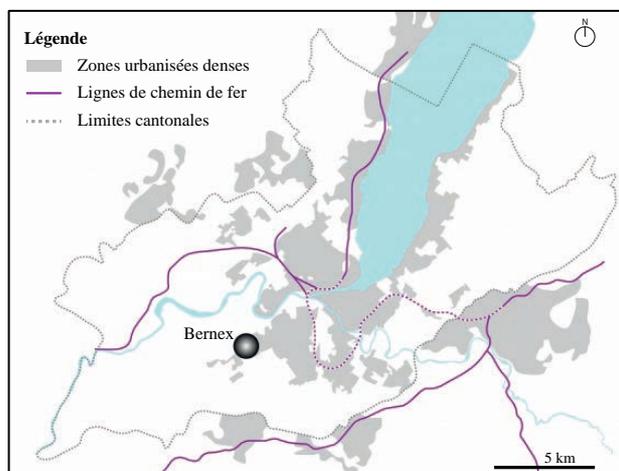


Figure 26: Situation de Bernex par rapport à l'urbanisation genevoise. Adapté de: <http://ge.ch/amenagement/bernex>

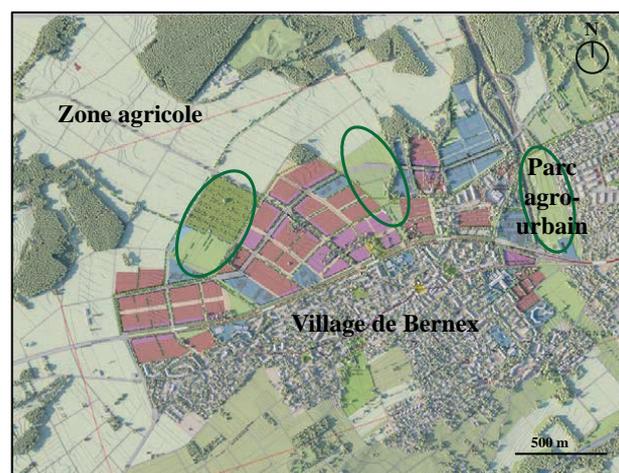


Figure 27: Empreinte du projet de Bernex sur le territoire. (Entourés en vert les parcs publics planifiés). Adapté de: Etat de Genève, 2015, p. 25.

Concrètement, le projet de parc agro-urbain prévoit un espace public, affecté en « zone de verdure » au même titre qu'un parc traditionnel, mais avec une vocation agricole. Le parc agro-urbain comprend une ferme de « démonstration » avec quelques hectares de culture, un lieu d'accueil et de vente des produits de l'agriculture genevoise, des cheminements piétons et des espaces de délasserment pour la population. Le projet primé est intitulé Parc Fertile (figure 28).



Figure 28: Illustration du Projet parcfertile, Verzone Woods Architectes. Source: <http://www.foodurbanism.org/>

## 2 – Principales caractéristiques de ce projet d'agriculture urbaine

L'analyse du projet de parc agro-urbain de Bernex permet d'identifier trois caractéristiques majeures de cette agriculture urbaine version genevoise. Celles-ci la distinguent clairement d'autres projets agricoles dans le contexte genevois par son intégration novatrice de pratiques, projets et acteurs de l'agriculture et de l'urbanisme.

### 2.1 – Une intégration réciproque

L'émergence du projet de parc agro-urbain, de même que sa désignation comme projet d'agriculture urbaine, est indissociable d'un processus d'intégration graduelle de l'agriculture dans la planification urbaine, d'une part, et d'une stratégie de reconnexion entre Genève et sa campagne agricole voisine, d'autre part.

#### 2.1.1 – L'intégration de l'agriculture dans la planification urbaine

Le projet de parc agro-urbain constitue la première mise en œuvre, à l'échelle du quartier, d'un dispositif d'intégration de l'agriculture dans la planification urbaine. Suivant un processus très similaire à celui qui s'est déroulé en Île-de-France (Poulot, 2014b), l'agriculture dans le contexte genevois a été progressivement intégrée à l'aménagement de la région urbaine (Ernwein et Salomon Cavin, 2014). En effet, jusqu'à ces dernières années, l'agriculture n'a jamais constitué un objet particulier dans la planification urbaine. Dans les documents d'urbanisme, les espaces agricoles étaient réduits à leur vocation paysagère de ceinture verte ou alors à une simple réserve foncière (Barthassat et al., 2011,

p. 111). Dans une première version du projet d'agglomération<sup>1</sup> (2007), l'agriculture est surtout pensée pour ses caractéristiques paysagères à travers un plan paysage (Barthassat et al., 2011), même si l'approvisionnement local et le maintien d'une agriculture productive sont identifiés comme des enjeux majeurs (Surchat et Bessat, 2007, p. 131-137). Dans un deuxième temps, « le Projet Agricole d'Agglomération » (Cantinaux et Dériaz, 2010) marque un tournant dans la manière d'aborder l'agriculture dans le projet urbain non plus seulement comme paysage, mais également comme activité économique. Parmi les objectifs de ce projet, on trouve notamment la « Promotion des produits de l'agriculture de la région au travers d'actions coordonnées de valorisation des produits locaux » (Cantinaux et Dériaz, 2010, p. 19-20). Cet objectif sera directement mobilisé pour justifier le projet de parc agro-urbain comme lieu de promotion de l'agriculture.

### **2.1.2 – L'intégration de la ville dans la stratégie agricole**

En parallèle de son intégration dans la planification territoriale, l'État de Genève développe pour l'agriculture une démarche originale d'intégration de la ville dans la politique agricole. Ce projet est ainsi qualifié d'« agrafe entre le monde agricole et le milieu urbain », ou de « point relais agricole en milieu urbain » (République et Canton de Genève, 2013, p. 7).

Le projet de parc agro-urbain est en effet dans la continuité de la logique de promotion et de valorisation de l'agriculture du territoire genevois initiée dans la loi sur la promotion de l'agriculture. Dans cette loi, « les initiatives visant à un rapprochement entre la ville et la campagne sont encouragées ». Elle vise en outre à « favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité » (LPromAgr, 2004). Se fondant sur ces objectifs et instituant le soutien du canton à « toute initiative pertinente visant à promouvoir et faciliter la mise en valeur des produits agricoles genevois » (LPromAgr, 2004), la loi fournit le cadre légal pour la création du label territorial « Genève Région – Terre Avenir » (GRTA). Créé en 2004 par l'État de Genève, ce label réunit plus de 300 producteurs du canton, garantit la qualité, la proximité, la traçabilité des produits agricoles et offre des garanties relatives aux conditions de travail des salariés agricoles. GRTA constitue une bonne illustration d'une stratégie de reterritorialisation (Brand et Bonnefoy, 2011) des filières agricoles genevoises.



Figure 29: logo GRTA. Source: Etat de Genève

---

<sup>1</sup> Le projet d'agglomération du grand Genève est la première tentative d'aménagement concerté à l'échelle de l'ensemble de la région urbaine. Il inclut le canton de Genève, une partie du canton de Vaud et une partie du département de l'Ain et de la Haute Savoie.

## **2.2 – Un projet co-construit...**

La tendance à la co-construction des politiques publiques et des projets urbains est le résultat récent du glissement du gouvernement vers la gouvernance (Vaillancourt et Leclerc, 2007). Yves Vaillancourt distingue le concept de « coproduction », qui date des années 60, de celui de « co-construction », qui a pris de l'ampleur dans les années 2000 (Akrich, 2013) : « la coproduction fait référence à la participation des acteurs la société civile et du marché à la mise en œuvre des politiques publiques, tandis que la co-construction fait référence à la participation de ces mêmes acteurs à l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, la co-construction se situe en amont de l'adoption des politiques publiques, tandis que la coproduction survient en aval, au moment de leur mise en application. » (Vaillancourt, 2008, p. 3).

Partant, le projet de Bernex, à l'instar de la démarche entreprise dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève, constitue une bonne illustration de ce que peut être un projet co-construit entre les différents services de l'État et les acteurs agricoles. Le rapport du jury du concours évoque explicitement cette caractéristique, faisant : « le pari d'une cohabitation réussie entre urbanisation et campagne, d'une réalisation exemplaire pensée avec l'agriculture. » (République et Canton de Genève, 2013, p. 5).

### **2.2.1 – ... entre les différents services de l'État**

Le projet de parc agro-urbain est issu de multiples échanges entre les services de la nature et du paysage, de l'agriculture et de l'urbanisme du canton de Genève ainsi qu'avec les deux communes impliquées (Bernex et Confignon). L'aménagement d'un parc public est habituellement de la compétence du service de la nature et du paysage qui collabore peu avec les autres services en cette matière. Toutefois, n'ayant pas les ressources humaines suffisantes pour s'occuper d'un tel projet, la direction de projet a dans ce cas été transférée au service de l'urbanisme, qui a souhaité également collaborer avec le service de l'agriculture.

À son origine, le parc de Bernex était pensé comme un grand parc public traditionnel, qui devait faire l'objet d'un concours. Soulignant l'usage agricole du sol avant le projet, le service de l'agriculture a interpellé la place que pouvait prendre l'agriculture professionnelle dans ce parc et proposé une réorientation du cahier des charges du concours vers une prise en considération paysagère et également économique de l'agriculture.

Finalement, lorsque le département de l'urbanisme de l'État de Genève a organisé, en collaboration avec les communes, un concours international d'urbanisme en 2012 pour la conception et la réalisation de ce parc public, le service de l'agriculture a proposé d'introduire une composante agricole dans le cahier des charges sur le modèle de la ferme urbaine en cours de développement au sein du service de l'agriculture.

L'agriculture est finalement largement intégrée à la conception de cet espace public ainsi qu'en témoigne le titre du concours intitulé « Parc agro-urbain, espaces publics et ouverts de Bernex-Confignon ».

### **2.2.2 – ... avec les acteurs agricoles**

Ce projet se caractérise également par une implication relativement importante des acteurs agricoles. Il a été largement initié et soutenu par le service de l'agriculture à Genève. Ce service est

désormais régulièrement associé à la conception des nouveaux quartiers urbains afin de promouvoir le développement de projets agricoles professionnels (Ernwein et Salomon Cavin, 2014).

Le parc agro-urbain révèle ainsi un changement de posture des acteurs agricoles, traditionnellement cantonnés dans une logique défensive de limitation de l'emprise urbaine. Comme mentionné par un agriculteur du secteur, également président de la chambre d'agriculture : « Les agriculteurs bernésiens, en collaboration avec les acteurs de ce développement urbain, prennent le pari de ne pas se faire pousser complètement hors de la future ville. Un pas est même fait vers elle, non pas comme un signe de résistance, mais au contraire, pour affirmer et confirmer les liens entre les producteurs et les habitants d'un même territoire. » (République et Canton de Genève, 2013).

À l'initiative du service de l'agriculture, les agriculteurs de la commune de Bernex ont été réunis au sein du « groupe agricole » dont la mission était de réfléchir à la conception et à l'organisation de la ferme urbaine. Par la suite, certains membres du groupe agricole ont été intégrés à une équipe participant au concours d'urbanisme organisé par l'État de Genève. Le jury du projet était lui-même constitué de deux représentants du service cantonal de l'agriculture et du président de la chambre d'agriculture, également agriculteur de la commune.

### **2.3 – Un mode alternatif de gestion des parcs publics**

La troisième caractéristique de ce projet d'agriculture urbaine est un mode original de gestion des parcs publics. Il correspond en effet à une tentative inédite de conférer un usage agricole professionnel à un parc public urbain. Autrement dit, l'agriculture remplace les pelouses et parterres de fleurs traditionnels : « L'idée est d'installer une "exploitation agricole" sur un parc urbain (zone de verdure au sens de la LAT) afin de proposer un mode alternatif au mode de gestion habituel des espaces verts des villes. D'une manière générale, des espaces de production de denrées alimentaires se substitueraient aux parterres de fleurs. Ce parc aurait toujours une vocation d'espace public. » (Ansaldi et Wegmuller, 2013, p. 8).

Le parc agro-urbain est présenté comme un mode de gestion moins coûteux des espaces publics ; l'entretien de cet espace étant réalisé par un agriculteur professionnel, les collectivités économisent pratiquement un emploi à plein-temps pour l'entretien de ce parc. Comme le souligne Niwa (2009, p. 114), « c'est aussi un moyen d'apporter des paysages verts en ville, sans nécessiter une planification importante et à moindres frais » ; sans doute l'illustration d'une certaine néolibéralisation de la gestion des espaces publics (Ernwein, 2015).

La mise en place de ce projet a donné lieu à un important débat sur l'affectation d'un tel espace. D'abord évoquée par le service de l'urbanisme, l'idée de laisser cet espace public en zone agricole, notamment en raison des prix des terrains moins élevés, a finalement été écartée en raison des contraintes que cela représentait. En Suisse, la loi sur le droit foncier rural (LDFR) restreint fortement l'achat de terrain agricole par des acteurs non agricoles, ce qui limite les marges de manœuvre des collectivités. Ainsi, en zone agricole, les collectivités ne peuvent imposer la mise en place de tels projets et encore moins régler l'accès du public. Finalement, la solution choisie a été d'affecter ce parc en zone à bâtir (zone de verdure) en lui conférant un usage agricole ; le terrain pouvait ainsi être acheté par les collectivités publiques.

En fin de compte, le projet de Bernex a véritablement initié une réflexion sur l'usage agricole des espaces publics en zone à bâtir sur la base de solutions réglementaires inédites. Au lieu de créer un

espace public en zone agricole, il a été finalement décidé de conférer un usage agricole à un espace public urbain.

### 3 – Discussion : une définition inévitablement restreinte ?

Les caractéristiques de ce projet esquissent les contours de pratiques émergentes et originales qui mêlent agriculture et urbanisme à Genève. Ces caractéristiques expliquent sans doute le caractère restreint de la définition de l’agriculture urbaine proposée par le service de l’agriculture de l’État de Genève. En effet, elles identifient un objet exceptionnel. Car, tant pour les milieux agricoles que pour les urbanistes, les enjeux majeurs sont ailleurs.

#### 3.1 – Une définition restreinte voulue par les milieux agricoles et les urbanistes

Comme mentionné en première partie, l’agriculture urbaine, telle que conçue dans la version définitive du lexique genevois élaborée par le service de l’agriculture, est définie de manière à la fois négative et restreinte. Elle désigne d’une part, des espaces agricoles rélictuels résultant des processus d’urbanisation et donc voués à disparaître et, d’autre part, un type nouveau d’agriculture sis en zone à bâtir. Quels sont les facteurs qui permettent d’expliquer une définition de l’agriculture urbaine aussi restreinte ?

Pour répondre à cette question, revenons sur l’histoire du lexique genevois. Dans une première version, celui-ci se dénommait en effet : « Lexique genevois sur l’Agriculture Urbaine ». Sous cette dénomination générique, les auteurs proposaient alors d’intégrer toutes les formes de cultures dans la région genevoise (cf. figure 30) : l’agriculture professionnelle périurbaine et intra-urbaine, le jardinage collectif, ainsi que le jardinage dans les jardins privatifs résidentiels. Soumis à la consultation des milieux agricoles et urbanistiques, le lexique a suscité controverse et rapidement été transformé en lexique de « La production agricole d’agglomération » (Ansaldi et Wegmuller, 2013), seul terme générique faisant l’unanimité.

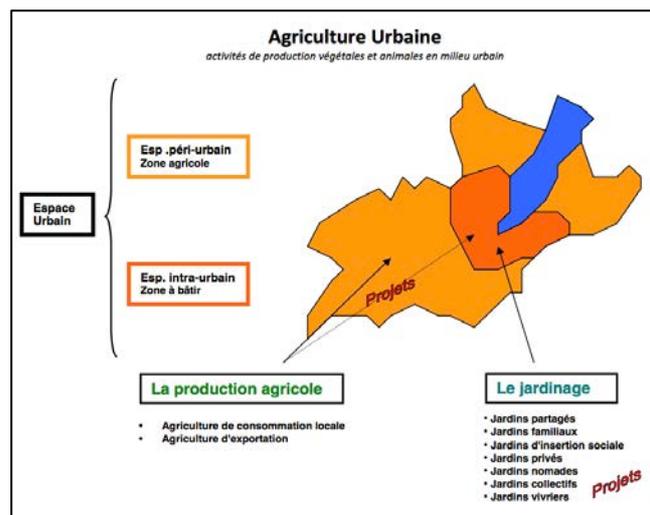


Figure 30: Première version du lexique : agriculture et jardinage sous la bannière agriculture urbaine. Source : Ansaldi et Wegmuller, 2012.

Le changement de terminologie est la conséquence des critiques émises à l’encontre d’une définition englobante de l’agriculture urbaine. Celles-ci provinrent tant des milieux agricoles (notamment chambre d’agriculture) qu’urbanistiques (service genevois de l’urbanisme). Les premiers se sont opposés à une définition identifiant toutes formes de cultures à l’agriculture ou accolant l’adjectif urbain à toute forme d’agriculture située en région urbaine. Ils tenaient à différencier leurs pratiques professionnelles des pratiques amatrices de jardinage, d’où le refus du terme générique d’agriculture urbaine pour décrire la production agricole et le jardinage. En outre, ils ne souhaitaient pas voir qualifier leur pratique d’urbaine, notamment en raison du caractère jugé péjoratif de ce

qualificatif pour leur production<sup>1</sup>. Quant aux seconds, ils craignaient la confusion introduite par l'idée d'une agriculture en zone à bâtir alors que cette activité est légalement prévue en zone agricole. L'agriculture, selon la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), fait référence à la zone agricole et non à la zone à bâtir.

En résumé, la qualification urbaine de la production agricole posait problème au monde agricole alors que la qualification agricole des espaces publics urbains posait problème aux urbanistes. L'unanimité s'est faite finalement autour d'une définition de l'agriculture urbaine, d'une part comme identifiant des cas de fermes isolées, mais surtout, et principalement, comme identifiant des projets agricoles intra-urbains originaux. En définitive, la majorité de l'agriculture professionnelle de la région est désignée dans le lexique comme agriculture périurbaine et non urbaine (cf. figure 25).

### **3.2 – L'enjeu prioritaire est de préserver l'agriculture périurbaine**

Les acteurs interrogés insistent sur l'intérêt du projet de parc agro-urbain comme opportunité de valoriser les produits de l'agriculture genevoise et de reconnecter ville et campagne. Cependant, ils soulignent également que la priorité est avant tout de maintenir des conditions d'exploitation adéquates et, pour ce faire, de limiter au maximum l'emprise urbaine. Après avoir été longtemps protégé, le foncier agricole genevois est en effet soumis à forte pression à proximité immédiate de la ville. Chaque projet de développement a fait l'objet d'âpres débats entre les nécessités de développement urbain et la sauvegarde de l'agriculture (Ernwein et Salomon Cavin, 2014).

Cette pesée des intérêts est bien illustrée dans le cas de Bernex. Les milieux agricoles, à commencer par le service de l'agriculture, se sont d'abord battus pour limiter au maximum l'emprise de l'urbanisation sur la zone agricole. Ils se sont opposés avant tout au déclassement de surfaces agricoles pour le développement de quartiers urbains. Les trois vastes espaces de verdure prévus initialement dans le projet ont tout particulièrement concentré les critiques. Alors que cette urbanisation jouxte la campagne genevoise, pourquoi prendre de l'espace agricole pour réaliser des parcs ? Pour reprendre les mots d'un représentant du service de l'agriculture : « ces parcs sont comparables à des piscines au bord de la mer » (entretien, 23.03.2015). De plus, comme le souligne une élue genevoise : il y aurait eu quelque chose d'indécemment à planifier d'énormes espaces ouverts sur ces anciens espaces agricoles, « Nous voulions éviter d'avoir uniquement des terrains de sports et des espaces verts (...) Il fallait un équilibre, d'autant plus que l'activité agricole est fortement impactée par l'urbanisation. » (Zumbach, 6 juin 2013).

Ce n'est qu'une fois la délimitation de l'urbanisation connue que la possibilité de créer, à la place d'un espace public conventionnel, un parc à vocation agricole a été formulée. Le concept de ferme urbaine a explicitement été proposé comme alternative aux vastes parcs publics prévus dans les projets d'extensions sur la zone agricole et comme une sorte de contrepartie aux pertes agricoles induites par le projet de développement urbain.

---

<sup>1</sup> Les résultats d'une série d'entretiens réalisés auprès des agriculteurs genevois indiquent également que la plupart ne considèrent pas faire de l'agriculture urbaine ni même être des agriculteurs urbains (entretiens réalisés par les étudiants de master à l'Université de Lausanne dans le cadre du cours Agriculture urbaine en 2013).

## 4 – Conclusion

En partant d'une définition singulière, parce qu'initiée par des acteurs de terrains, de l'agriculture urbaine, nous avons voulu comprendre quels en étaient les principales caractéristiques et enjeux. Un projet de parc agro-urbain, en cours de réalisation dans la périphérie genevoise, a offert le cas d'étude de cette analyse.

Trois caractéristiques majeures de ce projet ont été identifiées. Tout d'abord, il s'inscrit dans la perspective d'un processus d'intégration de l'agriculture dans la planification urbaine. Entamé originellement à l'échelle de la région urbaine, ce processus est désormais mis en œuvre à l'échelle des projets de quartiers. Par ailleurs, il est le résultat d'une collaboration inaccoutumée entre différents services de l'État, d'une part, et, d'autre part, avec les agriculteurs. Enfin, ce projet propose un nouveau modèle d'utilisation de l'espace public urbain à des fins agricoles.

Au final, on peut souligner que cet exemple d'agriculture urbaine à Genève correspond à d'indéniables changements de pratiques du projet urbain. Il instaure un lieu original de négociation entre urbanisme et agriculture et constitue en cela certainement l'illustration concrète de ce que Vidal et Fleury nomment « agriurbanisme », en prenant « en compte dans un même projet territorial les besoins et des désirs de la ville autant que ceux de l'agriculture, en évitant de s'éloigner des réalités sociales, économiques et culturelles de ces deux mondes. » (2009, p. 138).

Cependant, cette agriculture urbaine fait clairement figure d'enjeu secondaire et peut aisément apparaître comme un épiphénomène au sein d'une agriculture de région urbaine soumise à la pression du développement urbain. La relation ville-agriculture s'est d'abord et avant tout cristallisée autour de la limitation de l'emprise des développements urbains sur la zone agricole, avant qu'un projet d'agriculture urbaine ne soit esquissé. Le parc agro-urbain de Bernex et d'autres projets de fermes urbaines sont ensuite apparus comme objets compensatoires à l'urbanisation des surfaces agricoles.

Épiphénomène face aux enjeux territoriaux de l'agriculture genevoise, l'agriculture urbaine n'en est pas pour autant négligeable. Le rôle moteur du service de l'agriculture pour la réalisation de ce projet de Bernex et d'autres projets en cours suggère au contraire des motivations incontestables de la part des milieux agricoles pour développer l'agriculture urbaine. « Lien entre les mondes urbain et agricole », « lieu d'échange », « fenêtre sur l'agriculture », « agrafe », « vitrine » : autant d'expressions mobilisées pour souligner la fonction éminemment intégrative de l'agriculture urbaine.

Aussi, à la question « qu'est-ce que l'agriculture urbaine dans le contexte genevois ? » nous répondons finalement : une expérience exceptionnelle pour reconnecter urbanisme et agriculture à l'heure où l'agriculture périurbaine est particulièrement soumise à pression.

## 7. Article 2 – Les fermes urbaines en Suisse : hybridations agri-urbaines ou simples redéfinitions des catégories usuelles ?

**Auteurs :** Cyril Mumenthaler et Joëlle Salomon Cavin, Université de Lausanne (Institut de géographie et de durabilité, IGD).

**Référence :** Mumenthaler C., Salomon Cavin J., 2018, Les fermes urbaines en Suisse : hybridations agri-urbaines ou simples redéfinitions des catégories usuelles ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, Hors-série 31.

### Résumé

Le concept d'agriculture urbaine bouleverse les catégories de penser et pratiquer les territoires que sont la ville et l'agriculture, catégories encore largement associées à des mondes séparés. Aussi, l'émergence de l'agriculture urbaine est souvent associée à des processus d'hybridation des logiques urbaines et agricoles. Des exemples de fermes urbaines, manifestations archétypales de l'agriculture urbaine, dans trois régions de Suisse sont ici mobilisés pour interroger l'ampleur et la portée de ces processus. Quelles hybridations majeures impliquent-elles ? Dans quelle mesure remettent-elles en cause les logiques d'aménagement urbain et rural ? Les réponses apportées à ces questions permettent, d'une part, de définir plus précisément ce que sont les fermes urbaines et, d'autre part, de tester la portée et les limites de ces processus d'hybridation. Quatre types d'hybridations - d'usages, d'affectation, d'acteurs et foncières - sont identifiées et discutées. Notre hypothèse est que l'entrée par l'hybridation et ses limites constitue un cadre pertinent pour observer, comprendre et analyser les mutations engendrées par les fermes urbaines et l'agriculture urbaine de manière plus générale.

### Abstract

The concept of urban agriculture upsets the categories of thinking and practising the territories of city and agriculture, categories still largely associated with separate worlds. Indeed, the emergence of urban agriculture is often associated with processes of hybridization of urban and agricultural logics. Examples of urban farms, archetypal manifestations of urban agriculture, in three regions of Switzerland are used to examine the extent and scope of these processes. Which major hybridizations do they involve? To what extent do they challenge the logic of urban and rural development? The answers to this question allow, on the one hand, to define more precisely what urban farms are and, on the other hand, to test the scope and limits of these hybridization processes. Four types of hybridizations – uses and functions, land use, actors and land tenure - are identified and discussed. Our hypothesis is that entry through hybridization and its limits is a relevant framework for observing, understanding and analysing the changes generated by urban farms and, more generally, urban agriculture.

**Mots-clés :** agriculture urbaine, fermes urbaines, hybridation, agri-urbain, foncier, fonctions, affectation, Suisse.

## 7.1. Introduction

L'agriculture urbaine est de plus en plus mobilisée dans l'agenda politique des villes et agglomérations (Lovell, 2010 ; McClintock et al., 2012), bouleversant les catégories de penser les territoires que sont la ville et l'agriculture, catégories encore largement identifiées à des mondes séparés tant du point idéal que dans les pratiques (Ernwein et Salomon Cavin, 2014 ; Salomon Cavin, 2012 ; Vanier, 2005). Aussi, l'émergence de l'agriculture urbaine est souvent associée à des processus d'hybridation (Lardon et Loudiyi, 2014 ; Poulot, 2014b) ; les expériences d'agriculture urbaine « témoignent toutes de processus d'hybridation entre le rural et l'urbain, celui des acteurs, des modalités d'actions et des formes de gouvernance » (Poulot, 2014b). De nombreux auteurs francophones (voir par exemple Banos et Sabatier, 2010 ; Grandchamp-Florentino, 2012 ; Grimonprez, 2016 ; Le Caro, Jousseau, Poulot, et Rouget, 2017 ; Poulot, 2014b ; Soulard, Margetic, et Valette, 2011) soulignent les hybridations des logiques urbaines et agricoles qu'implique l'agriculture urbaine, notamment en termes d'acteurs, de partenariats ou de cadres réglementaires. Les Anglo-saxons utilisent plutôt les termes d'approches intégrées (*integrated approaches*), notamment dans le contexte des systèmes alimentaires ou de la planification territoriale (Mansfield et Mendes, 2013 ; Roehr et Kunigk, 2009 ; Sonnino, 2009 ; Thibert, 2012).

De nouveaux concepts rendent compte de ce mélange des catégories jusque-là considérées comme contradictoires. Ainsi en est-il de l'agriurbanisme (Vidal et Fleury, 2009b, 2009a) qui remet en question les logiques antagoniques de l'aménagement urbain et rural pour proposer des projets co-construits par des acteurs de la ville et de l'agriculture. De même, Monique Poulot (2014b) définit l'« agri-urbain » comme « une alliance inédite entre ville et agricole (...) Il exige la recherche de solutions combinant les deux modalités et conduit à des hybridations complexes pour aller vers des formes et des normes agri-urbaines ».

Que recouvrent ces processus d'hybridation ? L'anthropologue et sociologue Canclini (2010, p. 19) définit l'hybridation comme : « des processus socioculturels dans lesquels des structures ou des pratiques discrètes, qui existaient de façon séparée, se combinent pour engendrer de nouvelles structures, de nouveaux objets et de nouvelles pratiques ». Il est important de relever dans cette définition le caractère fécond de ce processus censé aboutir à l'émergence d'objets nouveaux par combinaison de pratiques a priori opposées. Pour Gwiazdzinski (2016, p. 312), l'hybridation invite à « dépasser d'anciennes dichotomies (...) dépasser le binaire et le statique » et ouvre « le champ des possibles aux porosités, aux passages, au *trans* et au *co* ». Des « hybrides territoriaux » émergent « autour de politiques publiques inter-territoriales capables de combiner plusieurs objectifs du développement durable et de répondre à des besoins collectifs jusqu'ici indépendants » (Gwiazdzinski, 2016a, p. 14). Là encore, il s'agit de dépasser d'anciennes dichotomies, de combiner différentes modalités, pour créer des entités nouvelles.

Aussi appelées parcs agro-urbains (Ansaldi et Bertrand, 2016), micro-fermes urbaines (Daniel, 2017), parcs agricoles (Giacché, 2014) ou agriparcs (Jarrige et Perrin, 2017), les fermes urbaines sont définies comme des fermes multifonctionnelles intraurbaines ou à proximité immédiate de la ville qui entretiennent des rapports fonctionnels réciproques avec la ville (Fleury et Donadieu, 1997) et sont intégrées dans la gestion des espaces publics urbains par les politiques territoriales.

L'objectif de cet article est de discuter en quoi les fermes urbaines constituent des hybrides territoriaux (Gwiazdzinski, 2016a) en combinant logiques agricoles et urbaines pour créer de nouvelles entités que nous qualifions d'agri-urbaines. Les principales questions qui seront abordées dans cet

article sont les suivantes : dans quelle mesure les fermes urbaines remettent-elles en cause les logiques d'aménagement urbain et rural ? Quelles formes d'hybridations majeures impliquent-elles ? Quelles sont les limites de ces processus de métissage ? Les réponses apportées à ces questions permettront, d'une part, de définir plus précisément ce que sont les fermes urbaines et, d'autre part, de tester à partir d'une forme spécifique d'agriculture urbaine ce qu'impliquent concrètement ces processus d'hybridation. Notre hypothèse est que l'entrée par l'hybridation et ses limites constitue un cadre pertinent pour observer, comprendre et analyser les mutations engendrées par les fermes urbaines et l'agriculture urbaine de manière plus générale.

Dans un premier temps, nous présenterons les différents cas dans les agglomérations de Genève, Zurich et Lausanne. Dans un deuxième temps, seront identifiées et discutées quatre formes principales d'hybridations relatives aux fonctions et usages, aux affectations, aux acteurs et au foncier. Finalement, nous discuterons de la portée et des limites de ces hybridations et, ce faisant, de la capacité des fermes urbaines à dépasser les logiques usuelles des catégories ville et agriculture.

Cet article s'appuie sur les résultats d'une enquête menée sur 3 terrains en Suisse (Genève, Lausanne et Zurich) sous forme d'entretiens réalisés avec différentes parties prenantes entre 2015 et 2017 (agriculteurs, administrations, associations de citoyens), ainsi que sur une analyse documentaire (législation, rapports de l'administration, communiqués, etc.). Un focus group réalisé fin 2017 avec les responsables de ces projets au sein des administrations du canton de Genève, ainsi que des villes de Lausanne et Zurich, a permis de présenter et discuter les résultats et les hybridations identifiées avec les acteurs concernés.

## **7.2. Des fermes au cœur de politiques agri-urbaines : les cas de Genève, Zurich et Lausanne**

### **Les fermes urbaines, quelle définition ?**

Dans la littérature, le concept de ferme urbaine est associé à un large éventail de formes agricoles, allant de quelques ares de cultures au sein d'un parc public à de larges périmètres agricoles au sein des agglomérations. Le concept de ferme urbaine est rarement défini explicitement. Dans sa définition la plus large, il peut être assimilé à une production alimentaire locale à des fins commerciales (Feenstra, 1997) ; dans une définition étroite aux fermes verticales (Despommier, 2010) ou aux fermes sur les toits (Thomaier et al., 2015). De nombreuses analyses nord-américaines portent sur des formes intra-urbaines alternatives et militantes de distribution de produits alimentaires locaux ; elles sont alors associées à la notion de *food justice* et de *food desert* (Paddeu, 2012, 2015 ; White, 2011). Dans ce dernier cas, les auteurs adoptent souvent une perspective critique par rapport aux fermes urbaines commerciales, telles que les *rooftop farms*, qui fleurissent en Amérique du Nord et visent une clientèle plus aisée (marché de niche). Daniel (2017) développe le concept de micro-fermes urbaines « qui mettent sur le marché des denrées alimentaires qu'elles produisent, et offrent une diversité d'activités permettant de rémunérer au moins un salarié ». Elle distingue ces dernières des micro-fermes maraîchères (Chang et Morel, 2018 ; Morel et Léger, 2016) par leur caractère multifonctionnel. Proche de cette dernière, notre définition ne limite toutefois pas la taille de ces fermes et implique qu'elles soient considérées comme des espaces publics par les collectivités publiques, ce qui inclut aussi les agriparks (Jarrige et Perrin, 2017 ; Scheromm et Souldard, 2018).

En Suisse, des nouvelles formes d'exploitations agricoles en milieu urbain font leur apparition dans les villes et agglomérations (Ansaldi et Bertrand, 2016) initiant ainsi de nouveaux modes de conception et de gestion des espaces publics urbains (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017). Les fermes urbaines étudiées dans cet article se situent à Genève (*le parc agro-urbain de Bernex-Confignon, la ferme de Budé et la ferme urbaine des Vergers*), Zurich (*Les fermes de la ville, la ferme du Juchhof et les fermes de quartier*) et Lausanne (*La ferme de Rovéréaz*). L'intérêt de ces cas est de correspondre à trois conceptions différentes des fermes urbaines et modes différenciés de prise en compte de l'agriculture dans le projet urbain.

### **Les fermes urbaines genevoises : vitrine de l'agriculture régionale**

Genève est un canton pionnier dans le développement de l'agriculture urbaine en Suisse, notamment à travers des initiatives de promotion et de valorisation de l'agriculture locale (Schweizer et Mumenthaler, 2017). Les fermes urbaines constituent un élément clé de cette stratégie (Ernwein et Salomon Cavin, 2014 ; Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017). Le terme de ferme urbaine a été défini, porté et développé par le service de l'agriculture du canton. Ce dernier le définit ainsi comme : « *un espace de production de denrées alimentaires et un espace vert en partie accessible au public. Il est géré par un ou plusieurs paysans qui tirent un revenu de la mise en valeur de cet espace au travers de la vente des produits agricoles et en offrant des services aux habitants.* »

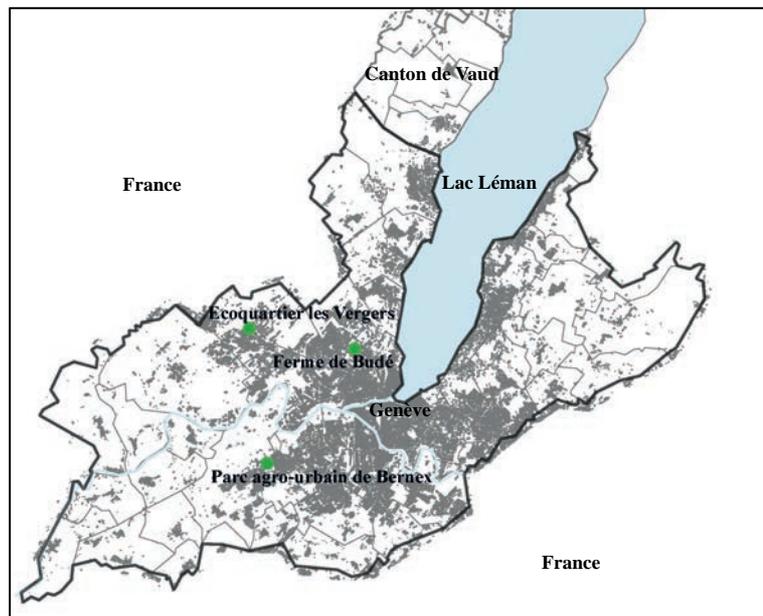


Figure 31: Les fermes urbaines dans le canton de Genève.

(Direction générale de l'agriculture, 2012, p. 1). Dans cette optique, les fermes urbaines remplissent quatre fonctions principales : production et transformation ; commercialisation et valorisation des produits régionaux ; communication, sensibilisation et formation de la population urbaine ; entretien du parc.

À Genève, les fermes urbaines sont ainsi pensées comme des exploitations agricoles professionnelles au sein d'un parc urbain et sont considérées comme « un mode alternatif au mode de gestion habituel des espaces verts en ville » (Ansaldi et Wegmuller, 2013). Le parc conserve sa vocation d'espace public à laquelle s'ajoute une fonction agricole productive et marchande. La ferme de Budé est le seul cas existant d'une ferme au sein d'un parc public, et a impulsé le projet de parc agro-urbain de Bernex-Confignon. D'autres projets similaires soutenus par le canton de Genève et certaines communes sont en cours, notamment dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier des Vergers à Meyrin.

<p><b>Ferme de Budé</b></p>	<p><u>Situation</u> : Ferme intra-urbaine.</p> <p><u>Affectation et foncier</u> : Parc public en zone à bâtir, propriété du canton de Genève</p> <p><u>Activités</u> : Production maraîchère, vente, animation pédagogique, entretien du parc.</p> <p><u>Acteurs</u> : Service de l'agriculture, haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hepia), fermiers, (clients de la ferme et utilisateurs du parc)</p>	 <p>Figure 32: ferme de Budé</p>
<p><b>Parc agro-urbain de Bernex</b></p>	<p><u>Situation</u> : Partie d'un vaste projet d'extension urbaine en périphérie genevoise.</p> <p><u>Affectation et foncier</u> : Parc public de 8ha en zone à bâtir. Acquisition du foncier en cours par le canton.</p> <p><u>Activités</u> : Ferme de démonstration, quelques ha de culture, accueil, entretien du parc, vente</p> <p><u>Acteurs</u> : Service de l'agriculture, service de l'urbanisme, service de la nature et du paysage, agriculteurs de la région, bureau de paysagisme</p>	 <p>Figure 33: Avant-projet. Source: VerzoneWoodsArchitect</p>
<p><b>Ferme de l'éco-quartier des Vergers</b></p>	<p><u>Situation</u> : Réhabilitation d'une ferme intégrée dans un projet d'éco-quartier en périphérie genevoise.</p> <p><u>Affectation et foncier</u> : Ferme (bâtiment) en zone agricole enclavée propriété de la commune et cultures en zone à bâtir au sein du quartier</p> <p><u>Activités</u> : Partie d'un projet agricole et alimentaire incluant : production maraîchère et horticole, entretien des espaces publics, animation du quartier, jardinage, supermarché paysan participatif, restauration collective, poulailler collectif, activités pédagogiques et d'insertion.</p> <p><u>Acteurs</u> : Ville de Meyrin, service de l'agriculture, bureau d'urbaniste, agriculteurs, coopératives d'habitants</p>	 <p>Figure 34: Ferme urbaine des Vergers</p>

Tableau 7 : Les fermes genevoises

### **Les fermes urbaines zurichoises : qualité de vie et biodiversité**

La ville de Zurich développe de multiples projets visant à renforcer les liens ville – agriculture, portés par le service de *Grün Stadt Zürich* (ville verte de Zurich, ci-après GSZ). Le contexte est très différent du cas genevois, car la ville possède 900 hectares de terres agricoles et 10 domaines agricoles qui font partie d'une politique agricole urbaine.

Les fermes urbaines (Städtische Bauernhof) – entendues comme les fermes propriétés de la ville de Zurich – constituent un axe majeur de cette politique et sont considérées comme un mode de gestion à moindres coûts et offrant plus de services à la population (Grün Stadt Zürich, 2016, p. 8). Elles

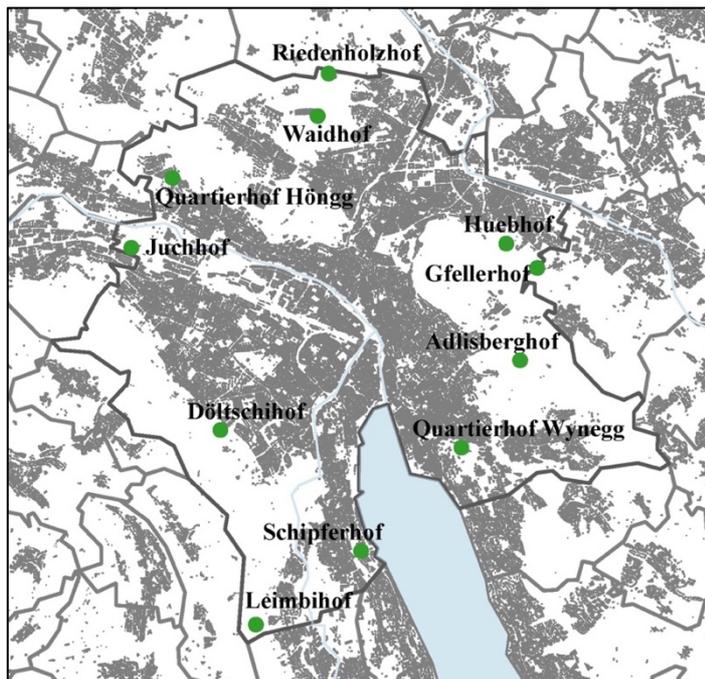


Figure 35: Le Juchhof, les fermes de quartier et les fermes de la ville de Zurich

sont avant tout mobilisées comme un outil d'une stratégie de maintien de la qualité urbaine et de la biodiversité. Dans cette optique, la ville développe depuis une quinzaine d'années une stratégie de conversion de ces domaines en agriculture biologique. Aujourd'hui, plus de la moitié des surfaces agricoles de la ville répond aux standards de l'agriculture biologique.

En outre, les fermes urbaines participent d'une politique de gestion du foncier agricole de la ville. Elles constituent un vaste espace agricole sur lequel la municipalité favorise et soutient une ouverture et une offre attractive pour la population. La politique agricole de la ville insiste sur la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine ; l'agriculture n'est pas uniquement associée à la production agricole, mais également à « des zones de loisirs, des milieux naturels, des salles de classe et des espaces ouverts » (Grün Stadt Zürich, 2016, p. 5, notre traduction).

<p><b>Les fermes de la ville</b></p>	<p><u>Situation</u> : 9 domaines agricoles à proximité du tissu urbain (figure 36)</p> <p><u>Affectation et foncier</u> : zone libre (équivalent de la zone agricole) et propriété de la ville</p> <p><u>Activités</u> : production agricole, loisirs et protection de la nature</p> <p><u>Acteurs</u> : ville de Zurich (GSZ), fermiers, (population urbaine)</p>	 <p>Figure 36: Un domaine de la ville de Zurich</p>
<p><b>La ferme du Juhchhof</b></p>	<p><u>Situation</u> : Vaste domaine agricole réparti sur l'ensemble du territoire de la ville et au-delà</p> <p><u>Affectation et foncier</u> : Situé en zone libre (équivalent de la zone agricole) propriété de la ville</p> <p><u>Activités</u> : Production agricole (céréales, vignes, horticulture), entretien des espaces verts urbains, activités pédagogiques</p> <p><u>Acteurs</u> : Gérée par des employés municipaux (statut d'exploitation agricole pour la ville)</p>	 <p>Figure 37: La ferme du Juhchhof</p>
<p><b>Les fermes de quartier</b></p>	<p><u>Situation</u> : Petits domaines agricoles de quelques hectares situés à proximité immédiate de la ville</p> <p><u>Affectation et foncier</u> : Situés en zone libre (équivalent de la zone agricole), propriété de la ville, bail locatif</p> <p><u>Activités</u> : Jardinage, élevages (chevaux, moutons, lapins, poules, cochons), arbres fruitiers, activités pédagogiques</p> <p><u>Acteurs</u> : Gérés par des associations d'habitants, ville de Zurich, population urbaine</p>	 <p>Figure 38: Ferme de quartier Höngg</p>

Tableau 8 : Les fermes de la ville de Zurich

### **Ferme urbaine à Lausanne : politique alimentaire**

La ville de Lausanne est également très active en matière d'agriculture urbaine et compte développer cette politique ; son programme de législature, qui repose notamment sur la définition d'une politique agricole communale, en est témoin (Ville de Lausanne, 2016) (Ville de Lausanne, 2016). Elle est précurseur en matière de jardinage urbain avec ses potagers urbains créés en 1996.

De plus, tout comme Zurich, la ville est propriétaire de nombreux terrains agricoles (900 hectares, dont 8 domaines), et développe un projet agricole urbain et un « Plan d'action pour une restauration collective municipale » qui vise à augmenter la consommation de produits locaux et développer des relations directes avec les producteurs (Ville de Lausanne, 2014b) (Ville de Lausanne, 2014).



Figure 39: La ferme de Rovéréaz à Lausanne

En complément de cette politique d'approvisionnement, la ville a décidé de dédier un des domaines dont elle est propriétaire (Rovéréaz) à la production de fruits et légumes biologiques destinée en priorité aux cantines scolaires. Profitant du départ à la retraite du fermier, elle a organisé un appel à projets pour la reprise du domaine en 2015 qui vise à intensifier les liens avec la ville et ses habitants.

<p><b>Ferme de Rovéréaz</b></p>	<p><u>Situation</u> : Domaine agricole de 27 hectares aux portes de la ville et défini comme un parc d'agglomération dans les plans d'aménagement locaux.</p> <p><u>Affectation et foncier</u> : Zone agricole et propriété de la ville</p> <p><u>Activités</u> : Production agricole de proximité et transformation des produits agricoles, activités pédagogiques et d'insertion socio-professionnelle</p> <p><u>Acteurs</u> : Ville de Lausanne (Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture et service des parcs et domaines), collectif avec des profils très divers (agriculteur, animateur socio-culturel, éducateur spécialisé) réunis en association, population urbaine</p>	 <p>Figure 40: La ferme de Rovéréaz. Source : rovereaz.ch</p>
---------------------------------	--	---

Tableau 9 : Une ferme de la ville de Lausanne

	Genève	Zurich	Lausanne
<b>Stratégie politique</b>	Vitrine de l'agriculture régionale	Qualité de vie et biodiversité	Politique alimentaire et parc d'agglomération multifonctionnel
<b>Situation</b>	Fermes intraurbaines et projets planifiés en périphérie genevoise	Domaines existants à proximité immédiate du tissu urbain	Domaine existant à proximité immédiate du tissu urbain
<b>Affectation</b>	Zone à bâtir	Zone agricole	Zone agricole
<b>Foncier</b>	Propriété cantonale ou communale, bail à ferme	Propriété de la ville de Zurich, bail à ferme	Propriété de la ville de Lausanne, bail à ferme
<b>Fonctions</b>	Production, commercialisation des produits régionaux, sensibilisation de la population urbaine, entretien des parcs	Préservation du foncier agricole, entretien d'un paysage culturel et récréatif, sensibilisation de la population, préservation de la biodiversité, production	Production agricole de proximité, transformation des produits agricoles, activités sociopédagogiques, activités d'insertion
<b>Acteurs</b>	Service de l'agriculture (Canton), Haute école du paysage, agriculteurs exploitants, usagers	Service GSZ, fermiers/association d'habitants, usagers	Ville de Lausanne, collectif avec des profils divers, population lausannoise, usagers

Tableau 10 : Principales caractéristiques des fermes urbaines

### 7.3. Quatre formes principales d'hybridations agri-urbaines

Les fermes urbaines de ces trois régions constituent notre terrain privilégié d'analyse des processus d'hybridation. Une analyse fine de chaque cas et leur comparaison permet d'identifier quatre formes principales d'hybridation : les usages et fonctions, les affectations, les acteurs et le foncier. Pour chacune, nous soulignons les logiques agricoles et urbaines opposées pour faire ressortir les nouvelles pratiques, les nouvelles logiques hybrides qui émergent de leur métissage.

#### Des hybridations de fonctions et d'usages : des espaces agri-urbains multifonctionnels

La première hybridation, qui est certainement la dimension la plus évidente, concerne les usages urbains et agricoles. La multifonctionnalité de l'agriculture urbaine est souvent mise en avant comme caractéristique intrinsèque de l'agriculture urbaine (Wegmuller et Duchemin, 2010). Les fermes urbaines constituent un exemple très spécifique d'espaces multifonctionnels qui combinent au minimum deux fonctions majeures généralement séparées : la production agricole et le délasserment, le loisir.

Dans les cas genevois, des fonctions de production agricole et de commercialisation des produits de l'agriculture périurbaine sont introduites au sein de parcs publics urbains. Ainsi, les fermes urbaines sont mobilisées comme des vitrines de l'agriculture régionale en milieu urbain et des outils de sensibilisation de la population urbaine aux enjeux agricoles. L'exemple type est celui de la ferme de Budé qui est située au milieu d'un parc public : « Ce lieu est unique, car il est un trait d'union entre la ville et la campagne. Un grand jardin urbain qui sert à nourrir la population de son quartier. C'est un exemple d'urbanisme qui fait cohabiter un quartier résidentiel et une activité agricole. » (Ferme de Budé, [site Internet](#)). La surface cultivée correspond à moins d'un hectare et se concentre sur le maraîchage avec un petit élevage ovin pour l'entretien du parc public. La majeure partie du revenu de l'exploitation provient de la vente de produits agricoles de la région genevoise via un marché au sein de l'ancienne grange. La ferme de Budé accueille également des classes d'écoles et différents groupes pour des visites pédagogiques de l'exploitation. Inspiré de cet exemple, le projet de parc agro-urbain de Bernex prévoit un espace public avec une vocation agricole (figure 41). Il mélangera une ferme de « démonstration » avec quelques hectares de culture, un lieu d'accueil et de vente des produits de l'agriculture genevoise, des cheminements piétons et des espaces de délasserment pour la population, le tout géré et entretenu par un agriculteur professionnel. Ce parc public est considéré comme un outil de la stratégie agricole genevoise : « Véritable agrafe entre l'agriculture périurbaine et la population locale, la "ferme urbaine" doit être représentative de l'activité agricole environnante. La ferme doit véhiculer les valeurs du monde paysan, et transmettre les bienfaits d'une "production locale pour une consommation locale" » (Direction générale de l'agriculture, 2013, p. 4).



Figure 41: Principes directeurs. Source: Plan directeur de quartier, Bernex.

Dans les cas zurichoïses et lausannoïses, les espaces agricoles à proximité immédiate du tissu urbain revêtent des fonctions d'espace public à travers un usage récréatif pour les populations urbaines. La carte ci-contre, issue de la politique agricole de la ville de Zurich (figure 42), illustre parfaitement les multiples usages attribués aux espaces agricoles ; entre production agricole, loisirs et protection de la nature, les espaces agricoles sont considérés comme multifonctionnels. Les fermes urbaines constituent ainsi des lieux de détente – des promenades sont aménagées et des activités de loisirs favorisées – ainsi que des espaces d'éducation, de rencontre et de sensibilisation qui font le lien entre ville et agriculture. Les domaines agricoles des villes deviennent alors des outils de la stratégie urbaine.

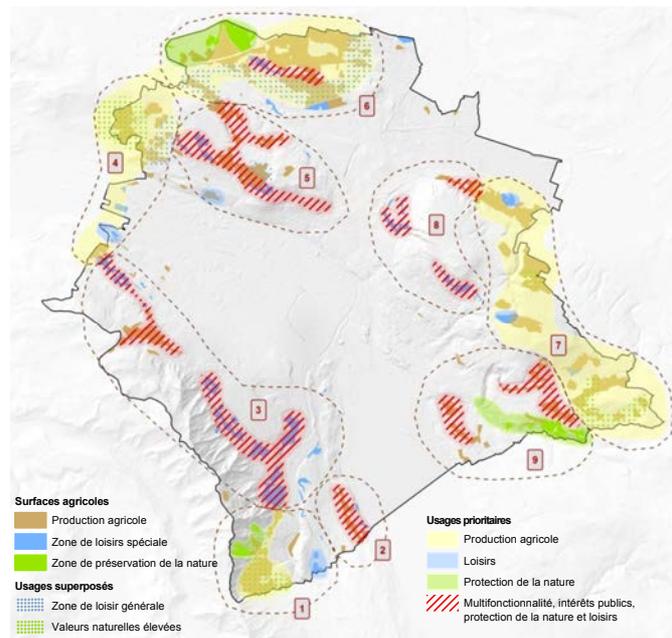


Figure 42: Usages et objectifs des zones agricoles sur le territoire de la ville de Zurich. Source: Grün Stadt Zurich, 2016, p. 35.

La fonction récréative de l'espace agricole n'est pas nouvelle puisque les étendues agricoles périurbaines constituent traditionnellement des lieux de promenade pour les citoyens (Donadiou, 1998). Par contre, la nouveauté est liée à la manière dont espace récréatif et espace productif sont pensés de concert par les collectivités publiques.

Ces fonctions et usages agri-urbains sont à associer à deux processus complémentaires : celui de privatisation des espaces publics (Clément, 2012 ; Dessouroux, 2003) et celui de publicisation des espaces agricoles (Clément, 2012 ; Fleury, 2010 ; Poulot, 2013, 2014b). Traditionnellement les parcs urbains sont, tant en termes de propriété que d'usage, publics, alors que les espaces agricoles, « symboles d'une propriété privée sanctuarisée dans la loi » (Poulot, 2013), ont un statut privé. Puisqu'elles participent à la mise en culture d'espaces publics urbains, les fermes urbaines genevoises contribuent au phénomène de privatisation de l'espace public. Dessouroux (2003) définit la privatisation des espaces publics lorsqu'ils perdent au moins une des qualités suivantes : « une propriété aux mains des pouvoirs publics, une gestion et un entretien garantis par les services publics, un libre accès à quiconque souhaite en faire usage. » (Dessouroux, 2003). Par la mise en fermage, l'entretien par un agriculteur et la clôture de certaines parcelles, les parcs publics genevois sont touchés par ces trois aspects de la privatisation. À l'opposé, la définition d'espaces publics en zone agricole participe à la publicisation des espaces agricoles : « La publicisation se concrétise notamment par le développement des principes de "multifonctionnalité de l'agriculture" et d'"espaces ouverts", portés chacun à leur manière par les politiques publiques » (Banos et Sabatier, 2010). Les fermes périurbaines comme à Zurich ou Rovéréaz constituent des illustrations de cette publicisation de l'espace privé agricole.

### Des hybridations d'affectation : vers un dépassement du zonage

La deuxième forme identifiée est relative à l'affectation du sol et au zonage. Les fermes urbaines brouillent largement les catégories et les logiques de l'aménagement urbain et rural. Dans la logique

dominante du zonage, zone agricole et zones à bâtir sont strictement séparées. La zone agricole est réservée à l'agriculture ; seules les constructions et activités directement en lien avec celle-ci y sont autorisées. À l'inverse, l'agriculture n'est pas prévue en zones à bâtir réservées aux autres affectations (logements, commerces, équipement, espaces verts, etc.).

Avec l'émergence récente des fermes urbaines, l'agriculture se développe dans des zones communément dédiées à l'urbanisation. Les cas genevois sont emblématiques de ce métissage des affectations, remettant en question l'approche classique de l'aménagement du territoire. La ferme de Budé est un domaine agricole de la campagne genevoise qui s'est fait entourer progressivement par l'extension de l'urbanisation et se retrouve aujourd'hui inséré dans un tissu urbain dense. La ferme, bien qu'enclave agricole, se situe en zone à bâtir. Dans le cas de Bernex, les documents de planifications prévoient la création d'un parc agro-urbain d'une surface de 8 hectares situé en zone à bâtir (zone de verdure). Ce parc remplace un parc traditionnel. Dans le cas de l'écoquartier de Vergers,

le bâtiment est situé sur une zone agricole enclavée, mais les cultures maraîchères et horticoles sont largement planifiées dans le futur quartier (figure 43), soit dans les espaces ouverts de la zone à bâtir. Ce genre d'affectations agricoles marchandes intégrées dans des zones habituellement dédiées à l'urbanisation se multiplient en Europe – par exemple, dans le contexte francilien, Daniel (2017) identifie un certain nombre de micro-fermes situées dans des parcs publics ou sur des terrains de la ville (Voir par exemple : V'ile fertile, Pépins production) – mais aussi en Amérique du Nord (McClintock et Simpson, 2014).



Figure 43: Espaces cultivés du projet des Vergers. Adapté du plan guide – usages de l'espace public de l'appel à projets

Dans le même temps, les équipements urbains que sont les parcs publics sont intégrés dans des zones réservées à l'agriculture ; les collectivités publiques planifient des espaces publics en zone agricole. La ville de Zurich ouvre ses domaines agricoles pour les activités de loisirs et des fermes de quartier, sorte de maison de quartier agricole, sont développées en zone agricole. Lausanne fait même un pas de plus en définissant certains domaines agricoles comme des parcs d'agglomération dans ses documents de planifications : « Sites ouverts à dominante de verdure, les parcs d'agglomération sont des espaces agricoles et forestiers, des espaces de détente aménagés, de loisirs ou de sport » (Projet d'agglomération Lausanne-Morges, 2016). L'un des intérêts de ce processus est que la formalisation de ce statut dans les plans d'aménagement contribue à protéger le foncier agricole de la pression urbaine. Scheromm et Soulard (2018) nomment « agriculture récréative publique » cette forme d'agriculture mise en place par les collectivités publiques sur leurs propriétés foncières en citant les cas de Nîmes et Montpellier. Ce genre de pratiques semblent également se multiplier dans le contexte européen, notamment en France (Banzo et Valette, 2007 ; Jarrige et Perrin, 2017 ; Scheromm et Soulard, 2018), mais aussi en Italie ou en Espagne (Giacché, 2014).

Ainsi, des exploitations agricoles professionnelles et marchandes sont conçues en zone à bâtir et des espaces publics destinés aux populations urbaines sont planifiés en zone agricole (figure 44).

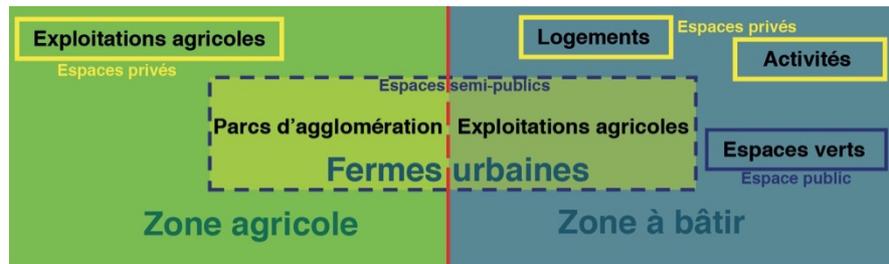


Figure 44: Les fermes urbaines comme affectation hybride entre zone à bâtir et zone agricole (inspiré de : Ansaldo et Wegmuller, 2013).

### Des hybridations d'acteurs : vers une co-construction

La troisième hybridation fait référence aux nouveaux modes de gouvernance et aux nouveaux acteurs (Poulot, 2014b) qui émergent dans la conception et la planification de ces fermes. Traditionnellement, les espaces agricoles sont régis par des acteurs issus du milieu agricole (agriculteurs, agronomes, acteurs des services de l'agriculture ou encore des chambres d'agriculture), alors que les espaces publics urbains sont régis par des acteurs urbains (urbanistes, architectes, paysagistes, jardiniers). « Consécutivement, les spécialistes de l'agriculture, les agronomes, ne se sont guère intéressés à la ville, tandis que les spécialistes de la ville, les architectes et les urbanistes, ne se sont guère intéressés à ce qui se passait dans le monde agricole. » (Vidal, 2014). Les nouveaux acteurs impliqués dans la conception des fermes urbaines remettent en cause ces logiques et carcans disciplinaires.

Dans le cas genevois, le service de l'agriculture porte des projets de fermes urbaines en milieu urbain et, réciproquement, dans les cas lausannois et zurichoïses, les villes développent des politiques agricoles urbaines. De fait, les fermes urbaines impliquent forcément des échanges entre des acteurs traditionnellement peu en relation (services de l'agriculture, services de l'aménagement du territoire, agriculteurs, urbanistes, promoteurs, etc.), dans certains cas, cette collaboration peut aller jusqu'à de véritables processus de co-construction (Duvernoy et al., 2005 ; Vidal et Fleury, 2009a). La conception du parc agro-urbain de Bernex à travers son concours d'urbanisme en est un bon exemple (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017). Alors qu'habituellement la conception d'un tel parc mobilise uniquement les milieux de l'urbanisme, les acteurs agricoles ont été largement impliqués dès la phase de rédaction du cahier des charges ; les agriculteurs concernés par le projet de quartier ont par exemple été réunis pour réfléchir à l'organisation et à la conception du parc et de la ferme urbaine en amont du concours. Alors même que le projet était promu à l'origine par le service de l'agriculture et présenté comme une compensation pour la perte de terrains agricoles, les agriculteurs se sont réapproprié le projet allant jusqu'à le présenter comme leur propre initiative : « *Ce projet est venu gentiment, c'est parti de l'association des agriculteurs de la région, mais après on s'est fait écouter. Ensuite cela a été repris dans d'autres projets de développements urbains du canton* » (Extrait d'entretien, 2016, agriculteur bernésien). Peut-être est-ce le symbole du succès d'une démarche de co-construction ou d'agriurbanisme (Vidal et Fleury, 2009b). De plus, toutes les équipes participantes étaient largement encouragées à intégrer un spécialiste des questions agricoles (agriculteurs, ingénieur agronome, consultants, etc.). Enfin, le jury du concours comprenait deux représentants du

service de l'agriculture et le président de la chambre d'agriculture, également agriculteur de la commune.

Le projet de ferme urbaine de l'écoquartier des Vergers est un autre exemple de projet construit entre acteurs du monde urbain et rural. La présence d'un urbaniste, d'un agriculteur, d'un paysagiste, d'un membre du service de l'agriculture, d'un architecte et d'un représentant d'une coopérative d'habitants dans le groupe de travail pour la conception de la ferme urbaine en est révélatrice. Une démarche participative avec les futurs habitants et la réunion régulière de ces acteurs aux profils très divers ont permis d'aboutir à un projet agricole et alimentaire global. La présence de certains agriculteurs au sein des futurs habitants a également influencé le projet et permis la définition de structures particulières comme un supermarché participatif paysan autogéré par les habitants et les paysans ou encore la présence de lieux de transformation dans le quartier (boucherie, boulangerie, laiterie). Un appel à candidatures a été lancé en 2018 pour trouver un responsable en charge d'exploiter non seulement les surfaces agricoles, mais également d'entretenir les espaces publics, de développer des activités pédagogiques et d'insertion professionnelle et de faire le lien entre les différents projets agricoles du quartier. Une nouvelle figure professionnelle agri-urbaine semble émerger, celle d'un « agro-animateur-jardinier ».

Ainsi, à travers ces différentes expériences, les acteurs échangent et collaborent de manière inédite. Dans ce contexte, de nouveaux modes de gestion et de gouvernance des espaces ouverts urbains se mettent en place, et même de nouvelles figures professionnelles apparaissent qui font écho à l'appel de Vidal et Vilan (2008) pour la formation d'agriurbanistes.

### **Des hybridations foncières : de nouvelles modalités d'accès et de contractualisation**

La quatrième hybridation concerne la gestion du foncier. Les fermes urbaines bouleversent les modalités d'accès, de contractualisation et de gestion du foncier tant urbain qu'agricole. En Suisse, le foncier agricole a un fonctionnement très spécifique et, même s'il reste en constante pression, est fortement protégé. La loi sur le droit foncier rural (LDFR) et la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA) réservent en effet l'achat et l'accès au foncier agricole aux agriculteurs et, par conséquent, les limitent drastiquement pour les collectivités publiques ou les non-agriculteurs (Bourdin et al., 2008). À l'opposé, le foncier urbain n'est, a priori, pas destiné aux agriculteurs. Par exemple, le fermage constitue le mode traditionnel de contractualisation du patrimoine agricole des collectivités publiques, mais n'est pas commun pour la gestion des espaces verts urbains. Lorsque cette gestion est déléguée par les collectivités, celles-ci privilégient généralement les contrats de prestation. Avec les fermes urbaines, le foncier urbain devient accessible aux agriculteurs et le foncier agricole à des non-agriculteurs.

Les fermes urbaines situées en zone à bâtir illustrent une opportunité offerte à certains agriculteurs d'accéder à la terre, notamment des agriculteurs « sans-terre » qui, du fait des restrictions liées au droit foncier rural, n'ont pas un accès aisé à un domaine agricole. Le cas de la ferme de Budé illustre bien cet exemple où trois jeunes fraîchement sortis de formation, mais sans patrimoine agricole, ont eu l'opportunité de reprendre cette ferme.

D'un autre côté, les fermes urbaines donnent accès au foncier agricole à des non-agriculteurs. Les fermes de quartier zurichoises, avec la mise à disposition de domaines agricoles à des associations d'habitants sans formation spécifique en agriculture, sont d'excellents exemples. Le cas du Juchhof constitue une autre spécificité avec un domaine géré par des employés municipaux. De ce fait, la ville

obtient le statut d'exploitation agricole, ce qui lui permet de mener une politique foncière active en zone agricole depuis de nombreuses années. Cette politique est d'ailleurs confirmée et renforcée dans la nouvelle version de la politique agricole de la ville : « Les mesures de sécurité foncière doivent être renforcées. La ville devrait acheter en particulier des terres agricoles. » (Grün Stadt Zürich, 2016, p. 43, notre traduction).

De plus, ces nouvelles formes d'exploitation initient des modalités contractuelles inédites. Sur ce point, la contractualisation entre la ville de Lausanne et la ferme de Rovéréaz est tout à fait remarquable. En effet, la concrétisation du projet porté par le collectif Rovéréaz ne pouvait s'inscrire dans la logique traditionnelle du fermage via un bail avec le fermier. En effet, quatre structures sont actives sur le domaine et une seule comprend un agriculteur : l'association Les Chênes de Rovéréaz pour la gestion du patrimoine bâti, la SÀRL Ferme de Rovéréaz pour le volet production et la valorisation locale, l'association Rovéréaz pour le volet pédagogique et la coopérative L'Autre Temps pour le volet insertion socio-professionnelle. De plus, le collectif souhaite mettre en place une gouvernance horizontale entre ces différentes structures. Finalement, la solution a été de conclure un bail à ferme agricole comprenant les terrains et les bâtiments avec l'association des Chênes de Rovéréaz dans laquelle l'agriculteur n'est pas représenté. C'est ensuite des sous-baux qui sont conclus entre l'association, l'agriculteur et les autres entités.

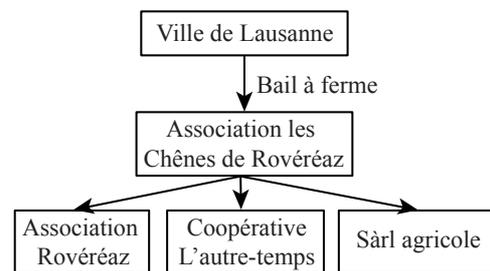


Figure 45: Structure des baux entre le collectif Rovéréaz et la ville de Lausanne

Même dans le cas de fermages traditionnels, comme pour les fermes de la ville de Zurich, les baux fixent des conditions qui sortent des cadres traditionnelles avec des exigences spécifiques telles que cultiver les terrains selon les standards de l'agriculture biologique, réserver un minimum de surfaces dédiées à la biodiversité ou encore garantir l'ouverture au public.

## 7.4. Véritables hybridations ou redéfinition des catégories traditionnelles ?

Nous avons vu que les fermes urbaines constituent, à différents égards, des hybrides territoriaux, qui engendrent de multiples alliances fécondes remettant indiscutablement en cause les catégories de penser ville et agriculture. Elles métissent les modalités d'action et de formes de gouvernance du rural et de l'urbain (Poulot, 2014b) et impliquent de nombreuses hybridations entre des logiques jusqu'ici antagoniques : mutualisation des usages agricoles et urbains, remise en question des limites imposées par le zonage, co-construction entre acteurs urbains et agricoles, nouveaux modes de gestion du foncier agricole et urbain. En ce sens, elles constituent de nouvelles entités et appellent de nouvelles compétences et de nouveaux modèles agri-urbains : « L'hybridation est intéressante par ses effets et le changement de paradigme qu'elle oblige à opérer. » (Gwiazdzinski, 2016b).

Les lignes bougent c'est incontestable, mais peut-on réellement parler de changement de paradigme ? Les catégories usuelles de penser le territoire sont bousculées et perturbées par ce qu'il advient, mais il est évident que ces processus d'hybridation présentent certaines limites.

## **Une reproduction de la dichotomie ville/agriculture, des cadres réglementaires difficiles à dépasser**

Pour commencer, les cadres réglementaires peinent à s'adapter aux changements en cours. Comme le relève Banzo (Banzo, 2009, p. 162) dans le contexte français, même si beaucoup de projets et de lois « suggèrent la nécessité d'une approche territoriale transcendant la dichotomie urbain/rural », il apparaît que « les dispositifs et les habitudes à l'œuvre traduisent pourtant toujours des fonctionnements cloisonnés » et que « les outils d'aménagement du territoire à disposition des pouvoirs publics continuent à distinguer l'urbain du rural : le code de l'urbanisme d'une part, le code rural de l'autre ». Ce constat reste le même dans le cas de fermes urbaines en Suisse malgré les multiples bouleversements que nous avons pu identifier. Finalement, deux grandes catégories de fermes urbaines se dessinent qui reproduisent la dichotomie traditionnelle entre zones à bâtir et zone agricole : des fermes comme espace public en zone agricole et des fermes au sein d'espaces publics intraurbains. Les hybridations relevées se révèlent dès lors encore incomplètes ou limitées.

### ***Des logiques très urbaines en zone urbaine***

Les fermes au sein d'espaces publics, même si les milieux agricoles sont largement impliqués, suivent majoritairement les logiques et cadres réglementaires de l'urbanisme. Les parcs continuent d'être pensés et conçus à la manière de projets urbains, à l'image des différents plans qui illustrent les cas genevois (figure 33, 41, 43). Par exemple, le projet de ferme de Bernex a été développé à partir d'un concours international d'urbanisme dirigé par le service de l'urbanisme, même si la participation des acteurs agricoles a été importante. La priorité des milieux agricoles était avant tout de limiter l'emprise du nouveau quartier sur la zone agricole ; ce n'est qu'une fois les espaces publics définis dans les documents de planifications qu'ils ont milité pour un usage et une gestion agricole de ces espaces (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017).

De plus, l'ensemble des projets en cours demeure piloté par des bureaux d'urbanisme ou de paysagisme. Les différents projets qui ont modelé le parc de la ferme de Budé, même s'ils intégraient les attentes des exploitants ou la viabilité économique de l'exploitation, reposaient avant tout sur une entrée paysagère ; le fait que ces études aient été menées par une école de paysagisme genevoise (Hepia) en est révélateur. De même, même s'il a été réalisé en étroite collaboration avec des agriculteurs, le cahier des charges pour l'exploitation des surfaces agricoles et des espaces publics de l'écoquartier des Vergers a été rédigé par un bureau d'urbanisme qui organise également la procédure. Comme le relevait un agriculteur et futur habitant impliqué dans le projet lors d'une conférence à l'Université de Lausanne, le risque est que ces projets ne prennent pas en compte de manière globale la question de l'alimentation et les réalités agricoles et se contente d'un « agri-washing » via l'aménagement des espaces verts ou de l'animation agricole : « Les agri-urbanistes doivent s'intéresser aux paysans. Ils devraient s'interroger sur tous les outils et installations nécessaires qui permettent aux paysans de devenir leurs partenaires. » (Agriculteur et futur habitant de l'écoquartier des Vergers).

Les fermes en milieu urbain sont limitées dans leur caractère agricole, car l'agriculture en zone à bâtir ne va pas de soi. Comme le relève McClintock dans le contexte américain (McClintock et al., 2012), malgré un intérêt croissant pour l'agriculture urbaine, le zonage reste un obstacle à son expansion et les cadres réglementaires peinent à répondre aux hybridations qu'elle implique. C'est aussi ce que soulignent Bourdin et al. (2008) pour le cas suisse : « l'association entre politique agricole et politique d'aménagement du territoire protège – voire “cadenasse” – la situation des agriculteurs en recourant à une pure logique de mitoyenneté ». Un exemple de ce verrouillage en Suisse est que les fermes urbaines ont un accès limité aux soutiens de la politique agricole. Ainsi, les surfaces cultivées en zone

à bâtir ne sont pas reconnues pour l'obtention des subventions à l'agriculture ; cette norme a même été renforcée en 2014, signe que les cadres réglementaires ne suivent pas forcément l'évolution sur le terrain.

Dans ce contexte, un changement de logique est difficile à concevoir tant pour les milieux urbains qu'agricoles. À Genève, d'importants débats ont eu lieu au sujet de l'affectation des fermes urbaines, notamment dans le cas du projet de parc agro-urbain de Bernex et de manière plus générale, dans la définition de l'agriculture urbaine (Salomon Cavin et Ernwein, 2014). Du point de vue des urbanistes et des collectivités publiques, ce parc devait rester en zone agricole, notamment en raison du coût moins élevé du foncier et surtout parce que l'agriculture se pratique en zone agricole. Pour les milieux agricoles, il était inenvisageable de laisser ce parc en zone agricole puisqu'en dépit de la ferme, il s'agit bien d'un parc public et non d'une exploitation agricole. En outre, la loi sur le droit foncier rural (LDFR) et la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) n'autorisent pas la réalisation d'un parc public en zone agricole. Cette question de l'affectation est récurrente pour chaque nouveau projet ; la séparation réglementaire entre espaces urbain et agricole, fondement de l'aménagement du territoire en Suisse, reste difficile à dépasser. Le constat fait par Ruegg (2005) d'une rigidité de l'approche classique de l'aménagement du territoire fondée sur des dualités – ville/campagne, urbain/rural – trop restrictives, est toujours d'actualité.

### ***Des logiques qui demeurent très agricoles en zone agricole***

D'un autre côté, les fermes urbaines en zone agricole, même si elles entrent désormais dans les documents d'urbanisme, sont majoritairement influencées par les logiques et normes agricoles et sont finalement très limitées dans leur statut d'espace public urbain.

D'un point de vue réglementaire, les fermes urbaines en zone agricole sont largement contraintes par la loi sur l'aménagement du territoire et le cadre réglementaire extrêmement restrictif de la zone agricole. Il est par exemple difficile de réaliser des aménagements pour la détente (zone de pique-nique, banc, etc.) ou de garantir la multifonctionnalité désirée sans maîtrise foncière de la part des collectivités.

En termes de gestion du foncier, les marges de manœuvre des collectivités pour faire évoluer les conditions des baux à court ou moyen terme sont très limitées, le fermier demeurant maître de ses décisions souvent jusqu'à la fin de son activité professionnelle (Jarrige, à paraître 2018). Il demeure également compliqué de sortir des logiques de fermage dictées par les baux agricoles, même si le cas de Rovéréaz ouvre des pistes innovantes (voir 4. 4).

Enfin, les fermes urbaines ou parcs agricoles sont parfois développés dans une logique qui peine à intégrer les réalités de l'agriculture (Vidal et Fleury, 2009a) ; l'acceptation par les agriculteurs des politiques imposées par les collectivités est parfois difficile, certains n'étant pas prêts à adapter leurs pratiques ou voyant plus de contraintes que d'avantages à s'adapter à la demande urbaine. Cette volonté de « promouvoir un type particulier d'agriculture privilégiant les circuits courts et le bio (...) n'est pas sans poser question à la profession agricole qui voit en elle la marque d'une agriculture "rêvée" ou "administrée" voire "boboïsante" » (Barthès et Bertrand, 2016, p. 74). Comme le relève Fleury (2006), certaines villes sont intervenues dans le domaine agricole « en mettant en place des fermes pédagogiques, des centres d'initiation rurale ou des parcs agricoles », avec parfois un manque de concertation avec les agriculteurs qui ne se reconnaissent pas toujours dans ces logiques hybrides. Il cite par exemple le cas de Hanovre (Allemagne) « où les services publics ont, de façon très directive,

défini en même temps la forme de paysage à créer et le système de culture à adopter (en l'occurrence l'agriculture biologique) par les agriculteurs », postulant « a priori l'incapacité des agriculteurs à s'adapter à ce contexte ». À Zurich par exemple, certains agriculteurs privés s'estiment lésés par la politique agricole menée par la ville. Ils ne se considèrent pas comme des partenaires, mais se sentent au contraire forcés de se plier aux volontés de la ville, par exemple de se convertir à l'agriculture biologique : « si la ville en a besoin alors ils te mettent la pression en te retirant des terres, si tu ne changes pas pour une exploitation bio alors tu ne reçois plus de nouvelles terres » (Extrait d'entretien, agriculteur privé à Zurich).

### ***Des degrés d'hybridations variables selon les zones***

Il apparaît finalement que les cas des différentes régions présentent des degrés d'hybridations variables, sans doute à mettre en parallèle avec les conceptions différentes des fermes urbaines et les stratégies politiques qui en découlent.

En zone agricole, les fermes urbaines constituent des exemples de la multifonctionnalité poussée à ses limites ; dans le contexte actuel, il semble difficile d'aller beaucoup plus loin. Elles sont cantonnées à des hybridations d'usages associés à des tentatives d'innovations en termes de gestion ou de contractualisation du patrimoine agricole des villes.

En zone urbaine, les fermes urbaines participent à la création de modèles plus clairement hybrides qui vont au-delà de la séparation entre mondes agricole et urbain non seulement en termes de fonctions, d'affectation et de gestion du foncier, mais aussi à travers la collaboration ou la co-construction entre de multiples acteurs. Les zones urbaines semblent alors plus fertiles aux hybridations agri-urbaines ; cela s'explique certainement d'une part en raison de cadres réglementaires plus flexibles du côté de l'urbanisme, mais également aussi en raison de la nécessité pour leur réussite de s'appuyer sur des projets agricoles viables.

## 7.5. Conclusion

Au-delà du constat généralement présent dans la littérature d'un processus d'hybridation accompagnant l'émergence de l'agriculture urbaine, cet article a tenté creuser l'idée en prenant l'exemple spécifique des fermes urbaines dans le contexte de trois régions de Suisse.

Les fermes étudiées constituent ainsi des hybrides territoriaux qui ouvrent des pistes crédibles pour dépasser les cadres réglementaires et la dichotomie ville/agriculture. Les fermes urbaines en zone agricole relèvent majoritairement de la politique agricole, mais deviennent pour les villes, des outils majeurs d'une politique de gestion des espaces ouverts urbains, voire d'une « politique agricole urbaine » comme celle que la ville de Lausanne est sur le point de lancer en 2018. Réciproquement, les fermes au sein des espaces publics urbains relèvent, de par leur situation en zone à bâtir et leur statut d'espace public, de la politique d'aménagement du territoire, mais sont également de plus en plus considérées comme des outils de la stratégie agricole en tant qu'agrafe ville-campagne (lieu de vente, de sensibilisation des urbains aux pratiques agricoles, à la saisonnalité des produits, etc.).

Certaines hybridations sont déjà bien avancées, notamment concernant les mutualisations d'usages via de nouveaux modes de gestion des espaces publics agri-urbains (entre fermes et parcs). D'autres, par contre, demeurent encore en chantier, principalement sur les aspects de gouvernance ou de foncier. Il est vrai que beaucoup de ces fermes urbaines sont dans des phases précoces de développement. Un suivi de leur évolution permettra de comprendre la portée à long terme des hybridations en cours.

Ainsi, pour l'heure, l'hybridation reste incomplète ; pour des raisons temporelles sans doute, mais également pour des raisons plus profondes. Les logiques dissociées de l'urbain et de l'agricole, solidement ancrées dans les pratiques, les représentations et fortes de leurs assises légales, semblent difficiles à surmonter. Comme le souligne Grimomprez, « Rien toutefois ne se réalisera à grande échelle sans une petite révolution juridique qui installe l'agriculture dans le monde sans frontière de demain » (Grimomprez, 2016).

L'analyse doit donc être poursuivie. Dans le cas suisse, on voit mûrir aujourd'hui la question de l'agriculture urbaine tant au niveau des recherches qui lui sont associées que des politiques publiques, surtout au niveau local, qui commencent à prendre corps. Le moment est sans doute proche où la puissante politique agricole fédérale de même que les différentes instances agricoles accorderont de l'intérêt à l'agriculture urbaine et aux villes qui s'en font l'écho. Nous sommes convaincus que cette entrée par l'hybridation agri-urbaine, et également par ses limites, constitue un cadre particulièrement pertinent pour observer, comprendre et analyser ces mutations en cours.



## 8. Article 3 – Agriculture urbaine et souveraineté alimentaire à Genève (Suisse), machines à consentement ou moteurs d’hybridation du référentiel agricole dominant ?

**Auteurs :** Rémi Schweizer : Chercheur et enseignant post-doctorant, Institut d’études politiques, historiques et internationales (IEPHI), Université de Lausanne, Bâtiment Geopolis, Quartier Unil Mouline, CH-1015 Lausanne, 0041216923200, Natural resource policy group (NARP), École polytechnique fédérale de Zurich, courriel : remi.schweizer@unil.ch

Cyril Mumenthaler : Assistant-doctorant, Institut de géographie et durabilité (IGD), Université de Lausanne, Bâtiment Geopolis, Quartier Unil Mouline, CH-1015 Lausanne, 0041216923074, courriel : cyril.mumenthaler@unil.ch

**Référence :** Schweizer R., Mumenthaler C., 2017, Agriculture urbaine et souveraineté alimentaire à Genève (Suisse), machines à consentement ou moteurs d’hybridation du référentiel agricole dominant ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement [En ligne]*, Volume 17 numéro 3.

**Résumé :** Alors qu’elles ont longtemps été considérées comme des initiatives issues de mouvements citoyens ou paysans, les notions d’agriculture urbaine et de souveraineté alimentaire deviennent des objets de politiques publiques. D’un côté, la volonté de pénétrer des sphères décisionnelles plus larges constitue une stratégie assumée de certains mouvements. D’un autre côté, les autorités publiques et certains acteurs privés se saisissent de manière croissante de ces notions pour orienter ou justifier leur action. L’article interroge ces tendances sous deux angles : la recomposition (potentielle) des rapports de force qui en découle ; leur potentiel transformatif, c’est-à-dire leur capacité à bouleverser un référentiel agricole orienté autour des logiques de mise en marché, de différenciation, et de multifonctionnalité. Le propos s’appuie sur une étude de cas située à Genève, en Suisse, et liée à la marque régionale *Genève Région - Terre Avenir (GRTA)*. Son analyse est intéressante pour trois raisons : son inscription explicite au cœur des notions d’agriculture urbaine et de souveraineté alimentaire, sa gouvernance fondée sur des dispositifs collaboratifs dans un pays où le secteur agricole a longtemps été fortement marqué par des logiques corporatistes, et ses critères de garantie (qualité, proximité, traçabilité, équité) qui la distinguent de marques comparables. Ces singularités sont explorées à travers une approche cognitive, centrée sur les interactions entre communautés d’acteurs structurées autour de systèmes de valeurs divergents. Au fil de l’étude de cas, les compromis et les déséquilibres entre communautés sont soulignés, démontrant au final la difficulté à remettre en cause le référentiel dominant.

**Mots clefs :** Référentiels d’action ; Politique agricole ; Souveraineté alimentaire ; Agriculture urbaine ; Marque régionale ; Genève ; Suisse

**Abstract:** While they have long been considered as initiatives emanating from civil society or peasant movements, urban agriculture and food sovereignty are now integrated in policy design and instruments. On the one hand, alternative food movements actively seek to reach broader decision-making spheres. On the other hand, public authorities and private actors increasingly refer to such

notions to guide or justify their action. The article questions the impacts of these trends from two main perspectives: their effect on the power relations between actors; and their transformative potential, that is their capacity to alter a sectorial frame of reference driven by market and multi-functionality logics. The demonstration relies on a case study located in Geneva, Switzerland, concerned with the development of the regional brand *Genève Region - Terre Avenir (GRTA)*. This case is interesting for three reasons: the close (and explicit) link to urban agriculture and food sovereignty, the collaborative forms of governance that have been developed in a country where the agro-food sector has long been considered as strongly corporatist, and the criteria of guarantee (quality, proximity, traceability and fairness) that distinguish GRTA from comparable brands. These singularities are explored through a cognitive approach, which considers change as the result of a confrontation between communities of actors whose belief systems diverge. Throughout the case study, compromises and imbalances between communities are highlighted. In the end, the difficulties to upset the dominant frame of reference are underlined.

**Keywords:** Frames of action ; Agricultural policy ; Food sovereignty ; Urban agriculture ; Regional brand ; Geneva; Switzerland

## 8.1. Introduction

Les volontés de reconnecter les villes aux territoires agricoles, ainsi que les citoyens à la production de leur alimentation (et vice versa) occupent une place croissante au sein de l'espace social et politique. Ces reconnections se manifestent, en Europe comme en Amérique du Nord, à travers le développement de diverses initiatives visant une reterritorialisation des systèmes alimentaires (Bryant et Chahine, 2016 ; Feagan, 2007) et un rapprochement des problématiques alimentaires et agricoles favorisant « la production et la mise en marché à petite échelle » (Desmarais, 2010, p. 11). Des circuits de production et de distribution alternatifs (Deverre et Lamine, 2010 ; Goodman et al., 2012) se développent et prennent de multiples formes : jardins communautaires ou partagés, vente directe, marchés paysans, agriculture contractuelle – Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en France, agriculture contractuelle de proximité (ACP) en Suisse, agriculture soutenue par la communauté (ASC) au Québec. Le mouvement semble global et gagne en ampleur à mesure que l'agriculture et les circuits courts commencent à être intégrés dans des documents d'urbanisme (Poulot, 2014a) ou de planification alimentaire (Viljoen et Wiskerke, 2012), que des « parlements » de l'alimentation (Feenstra, 1997 ; Mendes, 2008) ou des chartes alimentaires (Hardman et Larkham, 2014) voient le jour, à l'image du London Food Board ou des Food Policy Councils en Amérique du Nord.

Ce retour de l'agriculture et de l'alimentation dans les politiques des villes et des agglomérations s'inscrit dans une acception large de l'agriculture urbaine, qui se caractérise par les rapports réciproques qu'elle entretient avec la ville (Fleury et Donadieu, 1997) et par son intégration dans le « territoire d'application de la régulation urbaine » (Nahmías et Le Caro, 2012, p. 13). À l'heure où l'agriculture urbaine et périurbaine est particulièrement sous pression, une telle définition invite à repenser, de manière globale, les rapports entre agriculture, alimentation et territoires. Plus généralement, ces pratiques renvoient aux débats autour de la souveraineté alimentaire telle que

définie par la Via Campesina<sup>1</sup>. On retrouve, ainsi, des composantes clés du discours sur la souveraineté alimentaire dans les discours qui accompagnent l'agriculture urbaine (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2018a) : une volonté de reconnecter urbain et rural, de réinscrire les filières au sein des territoires, de reconnecter les citoyens à la production de leur alimentation, de démocratiser les systèmes alimentaires (Desmarais, 2010 ; Heynen et al., 2012). En Suisse par exemple, les initiatives d'agriculture contractuelle de proximité, emblématiques des nouvelles formes d'agriculture urbaine, se revendiquent explicitement du mouvement de la souveraineté alimentaire. Il en va de même de l'Union paysanne au Québec, jeune syndicat agricole membre de la Via Campesina.

Ces dernières années, ces notions d'agriculture urbaine (voir par ex. Duchemin, 2013 ; Lardon et Loudiyi, 2014) et de souveraineté alimentaire (voir par ex. (Edelman et al., 2014), et les pratiques qui y sont liées ont fait l'objet de riches débats scientifiques et politiques. Deux points, interdépendants l'un de l'autre, retiennent en particulier notre attention : d'une part la question des acteurs impliqués ; d'autre part celle du potentiel de changement sociétal associé.

Les pratiques liées à l'agriculture urbaine et à la souveraineté alimentaire ont, premièrement, la particularité d'avoir longtemps été présentées comme le fruit d'initiatives issues de la société civile et de mouvements paysans (voir par ex. Allen, FitzSimmons, Goodman, et Warner, 2003). Les autorités publiques ou les autres acteurs des filières étaient davantage perçus comme des freins ou des facilitateurs, au mieux comme des partenaires (Prové et al., 2015). Le retour de la question alimentaire dans le développement des villes et des agglomérations mène, toutefois, à l'apparition de nouvelles formes de collaborations. De plus en plus d'initiatives publiques, issues d'autorités municipales ou régionales, se mettent en place sous l'impulsion des mouvements de l'agriculture urbaine et de la souveraineté alimentaire, en Europe (Brand et al., 2017) comme en Amérique du Nord (Dale, 2017 ; Thibert, 2012). Ces initiatives se traduisent « par un agencement complexe de normes et de réglementations diverses » (Lardon et Loudiyi, 2014, p. 4). Du point de vue théorique, elles remettent en cause les dichotomies classiques (top-down/bottom-up, urbain/rural, amateur/professionnel) et les rapports de force corporatistes, poussant certains auteurs à développer des notions plus souples pour appréhender ces nouvelles formes de gouvernance. Les notions de continuums (Mancebo et Salles, 2016) ou d'interfaces (Allen, 2003) participent de cette logique.

L'émergence de tels dispositifs atteste, il s'agit là de notre second point, de la capacité des tenants de l'agriculture urbaine, de la souveraineté alimentaire ou d'autres mouvements comparables à rendre leurs revendications audibles auprès des décideurs publics et des milieux agricoles plus traditionnels. Alors que l'analyse s'est longtemps concentrée sur le développement de systèmes de production et de distribution alternatifs qui obtiennent parfois une légitimation institutionnelle (Baudry et al., 2014), mais demeurent souvent à la marge (Tornaghi, 2016), l'idée d'un impact sociétal plus large fait son chemin. Les pratiques associées à l'agriculture urbaine et à la souveraineté alimentaire changeraient d'échelle. Elles pourraient engendrer une nouvelle dynamique « pour la préservation et l'intégration des terres agricoles dans le fonctionnement des systèmes urbains » (Brand et Bonnefoy, 2011, p. 7), voire mener au développement de véritables politiques agricoles (Bonnefoy et Brand, 2014). Ces politiques se distingueraient des politiques agricoles classiques par leur caractère moins sectoriel et plus collaboratif. Conçues à l'échelle des filières, elles

---

<sup>1</sup> La Via Campesina, née en 1993, représente l'un des plus grands mouvements paysans internationaux. Elle définit la souveraineté alimentaire comme « *the right of peoples to healthy and culturally appropriate food produced through sustainable methods and their right to define their own food and agriculture systems* » (Via Campesina, 2002).

élargiraient le « référentiel » des politiques agricoles (Bonney et Brand, 2014, p. 101) en l'ouvrant à de nouveaux acteurs, enjeux et revendications.

Ces évolutions ne vont pas sans poser un certain nombre de questions. Comment se déclinent les interactions et les rapports de force au sein des nouvelles formes, apparemment collaboratives, de gouvernance alimentaire ? Les logiques corporatistes et les barrières à l'entrée qui caractérisent traditionnellement le secteur sont-elles véritablement effacées ou s'agit-il, comme d'autres l'ont observé avec des dispositifs comparables, d'un trompe-l'œil, d'une « simple machine à fabriquer du consentement et à promouvoir des transformations cosmétiques visant essentiellement la reproduction de l'ordre politique » (Faure et al., 2010, p. 5) ? Ces formes collaboratives et inclusives, qui peuvent tout aussi bien réinventer « localement les circuits longs », sans changer fondamentalement l'organisation des filières, qu'inventer une véritable « démocratie alimentaire » (Chiffolleau et al., 2013, p. 23), revêtent-elles alors un réel potentiel de changement ou certaines réflexions trop éloignées du référentiel dominant (Jobert et Muller, 1987) sont-elles écartées ? Sont-elles, au final, l'esquisse d'un véritable élargissement du référentiel des politiques agricoles au sens où l'entendent Bonney et Brand (2014) ?

Le présent article offre un éclairage sur ces questions à l'aune d'une étude de cas située en Suisse, centrée sur la mise en place d'une marque de garantie : Genève Région - Terre Avenir (GRTA). Lancée en 2004 et détenue par l'État du canton de Genève, la marque GRTA s'inscrit dans une logique d'agriculture urbaine telle que définie auparavant, à travers une volonté d'intégration de l'agriculture dans l'aménagement territorial genevois (Ernwein et Salomon Cavin, 2014). L'exploration de ce cas, si elle ne permettra bien entendu pas de clore les débats, fait sens à divers titres. La mise en place de la marque revendique, premièrement, un ancrage au sein des mouvements relatifs à la souveraineté alimentaire, permettant d'en interroger l'effectivité au-delà des déclarations de bonnes intentions. Elle est le fruit, deuxièmement, d'une logique collaborative et inclusive remettant, à première vue, en cause le corporatisme sectoriel traditionnel. Elle repose, troisièmement, sur des critères de garantie (qualité, proximité, traçabilité, équité) qui la distinguent de marques comparables et sont porteurs d'une hybridation potentielle du référentiel dominant. Enfin, le cas revêt la profondeur historique nécessaire pour porter un regard réflexif non seulement sur la mise en place de la marque, mais également sur les controverses survenues durant sa mise en œuvre concrète.

Le propos est structuré comme suit. La première partie présente l'approche cognitive (centrée sur les « référentiels »), les deux hypothèses qui en découlent et la méthodologie adoptée. Celle-ci est suivie d'une brève présentation du contexte de la politique agricole suisse et du référentiel qui s'y est imposé dans les années 1990. La deuxième partie, qui constitue le cœur empirique de l'article, questionne la genèse et le développement de la marque GRTA, des premières réflexions à son institutionnalisation au sein de la politique agricole cantonale. Le compromis dont la marque est issue, entre deux communautés d'acteurs à cheval entre le référentiel sectoriel dominant et des éléments cognitifs plus proches de la souveraineté alimentaire, est d'abord reconstitué. La gouvernance de la marque est ensuite présentée, en interrogeant le poids de chacune des deux communautés d'acteurs au sein des commissions mises en place. Enfin, les déclinaisons concrètes, plus ou moins ambitieuses, des quatre piliers de la marque (qualité, proximité, traçabilité et équité) sont interrogées. Nous verrons au fil du propos que, si les deux communautés d'acteurs se croisent au sein de dispositifs collaboratifs et que des compromis sont trouvés sous l'impulsion de personnalités œuvrant comme médiateurs, un certain déséquilibre demeure. La dernière partie de l'article revient sur ce déséquilibre et souligne, ce faisant, la difficulté des dispositifs mis en place à véritablement bouleverser le référentiel dominant.

## 8.2. Contextualisation théorique et empirique

Alors qu'elles ont longtemps été présentées comme des initiatives ascendantes issues de mouvements citoyens ou paysans, nous avons vu que les notions d'agriculture urbaine et de souveraineté alimentaire recouvraient, de plus en plus, des dispositifs collaboratifs au sein desquels un nombre croissant d'acteurs et de modalités d'action étaient impliqués. Face à ces évolutions, cet article questionne, d'une part, la déclinaison des rapports de force au sein de ces nouvelles formes de gouvernance et, d'autre part, la capacité des dispositifs mis en place à engendrer des transformations profondes des systèmes agroalimentaires, c'est-à-dire à bouleverser le « référentiel » sectoriel dominant.

### Une approche par les référentiels d'action

L'approche théorique s'inscrit dans la continuité des grilles d'analyse cognitive des politiques publiques. Elle est fondée sur l'idée selon laquelle l'alimentation renvoie, comme de nombreux autres faits de société, à de multiples enjeux (santé publique, protection de l'environnement, production agricole, équité sociale), autour desquels se structurent différents « référentiels cognitifs » (Jobert et Muller, 1987) ou « systèmes de valeurs » (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993). Ces référentiels correspondent à une certaine image de la réalité, à une représentation qu'un groupe d'acteurs se donne pour agir sur cette dernière. De véritables « communautés » ou « coalitions » d'acteurs se structurent alors, proposant leurs perceptions d'un problème et de ses solutions et parvenant dans certains cas à bâtir une politique publique à part entière. Sur le plan institutionnel, ces systèmes de valeurs se matérialisent alors au sein de différents secteurs d'action publique (politiques agricole, environnementale, de santé publique) caractérisés par différents référentiels sectoriels dominants.

Si chaque communauté ou coalition construit un système cognitif et institutionnel autonome, celui-ci constitue une vision du monde dont la portée est plus vaste et contribue à inscrire l'action collective dans les logiques sociales dominantes à un moment donné (le « référentiel global », selon les termes de Jobert et Muller, 1987). Une communauté d'acteurs aura dès lors d'autant plus de chances de s'imposer que le système de valeurs qu'elle porte s'inscrit dans la continuité de ce référentiel global, et les référentiels sectoriels auront ainsi tendance à converger vers ce dernier. De manière schématique, en Europe, le néo-libéralisme aurait succédé au référentiel modernisateur d'après-guerre (Muller, 1990) dans le courant des années 1990, entraînant la nécessité d'un repositionnement pour les uns et ouvrant de nouvelles opportunités pour les autres.

Au sein d'un même secteur, différents courants viennent défier et parfois altérer le référentiel sectoriel dominant. Ces dernières décennies, on observe une multiplication des référentiels relatifs à l'alimentation (Muller, 2010 ; Bonnefoy et Brand, 2014) : au référentiel productiviste historiquement dominant s'en superposent ou en renaissent d'autres, de libre marché, de durabilité, de multifonctionnalité ou d'hygiénisme par exemple. La concurrence et les luttes entre communautés d'acteurs sont alors centrales. Ainsi retrouve-t-on au sein des systèmes agroalimentaires les élites agrariennes traditionnelles (administrations sectorielles, associations professionnelles), caractéristiques des systèmes corporatistes historiques, dont le pouvoir est remis en cause par la grande distribution, les acteurs de l'environnement, ou certains mouvements paysans dits « alternatifs » (parce qu'ils sont, justement, porteurs d'autres systèmes de valeurs). Entre ces différentes communautés surgissent ponctuellement des figures jouant le rôle de médiateurs, qui interviennent aux interstices pour tenter de médiatiser les conflits. Les interactions entre ces acteurs

représentent des luttes de pouvoir, où le succès rejait sur les groupes sociaux en leur conférant des capacités d'action économiques et symboliques.

Les référentiels sont, en ce sens, pourvoyeurs à la fois de sens et de pouvoir. Ils « expriment la vision du monde des groupes dominants » (Muller, 2005, p. 170), mais en traduisent également les intérêts. Derrière chaque système de valeurs se révèlent alors des acteurs qui ne disposent pas de ressources équivalentes, de même que tout un édifice de pratiques, d'intérêts et de stratégies qu'il s'agit d'interroger. Le concept de référentiel exprime à la fois la contrainte des structures (du référentiel global, du référentiel sectoriel dominant) et le travail des acteurs afin d'agir sur ces dernières (Muller, 2005) ; il suppose à la fois la compréhension de ces structures et des mécanismes précis à travers lesquels elles sont construites (Musselin, 2005).

C'est ce double usage, qui va au-delà du référentiel pour interroger les actions des acteurs cherchant à imposer leur vision du monde, que nous adoptons ici. Ce faisant, l'approche par les référentiels fournit un cadre d'analyse permettant d'interroger le potentiel transformatif des nouvelles formes, plus collaboratives, de gouvernance de l'alimentation. Parce qu'ils supposent d'envisager le changement non pas comme un processus automatique, où il suffirait de réunir des gens autour d'une table, mais comme le fruit de la confrontation de systèmes de valeurs inscrites dans un contexte plus global, les différents outils analytiques proposés nous semblent pertinents. Parfois, la distance entre les communautés d'acteurs est telle que la suspicion s'installe et le dialogue devient impossible. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure des formes de gouvernance collaboratives sont à même d'instaurer un réel dialogue et de façonner un nouveau rapport au référentiel dominant.

Très schématiquement, nous proposons d'opposer deux hypothèses sur ce point. La première s'inscrit dans la continuité de travaux prêtant un certain nombre de vertus à la collaboration et à la délibération. Celles-ci seraient porteuses de davantage de rationalité, de consensus et de légitimité (trois arguments traditionnellement avancés pour les valoriser, voir Blondiaux et Sintomer, 2002), permettant à des voix traditionnellement minorisées de se faire entendre. Ce scénario envisage une hybridation des référentiels d'action, à travers « un processus aux bénéfices partagés où s'opère une réinvention commune » (Lardon et Louidiyi, 2014, p. 4). Il en résulterait alors la possibilité d'une transformation effective et profonde, qui ferait germer une « appréhension renouvelée du fait alimentaire » et, malgré les nombreuses difficultés de coordination et d'articulation, jetterait les bases « d'une véritable politique publique de l'alimentation » (Bonney et Brand, 2014, p. 101).

La deuxième hypothèse, basée sur des travaux plus critiques, postule au contraire que la diffusion de ces dispositifs « ne fait que contribuer à la reproduction des rapports politiques et sociaux de domination » (Blondiaux et Sintomer, 2002, p. 33). De tels dispositifs seraient, alors, davantage à concevoir comme des « machines à fabriquer du consentement et à promouvoir des transformations cosmétiques » (Faure et al., 2010, p. 5) que comme des arènes permettant une remise en cause fondamentale de l'ordre établi. Ainsi, les systèmes de valeurs en émergence ou à la marge du référentiel agricole dominant ne remettraient pas celui-ci en cause, mais s'installeraient « de façon parallèle, comme un moyen de pallier les effets négatifs du modèle agricole dominant » (Gisclard et Allaire, 2012, p. 203). Le risque est alors celui d'une captation des dispositifs mis en place par les intérêts les plus proches du référentiel dominant, mieux organisés et plus puissants (Fournier et Touzard, 2014).

Ces deux hypothèses sont confrontées à la réalité empirique à travers le cas de la marque Genève Région - Terre Avenir (GRTA). L'étude de ce dernier nécessite, avant de rentrer dans le vif du sujet, certaines précisions sur le contexte agricole suisse et le référentiel sectoriel dominant qui s'y est imposé.

### **Le contexte suisse : politique agricole et référentiel dominant**

En Suisse, les questions de politiques agricoles représentent une compétence essentiellement fédérale. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 1990, le secteur est organisé autour du principe selon lequel la production doit être encouragée techniquement (modernisation, mécanisation) et économiquement, à travers un mécanisme de garantie des prix à la production et des barrières douanières (Barjolle et al., 2008). Ce référentiel historiquement dominant est parfaitement aligné sur le référentiel de modernisation identifié par Pierre Muller (1990) dans le cas de la France. On trouve en son cœur une politique agricole productiviste, volontariste et corporatiste, conduite par un État central (ici l'Office fédéral de l'agriculture, OFAG) et s'appuyant sur une corporation agricole disposant d'un monopole de représentation (l'Union Suisse des Paysans, USP).

Ce référentiel de modernisation est fortement remis en cause au tournant des années 1990, en lien avec l'émergence d'un nouveau référentiel global dominé par une vision néo-libérale. En 1986 s'ouvrent les négociations internationales de l'Uruguay Round, qui aboutissent aux accords de Marrakech et impliquent une profonde remise en cause des politiques agricoles protectionnistes pratiquées en Europe. La Suisse et son secteur agro-alimentaire subissent ces pressions à l'ouverture des marchés, mais également à la réduction des déficits publics, de plein fouet (Barjolle et al., 2008 ; Sciarini et Kriesi, 1994). Le corporatisme sectoriel (Lehmbruch, 2003, p. 105), organisé autour des deux pôles que sont l'OGAG et l'USP, est remis en cause. On assiste alors à un redéploiement des rapports de force matérialisé, notamment, par une refonte de la politique agricole. La réorganisation est fondée sur deux piliers : une soumission aux injonctions néo-libérales (fins de la garantie des prix à la production, réduction des barrières douanières) ; et, en contrepartie, une écologisation permettant au secteur agricole de compenser les pertes de revenu. Dans les termes de Droz et Forney (2007, p. 27), « il s'agit pour les Européens de s'aménager une marge de manœuvre en s'appuyant sur un soutien à l'agriculture détaché du marché et lié à la multifonctionnalité de l'agriculture », à travers un système de « subventionnements divers influant directement sur la production et les marchés ».

Instaurés dans les années 1990, les paiements directs sont placés au cœur de la nouvelle politique agricole fédérale. Ils permettent la rémunération des prestations rendues par l'agriculture à l'environnement. En parallèle, commencent à émerger, dans tout le pays, de nouveaux dispositifs législatifs visant à favoriser la différenciation des produits (Boisseaux, 2007). La promotion des produits agricoles étant une compétence partagée entre Confédération et cantons, ces derniers ont une certaine marge de manœuvre pour développer des politiques pour faire connaître (et vendre) les produits issus de leur agriculture. De multiples initiatives collectives visant la promotion des produits locaux naissent ainsi au niveau régional ou cantonal. Elles font partie, elles aussi, de la stratégie d'adaptation du monde paysan face à la libéralisation des marchés agricoles.

En Suisse émerge donc un nouveau modèle d'agriculture entrepreneuriale (Forney, 2011) et multifonctionnelle qui peut être lu comme une adaptation du secteur au nouveau référentiel global. De nouveaux acteurs, porteurs de problématiques et de circuits de production alternatifs, apparaissent, alors qu'un nouveau référentiel sectoriel émerge autour des notions de différenciation,

de mise en marché et de multifonctionnalité. C'est à ce référentiel, qui s'est aujourd'hui imposé dans le secteur agricole helvétique, que nous nous référerons dans la suite de ce papier lorsque nous parlerons de référentiel dominant.

### 8.3. Le cas de la marque Genève Région - Terre Avenir (GRTA)

Cette étude de cas se base sur le matériel empirique récolté dans le cadre d'un projet financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) au sein du Programme national de recherche « Alimentation saine et production alimentaire durable » (PNR 69). La collecte de données a eu lieu entre l'automne 2015 et le printemps 2016. Elle a englobé une analyse documentaire (législation, rapports de l'administration, communiqués, etc.), des entretiens avec des protagonistes clés (administration cantonale, associations agricoles et de consommateurs, mouvements alimentaires, politiciens)<sup>1</sup>, ainsi que des séances de discussion avec l'administration cantonale genevoise. Ces sources ont été ensuite analysées et triangulées pour produire une reconstruction rigoureuse et précise. Un rapport intermédiaire a été soumis aux personnes interrogées pour valider, parfaire et/ou commenter les constats formulés.

Genève Région – Terre Avenir (GRTA) est une marque de garantie (parfois également désignée comme un label) déposée le 4 février 2004 à l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle et officiellement lancée en mars de la même année. Elle se compose d'un signe identitaire représentant divers symboles de la région (le jet d'eau, le Lac Léman, les montagnes de la cuvette genevoise, un champ cultivé) et du texte « *Genève Région – Terre Avenir* » (voir figure 46). L'objectif premier de ce visuel est, on l'aura compris, d'indiquer la provenance des produits. GRTA est au fil des années devenu un incontournable de l'agriculture



Figure 46: Visuel de la marque Genève Région – Terre avenir

genevoise : 357 entreprises de production, transformation et distribution l'utilisent en 2017, alors que sa notoriété spontanée est passée de 38 % en 2008 à 79 % en 2015. Marque régionale comme tant d'autres, GRTA revendique une certaine singularité sur trois points que la présente partie propose de discuter.

La marque est, premièrement, présentée comme le fruit de la rencontre d'initiatives citoyennes et paysannes se réclamant de la Via Campesina et d'une volonté politique forte, portée par le ministre cantonal de l'agriculture en place à l'époque. Sa mise en place est décidée au sein d'un groupe de travail nommé « Souveraineté alimentaire » (ci-après : GT-SA). Instauré en mai 2001, il réunit milieux agricoles, représentants des consommateurs, syndicats et acteurs publics. Aujourd'hui encore, le

---

<sup>1</sup> Une dizaine d'entretiens, individuels ou en groupe, ont été réalisés avec des représentants de l'ensemble des parties prenantes impliquées. Dans cet article et en accord avec nos interlocuteurs et interlocutrices, les renvois à ces entretiens ont été anonymisés.

préambule de la Directive générale qui régit l'utilisation de la marque la présente comme « une démarche originale », dont l'objectif consiste « à promouvoir la souveraineté alimentaire de Genève ». La première section revient sur les origines de la marque et démontre comment elle peut être retracée dans des démarches antérieures, davantage inscrite dans le référentiel sectoriel dominant en construction dans les années 1990.

La marque est, deuxièmement, détenue et administrée par la « République et Canton de Genève ». Elle représente un instrument d'action publique, qui repose sur une base légale et vise à mettre en œuvre les objectifs de la politique de promotion des produits de l'agriculture genevoise. Cela en fait une marque (au sens du droit privé) en mains publiques, et donc citoyennes. Elle n'est, en d'autres termes, pas au service des intérêts particuliers d'un acteur issu des filières agricoles, que ce soit une coopérative de producteurs ou un grand distributeur. En réalité, son fonctionnement est mixte : l'État de Genève en est le dépositaire et le détenteur, mais il s'appuie pour l'administrer sur des commissions collaboratives, largement composées d'acteurs privés ou de la société civile (filières agricoles, grande distribution, syndicats, consommateurs, vente directe). La deuxième section s'interrogera sur la réalité des rapports de force au sein de ces commissions.

GRTA constitue, troisièmement, davantage qu'une marque régionale qui garantirait la seule provenance géographique. Elle repose au contraire, selon sa Directive générale, son site Internet et ses prospectus de promotion, sur quatre principes qui en font sur le papier une initiative à la fois originale et ambitieuse :

- **La qualité**, faisant référence à la fraîcheur, à la diversité et au goût des produits, de même qu'au respect de certains principes environnementaux.
- **La proximité**, à la fois géographique (produits issus du périmètre de la marque) et sociale (création d'un lien de confiance entre agriculteurs et consommateurs).
- **La traçabilité**, renvoyant au contrôle de l'ensemble de la filière de production (« du champ à l'assiette »), à travers des obligations d'étiquetage strictes.
- **L'équité**, qui fait référence aux conditions de travail des ouvriers agricoles (respect des conventions collectives) et à la négociation de prix rémunérateur au sein des filières.

La troisième section revient sur ces différents points en montrant la manière dont ils se déclinent et dont certains doivent être nuancés.

### **Aux origines de la marque**

La mise en place de GRTA fait l'objet d'un récit que la célébration des dix ans de la marque, en 2014, a permis d'asseoir et de diffuser<sup>1</sup>. Ce récit en fait remonter la naissance au 17 avril 2001, à l'occasion de la journée des luttes paysannes pour le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire. Cette section montre comment l'idée d'une marque de garantie est en fait plus ancienne, et comment sa mise en place résulte de la rencontre de deux communautés d'acteurs en concurrence : d'un côté une communauté issue de mouvements proches de la Via Campesina et prônant une agriculture paysanne et des valeurs inspirées de la souveraineté alimentaire, et de l'autre des acteurs

---

<sup>1</sup> Le principal quotidien genevois a, en particulier, publié pour l'occasion un supplément qui relaie avec passion cette histoire, donnant la parole à ses principaux protagonistes (Tribune de Genève, 2014).

davantage inscrits dans le référentiel de différenciation, de mise en marché et de multifonctionnalité émergeant en Suisse à l'époque.

### ***Un récit construit autour de la « souveraineté alimentaire »***

À la fin des années 1990, à la sortie d'une décennie marquée par les phénomènes de libéralisation et de déterritorialisation ayant accompagné la négociation et la mise en œuvre des accords de Marrakech, le concept de souveraineté alimentaire tel que proposé par la Via Campesina récolte de plus en plus d'échos favorables en Suisse comme ailleurs dans le monde. La notion fonctionne comme un cadre cognitif et normatif à travers lequel différents acteurs (syndicats agricoles, associations de protection des consommateurs, partis politiques) vont décoder les transformations en cours et au sein duquel ils vont puiser des éléments de réponse pour s'y adapter.

Au cœur de ces éléments cognitifs, que nous qualifions de référentiel alternatif, figurent les priorités données à la relocalisation de la production agricole, aux droits des paysans à produire et des consommateurs à choisir, à la couverture des coûts de production, ou à la participation des populations. Ces différents piliers se retrouvent dans la définition que donne de la souveraineté alimentaire son principal représentant en Suisse, le syndicat paysan Uniterre<sup>1</sup>. En termes de politique agricole, une telle vision souligne le droit d'une région à définir sa propre politique et donc le pouvoir des citoyens à cet égard. Il appelle une politique publique qui se déclinerait autour d'objectifs et d'instruments tels que les prix rémunérateurs, la reterritorialisation des filières, les relations de proximité (sociales et géographiques) entre producteurs et consommateurs. Dans le canton de Genève, ces revendications ont été portées notamment par les initiatives d'agriculture contractuelle de proximité dont l'un des pionniers, les Jardins de Cocagne<sup>2</sup>, est devenu un acteur important.

Le 17 avril 2001 donc, Uniterre et les Jardins de Cocagne organisent une manifestation à laquelle sont invités la Fédération romande des consommateurs (FRC), les syndicats ouvriers et la chambre genevoise d'agriculture (devenue AgriGenève, principale association professionnelle du canton). La volonté est de réunir différentes sensibilités pour mettre en lumière la situation de l'agriculture dans le canton et, par ce biais, lancer une dynamique autour de la notion de souveraineté alimentaire à l'échelle genevoise. À cette occasion, un cageot de pommes est symboliquement déposé à l'Hôtel de Ville, où siège le Gouvernement cantonal, et les « manifestants » sont invités à échanger avec le ministre alors en charge de l'agriculture, l'écologiste Robert Cramer.

La démarche trouve immédiatement un écho favorable auprès de ce dernier. Présenté comme un « fin politicien » et comme un « rassembleur » par plusieurs de nos interlocuteurs, celui-ci saisit la balle au bond en pleine année électorale. À l'époque, Genève n'a pas de loi-cadre sur l'agriculture et Robert Cramer voit dans cette mobilisation une occasion d'œuvrer dans cette direction. La mobilisation ponctuelle s'institutionnalise alors au sein d'un groupe de travail (le GT-SA), sous la présidence directe du ministre. La première rencontre a lieu le 29 mai 2001, et Robert Cramer est réélu en novembre. La préservation de la zone agricole, le développement d'une agriculture de proximité,

---

<sup>1</sup> Fondé en 1951 sous le nom d'Union des producteurs suisses (UPS), le syndicat prend le nom d'Uniterre en septembre 2001.

<sup>2</sup> Les Jardins de Cocagne sont une coopérative genevoise de production de légumes biologiques fondée en 1978, qui réunit consommateurs et producteurs. Elle est la plus ancienne initiative d'agriculture contractuelle en Suisse. Eux-mêmes se définissent comme une forme alternative, concrète et conviviale, au marché dominant. Les Jardins de Cocagne défendent l'idée de la souveraineté alimentaire, d'une agriculture de proximité, viable, saine et écologique

compétitive, diversifiée et respectueuse de l'environnement, ainsi que la volonté de promouvoir les produits agricoles du canton deviennent des objectifs majeurs de la législature.

Sont réunis au sein du GT-SA des représentant-e-s des différentes organisations à l'origine de la mobilisation du 17 avril, de même que d'autres acteurs centraux du paysage agricole genevois : syndicats ouvriers, représentant des consommateurs (FRC), organisations agricoles aux sensibilités différentes (AgriGenève, Uniterre, Jardins de Cocagne, Union des Paysannes Genevoises, Union maraîchère genevoise), de même que le Service de l'agriculture et l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)<sup>1</sup>. La volonté politique est de réunir « des acteurs de toutes les tendances » (Robert Cramer, cité dans *Le Courrier*, 2001) afin de réfléchir, à travers le prisme de la souveraineté alimentaire, au rapport entre Ville (consommateurs) et Campagne (producteurs). Il n'est, à ce stade, pas question de marque régionale ou de label, mais d'une réflexion plus large sur la place de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour un canton urbain comme Genève.

Ce groupe de travail, organisé en diverses sous-commissions, se réunit durant près de trois ans. Il s'intéresse notamment aux habitudes de consommation des Genevois en matière de produits locaux ou régionaux, ou à la vente directe et à l'agriculture contractuelle de proximité comme moyens de diversifier les canaux de commercialisation. Ses deux réalisations majeures seront la rédaction du projet de Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture (préparée par un groupe piloté par AgriGenève, cette loi sera adoptée le 21 octobre 2004), ainsi que la mise en place de la marque GRTA, lancée en mars 2004.

### ***Des réflexions antérieures autour de labels régionaux***

La naissance de GRTA, telle qu'elle ressort des paragraphes qui précèdent, remonterait donc aux mobilisations de 2001. Celles-ci, favorablement accueillies au niveau politique, débouchent sur la mise en place d'un groupe de travail collaboratif et inclusif au sein duquel cette idée aurait germé. La réalité est toutefois plus complexe et il convient, pour parfaitement saisir les dynamiques à l'œuvre, d'ajouter une séquence antérieure à ce récit. La volonté de créer une marque pour promouvoir les produits de l'agriculture genevoise est en effet loin d'être nouvelle. Elle est au contraire discutée depuis plusieurs années par des acteurs davantage orientés vers le référentiel agricole dominant en émergence à l'époque.

Les discussions remontent au moins à l'année 1995, qui voit plusieurs initiatives se croiser autour de l'idée d'un label. En début d'année d'abord, un groupe de travail est instauré par l'administration dans le but de réfléchir à la mise en place d'une marque pour la production maraîchère, horticole et fruitière du terroir genevois. Ce groupe se compose exclusivement de représentants des différentes filières de la production agricole genevoise et du Service en charge de l'agriculture (*Journal de Genève*, 1996). Par la suite, en avril, ces mêmes milieux créent avec le soutien de l'État l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), dans le but de valoriser l'agriculture locale auprès des consommateurs. Là encore, la création d'un label est sous-jacente, et même explicitement envisagée comme un « signe de distinction des produits locaux » (*Journal de Genève*, 1995). Enfin, en mai, une

---

<sup>1</sup> L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) est une fondation de droit privé créée en 1995 dans le but de promouvoir les produits du canton. Des représentants du Service de l'agriculture, d'AgriGenève et des filières agricoles siègent au sein de son conseil de fondation, nous y reviendrons.

motion est déposée au Parlement cantonal dans le but d'encourager l'agriculture genevoise, biologique et intégrée, en particulier par le biais d'un label.

Ces différentes initiatives dénotent les prémises d'un changement de stratégie en lien avec les phénomènes d'ouverture des marchés mentionnés auparavant. Ces derniers obligent en effet le monde agricole à se préoccuper davantage du consommateur et de la commercialisation de leurs produits, « un rôle qu'il n'avait jamais tenu jusqu'ici » (selon les propos du ministre de l'époque, cités dans le Journal de Genève, 1995). De manière plus générale, ces initiatives s'inscrivent dans le référentiel sectoriel alors en construction au niveau national, qui se développe autour des notions de multifonctionnalité, de différenciation et de mise en marché. L'enjeu premier est de fidéliser les consommateurs aux produits issus de l'agriculture suisse ou régionale, en mettant en avant leur origine ou leur typicité pour obtenir un avantage concurrentiel sur le marché. Plutôt que de rapprocher producteurs et consommateurs, il s'agit donc surtout d'orienter ces derniers vers les « bons » produits – en particulier à travers la création de signes distinctifs.

Deux ans plus tard, en 1997, un premier label est créé par l'OPAGE dans le but de promouvoir les produits agricoles du canton dans la restauration privée : le label « Ambassadeur du Terroir genevois ». Celui-ci est attribué aux exploitants de cafés, restaurants et hôtels mettant la production agricole genevoise en avant sur leur carte. En parallèle, les travaux du groupe de travail créé en 1995 et le projet de labellisation des produits se précisent. Un règlement lié à une marque de garantie « Produit à Genève » est élaboré, et son lancement est même évoqué dans la presse en septembre 1997 (Journal de Genève, 1997). Le logo est diffusé (cf. figure 47) et les principaux critères mentionnés. Ceux-ci se limitent au respect des normes fédérales en matière de commercialisation des produits et ne contiennent pas d'autres exigences particulières. Ce projet ne connaîtra toutefois jamais l'essor de GRTA, et beaucoup semblent même l'avoir oublié.



Figure 47: Visuel de la marque Produit à Genève

### ***La souveraineté alimentaire, entre prétexte et programme politique***

L'idée de créer un label de promotion des produits de l'agriculture genevoise s'inscrit donc à la croisée des mobilisations du 17 avril 2001 autour de la souveraineté alimentaire et de tentatives antérieures issues des milieux agricoles plus traditionnels, soutenus par l'administration cantonale. Ces deux mouvements, portés par deux communautés d'acteurs bien distinctes, renvoient à des visions différentes de l'agriculture et de sa place dans la société, ainsi qu'à des conceptions opposées de ce que devrait être une politique agricole. Cela se traduit, très concrètement, par les valeurs et les fonctions très différentes accordées à la notion de souveraineté alimentaire. D'un côté, les acteurs du secteur agricole traditionnel (AgriGenève, OPAGE, Union maraîchère genevoise, représentants des

filières) et, dans une certaine mesure, les représentants du Service de l'Agriculture réfléchissent davantage en termes de différenciation, de parts de marché et de fidélisation des consommateurs. La notion de souveraineté alimentaire est, dans ces cercles, plutôt vue comme un prétexte que comme une fin en soi :

*« Il ne faut pas s'attacher au nom. Effectivement, après il y a eu différents mouvements qui ont prôné cette souveraineté alimentaire. Je ne sais pas pourquoi on est parti de ça. Au départ il n'y avait peut-être pas la même connotation qu'aujourd'hui. » (Extrait d'entretien, 2016, représentant de la Chambre d'agriculture genevoise)*

En face, les acteurs réunis autour de la notion de souveraineté alimentaire (Uniterre et Jardins de Cocagne, auxquels se rallient de manière plus ou moins étroite les syndicats et les représentants des consommateurs) chargent celle-ci de sens et projettent une volonté de changements plus profonds. Il s'agit d'entamer une véritable réflexion autour de la notion et de ses implications à l'échelle cantonale.

*« La question qui était posée à l'État de Genève s'inscrivait vraiment dans le cadre des luttes paysannes et de la Via Campesina. Qu'est-ce que cela impliquerait d'avoir une réflexion et une politique orientée vers la souveraineté alimentaire pour un canton comme Genève ? Quelle politique agricole, quelle politique alimentaire ? » (Extrait d'entretien, 2016, représentant d'Uniterre)*

La « finesse politique » du ministre Robert Cramer aura été de créer un pont entre ces deux visions du monde, en mettant les différents protagonistes autour d'une table. Par sa sensibilité partisane (écologiste), par calcul politique également, le ministre œuvrera comme un médiateur entre les deux communautés d'acteurs en présence. La mise en place d'une marque régionale constitue, à cet égard, une manière de faire converger ces deux visions du monde autour d'un projet commun, qui fait écho à la fois à la logique de différenciation inhérente au référentiel dominant et à la possibilité, à travers la mise en place de conditions sociales et environnementales, d'utiliser ce vecteur pour promouvoir une autre forme d'agriculture.

Les deux sections qui suivent interrogent la manière avec laquelle le référentiel agricole dominant s'est effectivement hybridé sous l'impulsion d'éléments cognitifs issus de la souveraineté alimentaire, en présentant le fonctionnement de la marque et les principaux critères de garantie mis en place.

### **Fonctionnement général de la marque : des collaborations collaboratives et inclusives ?**

Propriété de l'État de Genève et donc des citoyens genevois, GRTA s'est imposé comme l'instrument principal de promotion et de relocalisation de l'agriculture à l'échelle cantonale. Concrètement, le fonctionnement de la marque repose sur une série de directives (générale, sectorielles, d'étiquetage, de sanctions) pour l'élaboration et la mise en œuvre desquelles les autorités s'appuient sur quatre organes. Collaboratifs et plutôt inclusifs sur le papier, ces derniers intègrent un panorama d'acteurs issus de différents échelons de la chaîne de production et représentant différentes sensibilités.

Le premier organe est l'*organe de conseil*, assuré par la *commission d'attribution du fonds de promotion agricole* créé par la Loi cantonale sur la promotion de l'agriculture de 2004 (voir tableau 11). Cette commission a été initialement conçue avec les fonctions d'attribuer le fonds de promotion agricole et de formuler toute proposition utile s'inscrivant dans le cadre de la souveraineté alimentaire (le terme figure explicitement dans le Règlement d'application). En ce qui concerne plus

spécifiquement GRTA, elle est responsable d'approuver la directive générale et ses modifications (lesquelles sont formulées par la commission technique, voir ci-dessous), de proposer la réalisation d'enquêtes de satisfaction et de mener une réflexion par rapport au développement de la marque. En théorie, la combinaison entre ces compétences hautement stratégiques et la responsabilité de sélectionner les initiatives soutenues par le fonds de promotion aurait dû en faire un organe central du paysage agricole genevois.

Le second organe est la *commission technique*, chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la marque. Composée d'un président (le chimiste cantonal a joué ce rôle de nombreuses années à titre bénévole) et de 15 membres (voir tableau 11), elle se prononce sur les dossiers d'inscription et sur les demandes de dérogations, met en œuvre les éventuelles sanctions et tient le registre des entreprises certifiées. Elle joue également un rôle central dans l'orientation de la marque puisqu'elle a la compétence de formuler et de proposer les modifications des directives qui seront ensuite validées par l'organe de conseil. Elle constitue à cet égard une arène au sein de laquelle des décisions déterminantes sont régulièrement prises.

Les deux derniers organes de la marque sont la commission de dégustation, responsable du contrôle organoleptique des produits, et l'organe de communication, en charge de tous les aspects liés à la promotion de la marque et assurés par l'OPAGE.

Commission d'attribution	Commission technique	OPAGE (Conseil de fondation)
Président (Conseiller d'État)	Président	Président
<b><u>Autorités publiques</u></b>		
Association des communes	Détenteur de la marque	Service de l'Agriculture
<b><u>Associations professionnelles</u></b>		
AgriGenève	AgriGenève	AgriGenève
Filières agricoles (4)	Filières agricoles (5)	Filières agricoles (6)
<b><u>Industrie, restauration et distribution</u></b>		
	Transformateurs	
Grande distribution	Grande distribution (2)	
Vente directe	Vente directe	
Commerce de détail	Restauration	
<b><u>Syndicats et société civile</u></b>		
Agriculture contractuelle	Syndicat agricole	
	Syndicat ouvrier	
Consommateurs (FRC)	Consommateurs (FRC)	

Tableau 11: Composition des trois principaux organes administrant la marque GRTA

Cette approche en apparence inclusive doit être nuancée sous trois angles au moins : le rôle finalement marginal de la commission d'attribution ; la multipositionnalité de plusieurs personnalités issues des milieux agricoles traditionnels ; et une certaine asymétrie de ressources entre les communautés d'acteurs en présence.

Ainsi, dans les faits, plusieurs évolutions ont progressivement vidé la commission d'attribution du fonds de promotion agricole de sa substance. D'une part, ses compétences initiales ont été réduites par l'adoption d'une nouvelle loi cantonale sur les indemnités et les aides financières entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 : l'OPAGE est désormais responsable de l'ensemble des questions liées à l'affectation des soutiens financiers issus de ce fonds. Concrètement, les demandes font d'abord l'objet d'une analyse au sein de la filière concernée, puis doivent être approuvées par le Conseil de fondation de l'OPAGE et, le cas échéant, intégré au budget de ce dernier. En dépit de son appellation donc, la commission d'attribution n'attribue plus grand-chose et fonctionne essentiellement comme une arène de validation des orientations prises par l'OPAGE. D'autre part, un manque de volonté politique des successeurs de Robert Cramer explique également le fait que cette commission n'ait jamais pleinement joué son rôle. Reste que cette dernière existe, et qu'elle constitue un organe permettant une veille sur le développement de la marque et sur l'attribution concrète des fonds publics.

À la fois organe de communication de la marque, de promotion des produits agricoles genevois, et d'affectation des ressources financières, l'OPAGE a donc progressivement gagné en importance. Or, là où la commission d'attribution se voulait inclusive et collaborative, le conseil de fondation de l'OPAGE se compose exclusivement de personnalités issues des milieux agricoles traditionnels – AgriGenève, filières agricoles – et du Service de l'Agriculture, que l'on retrouve par ailleurs au sein de la commission technique (voir tableau 11). Il en résulte une forme de concentration des pouvoirs et une perception d'entre-soi difficile à remettre en cause pour les acteurs extérieurs. Cette impression est bien exprimée par l'extrait ci-dessous :

*« De toute manière c'est tous les mêmes, l'OPAGE ils sont dans les filières, au sein des Conseils d'administration. » (Extrait d'entretien, 2015, représentant de la Fédération romande des consommateurs)*

Ce phénomène est, par ailleurs, renforcé par une certaine asymétrie de ressources entre les différents acteurs en présence. D'un côté, les représentants des milieux agricoles traditionnels forment un socle solide, bien représentés au sein de l'ensemble des commissions et bénéficiant de vieilles habitudes de collaboration – ils ont des parcours et des intérêts économiques souvent similaires. Ils jouissent d'une certaine proximité avec l'administration cantonale et constituent, en outre, de fins spécialistes de l'univers agro-alimentaire suisse et genevois, dont ils ont une connaissance à la fois technique, politique et économique. D'un autre côté, les acteurs réunis autour de la notion de souveraineté alimentaire sont numériquement moins nombreux au sein des commissions et absents du Conseil de fondation de l'OPAGE. Ils sont en outre moins homogènes quant aux intérêts et aux valeurs défendus et partagent des liens moins étroits. Pour certains d'entre eux (consommateurs, syndicats), une certaine asymétrie d'information (en raison d'une spécialisation moins grande), un engagement reposant sur le volontariat et une certaine rotation dans les représentants constituent également des obstacles.

Ainsi dans les faits, le fonctionnement concret de la marque révèle une série de paradoxes : si GRTA est bien en mains publiques, les autorités s'appuient dans une large mesure sur des acteurs privés pour son administration ; si la composition des commissions est en apparence inclusive, celle-ci est relativisée par une certaine concentration et asymétrie de ressources. Cela se traduit, sur le terrain, par une frustration grandissante de la part des acteurs minorisés – certains envisagent d'ailleurs de se retirer, d'autres l'ont déjà fait – et par un risque que ces commissions ne jouent plus le rôle de concertation et de réflexion qui devrait être le leur.

## **Les quatre piliers de la marque, compromis originaux et ambitieux ?**

Cette dernière section interroge la manière dont les objectifs portés par les deux communautés d'acteurs se sont traduits au niveau des directives de la marque. Elle revient sur les quatre piliers de GRTA – la qualité, la proximité, la traçabilité et l'équité – pour interroger leurs déclinaisons en critères plus précis.

### ***La qualité***

Le premier pilier mis en avant est la qualité. Au-delà de la fraîcheur, de la diversité et du goût (évalués par la commission de dégustation et garantis par le respect des normes suisses en matière de commercialisation), ce principe renvoie au respect de l'environnement et au refus des plantes et animaux génétiquement modifiés (OGM). Cela se traduit principalement par l'obligation de respecter les exigences relatives aux modes de production fixées par la législation suisse (les prestations écologiques requises, PER). Ces PER fixent un certain nombre de contraintes liées à la garde des animaux, à l'équilibre du bilan de fumure, aux surfaces de compensation ou à l'utilisation des produits de traitement des cultures. Elles constituent l'un des socles de la politique agricole suisse en tant que conditions à l'octroi de paiements directs.

Sur le principe, la fixation de telles exigences ne constitue pas une plus-value substantielle par rapport à la législation en vigueur. Le bénéfice environnemental demeure faible dans la mesure où la plupart des exploitations agricoles suisses touchent des paiements directs et respectent déjà ces conditions – la part de terres exploitées conformément aux directives des PER est estimée à 98 % à l'échelle nationale ([USP, 2017](#)). De même en Suisse, l'utilisation des OGM dans l'agriculture fait l'objet d'un moratoire depuis 2005 (actuellement valable jusqu'en 2021). D'un point de vue procédural en revanche, la Directive générale prévoit la possibilité pour un Service de l'État (notamment celui en charge de l'environnement) de dénoncer des cas de non-conformité. La commission technique est alors informée et peut prendre des sanctions afin de pousser au respect de la législation.

Il n'en reste pas moins que, en l'absence de représentant de l'environnement dans le GT-SA ou dans les commissions instaurées par la suite, GRTA se caractérise par la volonté de ne pas privilégier un mode de production plutôt qu'un autre. Ainsi dans les faits, une tomate GRTA ne se démarque pas fondamentalement d'autres tomates suisses : elle répond aux normes de qualité usuelles et n'est pas soumise à des normes de production particulières (elle peut être issue aussi bien de l'agriculture biologique en pleine terre que d'une production plus intensive en hors-sol). Les produits certifiés GRTA ne revêtent en résumé pas de bénéfice environnemental ou qualitatif particulier et ces qualités sont essentiellement réputées être assurées par le biais de la proximité.

## **La proximité**

La proximité représente, justement, le deuxième pilier de la marque. Elle est essentiellement envisagée à travers le prisme de la provenance des produits et du lieu de leur transformation. Le périmètre de la marque est défini de manière stricte dans la Directive générale : il inclut le canton de Genève, ses zones franches<sup>1</sup>, et une partie du District de Nyon, dans le canton de Vaud. Les denrées labélisées doivent provenir de ce périmètre, les exploitations agricoles avoir leur siège à Genève ou dans les zones franches, et l'ensemble des étapes de transformation et de conditionnement y avoir été réalisées. À noter toutefois que cela ne concerne pas les matières premières nécessaires à la production comme les jeunes plants pour la production maraîchère, les fourrages pour l'alimentation du bétail ou autres intrants nécessaires à la production. Certaines dérogations peuvent en outre être accordées pour des matières premières non disponibles (jusqu'à 10 % du poids brut d'un produit transformé) ou lorsque les infrastructures nécessaires à la transformation sont absentes. Ces conditions de provenance plutôt strictes – elles sont par exemple plus strictes que les exigences issues de la législation nationale sur les indications de provenance – ont permis de redynamiser certaines filières et de développer de nouvelles activités de commercialisation (vente directe) et de transformation (pressoirs, abattoir, malterie, huileries, etc.), ainsi que de diversifier la production. En cela, la marque est exemplaire.

Toutefois, en l'absence de critères sur la typicité des produits ou les circuits de commercialisation, c'est bien sur une proximité géographique plutôt que sociale que la marque s'est positionnée. Elle ne met pas en avant un terroir, même si elle est parfois présentée comme telle, mais repose sur un critère régional. Elle ne suppose pas nécessairement de rapprochements entre producteurs et consommateurs, mais vise à indiquer à ces derniers que les produits sont issus de la production genevoise et alentours. Là où, dans les circuits de l'agriculture contractuelle, la proximité passe par une rencontre physique, ou tout au moins par un engagement contractuel à long terme, la rencontre entre le consommateur et les produits GRTA a essentiellement lieu dans des circuits de commercialisation traditionnels, principalement chez les grands distributeurs (Migros, Coop, Manor) ou dans la restauration collective (cette dernière constituant depuis 2011 un secteur majeur d'expansion de la marque). Le développement récent de fermes urbaines (espaces publics réunissant lieu de production, transformation, commercialisation et sensibilisation) et de la restauration collective (comme lieu de sensibilisation, en particulier des enfants) tendent toutefois à montrer que certaines évolutions ont lieu sur ces questions.

De manière générale, une telle conception s'inscrit pleinement dans la vision de milieux proches du référentiel agricole dominant. La proximité y est avant tout conçue comme un rapport entre un produit et une provenance, avec la volonté d'orienter les consommateurs vers ces produits. La diffusion dans la grande distribution constituait pour ces acteurs un objectif de départ. Elle représente un indicateur du succès de la marque :

---

<sup>1</sup> Les zones franches ont été créées dès le XIX<sup>ème</sup> siècle pour garantir la libre circulation des denrées alimentaires, nécessaires à l'approvisionnement de Genève à travers la frontière en supprimant les taxes douanières. De nombreux agriculteurs suisses exploitent des terres dans ces zones et le marché genevois constitue un débouché majeur pour les matières premières qui y sont produites. Ces zones franches constituent une superficie importante (environ 540 km<sup>2</sup>) pour le canton de Genève (240 km<sup>2</sup>).

*« Il fallait qu'on fidélise les consommateurs aux produits genevois, qu'ils sachent quand ils arrivent à la Migros la différence entre une tomate genevoise et une autre. » (Extrait d'entretien, 2016, représentant de la chambre d'agriculture genevoise)*

Pour les autres en revanche, qui se réclament de la souveraineté alimentaire, la proximité était davantage envisagée en tant que lien social, comme une manière de rapprocher consommateur et producteur et de se réapproprier les filières. Le succès commercial de la marque est ainsi vu avec une certaine réserve.

*« Ce que je trouve dommage c'est que cette rencontre entre les consommateurs et les produits se fait à la Migros. » (Extrait d'entretien, 2015, représentant de la Fédération romande des consommateurs)*

*« L'ironie du sort c'est qu'on se retrouve un peu avec un label qui tapisse les trams et puis les cageots Coop et Migros, mais après derrière qu'est-ce qu'il représente vraiment ? Pour moi il indique que ça vient d'ici et de la zone franche, mais il ne m'indique pas beaucoup plus malheureusement. » (Extrait d'entretien, 2016, représentant d'Uniterre)*

Cette limitation à une dimension principalement géographique constitue, à notre sens, un indicateur de la difficulté des groupes se réclamant de la souveraineté alimentaire à faire entendre leurs revendications.

### **La traçabilité**

Le troisième pilier consiste en un impératif de transparence et de traçabilité « de la ferme à la fourchette ». Sur ce point, des exigences strictes ont été adoptées : le nom et l'adresse du fournisseur doivent être mentionnés, de même que la provenance des matières premières hors périmètre. Le mode de production doit en outre être clairement indiqué, et figurer dans le même champ visuel que le signe identitaire de la marque en cas de production en hors-sol. Il s'agit là d'une exigence qui dépasse les dispositions légales en vigueur, de même que les pratiques de marques similaires. Cette transparence permet en outre d'offrir un soutien à l'action publique dans d'autres secteurs (environnement, santé publique) dans la mesure où, d'une part, cet étiquetage permet de remonter facilement aux producteurs et où, d'autre part, la marque constitue un moyen de pression sur ces derniers.

Cette plus-value peut être vue comme le résultat d'un compromis. Dans un canton à forte tradition maraîchère, où les volumes sont principalement issus de la production hors-sol, l'opposition de points de vue a dans un premier temps été marquée sur l'inclusion ou non d'un tel mode de production. D'un côté, certains déploraient l'absence de lien entre l'agriculture hors-sol et la notion de terroir, la confusion potentielle dans l'esprit des consommateurs, l'absence de qualité gustative intrinsèque ou le type de pratiques agricoles que cela sous-entendait (acteurs structurés autour de la souveraineté alimentaire). De l'autre, la réalité du terrain et la nécessité de valoriser l'économie locale, le statut de leader de l'agriculture genevoise sur ce marché de même que les efforts réalisés au niveau des techniques de production étaient mis en avant (filières agricoles, Service de l'agriculture). Au final, la volonté d'avoir une marque économiquement robuste l'a emportée sur les autres considérations, avec en contrepartie la mise en place d'exigences strictes en matière d'étiquetage. L'influence de la FRC, d'Uniterre et des Jardins de Cocagne n'y est pas étrangère. La présence du chimiste cantonal, impliqué au sein du GT-SA puis de la commission technique, a également pu jouer un rôle à cet égard, de par sa sensibilité – et sa crédibilité – sur ces questions.

Ainsi dans les faits, si GRTA n'a pas pour objectif de mettre en avant un mode de production plutôt qu'un autre, il garantit un niveau de traçabilité et de transparence élevé. On retrouve des compromis de nature similaires sur la question des zones franches (admises dans le périmètre de la marque pour autant que cela soit indiqué) et des dérogations qui ont pu être ponctuellement accordées lorsque la transformation ou le conditionnement d'un produit n'apparaissait pas possible au sein du périmètre de la marque.

### **L'équité**

La question de l'équité, dernier pilier de la marque, se décline à travers deux objectifs fixés par la Directive générale. Il s'agit d'une part d'améliorer les conditions de travail tout au long de la chaîne de production. Concrètement, cela se traduit par l'obligation pour les exploitations produisant ou commercialisant des produits labélisés de respecter les exigences des conventions collectives et du contrat-type de travail en vigueur dans l'agriculture. Le respect de cette condition peut être contrôlé en tout temps en exigeant une attestation de l'Office cantonal compétent, et peut être un motif de sanction voire d'exclusion. Sur ce point à nouveau, la marque vient donc soutenir l'action publique en permettant d'offrir un moyen de pression sur les exploitations qui ne respecteraient pas leurs engagements sociaux.

D'autre part, la marque entend garantir des « prix négociés rémunérateurs ». Initialement, cet objectif se traduisait par l'obligation de négocier des prix au sein de chacune des filières. Cette obligation constituait sans nul doute le succès principal des acteurs se revendiquant de la souveraineté alimentaire, pour qui cette question constitue l'un des combats majeurs. Rares sont toutefois les filières à avoir effectivement négocié de tels accords. Seules celle des céréales issues de l'agriculture biologique, au terme d'âpres négociations impliquant un blocus des livraisons, et une partie de la filière laitière (démarche « lait équitable » initiée sous l'impulsion d'Uniterre) sont concernées. Dans d'autres (céréales, élevage), une plus-value a été obtenue, mais les volumes totaux demeurent faibles. Ce n'est pas tant que les négociations sur des prix rémunérateurs auraient échoué dans les autres filières ; elles n'ont simplement pas eu lieu. Face à un tel décalage avec la réalité, à l'opposition constante de certains milieux et à la polarisation marquée que suscitait la question, l'obligation a été remplacée après quelques années par une *possibilité* de négocier qui relève plus de la déclaration d'intention que de la volonté d'aboutir effectivement à des accords.

Cette question des prix rémunérateurs est probablement la plus emblématique de l'incompatibilité des visions du monde qui opposent les communautés d'acteurs en présence. Ce point a été âprement, et régulièrement, discuté en commissions sans qu'un compromis ne puisse être trouvé. Au-delà des intérêts des uns et des autres, c'est bien de systèmes de valeurs antagonistes, voire irréconciliables, dont il s'agit. Pour les uns, le prix rémunérateur est le prix du marché, point final. Il est régi par la loi de l'offre et de la demande et l'intérêt d'une marque de garantie est de diversifier l'offre pour pouvoir maintenir, dans le meilleur des scénarios gagner, des parts de marché. Rien ne sert de négocier si l'on ne peut pas écouler :

*« Cette marque permet déjà de garder des parts de marché, ce qui est diaboliquement important. Parce que c'est bien joli de vouloir revendiquer des prix, par contre si on ne maintient pas les parts de marché on est mort. » (Extrait d'entretien, 2016, représentant de la chambre d'agriculture genevoise)*

Pour les autres, le prix rémunérateur est celui « qui permet de rétribuer correctement le travail de la famille paysanne tout en couvrant les coûts [de production] » (Uniterre, 2013, p. 21). Selon cette vision, le prix fixé par la loi de l'offre et de la demande est, dans des marchés globalisés, « complètement artificiel » (*idem*, p. 3). Il est sans lien avec la réalité des coûts de production, d'où la nécessité d'une négociation active. Dans cette optique et pour les acteurs se réclamant de cette lecture, la véritable plus-value de GRTA aurait dû être de favoriser de telles négociations à l'échelle de chaque filière : pas d'accords sur les prix, pas de label. L'affrontement autour de ces questions était total, et a débouché sur une impasse.

*« Ça devenait un peu fatigant, parce qu'ils en avaient ras le bol d'entendre mes discours sur les prix rémunérateurs, et moi j'en avais ras le bol d'avoir leurs arguments. C'était sympa, mais les dés étaient jetés. » (Extrait d'entretien, 2016, représentant des Jardins de Cocagne)*

## 8.4. Discussion

GRTA s'inscrit dans la continuité d'une stratégie d'intégration de l'agriculture dans les politiques publiques genevoises, visant à préserver les terres agricoles et à redynamiser l'agriculture régionale (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017). Plusieurs dimensions situent le cas à l'interface des notions d'agriculture urbaine et de souveraineté alimentaire (concept dont la marque se réclame d'ailleurs explicitement) : sa volonté de (re)penser les relations entre urbain et rural à l'échelle de l'agglomération genevoise d'abord, en prenant comme porte d'entrée non pas la mise en culture de la ville en tant que telle, mais bien ses interactions avec les territoires agricoles ; son intégration dans le territoire de la régulation urbaine ensuite, à travers son statut d'instrument d'action publique central de promotion et de développement de l'agriculture ; ses objectifs de concertation et sa volonté de mise en marché à l'échelle locale, enfin.

S'il se déploie à l'échelle d'un contexte bien spécifique (suisse et plus précisément genevois), le cas témoigne par ailleurs des changements de logique et d'ambition plus généraux décrits en introduction. D'un côté, GRTA constitue le fruit de la volonté de certains mouvements paysans et citoyens de pénétrer des sphères décisionnelles plus larges et, ainsi, augmenter la résonance des valeurs qu'ils portent. Une initiative populaire, déposée au niveau fédéral par Uniterre en mars 2016 et sur lequel le peuple suisse devra se prononcer en 2018, participe de la même logique. D'un autre côté, la création du GT-SA est issue d'une volonté politique forte, au plus haut de l'exécutif cantonal, démontrant la manière avec laquelle les autorités publiques (ou plutôt : certaines autorités, au premier rang desquelles le ministre et le Service de l'Agriculture) ont su se saisir du mouvement pour remettre la question agricole au cœur du débat politique. Enfin, le développement de GRTA est également symptomatique de la capacité des acteurs du secteur agricole plus traditionnel à se réappropriier les fenêtres d'opportunités ainsi ouvertes pour porter des objectifs (principalement économiques) qui leur sont propres.

La création de GRTA est donc le fait d'un processus décisionnel aux hybridations multiples, où se croisent logiques ascendantes (mobilisation paysanne et citoyenne) et descendantes (volonté politique), communautés d'acteurs se réclamant de systèmes de valeurs divergents (entre souveraineté alimentaire et référentiel agricole dominant), dimensions publiques et privées. Cette hybridation débouche sur une marque dont nous avons vu qu'elle était présentée comme singulière sous trois angles : son impulsion et sa contribution à la souveraineté alimentaire, sa gouvernance multi-acteurs (elle est en mains publiques et son exploitation repose sur une série de commissions collaboratives) et ses critères de garantie (qualité, proximité, traçabilité et équité).

L'analyse proposée, fondée sur une lecture en termes de référentiels et de communautés d'acteurs, visait à interroger le défi fait au référentiel dominant au sein du secteur agro-alimentaire suisse (organisé autour des piliers que sont la mise en marché, la différenciation et la multifonctionnalité) par des éléments cognitifs issus de systèmes de valeurs alternatifs (en l'occurrence la souveraineté alimentaire). Dans l'ensemble, l'exploration du cas invite à nuancer l'idée d'une hybridation du référentiel agricole dominant en relativisant chacune des trois singularités exposées ci-dessus. Nous revenons ici sur les contours des communautés d'acteurs en présence, sur le caractère de compromis que représente la création d'une marque de garantie, avant de faire un bref retour sur les deux hypothèses identifiées quant au potentiel transformatif des formes de gouvernance mises en place.

## **Frontières et homogénéité des communautés d'acteurs**

L'instauration du GT-SA, au printemps 2001, ouvre un espace d'interaction et d'action collective plus large que celui qui prévaut d'ordinaire au sein du secteur agricole. Ce groupe de travail est issu de la volonté politique de mettre autour d'une même table les élites agrariennes (chambre d'agriculture, représentants des filières, administration sectorielle) – fédérées par le référentiel qui s'est imposé au sein du secteur agricole suisse dans les années 1990 – et divers acteurs porteurs d'éléments cognitifs alternatifs et regroupés, dans le cas présent, autour de la notion de souveraineté alimentaire. Les acteurs issus d'autres secteurs de politiques publiques (environnement, santé publique) sont en revanche absents.

Construite sur une vision critique de la mondialisation, du néo-libéralisme et des circuits agricoles traditionnels, la souveraineté alimentaire porte autant de valeurs en rupture avec le référentiel sectoriel dominant. Alors que le second s'oriente vers des logiques de mise en marché des produits, d'entrepreneuriat et de multifonctionnalité, la première met l'accent sur la réappropriation locale, l'agriculture paysanne, la proximité sociale ou l'équité. De ces valeurs découlent des principes et instruments d'action qui sont également en rupture avec le référentiel agricole dominant. Là où ce dernier parle différenciation, promotion ou prestations écologiques requises, la souveraineté alimentaire met en avant les prix rémunérateurs, les circuits agricoles alternatifs ou le contrôle strict des modes de production.

Autour de ces valeurs se structurent des communautés d'acteurs dont les frontières et l'homogénéité ne doivent toutefois pas être surestimées. D'une part, l'imperméabilité des deux communautés d'acteurs demeure relative : des échanges et des collaborations existent, certains paysans sont membres à la fois d'AgriGenève et d'Uniterre, certaines personnalités passent de l'un à l'autre. Les différentes commissions sur lesquelles repose la marque (tableau 11) sont, en outre, composées d'acteurs qui n'entrent pas pleinement dans la dichotomie proposée. Ces derniers dépassent les communautés en présence tout en partageant, pour certains, tout ou partie de leurs valeurs. Ainsi les grands distributeurs s'inscrivent-ils par exemple, en termes de valeurs et de stratégies commerciales, pleinement au sein du référentiel agricole dominant, dont ils sont devenus l'un des acteurs influents. Leurs intérêts économiques ne sont, toutefois, pas toujours en ligne avec ceux portés par les milieux agricoles et les confrontations existent.

D'autre part, l'homogénéité apparente des communautés d'acteurs doit également être relativisée. Ainsi, la position de rupture sous-entendue par la notion de souveraineté alimentaire agrège des acteurs aux intérêts hétéroclites, dont le point commun consiste sans doute à être en position marginale par rapport au référentiel agricole dominant. Autour du noyau dur que représentent Uniterre et les Jardins de Cocagne se fédèrent des entités plus généralistes telles que les syndicats ouvriers et les représentants des consommateurs. Quand bien même la ligne des uns et des autres est proche, la synthèse opérée n'est pas totale. Les points d'achoppement ne doivent, d'un autre côté, pas être surestimés et certains principes entrent dans une certaine mesure en résonance (multifonctionnalité, droit des consommateurs). C'est, précisément, sur de tels aspects que des compromis ont pu se construire.

## **Des médiateurs entre calcul politique et éthique professionnelle**

Il n'en reste pas moins que, si les frontières et l'homogénéité des communautés demeurent relatives, le fait de pousser leurs différents représentants à réfléchir autour d'un projet commun

n'allait pas de soi. Cela a nécessité une impulsion et un leadership politiques forts, principalement porté par le ministre écologiste Robert Cramer. Ce dernier, pour des considérations à la fois électorales (positionnement auprès des électeurs en fin de législature), partisans (sensibilité aux revendications émises) et politiques (volonté de doter Genève d'une loi-cadre sur l'agriculture), a su mettre en place les structures nécessaires au dialogue. Cette approche collaborative décidée au plus haut de l'exécutif a certainement participé au succès de l'ensemble du processus qui a suivi. Elle démontre toute la dimension politique que cache le rôle de médiateur revêtu par le ministre, pour lequel il s'agit de construire une légitimité à la fois personnelle et relative à la politique agricole cantonale.

Pour d'autres raisons, le chimiste cantonal a également joué un rôle important. Impliqué au sein du GT-SA puis président de la commission technique pendant de nombreuses années, il a représenté une figure unificatrice qui a contribué à l'aboutissement de certains compromis entre les communautés d'acteurs en présence (notamment sur les questions de traçabilité). Son éthique professionnelle, son expertise juridique et, surtout, son statut d'outsider en ont fait une personne écoutée et respectée de part et d'autre.

Pour des motivations relevant donc à la fois d'intérêts personnels, d'identité professionnelle et de valeurs plus profondes, ces deux personnalités sont parvenues à favoriser la concertation entre les différents courants en présence, permettant de dégager des terrains d'entente.

### **Une marque régionale comme point de convergence minimal**

Le compromis principal consiste en la mise en place d'une marque de garantie, envisagée comme un point de rencontre minimal entre les acteurs en présence. Bien qu'elle ne constituait à l'origine pas un objectif explicite, l'idée n'était pas nouvelle et semble avoir rapidement émergé. La possibilité de développer un « label social » est, ainsi, évoquée dans la presse quelques mois seulement après le lancement du GT-SA (Le Courrier, 2001), puis à nouveau en 2003 (Le Courrier, 2003). L'apposition de ces termes n'est pas anodine et illustre la manière avec laquelle cet instrument a pu être conçu à la croisée des systèmes de valeurs en présence. D'un côté l'idée d'un label apparaît en ligne avec la logique de différenciation et les tentatives antérieures promues par les acteurs proches du référentiel agricole dominant, visant à démarquer les produits issus de l'agriculture locale de la concurrence extérieure. D'un autre côté, la possibilité de placer le label en mains publiques plutôt que privées, ainsi que d'y apposer des critères de garantie pas uniquement fondés sur la provenance géographique, permet de l'inscrire davantage dans les valeurs de la souveraineté alimentaire.

En détaillant les différentes directives élaborées, nous avons vu que le label GRTA était particulièrement exemplaire sous l'angle de la proximité géographique (envisagée à l'échelle d'une région et qui transcende les frontières institutionnelles) et de la traçabilité, mettant en place des exigences plus strictes que la plupart des marques similaires (sur la provenance des matières premières, le lieu de transformation, l'étiquetage). Ces critères renforcent la crédibilité de la marque et lui permettent de participer au développement de diverses activités, impulsant une dynamique positive à l'ensemble de l'agriculture genevoise. La relocalisation de plusieurs filières constitue, clairement, un résultat direct de son succès économique.

Ce faisant, la marque n'évite toutefois pas de tomber dans une forme de *local trap* (Born et Purcell, 2006) qui associe la proximité géographique à toute une série d'autres qualités qui seraient intrinsèques. Ainsi, le lien de confiance supposément créé par cette proximité (« établir par la proximité un lien de confiance », dit la Directive générale), les performances environnementales

exemplaires de l'agriculture genevoise, ou les conventions collectives présentées comme « les plus généreuses au monde » (cela ressort de plusieurs entretiens) justifient les plus-values sur les autres dimensions (qualité et équité). Or sous ces aspects, un produit GRTA ne se différencie pas fondamentalement d'autres produits dont le processus de production aurait été réalisé dans le respect des normes sociales, qualitatives et environnementales prévues par la législation suisse ou les conventions collectives. La marque offre, sur ces points, un moyen de pression supplémentaire et un soutien à l'action publique. Elle ne fait toutefois pas le pas de plus que les mouvements à l'origine de la mobilisation de 2001 appelaient de leurs vœux. Ainsi, le rapport de proximité se construit entre un produit et un consommateur souverain davantage qu'il ne se déploie entre un paysan producteur et un consommateur citoyen. Par ailleurs, la rémunération des agriculteurs n'a pas fondamentalement et radicalement changé suite à l'instauration de GRTA, et la question du prix rémunérateur constitue indéniablement un échec.

### **Une hybridation marginale du référentiel sectoriel dominant**

Le contenu de ces critères de garantie illustre, à notre sens, le poids du référentiel dominant qui s'est imposé en Suisse durant les années 1990. Il semble ainsi que plus les revendications émises s'en soient éloignées, plus il ait été laborieux d'arriver à un résultat. D'un côté, les compromis et les plus-values obtenues s'inscrivent dans sa continuité : l'aspect environnemental reste dans la droite ligne de la politique agricole helvétique ; la volonté d'assurer une transparence et une traçabilité élevées entre en résonance avec l'idéal du consommateur souverain ; la notion de proximité géographique constitue l'un des piliers de la différenciation des produits promue par les élites agricoles. D'un autre côté en revanche, là où la distance était trop importante, le référentiel n'a pas été bouleversé. Cela vaut pour la question du contrôle plus strict des modes et des conditions de production, la création d'une proximité sociale plutôt que géographique, ou encore la mise en place de prix qui couvrent les frais de production.

L'hybridation du référentiel agricole dominant demeure donc marginale et la perspective d'un véritable renversement apparaît éloignée. Plutôt qu'un « processus aux bénéfices partagés où s'opère une réinvention commune » (Lardon et Loudiyi, 2014, p. 4), on observe un maintien de logiques corporatistes débouchant sur un déséquilibre en faveur des acteurs proches de ce référentiel. Les différentes commissions demeurent marquées par une représentation agricole organisée en filières, et leur mise en place ne se traduit pas par une érosion de l'influence du système dominant. Pour faire écho aux propos de Chiffolleau, Scarsi, et Moureu (2013), GRTA peut être vu comme une forme de réinvention locale des circuits longs, économiquement réussie, sans toutefois changer fondamentalement l'organisation des filières, jeter les bases d'une véritable démocratie alimentaire ou améliorer les revenus agricoles.

Ces constats confirment les résultats d'autres recherches menées ces dernières années. Ainsi dans un tout autre contexte (en Argentine), Gisclard et Allaire (2012) concluent que l'action politique autour de la souveraineté alimentaire permet de pallier certains effets négatifs du modèle agricole dominant sans, toutefois, entraîner une appréhension totalement renouvelée du fait alimentaire. Dans le contexte québécois également, Dale (2017) montre comment le processus d'institutionnalisation porté par les mouvements porteurs d'une vision radicale de la souveraineté alimentaire aboutit à une réappropriation par les acteurs dominants, qui en détournent le sens au service de leurs propres intérêts. Similairement à ce que nous avons observé, les acteurs du secteur agricole traditionnel se réapproprient les thèmes chers aux tenants de la souveraineté alimentaire (« prix équitable »,

« rapprochement des paysans et des citoyens ») afin de soutenir une logique essentiellement commerciale.

Au final, le cas GRTA se rapproche, comme les deux autres évoqués ci-dessus, davantage de la logique de la seconde hypothèse formulée. La souveraineté alimentaire représente avant tout, pour les acteurs issus du secteur agricole traditionnel, une machine à produire du consentement qui participe à renforcer et à légitimer le référentiel dominant. Si certaines valeurs portées par la souveraineté alimentaire se sont installées de façon parallèle, gagnant en visibilité et élargissant le débat, les équilibres n'ont pas été bouleversés.

## 8.5. Conclusion

Cet article interroge le défi fait au référentiel dominant dans le secteur agro-alimentaire suisse par des éléments cognitifs issus de cadres de référence alternatifs, en particulier des notions de souveraineté alimentaire et d'agriculture urbaine. Partant du constat d'un retour des questions agricoles et alimentaires dans les politiques des villes et des agglomérations, ainsi que de la mise en place croissante de dispositifs de gouvernance présentés comme collaboratifs en Suisse comme ailleurs dans le monde, le propos explore une étude de cas considérée comme particulièrement significative de ces tendances : la marque Genève Région - Terre Avenir dans la région genevoise. À travers ce cas, l'article questionne la déclinaison des rapports de force au sein des dispositifs de gouvernance mis en place, ainsi que leur capacité à engendrer des transformations profondes des systèmes agroalimentaires. En adoptant une approche fondée sur les référentiels d'action publique, il démontre à la fois les déséquilibres entre communautés d'acteurs et le caractère marginal des compromis qui sont trouvés : plus les revendications des acteurs porteurs de systèmes de référentiels alternatifs apparaissent éloignées du référentiel sectoriel dominant, plus il a été laborieux d'arriver à un résultat. Plutôt qu'à un renversement ou une remise en cause, on assiste dès lors à un renforcement et à une re-légitimation par le renvoi à la souveraineté alimentaire.

En faisant un pas plus loin, on peut affirmer que le passage d'un prisme agricole à ce que certains ont appelé une politique agri-alimentaire (Bonney et Brand, 2014) demeure très partiel, confirmant les difficultés d'une telle évolution. La construction du fait alimentaire à l'échelle genevoise continue, d'une part, à s'inscrire dans une logique sectorielle forte, entre lesquels les rapprochements sont plutôt rares. Ainsi GRTA reste-t-il cantonné au domaine agricole, alors que le secteur de la santé publique bénéficie de son propre label depuis les années 1990 déjà (« fourchette verte »). D'autre part, le passage d'une approche centrée sur la production à une prise en compte de l'ensemble des filières, échelons et sensibilités, si elle a bien lieu, ne surmonte pas totalement les obstacles. On observe, en particulier, un maintien des dynamiques corporatistes liées aux logiques de filières, ainsi que des asymétries de ressource en faveur de l'élite agrarienne traditionnelle. De même s'impose, plutôt que la reconnaissance de la « figure du consommateur citoyen comme acteur légitime » (Bonney et Brand, 2014, p. 101), une forme de participation qui demeure déléguée (les consommateurs sont représentés sans être directement présents) et passive (il s'agit de capter leurs préférences et leur consentement à payer davantage que de les impliquer). Il en résulte un maintien des déséquilibres dans les ajustements qui se jouent au sein et à la marge des dispositifs mis en place. Le système décisionnel s'ouvre peut-être, mais le pluralisme demeure, en d'autres termes, « concurrentiel et souvent asymétrique » (Faure et Teillet, 2011).



## 9. Article 4 – Entre écran de fumée et terrain fertile pour des politiques agricoles urbaines. La souveraineté alimentaire en Suisse comme concept nirvana.

**Auteurs** : Cyril Mumenthaler, Doctorant, Université de Lausanne – Institut de géographie et de durabilité. Thèmes et aires de recherche : agriculture urbaine, souveraineté alimentaire, aménagement du territoire, politique agricole, Suisse.

Joëlle Salomon Cavin, Maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne – Institut de géographie et de durabilité. Thèmes et aires de recherche : agriculture urbaine, urbaphobie, la ville des défenseurs de la nature, écologie urbaine, Suisse.

**Référence** : Mumenthaler C., Salomon Cavin J., 2018, Entre écran de fumée et terrain fertile pour des politiques agricoles urbaines. La souveraineté alimentaire en Suisse comme concept nirvana, *Urbanités*, 10.



Figure 48: Un chantier participatif ouvert au public à la ferme agroécologique de Rovéréaz, avec la ville de Lausanne en arrière-plan (Rovéréaz, 2017)

## 9.1. Introduction

La souveraineté alimentaire, dans le contexte suisse, est devenue la bannière incontournable de nombreuses initiatives d'agriculture urbaine ; elle vient ainsi ponctuer les discours associés à l'agriculture contractuelle de proximité<sup>1</sup> (ACP), à des jardins communautaires, des politiques locales alimentaires, des fermes urbaines, ou encore des labels régionaux. Bien qu'étant issue des mouvements paysans des Suds, la souveraineté alimentaire entre ainsi en écho avec les revendications des promoteurs de l'agriculture urbaine en Suisse. Mais que recouvre la souveraineté alimentaire dans ces initiatives ? Sans doute, de nombreuses aspirations et, pour certaines, antinomiques. Nombre d'acteurs y ont recours tel un leitmotiv alors même que les objectifs semblent varier d'une initiative à l'autre.

Notre hypothèse est que la souveraineté alimentaire constitue un terme suffisamment plastique et fédérateur pour que différents acteurs et politiques puissent s'y référer sans conséquence concrète sur leurs pratiques. C'est ce que François Molle nomme « concept nirvana » (Molle, 2008, 2012). Proche de l'objet frontière (Trompette et Vinck, 2009), il présente une « flexibilité interprétative » qui facilite la mise en relation d'acteurs aux opinions très divergentes. Ce concept constitue une clé de lecture de la double fonction qu'occupe actuellement la souveraineté alimentaire en Suisse : d'une part, un terrain fertile pour la négociation de politiques agricoles et alimentaires et, d'autre part, un « écran de fumée pour le maintien du statu quo » (Molle, 2008, p. 150, notre traduction).

En prenant comme exemple le contexte suisse, cet article propose ainsi une perspective critique sur la mobilisation de la souveraineté alimentaire dans les débats liés à la politique agricole et plus spécifiquement dans la promotion d'initiatives d'agriculture urbaine. L'agriculture urbaine dans sa relation aux mouvements alimentaires alternatifs et à la planification alimentaire a de plus en plus été étudiée ces dernières années, mais les liens entre ces mouvements et la souveraineté alimentaire commencent seulement à être explorés (Bowness et Wittman, 2017 ; Heynen et al., 2012 ; Tornaghi, 2016). En se concentrant sur l'analyse des discours qui entourent la souveraineté alimentaire, notre perspective vise à expliciter la diversité de ses acceptions dans le contexte suisse et, plus particulièrement, dans les initiatives publiques d'agriculture urbaine à Genève et à Lausanne<sup>2</sup>. Cette analyse s'est appuyée sur des entretiens réalisés avec des acteurs de terrain tant au niveau national que local (administrations, associations agricoles et de consommateurs, mouvements alimentaires, politiciens, agriculteurs, etc.), ainsi que sur une analyse documentaire (législation, rapports de l'administration, communiqués, etc.).

---

<sup>1</sup> ACP (agriculture contractuelle de proximité) en Suisse, AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) en France, CSA (community-supported agriculture) dans les pays anglo-saxons.

<sup>2</sup> Cet article ne porte pas sur l'élaboration de politiques publiques associées à la souveraineté alimentaire. Sur ce thème voir (Schweizer et Mumenthaler, 2017).

## 9.2. La souveraineté alimentaire, un concept plastique avec d'importantes marges d'interprétation

Le concept de souveraineté alimentaire a émergé dans les années 1980 au Mexique puis en Amérique centrale (Edelman, 2014), mais c'est à partir de 1996 qu'il prend une ampleur internationale avec sa mobilisation par la Via Campesina<sup>1</sup> lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). La souveraineté alimentaire est alors définie comme : « the right of each nation to maintain and develop its own capacity to produce its basic foods respecting cultural and productive diversity » (Via Campesina, 1996, p. 1)<sup>2</sup>. La définition de la Via Campesina, bien qu'ayant subi des évolutions majeures et parfois contradictoires, constitue la référence la plus reconnue du concept ; elle est ainsi reprise par 182 organisations à travers 81 pays (Via Campesina, site Internet)<sup>3</sup>.

La souveraineté alimentaire apparaît comme une alternative au concept de sécurité alimentaire qui s'est imposé après-guerre via la Banque mondiale, le FMI (fonds monétaire international), puis l'OMC (organisation mondiale du commerce) et se fonde sur des principes économiques tels que la libéralisation du commerce, la déréglementation et l'ouverture des marchés économiques (Patel, 2009 ; Schanbacher, 2010). Construite sur une vision critique de la mondialisation, de la sécurité alimentaire et des politiques agricoles traditionnelles, la souveraineté alimentaire se conçoit en rupture avec le référentiel agricole dominant. Alors que ce dernier s'oriente vers des logiques commerciales, d'entrepreneuriat et de multifonctionnalité, la souveraineté alimentaire se fonde sur la réappropriation locale, l'agriculture paysanne, la proximité sociale et l'équité, ainsi que sur l'idée que l'alimentation est un droit humain et non une marchandise (McMichael, 2014, p. 938).

La souveraineté alimentaire est souvent présentée comme le résultat de l'opposition de deux modèles (figure 49) : « celui, d'une part, d'une production paysanne basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles [...] ; celui, d'autre part, d'une production industrialisée, intensive, à grande échelle et basée sur le libre commerce et l'exportation » (Ziegler et al., 2002, p. 5). Les partisans de la souveraineté alimentaire revendiquent une réorganisation profonde des échanges agricoles fondés sur une « économie morale, globale et alternative » (McMichael, 2005, p. 290) en contre-pied au paradigme productiviste qui mesure la sécurité alimentaire en termes quantitatifs et monétaires sans prendre en compte le territoire de production et la manière dont est produite l'alimentation.

---

<sup>1</sup> Mouvement paysan d'importance internationale (164 organisations, 79 pays, plus de 200 millions de paysans).

<sup>2</sup> « le droit de chaque nation de maintenir et développer sa capacité de produire ses aliments de base dans le respect de la diversité des cultures et des produits. » (Via Campesina, 1996, p. 1, notre traduction).

<sup>3</sup> Par exemple, confédération paysanne, MODEF (Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux) en France ou l'Union Paysanne, National farmers union au Canada.



Figure 49 : Illustration de l'opposition entre le modèle paysan fondé sur la souveraineté alimentaire et le modèle industriel selon l'ONG OXFAM (OXFAM, 2013).

Si l'opposition entre « modèle paysan » et « modèle industriel » fonde clairement le principe de la souveraineté alimentaire, sa définition souffre, dès son origine, de faiblesses. Plusieurs auteurs (voir par ex. : Edelman et al., 2014 ; Patel, 2009) soulignent en effet que des éléments essentiels à la mise en œuvre d'une telle alternative agricole ont été insuffisamment explicités, laissant une marge d'interprétation importante ; c'est notamment le cas de la place du commerce international, des exportations et importations, le lien entre souveraineté alimentaire et autosuffisance alimentaire, la place de l'agriculture urbaine dans la construction de la souveraineté alimentaire ou encore le rôle de l'État. Un exemple souvent critiqué de la définition réside dans l'identité du souverain avec un glissement au fil des années de l'État-nation au peuple. Ainsi, la définition de la Via Campesina de 1996 identifiait « les nations » comme souverain, avant que « le peuple » ne prenne sa place dans les définitions suivantes<sup>1</sup>. Cette évolution marque un changement d'échelle dans les luttes pour la souveraineté alimentaire : d'une perspective avant tout internationale en opposition aux politiques de l'OMC, les revendications s'orientent vers des politiques plus locales centrées sur les paysans, les communautés et les personnes. De ce fait, la souveraineté alimentaire peut autant faire référence à la reprise en main de la problématique alimentaire par les États, qu'à la réappropriation des filières par les paysans et la population (Desmarais et Wittman, 2014). Elle légitime aussi bien des initiatives

<sup>1</sup> « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement adaptée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle place ceux qui produisent, distribuent et consomment la nourriture au cœur des systèmes et des politiques alimentaires, en lieu et place des exigences des marchés et des multinationales. » (Nyéléni, 2007).

portées par des paysans que des politiques publiques qui s'inscrivent dans les cadres légaux nationaux et internationaux. Partant, on comprend que le caractère imprécis de ce concept rende possible son appropriation par des acteurs aux agendas politiques très différents et puisse tendre vers des formes d'application parfois divergentes.

### 9.3. Souveraineté alimentaire et agriculture urbaine comme mariage du rural et de l'urbain

Explorons à présent les liens entre agriculture urbaine et souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire est originellement issue des mouvements paysans ruraux alors que l'agriculture urbaine<sup>1</sup> est par essence urbaine. En dépit d'origines opposées, elles ont tendance, ces dernières années, à se rapprocher et à partager des valeurs et discours communs. Désormais, la souveraineté alimentaire est utilisée tant dans les contextes urbains que ruraux et relie un large éventail d'acteurs (McMichael, 2015).

Dans les discours qui accompagnent l'agriculture urbaine, on peut identifier des composantes-clés du discours de la souveraineté alimentaire : une volonté de reconnecter urbain et rural, de réinscrire les filières au sein des territoires, de reconnecter les citoyens à la production de leur alimentation et de démocratiser les systèmes alimentaires (Heynen et al., 2012). Ces composantes se retrouvent aussi bien dans le développement de circuits de distribution alternatifs issus d'initiatives citoyennes (AMAP, potagers urbains, etc.), que dans les initiatives soutenues par les autorités publiques (politiques alimentaires, fermes urbaines, etc.).

La liste des traits communs peut être allongée à loisir ; au même titre que la souveraineté alimentaire, l'agriculture urbaine est souvent mise en avant pour sa multifonctionnalité, sa contribution à la sécurité alimentaire, sa capacité à réconcilier consommateurs et producteurs, ou à combler la « fracture métabolique » (McClintock, 2010 ; Wittman, 2009). Un point de convergence central réside dans la reterritorialisation de la production et de la consommation ainsi que dans la maîtrise des filières par les producteurs et consommateurs (Edelman, 2014).

Inventée dans le rural, la souveraineté alimentaire semble parfaitement correspondre aux revendications de l'agriculture urbaine : « There is a resonance here, expressed in the urban context, to what have been characteristically constructed as 'rural' food sovereignty struggles: Struggles over access land, over environmental conditions, over state regulations, and market constrictions. We



Figure 50: La souveraineté alimentaire comme dialogue entre paysans et consommateurs (Alliance pour la souveraineté alimentaire, 2017)

---

<sup>1</sup> Au sein du terme d'agriculture urbaine, nous englobons tant les pratiques agricoles intraurbaines que périurbaines ou rurales qui entretiennent des relations fortes avec la ville (Fleury et Donadieu, 1997). En d'autres termes, l'agriculture urbaine, outre sa localisation à proximité de la ville, est caractérisée par ses fonctionnalités et son intégration dans la gouvernance urbaine (Nahmías et Le Caro, 2012) ; elle comprend alors les activités agricoles intraurbaines et les « systèmes agricoles des périphéries urbaines qui sont influencés et se transforment du fait de leur proximité avec la ville » (Salomon Cavin et Niwa, 2011).

name these affinities and social processes of alignment urban agrarianism. » (Bowness et Wittman, 2017, p. 10)<sup>1</sup>.

L'agriculture urbaine aurait le potentiel d'amplifier la solidarité entre urbains et agriculteurs ou, pour reprendre les termes de Bowness et Wittman (2017, p. 3), de cultiver un « agrarisme urbain ». Il n'est donc guère étonnant que l'agriculture urbaine soit présentée, dans la littérature, comme un moyen de mise en œuvre de la souveraineté alimentaire (Wegmuller et Duchemin, 2010) ou qu'elle soit associée à une lutte plus large pour changer profondément le système alimentaire urbain et atteindre la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire (Heynen et al., 2012 ; Tornaghi, 2016).

## 9.4. La souveraineté alimentaire en Suisse : appui de politiques agricoles très différentes

Initialement portée en Suisse par des mouvements *bottom-up* (ACP, syndicat paysan Uniterre) à la fin des années 1990, puis au début des années 2000, la souveraineté alimentaire a permis de renouveler le discours dominant de la politique agricole qui reposait sur le concept de sécurité alimentaire. Elle a rapidement été institutionnalisée tant au niveau national que local, avec des sens qui peuvent fortement varier.

Le syndicat agricole Uniterre<sup>2</sup> a introduit la souveraineté alimentaire dans les discours relatifs aux politiques agricoles en Suisse depuis une quinzaine d'années et s'engage pour une mise en application de celui-ci tant au niveau international, national que cantonal. Il prône une vision de la souveraineté alimentaire à l'appui d'une agriculture paysanne et de proximité, avec une référence explicite à la Via Campesina :

*« Nous revendiquons l'application des critères qui définissent la souveraineté alimentaire tel qu'ils ont été définis en 1996 par ce même mouvement [la Via Campesina], à savoir, des prix en lien avec les coûts de production, un système productif et commercial durable et l'accès à la terre, entre autres. » (Secrétaire d'Uniterre, cité dans Equiterre info, 2013, p. 7).*

Uniterre a également déposé en 2016 une initiative populaire<sup>3</sup> (« Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ») pour inscrire la souveraineté alimentaire dans la Constitution fédérale (Vuilleumier, 2017). Cet ajout viserait à transformer en profondeur la politique agricole suisse en l'orientant notamment vers le renforcement de la production locale et des circuits courts, de l'agriculture paysanne et la mise en place de prix rémunérateurs.

---

<sup>1</sup> « Il y a ici une résonance, exprimée dans le contexte urbain, à ce qui a été construit de façon caractéristique comme des luttes pour la souveraineté alimentaire "rurales" : des luttes pour l'accès à la terre, sur les conditions environnementales, sur les réglementations étatiques et les restrictions du marché. Nous appelons ces affinités et ces processus sociaux d'alignement agrarisme urbain. » (Bowness et Wittman, 2017, p. 10, notre traduction).

<sup>2</sup> Syndicat agricole minoritaire (le syndicat dominant est l'Union suisse des paysans) membre de la Via Campesina surtout actif dans la partie francophone de la Suisse.

<sup>3</sup> En Suisse, l'initiative populaire est un droit civique qui permet à 100 000 citoyens de proposer une modification totale ou partielle de la Constitution fédérale qui sera soumise à une votation populaire.



Figure 51: Manifestation pour la souveraineté alimentaire organisée par Uniterre et les ACP en ville de Genève (Uniterre, 2013)

De son côté, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) présente la souveraineté alimentaire comme un élément-clé de la politique agricole suisse 2014-2017 (OFAG, 2011), tout en maintenant la ligne menée depuis les années 1990. Contrairement à la position d'Uniterre, les instances fédérales sont opposées à une vision de la souveraineté alimentaire comme rejet de la libéralisation des marchés agricoles ou qui vise à redynamiser l'emploi dans l'agriculture. Elles considèrent que les revendications portées par ce mouvement sont satisfaites par la politique agricole actuelle, caractérisée par l'amélioration de la compétitivité et de la productivité de l'agriculture suisse, sans remettre en question la libéralisation des marchés agricoles et l'évolution structurelle (diminution du nombre d'exploitations). Cette posture est en opposition à de nombreux points (accès à la terre, création d'emplois, prix rémunérateurs, proximité sociale entre producteurs et consommateurs, etc.) défendus par Uniterre et les acteurs des ACP au nom de la souveraineté alimentaire.

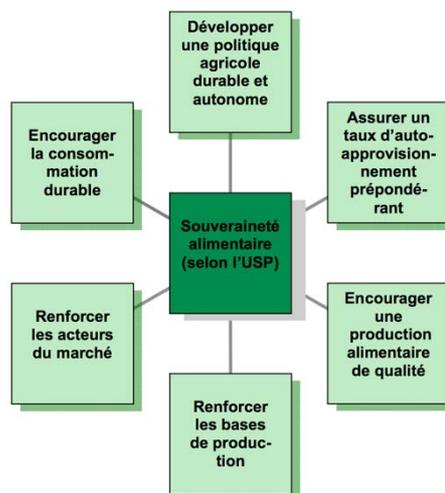


Figure 52: Les six axes de la souveraineté alimentaire selon l'Union Suisse des Paysans (USP, 2011, p. 3)

L'Union Suisse des Paysans (USP, principale organisation agricole suisse) mobilise quant à elle la souveraineté alimentaire à l'appui d'une vision plus proche de la sécurité alimentaire, voire de l'autosuffisance alimentaire, principes hérités de la Seconde Guerre mondiale (Cogato Lanza, 2009). Selon l'USP, la souveraineté alimentaire vise à tenir compte des besoins des consommateurs en

produits du pays diversifiés, durables et de haute qualité, dans le but d'assurer un « taux d'autoapprovisionnement »<sup>1</sup> prépondérant (USP, 2011). Soutenue par des représentants de droite comme de gauche, cette lecture permet de défendre une politique d'autosuffisance alimentaire. À l'instar de ce que constate Dale (2017) à propos de l'institutionnalisation de la souveraineté alimentaire au Québec, la souveraineté alimentaire est aussi assimilée à l'autosuffisance alimentaire. Par exemple, pour l'Union Démocratique du Centre (UDC, droite populiste [Mazzoleni, 2008]), la souveraineté alimentaire est considérée comme un élément essentiel d'une politique visant l'indépendance nationale. Elle « exige une politique agricole clairement définie qui garantit la pérennité de l'agriculture et de la paysannerie indigènes », et s'oppose aux « tentatives d'instaurer un libre-échange agricole global » (UDC, 2009).

Le concept a clairement pénétré le discours de multiples acteurs de l'arène de la politique agricole en Suisse qui ne se privent pas de le mobiliser. Les débats récents (septembre 2017) autour d'une initiative populaire visant à garantir la « sécurité alimentaire » du pays, lancée par l'USP, l'ont bien montré : politiciens comme professionnels du monde agricole y ont fait constamment référence. Force est de constater que la souveraineté alimentaire est devenue un objectif incontournable des discours relatifs aux politiques agricoles. Cette réappropriation est également bien illustrée par des initiatives publiques locales d'agriculture urbaine.

## 9.5. Les exemples de Genève et Lausanne

La souveraineté alimentaire est également de plus en plus mobilisée au niveau local. Deux initiatives portées par les collectivités sont ici exposées plus en détail : un label agricole régional à Genève (Genève Région – Terre Avenir [GRTA]) et une ferme urbaine propriété de la ville de Lausanne ([la ferme de Rovéréaz](#)).

### La souveraineté alimentaire à l'origine d'un label agricole régional

Le Canton de Genève est très actif en matière d'intégration de l'agriculture dans les politiques territoriales (Ernwein et Salomon Cavin, 2014 ; Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017) ; il est précurseur dans l'intégration de l'agriculture à différentes échelles de l'aménagement urbain en Suisse. De plus, Genève constitue le berceau de l'agriculture contractuelle de proximité, la première initiative datant de 1978. Lancé en 2004, le label GRTA, propriété du Canton de Genève, constitue un élément clé de la politique agricole de la région. Il est présenté comme « une démarche originale consistant à promouvoir la souveraineté alimentaire de Genève » (Etat de Genève, 2015, p. 2) et repose sur quatre principes censés couvrir le spectre des valeurs de la souveraineté alimentaire (figure 53) : la qualité, la proximité, la traçabilité et l'équité ([Genèveterroire.ch](#)).

---

<sup>1</sup> Le « taux d'autoapprovisionnement » correspond au rapport entre la production indigène et la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. Il est l'équivalent du taux d'autosuffisance.



Figure 53: Lait entier GRTA. Au dos sont présentés les 4 grands principes de la marque (Photo : L. Cavin).

Ce label est le fruit d'un groupe de travail appelé « souveraineté alimentaire », réunissant milieux agricoles, représentants des consommateurs, syndicats et acteurs publics. Ce groupe de travail a été créé et présidé par le ministre cantonal de l'agriculture de l'époque (Robert Cramer, un écologiste) à la suite d'une manifestation organisée par le syndicat agricole Uniterre et certaines initiatives d'ACP genevoises (Tribune de Genève, 2014). Sous la bannière de la Via Campesina, cette manifestation réclamait une profonde réorientation de la politique agricole genevoise pour la rendre compatible avec les principes de la souveraineté alimentaire. Le groupe de travail s'est réuni pendant plusieurs années et a abouti, notamment, au lancement du label GRTA en 2004 (Schweizer et Mumenthaler, 2017).

Pour les acteurs à l'origine de la manifestation, ce label permettait la mise en œuvre des principes inhérents à la souveraineté alimentaire tels que le développement de prix rémunérateurs, de circuits agroalimentaires alternatifs et d'une proximité sociale entre producteurs et consommateurs. Un élément crucial est que cette acception-là de la souveraineté alimentaire était également soutenue par le ministre de l'agriculture de l'époque qui a bataillé en ce sens au parlement cantonal. Pour les acteurs plus traditionnels du secteur agricole (par exemple la Chambre cantonale d'agriculture, qui représente les différentes filières actives à l'échelle du canton), en revanche, la mobilisation du concept relevait davantage de l'opportunité de renforcer et de légitimer la politique agricole du canton que d'une volonté de réorganiser en profondeur la politique agricole cantonale : « Il ne faut pas s'attacher au nom. Effectivement, après il y a eu différents mouvements qui ont prôné cette souveraineté alimentaire. Je ne sais pas pourquoi on est parti de ça. Au départ, il n'y avait peut-être pas la même connotation qu'aujourd'hui. » (Extrait d'entretien, 2016, Représentant de la Chambre d'agriculture genevoise). Au sein du groupe de travail, ces différents points de vue se sont traduits par des débats parfois animés sur la teneur du cahier des charges et les principes à respecter pour pouvoir bénéficier du label. Des compromis ont pu être réalisés sur certains points (périmètre de la marque, transparence, traçabilité, etc.), alors que sur d'autres, cela s'est révélé impossible (prix rémunérateur, développement des systèmes alimentaires alternatifs, proximité sociale entre producteur et

consommateur, etc.). Par exemple, les logiques de prix ou les relations entre producteurs et consommateurs n'ont que peu été remises en question (Schweizer et Mumenthaler, 2017).

Alors que la démarche était mue, selon ces initiateurs, par une volonté de transformation du système alimentaire et agricole genevois au nom de la souveraineté alimentaire, le résultat peut paraître décevant. Dans une large mesure, la mise en place et le succès du label viennent légitimer une politique agricole cantonale reposant sur des logiques avant tout commerciales ; cette évolution était déjà sollicitée depuis les années 1990 par le secteur agricole traditionnel. Pourtant, il serait erroné de n'y voir qu'un simple prétexte puisque c'est bien au nom de la souveraineté alimentaire que des engagements inédits ont été pris : une traçabilité exemplaire (par exemple, le nom du producteur et le mode de production sont mentionnés sur chaque produit), la relocalisation de certaines filières de transformation (pressoirs, abattoir, malterie, huileries, etc.), l'obligation de respecter certains minima sociaux, ainsi que la diversification de la production.

### **La souveraineté alimentaire comme objectif vertueux pour une politique alimentaire urbaine**

La ville de Lausanne est également très active en matière d'agriculture urbaine ; un axe fort de son programme politique 2016-2021 vise à définir une « politique agricole urbaine ». Avec ses « potagers urbains » initiés en 1996, elle a été pionnière en matière de jardinage urbain en Suisse. Plus récemment, elle a lancé une véritable politique alimentaire urbaine axée sur un « Plan d'action pour une restauration collective municipale » qui vise à augmenter la consommation de produits locaux. Un des domaines dont la ville est propriétaire (ferme de Rovéréaz) a ainsi été dédié à la production de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ; cette production sera destinée en priorité aux cantines scolaires. Pour communiquer sur ce type d'actions, l'expression de souveraineté alimentaire est souvent mobilisée : « Dans son Agenda 21, la Ville se fixe comme objectif de faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation de ses habitants. Dans un marché mondial devenu impossible à maîtriser, c'est par des actions exemplaires que l'on peut redonner un sens aux notions de goût et de qualité. Mais aussi de faire entrer par la petite porte et, surtout, par l'estomac, la question de la souveraineté alimentaire. » (Ville de Lausanne, consulté en novembre 2017).

Le cas de la ferme de Rovéréaz se distingue de l'exemple genevois par le fait que la souveraineté alimentaire a été mobilisée au départ par l'acteur public, la ville de Lausanne, et non par les militants traditionnels de la souveraineté alimentaire (Uniterre, ACP). Dans les deux cas toutefois, la souveraineté alimentaire apparaît comme une visée originelle du projet. La ville a décidé de réorienter la vocation agricole du domaine et de soutenir un projet novateur alliant production agricole biologique de proximité, projets pédagogiques et sociaux. Dans l'appel à candidatures, la ferme de Rovéréaz est présentée comme instrument de mise en œuvre de la souveraineté alimentaire. Celle-ci n'est cependant jamais définie, et aucune mention n'est faite de la définition de la Via Campesina ou à celle plus locale d'Uniterre. Comme le montre la citation ci-dessous, elle a été par contre clairement associée à l'autonomie alimentaire.

« À ce stade, l'objectif est de faire de la campagne de Rovéréaz un lieu emblématique s'inscrivant pleinement dans la politique de développement durable de la Ville, tout en promouvant, en communiquant et en mettant en œuvre concrètement les grands principes de la souveraineté alimentaire, notamment ceux visant à renforcer l'autonomie alimentaire. » (Ville de Lausanne, 2014a, p. 12).

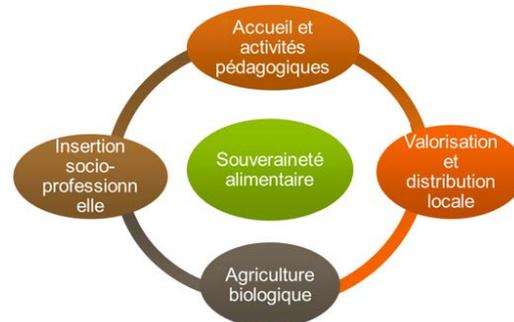


Figure 54: La ferme agroécologique de Rovéréaz, un projet ancré sur la souveraineté alimentaire (Poster présenté par le projet lauréat, 2016)

La sensibilisation aux questions de souveraineté alimentaire constituant un requis de fond lors de l'évaluation des projets, l'équipe lauréate pour la reprise du domaine en fait un principe central (cf. figure 54) autour duquel s'articulent les quatre axes du projet (production de proximité correspondant aux standards de l'agriculture biologique, activités pédagogiques, valorisation et distribution locales des produits agricoles, insertion socioprofessionnelle). Là encore, la définition demeure vague et implicite. Des entretiens avec des membres du projet montrent que leurs conceptions diffèrent en fonction des axes du projet. Pour la responsable des activités pédagogiques, la souveraineté alimentaire apparaît comme un véritable projet de société qui englobe l'ensemble des composantes de l'alimentation et implique un changement profond des modes de production et de consommation, alors que, pour les responsables du volet production, la souveraineté alimentaire se limite aux aspects de production et d'approvisionnement avec une production locale respectueuse de l'environnement et des relations directes entre producteurs et consommateurs.

Finalement, la souveraineté alimentaire va se matérialiser principalement par l'objectif concret de fournir les cantines scolaires. Un objectif très consensuel. Pour reprendre les termes d'un représentant de la ville, comment s'opposer à un projet qui vise à « nourrir les enfants de la ville avec des produits bio issus d'un domaine de la ville ? » (Extrait d'entretien, 2017, Représentant de la ville de Lausanne).

## 9.6. Discussion

Dans ces exemples à la fois nationaux et locaux, la souveraineté alimentaire apparaît comme un concept à la fois vertueux et plastique. Vertueux parce qu'il définit un horizon idéal que les sociétés devraient atteindre, l'enjeu n'étant pas nécessairement de l'atteindre, mais de s'en approcher, ce qui en fait un point de mire attractif et consensuel. Plastique parce que la définition de cet horizon, et la déclinaison concrète des moyens pour l'atteindre, varient fortement d'un cas à l'autre. C'est ce que François Molle nomme « concept nirvana » (Molle, 2008). À l'instar du développement durable ou de la bonne gouvernance, la souveraineté alimentaire offre, par ces deux caractéristiques, une alternative

positive à une situation problématique, « a vision whereby contradictions would be dissolved, negative impacts internalized, and antagonisms reconciled » (Molle, 2008, p. 132)<sup>1</sup>.

Le concept nirvana présente deux désavantages majeurs (Molle, 2008, p. 133) : d'une part, l'apparent consensus gomme « les dimensions politiques en se focalisant sur les bénéfiques » et, ce faisant, permet d'oublier « les coûts associés et la nature irréconciliable de nombreux objectifs affichés » (Molle, 2012, p. 233). Le label genevois et les multiples points de friction qui n'ont pu trouver de compromis valident ce constat. De même, le cas de la ville de Lausanne illustre parfaitement ce point : une mobilisation de la souveraineté alimentaire comme slogan fédérateur et vertueux, sans véritable estimation des implications concrètes de mise en œuvre. En effet, en raison de la loi sur des marchés publics, la collectivité ne peut par exemple pas garantir l'achat des produits de Rovéréaz et ne peut s'engager dans la fixation de prix rémunérateurs. Finalement, ce qui apparaissait comme le levier le plus évident de mise en œuvre du principe de souveraineté alimentaire est concrètement difficile à instaurer.

D'autre part, son importante plasticité permet une mobilisation par des acteurs aux visées opposées : « As they become global political currency, nirvana concepts are invested in, and reappropriated by, various constituencies as a means of forwarding their agendas or as a smokescreen for business-as-usual strategies » (Molle, 2008, p. 150)<sup>2</sup>. À l'instar du questionnement relatif au développement urbain durable (Mathieu et Guermond, 2011, p. 15), la souveraineté alimentaire, sous couvert des « pseudo habits neufs d'une prise de conscience », n'autorise-t-elle pas un « recyclage des anciens objectifs et des pratiques politiques donnant l'illusion de la conciliation » ? Les débats sur la souveraineté alimentaire au niveau national en sont révélateurs. Entre adeptes du libre-marché et défenseurs d'une agriculture de proximité, les définitions et conceptions de la souveraineté alimentaire varient fortement selon les acteurs qui la mobilisent. Elle se trouve aussi bien mobilisée à l'appui du retour d'une vision très nationaliste visant l'autosuffisance alimentaire que d'une vision altermondialiste et internationaliste des politiques agricoles.

Le cas de Genève illustre également cette réappropriation, par les acteurs des filières agricoles traditionnelles, d'opportunités ouvertes par les partisans de la souveraineté alimentaire. Ce mouvement, qui visait au départ à changer en profondeur le fonctionnement de l'agriculture genevoise, aboutit finalement à des revendications qui correspondaient aux démarches menées par les représentants de l'agriculture genevoise depuis les années 1990 (différenciation, proximité, traçabilité) sans remise en cause des logiques de prix ou des relations entre producteurs et consommateurs. Ce label peut être interprété comme le résultat d'un « consensus mou » (Molle, 2012) entre partisans de la souveraineté alimentaire et représentants traditionnels des milieux agricoles. La souveraineté alimentaire apparaît, in fine, comme un étendard ou une « machine à produire du consentement » qui permet de renforcer et légitimer les agendas politiques des représentants traditionnels des milieux agricoles (Schweizer et Mumenthaler, 2017). Au fil des négociations pour fixer les critères de la marque, les acteurs traditionnels du secteur agricole se sont réapproprié le concept pour le faire coïncider avec leurs agendas politiques.

---

<sup>1</sup> « une vision où les contradictions seraient dissoutes, les impacts négatifs internalisés et les antagonismes réconciliés » (Molle, 2008, p. 132, notre traduction).

<sup>2</sup> « Alors qu'ils deviennent des monnaies politiques globales, les concepts nirvana sont investis par, et réappropriés par, diverses circonscriptions comme un moyen de faire connaître leur programme » (Molle, 2008, p. 150, notre traduction).

Toutefois, et malgré ces critiques majeures, les concepts nirvana possèdent l'avantage considérable de permettre de rassembler des acteurs aux convictions parfois opposées autour de visées considérées par tous comme désirables. Ainsi, ils offrent des opportunités de négociation inédites à des acteurs qui ont, a priori, des valeurs et stratégies très différentes afin de porter un projet commun. La mobilisation du terme de souveraineté alimentaire a permis de mettre en place, dans les deux régions étudiées, des actions concrètes pour la reterritorialisation des filières agricoles, la reconnexion entre urbain et rural et, in fine, des politiques agricoles et alimentaires novatrices. Dans le cas du label genevois GRTA, l'existence du groupe « souveraineté alimentaire » démontre cette capacité fédératrice. Les actions de ce groupe ont permis la mise en place d'une véritable politique agricole à l'échelle de l'agglomération et de redynamiser l'ensemble de l'agriculture genevoise (Schweizer et Mumenthaler, 2017).

Pour conclure, reconnaissons que la souveraineté alimentaire et l'engouement croissant pour cette expression marquent le retour de l'alimentation dans les politiques agricoles et urbaines. Même s'il est important de souligner son utilisation par des agendas politiques parfois antagoniques, force est de constater qu'il constitue un élément moteur de la mise à l'agenda politique de l'agriculture urbaine et, par conséquent, un terrain fertile pour l'émergence de politiques agricoles et alimentaires urbaines novatrices.

Cet article est paru avant que la ville de Lausanne présente sa stratégie « agriculture urbaine » qui marque une évolution par rapport aux constats de cette recherche. La souveraineté alimentaire est pour la première fois clairement définie en faisant référence aux débats nationaux relatifs à la politique agricole (Uniterre et USP). L'agriculture urbaine y apparaît comme un outil pour réaliser des actions concrètes en matière de souveraineté alimentaire (notamment via le développement du jardinage urbain, des circuits courts et des outils de transformation), ce qui renforce le constat du rôle moteur que peut jouer la mobilisation de la souveraineté alimentaire dans la mise à l'agenda politique de l'agriculture urbaine.



## 10. Conclusion

À l'issue des différents chapitres et articles qui constituent cette thèse, il est temps de revenir sur les principaux résultats et de les mettre en dialogue avec la problématique et les hypothèses de départ. Pour rappel, cette thèse avait deux objectifs principaux : comprendre ce qu'est l'agriculture urbaine, plus précisément dans le contexte suisse, et analyser de quelle manière son irruption bouleverse les cadres de pensées et d'actions de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. Suite à un travail d'identification, de déconstruction des définitions et de typologisation de l'agriculture urbaine réalisé dans les premiers chapitres de la thèse, il s'agissait d'explorer de quelles manières des formes emblématiques d'agriculture urbaine bousculent les référentiels agricoles et aménagistes. Une première hypothèse était que les logiques de la politique agricole et de l'aménagement du territoire sont, à des degrés divers, transformées par l'agriculture urbaine et qu'il en émerge de nouvelles formes et stratégies agri-urbaines. Une deuxième hypothèse voyait, par contraste, l'agriculture urbaine comme un phénomène avant tout urbain, très éloigné des enjeux et problématiques agricoles, associé à de simples touches cosmétiques pour présenter les politiques actuelles comme plus durables.

### 10.1. Vers une identification et une typologie de l'agriculture urbaine en Suisse

Cette thèse permet de saisir ce que peut représenter l'agriculture urbaine en Suisse. L'analyse statistique et cartographique exposée dans le chapitre 2 a dégagé un certain nombre de spécificités de l'agriculture des aires urbaines (agglomérations statistiques). Elle met en évidence que certaines agglomérations, particulièrement celles de plaine (comme Genève, Zurich ou Lausanne), présentent des caractéristiques agricoles propres. Ces agglomérations subissent une pression importante en raison de la forte croissance urbaine, ce qui entraîne une importante diminution des surfaces, des emplois et des exploitations agricoles. Les agglomérations de plaine concentrent une plus grande proportion de surfaces maraîchères et moins de surfaces herbagères, ce qui va de pair avec une proportion moins importante d'exploitations pratiquant l'élevage et des cheptels plus petits. Les équidés y sont plus nombreux, ce qui peut s'expliquer par la demande urbaine. Il est également ressorti de l'analyse que les exploitations des agglomérations de plaine se caractérisent par plus d'emplois par hectare et par exploitation, avec plus d'emplois occupés par des membres extérieurs au noyau familial et par des femmes. L'agriculture des aires urbaines, particulièrement celle des agglomérations de plaine, est marquée par une diversification plus importante que le reste de l'agriculture suisse et se démarque par des types de cultures et des structures d'exploitations plus demandeuses d'emplois, d'une part en raison des demandes urbaines, mais aussi en raison des conditions de production plus favorables à certains types de cultures (maraîchères par exemple). Ces spécificités sont encore très générales, mais esquissent un premier portrait de l'agriculture des aires urbaines en Suisse.

L'analyse des cas de Genève, Zurich et Lausanne souligne l'importance croissante qu'occupe l'agriculture urbaine dans ces régions urbaines et la multiplicité de ses formes. Dans les trois régions, de nombreuses exploitations s'orientent vers la vente directe, des activités d'accueil, éducatives, sociales, etc. en relation directe avec la ville et les citoyens. Les initiatives d'agriculture contractuelle de proximité, forme emblématique de système alimentaire alternatif développant une proximité géographique et relationnelle entre producteurs et consommateurs, y sont également de plus en plus nombreuses, particulièrement à Genève. Leurs représentants constituent des acteurs centraux dans

le développement de l'agriculture urbaine genevoise ; ils sont à l'origine d'une politique agricole qui intègre la ville. Les fermes urbaines sont la forme emblématique d'agriculture urbaine qui se développe au sein des trois régions étudiées.

L'agriculture urbaine devient également un objet de politiques publiques. Les trois régions étudiées, avec des entrées différentes sur lesquelles nous reviendrons dans la partie suivante, mettent en place des politiques qui peuvent être chacune qualifiées d'agri-urbaines. Ces politiques agri-urbaines de plus en plus ambitieuses sont portées par des villes qui mobilisent l'ensemble du spectre couvert par l'agriculture urbaine (du jardinage amateur à l'agriculture professionnelle). Les villes de Zurich et Lausanne élaborent des politiques agricoles à l'échelle de leurs territoires (Landwirtschaftskonzept et politique agricole urbaine) qui intègrent jardinage et agriculture professionnelle et donnent une place à nombre des nouvelles formes d'agriculture (fermes urbaines, fermes de quartier, ACP, etc.). Genève développe une stratégie de promotion de l'agriculture régionale axée sur la relation ville-campagne avec l'originalité que toutes les initiatives sont portées par le service cantonal de l'agriculture et non par les services de la ville.

Le passage en revue des définitions scientifiques (chapitre 5) dresse un portrait international de l'agriculture urbaine. À l'instar de ce que l'on constate en Suisse, l'agriculture urbaine y englobe des réalités très différentes. Cette revue de la littérature identifie les critères, souvent implicites, à l'origine des multiples définitions (localisation, fonctions, destination de la production, acteurs impliqués et intégration dans le projet urbain). Grâce à cette explicitation, il est possible de mieux cerner l'étendue de ce que recouvre l'expression d'agriculture urbaine et en particulier de la différencier d'une agriculture non urbaine ou conventionnelle (cf. tableau 5, p. 83). Dans le cas suisse, cette distinction est particulièrement importante dans la mesure où une définition trop large de l'agriculture urbaine aurait pu aboutir à qualifier d'urbaine pratiquement toute l'agriculture suisse ce qui en aurait limité l'intérêt pour l'analyse.

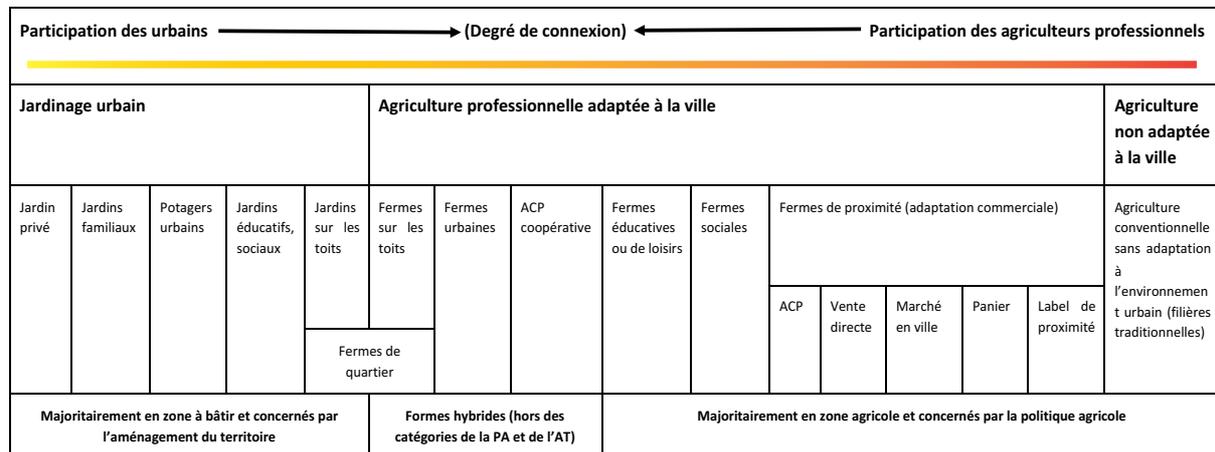


Figure 55: Typologie de l'agriculture urbaine en Suisse. Adapté de COST UAE.

La typologie de l'agriculture urbaine en Suisse (figure 55) constitue le deuxième apport principal de ce travail d'exploration de la notion. Élaborée sur la base des travaux menés dans le cadre du projet européen COST UAE Europe, celle-ci fait ressortir la diversité de ses déclinaisons dans le contexte suisse. Le caractère progressif de cette typologie (continuum) est particulièrement pertinent pour classer les formes d'agriculture urbaine, car le développement de l'agriculture urbaine rend les catégories traditionnelles (jardinage amateur et agriculture professionnelle/marchande) de plus en

plus poreuses, à l'image des fermes de quartiers, voire des fermes urbaines de manière générale, mais aussi d'initiatives de jardinage marchand. La typologie est conçue comme un cadre d'explicitation et d'analyse opératoire. Cela semble être le cas, puisque dans la présentation de sa politique agricole urbaine (Ville de Lausanne, 2018), la ville de Lausanne reprend ce continuum. Du jardinage à l'agriculture périurbaine, les projets sont identifiés selon le degré d'implication des citoyens et des agriculteurs professionnels, et distingués selon les politiques publiques concernées pour chaque type. Il en ressort des formes hybrides emblématiques qui n'entrent que partiellement dans les logiques urbaines et agricoles (fermes urbaines, fermes de quartiers, coopératives ACP, fermes sur les toits).

Partie d'une définition large de l'agriculture urbaine, l'analyse s'est concentrée sur des formes emblématiques d'agriculture urbaine qui se trouvent à cheval entre politique agricole et aménagement du territoire. Les fermes urbaines ont ainsi offert un terrain particulièrement fertile pour explorer l'invention de l'agri-urbain en Suisse (Poulot, 2014b) et observer la mise à l'épreuve des cadres de la politique agricole et de l'aménagement du territoire. Les fermes urbaines constituent des sortes de figures-types d'une agriculture multifonctionnelle en relation avec la ville et les citoyens (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017).

Les multiples discussions sur la définition de l'agriculture urbaine avec tous types d'acteurs (agriculteurs, urbanistes, techniciens, représentants agricoles, scientifiques, etc.), ainsi que les débats qui ont eu lieu à Genève (Mumenthaler et Salomon, 2017), ont fait ressortir que la définition de l'agriculture urbaine n'est pas consensuelle ni pour les milieux agricoles ni pour les urbanistes. Comme le relève Grimonprez (2016) : « L'agriculture urbaine, si séduisante soit elle, nous paraît présenter deux défauts majeurs : d'abord elle évoque (à tort ou à raison) un type particulier de production, expérimentale, récréative et peu productive, située dans les espaces interstitiels de la ville (toits, friches) ; ensuite, elle paraît trop clivante (opposant urbain et rural) et inaudible pour le monde agricole traditionnel ». En Suisse, avec une opposition récurrente de la ville et de l'agriculture (Salomon Cavin, 2012), l'expression amène de la confusion et braque un certain nombre d'acteurs. Le terme même d'agriculture urbaine, et particulièrement une définition large de l'agriculture urbaine qui inclut jardinage et agriculture marchande, heurte les sensibilités des milieux agricoles et, de fait, n'est que peu opératoire dans le contexte suisse. Il est alors primordial de trouver des définitions adaptées aux contextes locaux, à l'image du cas genevois.

## **10.2. Des conceptions différentes de l'agri-urbain dans les trois régions étudiées**

L'intégration de l'agriculture dans le projet urbain prend des formes très différentes selon les contextes étudiés. Les trois terrains d'étude révèlent que l'invention de l'agri-urbain en Suisse se matérialise par des conceptions variables : stratégie d'intégration de la ville dans la politique agricole à Genève, politique agricole urbaine centrée sur la qualité de vie et la biodiversité à Zurich et politique agricole urbaine centrée sur l'alimentation à Lausanne. Le schéma ci-dessous représente les principales étapes de l'invention de l'agri-urbain au sein des trois régions étudiées.

<b>Genève</b>	Première ACP (1978)	GT-SA (2001-2004)	Projet d'agglomération, volet paysage (2007)	Lexique AU et études fermes urbaines (2012-13)	Projet de quartier des Vergers (2014-2018)
		LPromAgr et GRTA (2004)	Projet agricole d'agglomération (2009)	Concours parc agro-urbain Bernex (2013)	
<b>Lausanne</b>	Premier plantage (1996)		Plan directeur des jardins familiaux et potagers (2011)	Plan d'action restauration collective (2014)	Politique agricole urbaine (2018)
				Préavis Rovéréaz (2014)	Programme de législation 2016-2021 (2016)
<b>Zurich</b>	Concept des espaces ouverts (1986)	Masterplan agriculture (2004)	Livre vert (2006)		Concept agriculture V2 (2016)
	Concept agriculture (1989)				

Figure 56: Principales étapes de l'invention de l'agri-urbain au sein des trois régions étudiées

Genève est le cas où l'invention de l'agri-urbain est la plus avancée. Tout d'abord parce qu'elle constitue le berceau de l'agriculture contractuelle de proximité (ACP) en Suisse avec la création des Jardins de Cocagne en 1978, avant que ce modèle ne se diffuse dans le reste du pays au cours des années 2000. Les réflexions menées au début des années 2000 par le groupe de travail souveraineté alimentaire (GT-SA), sous l'impulsion entre autres des représentants des ACP et du syndicat paysan Uniterre, constituent l'autre étape clé de cette invention. Elles ont en effet abouti à une politique agricole innovante intégrant la ville et au label GRTA.

Dans ce cas particulier, il s'agit d'une intégration d'abord de la ville dans la stratégie agricole suivie de celle de l'agriculture dans le projet urbain. Le rôle majeur du service de l'agriculture dans le développement de l'agriculture urbaine constitue une spécificité genevoise. Celui-ci est à l'origine de du lexique genevois sur l'agriculture (Ansaldi et Wegmuller, 2012 ; Ansaldi et Wegmuller, 2013), ainsi que de différentes études et visions stratégiques sur les fermes urbaines (Direction générale de l'agriculture, 2012 ; Direction générale de l'agriculture, 2013). Fait exceptionnel selon nos observations, l'agriculture urbaine a été une préoccupation d'acteurs agricoles avant de devenir celle d'acteurs urbains. C'est dans un second temps que l'agriculture urbaine est entrée dans le projet urbain à l'échelle du grand territoire via le volet agricole du projet d'agglomération qui aboutit à un « projet agricole d'agglomération », jusqu'à celles des projets de quartier et des parcs agricoles urbains comme celui de Bernex et sa ferme urbaine.

La politique agricole urbaine zurichoise se concentre, quant à elle, principalement sur les aspects de biodiversité et de qualité de vie. Elle est portée principalement par un service de la Ville, nommé Grün Stadt Zurich, et s'est construite progressivement à partir des années 1990 dans le cadre d'une réflexion sur la gestion des espaces ouverts (Freiraumkonzept). Il en est ressorti une première politique agricole urbaine (Landwirtschaftskonzept) qui reposait sur une volonté de maintien de la qualité de vie, de gestion des espaces ouverts urbains et de reconversion de l'ensemble des domaines de la ville à l'agriculture biologique. Cette vision a ensuite été formalisée dans le « livre vert » de la ville de Zurich (Grünbuch), dont le nom est révélateur de cette entrée centrée avant tout sur le paysage et la biodiversité. La politique agricole urbaine zurichoise a finalement évolué et intègre dans sa dernière version les multiples formes d'agriculture présentes sur le territoire de la ville (fermes urbaines, ferme de quartier, fermes privées, jardinage, etc.). Dans ce cas, l'invention de l'agri-urbain s'est concentrée d'abord sur les espaces verts avant de s'intéresser plus largement à l'agriculture. Cette politique reste toutefois très urbaine en considérant l'agriculture avant tout pour les aspects de qualité de vie et de biodiversité (Jahrl et Schmidt, 2017), plutôt que comme une activité économique à part entière.

À Lausanne, l'agriculture urbaine s'est longtemps concentrée sur le développement de plantages (potagers urbains), initiés par la Ville dès 1996. Ce n'est que récemment que la Ville a développé un

plan d'action pour la restauration collective (Ville de Lausanne, 2014b) et décidé de dédier un des domaines dont elle est propriétaire (Rovéréaz) à la production de fruits et légumes biologiques à destination des cantines scolaires (Ville de Lausanne, 2014a). La « politique agricole urbaine », lancée en 2018 par la ville de Lausanne et dont ces initiatives ont été les prémices, se caractérise par une vision alimentaire de l'agri-urbain et propose une conception large de l'agriculture urbaine en intégrant tant le jardinage urbain que l'agriculture professionnelle. Il est intéressant de relever que la ville de Lausanne cherche à développer une politique agricole « complémentaire » (ville de Lausanne, 2018) à la politique agricole nationale. Elle invite les villes à prendre part aux débats agricoles et à proposer des alternatives à l'échelle de leur territoire.



Figure 57: Trois conceptions différentes de l'agri-urbain

### 10.3. L'aménagement du territoire à l'épreuve de l'agriculture urbaine

L'analyse de ces cas a montré que l'agriculture urbaine s'insère dans les stratégies et politiques initiées tant par des acteurs urbains (projet d'agglomération à Genève, politique agricole urbaine à Lausanne et Zurich, aménagement agri-urbain au sein des quartiers dont les fermes urbaines sont des exemples emblématiques), qu'agricoles (loi sur la promotion de l'agriculture, label GRTA ou projet de développement régional à Genève). Mais, dans quelle mesure cette irruption de l'agriculture urbaine modifie-t-elle la manière de concevoir ces stratégies et politiques ? S'agit-il de modifications profondes qui correspondent à l'émergence d'un véritable agriurbanisme (Donadieu, 2014 ; Poulot, 2014a ; Toubanc et Poulot, 2018 ; Vidal, 2014 ; Vidal et Fleury, 2009a) ou de simples touches cosmétiques ? En d'autres termes, ces multiples initiatives permettent-elles une réelle remise en question des cadres de pensées et d'actions de l'agriculture et de l'aménagement du territoire ou ne sont-elles que superficielles ?

Du point de vue de l'aménagement du territoire, et de la ville de manière plus large, l'agriculture urbaine est indiscutablement à l'origine de multiples bouleversements et hybridations. L'agriculture est largement montée en puissance ces dernières années dans le paysage urbain suisse avec une intégration croissante de pratiques agricoles (amateurs et professionnelles) issues de la société civile ou des milieux agricoles, mais aussi avec l'émergence de stratégies et politiques agri-urbaines portées par les collectivités publiques. Désormais, nombreux sont les projets de quartier en développement qui intègrent des pratiques culturelles, du jardinage aux fermes urbaines, à l'image de Bernex ou de Meyrin (Genève), avec des villes qui soutiennent ce type de projets et imaginent des politiques.

Les deux premiers articles montrent que les fermes urbaines, et l'agriculture urbaine de manière générale, correspondent à d'indéniables changements de pratiques (de la conception à l'opérationnalisation) de l'aménagement du territoire. Les espaces agricoles sont désormais considérés pour les multiples fonctions qu'ils fournissent à la ville (récréatifs, productifs, éducatifs, etc.) par ces politiques urbaines et apparaissent comme des composants à part entière du projet urbain.

Le cas du projet de ferme urbaine de Bernex permet de dégager trois caractéristiques majeures de ces nouveaux aménagements agri-urbains qui modifient effectivement la façon de concevoir le projet urbain : une intégration de l'agriculture à plusieurs échelles (régions urbaines, villes et quartiers), une co-construction entre différents services cantonaux et avec les milieux agricoles, et, finalement, un mode alternatif de gestion des parcs publics.

Dans la continuité de ces caractéristiques sont identifiées quatre formes principales d'hybridation (de fonctions et d'usages ; d'affectations ; d'acteurs ; foncières) agri-urbaines. Les fermes urbaines constituent des espaces multifonctionnels qui combinent au minimum deux fonctions généralement séparées : la production agricole et le délassement. Elles appellent également à dépasser les cadres très rigides du zonage en développant des exploitations agricoles professionnelles et marchandes en zone à bâtir, ou des espaces publics destinés au délassement des populations urbaines en zone agricole. Dans le cas genevois, la mise en place de ces projets a été rendue possible par une co-construction entre divers acteurs qui remet en cause les logiques et carcans disciplinaires. Finalement, le développement de ces fermes urbaines bouleverse les modalités d'accès, de contractualisation et de gestion du foncier tant urbain qu'agricole.

Ainsi, les fermes urbaines, et l'agriculture urbaine de manière générale, marquent d'indéniables bouleversements des cadres de pensées et d'actions de l'aménagement du territoire. Elles représentent ainsi « un lieu original de négociation entre urbanisme et agriculture » (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2017) et constituent une illustration concrète d'un agriurbanisme compris comme la prise en compte « dans un même projet territorial des besoins et des désirs de la ville autant que ceux de l'agriculture, en évitant de s'éloigner des réalités sociales, économiques et culturelles de ces deux mondes. » (Vidal et Fleury, 2009a, p. 138). Ces formes d'agriurbanisme sont de plus en plus nombreuses en Suisse alors que de telles initiatives étaient pratiquement inexistantes au début des années 2000.

Ces projets reflètent une évolution de la conception et la gestion des espaces ouverts avec des espaces productifs et récréatifs conçus et pensés de concert par les collectivités publiques. Les frontières entre zone agricole et zone à bâtir sont brouillées et des jeux subtils avec les cadres réglementaires permettent de concrétiser des projets qui sortent des référentiels ordinaires.

Le rôle majeur qu'ont joué les acteurs agricoles, que ce soit les agriculteurs locaux, les représentants d'initiatives d'ACP et le service de l'agriculture, dans la conception et la mise en place de ces projets urbains est à souligner. Les agriculteurs et leurs représentants ont ainsi conquis une place inédite dans la conception et la gestion des espaces publics urbains contribuant à modifier la façon de penser et fabriquer la ville. L'exemple de Bernex, avec l'impulsion du service de l'agriculture et des agriculteurs de la commune pour développer un parc agro-urbain en lieu et place d'un parc public traditionnel, en est révélateur. Le quartier des Vergers à Meyrin est un autre exemple emblématique de co-construction et d'intégration de l'agriculture urbaine sous ses différentes formes dans la fabrique urbaine. Ce projet allie des espaces dédiés au jardinage, à la production maraîchère

marchande, des ateliers de transformation, ainsi qu'un supermarché paysan participatif géré par des agriculteurs de la région et des habitants du quartier et approvisionné par des producteurs locaux. Le travail de co-construction avec les milieux agricoles, les futurs habitants, la ville de Meyrin et le service de l'agriculture a rendu possible la conception de ce quartier autour de l'alimentation (« de la fourche à la fourchette »), marquant une évolution majeure de la logique de projet urbain. Dans l'intégration de l'agriculture et des problématiques alimentaires, la conception de ce quartier va beaucoup plus loin que la majorité des initiatives existantes en Suisse.

Les projets co-construits avec les milieux agricoles et la société civile initient de nouveaux métiers ainsi que de nouveaux modes de gestion des espaces ouverts urbains. La mise au concours d'un poste d'« agro-animateur-jardinier » pour la gestion des espaces ouverts du quartier (entretien, production, animation/sensibilisation) aux Vergers illustre l'émergence actuelle de nouvelles figures professionnelles agriurbanistes (Vidal et Vilan, 2008).

Outre des bouleversements en matière d'aménagement du territoire, les fermes urbaines transforment les logiques des collectivités urbaines en matière de contractualisation et de gestion des espaces ouverts urbains (Jarrige, Mumenthaler et Salomon Cavin, soumis). Les collectivités publiques établissent des contrats avec des agriculteurs pour l'entretien des parcs publics urbains et développent des conditions de bail spécifiques pour rendre accessibles à la population urbaine des domaines agricoles. Le cas de la ferme de Rovéréaz est particulièrement parlant sur ce point où, à nouveau, des jeux subtils en matière de contractualisation (baux et sous-baux avec différentes associations) ont permis de mettre en place un projet particulièrement innovant qui sort des logiques de fermage, mais aussi de gestion d'un domaine agricole traditionnel. Le parc agro-urbain de Bernex est un autre exemple de la modification de la logique de planification et de gestion d'un parc public urbain, avec l'installation d'une exploitation agricole au sein d'un parc public. Ce projet a initié une réflexion sur l'usage agricole des espaces publics en zone à bâtir sur la base de solutions réglementaires inédites, notamment avec la création d'une zone d'affectation spécifique pour la construction de la ferme au sein du parc.

Finalement, au-delà de modifier la façon de concevoir le territoire urbain et de pratiquer l'aménagement du territoire, l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines tend à faire évoluer l'engagement des villes en matière de politiques agricoles et alimentaires. Certaines villes prêtent à nouveau de l'intérêt à leur alimentation. La ville de Lausanne par exemple s'appuie sur le concept de souveraineté alimentaire pour favoriser une politique agricole et alimentaire urbaine : elle travaille au développement des liens avec ces fermiers ; elle prévoit des parcs d'agglomérations au sein d'espaces agricoles productifs ; elle s'investit dans une politique municipale de restauration collective et l'émergence de filières agricoles de proximité (Ville de Lausanne, 2018). Elle sort ainsi clairement des carcans traditionnels et revendique sa complémentarité à la politique agricole fédérale en proposant des alternatives au système actuel et en soutenant les agriculteurs de la région (Ville de Lausanne, 2018). L'agriculture urbaine apparaît dans ce cas comme un outil « pour réaliser des actions concrètes en matière de souveraineté alimentaire ». Serait-ce le signe d'une rencontre à venir entre politique agricole et urbaine ? Ce dernier point nous amène à la question suivante : dans quelle mesure l'agriculture urbaine bouscule-t-elle les référentiels et cadres agricoles ?

## 10.4. Le référentiel agricole à l'épreuve de l'agriculture urbaine

Du côté de la politique agricole, l'agriculture urbaine est également à l'origine de multiples changements et a fait évoluer la place de la ville au sein des logiques agricoles.

Genève constitue un cas particulièrement intéressant, car c'est un acteur agricole – le service cantonal de l'agriculture – qui va plus spécifiquement œuvrer au développement de l'agriculture urbaine via la loi sur la promotion de l'agriculture, le label GRTA et le développement du concept des fermes urbaines. La loi sur l'agriculture a explicitement promu les relations ville-agriculture que le label GRTA et les fermes urbaines vont participer à mettre en œuvre. L'agriculture urbaine fait ainsi nettement évoluer la façon de penser les politiques agricoles et l'agriculture de manière générale, et marque un retour de l'alimentation et de la ville dans la politique agricole. C'est bien ici la question urbaine qui entre dans la stratégie agricole cantonale. C'est, à ma connaissance, le seul canton à développer une politique agricole qui intègre explicitement la ville.

Dans le même ordre d'idée, la mobilisation du principe de souveraineté alimentaire et la volonté de ses partisans, qui partagent de nombreuses revendications communes avec l'agriculture urbaine (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2018a), a permis de renouveler le discours dominant sur l'agriculture.

Le label GRTA possède trois singularités majeures qui illustrent les bouleversements en cours des processus d'élaboration de politiques agricoles locales. Premièrement, il est issu de la rencontre d'initiatives citoyennes et paysannes se revendiquant explicitement du mouvement de la souveraineté alimentaire, notamment les initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (ACP), et d'une volonté politique forte. Cette rencontre s'est concrètement réalisée au sein du groupe de travail « souveraineté alimentaire » (GT-SA) qui a réuni milieux agricoles, représentants des consommateurs, syndicats (ouvriers et agricoles) et acteurs publics. La création du GT-SA était particulièrement novatrice pour l'élaboration d'une politique agricole cantonale. Deuxièmement, ce label présente la particularité d'être propriété non pas d'acteurs privés, mais du canton de Genève, et de reposer sur une gouvernance multi-acteurs intégrant des acteurs normalement absents de l'élaboration des politiques agricoles (ACP, représentant des consommateurs, syndicats ouvriers, etc.). Troisièmement, le label repose sur des critères de qualité novateurs (qualité, proximité, traçabilité, équité) qui le distinguent de labels comparables et sont porteurs d'une hybridation potentielle du référentiel dominant. Les conditions de provenance et de traçabilité plutôt strictes fixées par le label ont permis de redynamiser certaines filières et de développer de nouvelles activités de commercialisation (vente directe) et de transformation (pressoirs, abattoir, malterie, huileries, etc.), ainsi que de diversifier la production. C'est bien au nom de la souveraineté alimentaire et en relation directe avec la ville que des engagements inédits ont été pris.

La création de GRTA, impulsée par les acteurs de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture urbaine genevoise et ancrée au cœur de ces notions, est donc le résultat d'un processus décisionnel aux hybridations multiples où se croisent logiques ascendantes (mobilisation paysanne et citoyenne) et descendantes (volonté politique), communautés d'acteurs se réclamant de systèmes de valeurs divergents (entre souveraineté alimentaire et référentiel agricole dominant), dimensions publiques et privées. En d'autres termes, la politique agricole genevoise s'est ouverte à de nouveaux acteurs, amenant de nouvelles préoccupations. En ce sens, il s'agit d'un bel exemple d'invention de l'agriculture urbaine.

## 10.5. L'agri-urbain, une invention à nuancer

Que ce soit du côté de la ville ou de l'agriculture, ces hybridations agri-urbaines sont toutefois à nuancer et certaines limites à l'invention de l'agri-urbain sont à souligner. Tout d'abord, la séparation entre pratiques, acteurs, enjeux, etc. urbains et agricoles est encore extrêmement prégnante dans le contexte suisse. Il en résulte une résistance évidente des cadres réglementaires existants à la mise en œuvre de pratiques par définition hybrides. Ensuite, et plus fondamentalement, l'agriculture urbaine apparaît encore comme une intégration très superficielle des enjeux agricoles dans le projet urbain, se concevant largement en marge de l'agriculture conventionnelle et de la politique agricole.

Comme évoqué à plusieurs reprises pendant cette thèse, les cadres réglementaires sont difficiles à dépasser, notamment le poids du zonage ou le droit foncier rural. La nécessité d'une approche qui transcende la dichotomie urbain/rural est freinée par les dispositifs et les habitudes qui reposent sur des fonctionnements cloisonnés (Banzo, 2009). Le développement de l'agriculture urbaine en est limité, car l'agriculture en zone à bâtir et le développement d'espaces de délasserment en zone agricole ne vont pas de soi. Il est par exemple difficile de réaliser des aménagements pour la détente (zone de pique-nique, bancs, etc.) ou de garantir la multifonctionnalité des espaces agricoles urbains désirée par les collectivités publiques sans une maîtrise foncière (Jarrige et al., A paraître ; Mumenthaler et Salomon Cavin, 2018b). La séparation réglementaire entre espaces urbains et agricoles, fondement de l'aménagement du territoire en Suisse, reste difficile à dépasser et constitue encore un obstacle à l'expansion de l'agriculture urbaine. D'un côté, l'agriculture en zone à bâtir a un accès très limité aux soutiens de la politique agricole. De l'autre, l'ouverture des domaines agricoles pour les citoyens est également limitée par les cadres réglementaires de l'aménagement du territoire.

La plupart des projets reproduisent l'opposition ville-agriculture et s'inscrivent souvent dans une logique bien plus urbaine qu'agricole (Niwa, 2015). Nombreux sont les projets et initiatives qui restent ancrés dans l'urbain, au service de celui-ci, et très éloignés des enjeux réels de l'agriculture. Les fermes urbaines en zone à bâtir continuent d'être pensées et conçues à la manière de projets urbains, à l'image de Bernex et de son concours d'urbanisme ou le cahier des charges pour l'exploitation des surfaces agricoles et des espaces publics du quartier des Vergers rédigé par un bureau d'urbanisme. Le pilotage de ces projets reste majoritairement en main de bureaux d'urbanisme et de paysagisme. Ces projets sont mis en place par des collectivités publiques pour répondre en premier lieu à des besoins urbains (espaces de délasserment, sensibilisation, etc.) qui se font souvent en négligeant les réalités agricoles de ces exploitations. Dans le cas de Zurich, les fermes urbaines sont avant tout mobilisées comme des outils d'une stratégie de maintien de la qualité urbaine et de la biodiversité. Les fonctions productives et économiques de l'agriculture urbaine ne sont pas particulièrement intégrées dans la stratégie de la ville (Jahrl et Schmidt, 2017). Certains agriculteurs zurichois ne se sentent d'ailleurs pas considérés comme des partenaires d'un projet commun mais forcés de suivre les volontés de la ville. La multifonctionnalité, qui est souvent présentée comme une caractéristique clé de l'agriculture urbaine, est comprise par bien des agriculteurs comme un regard urbain sur l'espace agricole (Niwa, 2015).

Lausanne et Zurich sont des exemples de politiques agricoles urbaines développées par des villes sur la base d'un patrimoine foncier agricole important. Le problème est que ces politiques sont développées de manière relativement indépendante de la politique agricole cantonale et fédérale. Au final, l'impact de l'agriculture urbaine sur le fonctionnement global tant de l'approvisionnement alimentaire des villes que de l'agriculture reste marginal. En dépit des efforts et moyens mis en place

par les collectivités publiques, la portée de l'agriculture urbaine est très limitée par rapport aux enjeux globaux de l'agriculture ou du système agroalimentaire. Les initiatives actuelles ne permettent pas de remettre en question l'approvisionnement des villes ou la rémunération des agriculteurs. La mobilisation croissante de la notion de souveraineté dans la promotion d'initiatives d'agriculture urbaine ne bouleverse pas profondément les modes de pensées et d'actions de la politique agricole ou de l'aménagement du territoire (Mumenthaler, Salomon Cavin, 2018).

Le cas de GRTA a mis en lumière les difficultés de l'agriculture urbaine et de la souveraineté alimentaire à bouleverser le référentiel agricole dominant (Schweizer, Mumenthaler, 2017). Les représentants de la souveraineté alimentaire et des ACP cherchaient à transformer profondément le fonctionnement de l'agriculture genevoise et à développer une relation directe entre producteur et consommateur à l'image des initiatives d'ACP, mais n'ont au final pas réussi à remettre en cause les logiques de prix ou les relations entre producteurs et consommateurs. Leurs revendications ont même été réappropriées par les milieux agricoles traditionnels qui en détournent le sens au service de leurs propres intérêts. Les critères de garantie ne se démarquent pas foncièrement des bases légales de l'agriculture suisse. Un produit GRTA n'est pas fondamentalement différent d'autres produits issus de l'agriculture suisse et le rapport de proximité se fait plus entre un produit et un consommateur qu'entre un paysan-producteur et un consommateur-citoyen. En d'autres termes, cette nouvelle politique bouscule peu la manière de concevoir la politique agricole et les rapports ville-agriculture ou producteurs-consommateurs, qui s'appuient largement sur les logiques du référentiel agricole dominant caractérisé par les principes de différenciation, de mise en marché et de multifonctionnalité. Comme nous l'avons relevé en écho au constat de Chiffolleau et al. (2013), « GRTA peut être vu comme une forme de réinvention locale des circuits longs, économiquement réussie, sans toutefois changer fondamentalement l'organisation des filières, jeter les bases d'une véritable démocratie alimentaire ou améliorer les revenus agricoles » (Schweizer et Mumenthaler, 2017). En ce sens, la mobilisation de la notion de souveraineté alimentaire et le développement de politiques publiques en faveur de l'agriculture urbaine apparaissent comme de simples touches cosmétiques qui ne modifient pas les référentiels dominants.

Loin d'un « agriurbanisme » (Vidal, Fleury, 2010), on pourrait qualifier ces intégrations superficielles de l'agriculture professionnelle détachées du fonctionnement global de l'agriculture et du système agroalimentaire comme un « agriwashing » (Salomon Cavin et Mumenthaler, soumis). Comme le relevaient Vidal et Fleury (2010), l'agriculture urbaine a tendance à s'inspirer d'une agriculture rêvée par les urbanistes et les citoyens et néglige les réalités écologiques et économiques de l'agriculture. Pour les milieux agricoles, l'enjeu prioritaire n'est pas l'agriculture urbaine, mais bien la préservation des terres agricoles (Mumenthaler, Salomon Cavin, 2017) qui sont, dans les régions étudiées, particulièrement soumises à la pression urbaine, et le maintien des parts de marché.

Reto Cadotsch, agriculteur retraité de la région genevoise et membre fondateur des Jardins de Cocagne, tout en reconnaissant la place croissante de l'agriculture dans le projet urbain critiquait également une intégration encore très superficielle se cantonnant à l'aménagement des espaces verts, à l'animation agricole et à la création de petites fermes de démonstration alibi en ville qui ne correspondent pas aux réalités de la production agricole<sup>1</sup>. Pour ce militant, l'agriurbanisme doit être associé à la recherche d'une réponse globale à la question de l'alimentation des citoyens d'un

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://wp.unil.ch/jbge/files/2018/03/9-textetable-ronde-Cadotsch.pdf>

quartier et au principe de la souveraineté alimentaire qui vise à se réapproprier la possibilité de décider comment, où et par qui sont produits les aliments.

Même si elle bouscule les cadres traditionnels de penser la relation ville-agriculture en Suisse, l'agriculture urbaine, telle qu'elle se développe actuellement, ne change pas les règles du jeu de l'alimentation et de l'agriculture. La politique lausannoise, aussi ambitieuse soit elle, n'a que peu d'influence sur la politique agricole et le système agroalimentaire de manière plus globale. Alors qu'elles concentrent la majorité des consommateurs, les villes demeurent exclues non seulement du débat sur la politique agricole, mais également des enjeux liés à la grande distribution. Les villes ne sont pas considérées comme des actrices de la politique agricole et développent leurs propres stratégies en marge de celle-ci.

En Suisse, aujourd'hui, la réalité agricole est encore loin des politiques urbaines et la politique agricole encore loin des villes.

En d'autres termes, en dépit de tous les changements de pratiques au sein de l'aménagement du territoire et l'émergence de politiques agri-urbaines novatrices qui ont transformé le paysage urbain helvétique, le risque est grand que l'agriculture urbaine fasse son chemin en marge des réalités de la politique agricole et du système agroalimentaire, laissant ainsi inaboutie l'invention agri-urbaine.



## 11. Bibliographie

- Akrich M., 2013, « Co-construction », dans CASILLO I., BARBIER R., BLONDIEUX X.L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEVRE R., NEVEAU C., SALLES D. (dirs.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris, En ligne.
- Allen A., 2003, Environmental planning and management of the peri-urban interface: perspectives on an emerging field, *Environment and Urbanization*, 15, 1, pp. 135-148.
- Allen P., FitzSimmons M., Goodman M., Warner K., 2003, Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California, *Journal of Rural Studies*, 19, 1, pp. 61-75.
- Altieri M.A., Companioni N., Cañizares K., Murphy C., Rosset P., Bourque M., Nicholls C.I., 1999, The greening of the « barrios »: Urban agriculture for food security in Cuba, *Agriculture and Human Values*, 16, 2, pp. 131-140.
- Ansaldi E., Bertrand N., 2016, Le concept de ferme urbaine : Genève ou le renouvellement du rapport agriculture-urbanisation, *Sciences Eaux & Territoires*, 19, 2, pp. 20-23.
- Aubry C., 2013, L'agriculture urbaine, contributrice des stratégies alimentaires des mégapoles ? THEVENOT D. (dir.), *24èmes Journées Scientifiques de l'Environnement - La transition écologique des mégapoles*, JSE-2013 (5).
- Aubry C., Pourias J., 2013, « L'agriculture urbaine fait déjà partie du métabolisme urbain », dans *Nature et Agriculture pour la Ville, Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent*, Club Démeter, France, pp. 135-155.
- Banos V., Sabatier B., 2010, Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ?, *Articulo - Journal of Urban Research*, Special issue 3.
- Banzo M., 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, Thèse, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- Banzo M., Valette E., 2007, L'éco-urbanisme face aux espaces non bâtis : l'enjeu de la mixité, *Urbia*, 4, pp. 167-192.
- Barjolle D., 2010, La politique agricole suisse entre économie, écologie et société, *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 315, pp. 6-8.
- Barjolle D., Chappuis J.-M., Eggenschwiler C., 2008, *L'agriculture dans son nouveau rôle*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne (Le savoir suisse Economie), 140 p.
- Barthassat M., 2017, « Essor urbain et équilibre planétaire : le sens d'une « inversion » », dans MANTZIARAS P., VIGANÒ P. (dirs.), *Inégalités urbaines, du projet utopique au développement durable*, MétisPresses, vuesD'ensembleEssais, Genève, pp. 263-282.
- Barthassat M., Beuchat S., Dériaz G., 2011, Agriculture, ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, *Urbia*, 12, pp. 107-136.
- Barthès C., Bertrand N., 2016, L'échelon intercommunal dans la gouvernance foncière des espaces agricoles, *Économie rurale*, 353-354, pp. 65-79.

- Baudry S., Scapino J., Rémy E., 2014, L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris, *Géocarrefour*, 89, 1-2, pp. 41-51.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, L'impératif délibératif, *Politix*, 15, 57, pp. 17-35.
- Boisseaux S., 2007, « Interstices et pluralisme limité : la gestion des produits du terroir en Suisse », dans FAURE A., LERESCHE J.-P., MULLER P. et NAHRATH S. (dirs.), *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, L'Harmattan, Paris, pp. 219-234.
- Bomans K., Steenberghen T., Dewaelheyns V., Leinfelder H., Gulinck H., 2010, Underrated transformations in the open space—The case of an urbanized and multifunctional area, *Landscape and Urban Planning*, 94, 3, pp. 196-205.
- Bonnefoy S., Brand C., 2014, Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire, *Géocarrefour*, 89, 1-2, pp. 95-103.
- Born B., Purcell M., 2006, Avoiding the Local Trap Scale and Food Systems in Planning Research, *Journal of Planning Education and Research*, 26, 2, pp. 195-207.
- Bourdin D., Ruegg J., Salomon Cavin J., 2008, De l'agriculture périurbaine au projet ville campagne, quels enjeux pour la Suisse ?, *Vers des projets de territoires*, 2, pp. 35-47.
- Bowness E., Wittman H., 2017, Bringing the Country into the City? Signals of agrarian citizenship and food sovereignty in the practice of urban agriculture in Brazil and Canada. Communication présentée au colloque international *The future of food and challenges for agriculture in the 21<sup>st</sup> century*, Vitoria Gasteiz. <http://elikadura21.eus/wp-content/uploads/2017/04/84-Bowness-and-Wittmann.pdf>
- Brand C., Bonnefoy S., 2011, L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ?, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11 Numéro 2.
- Brand C., Bricas N., Conaré D., Daviron B., Debru J., Michel L., Soulard C.-T., 2017, *Construire des politiques alimentaires urbaines : Concepts et démarches*, Versailles, Éditions Quae, 162 p.
- Bryant C., 1989, L'agriculture périurbaine au Canada : dégénérescence ou nouvelle dynamique ?, *Annales de Géographie*, 98, 548, pp. 403-420.
- Bryant C.R., Chahine G., 2016, Action research and reducing the vulnerability of peri-urban agriculture: a case study from the Montreal Region, *Geographical Research*, 54, 2, pp. 165-175.
- Bryant C., Russwurm L.H., McLellan A.G., 1982, *The city's countryside: land and its management in the rural-urban fringe*, London, Longman, 268 p.
- Canclini N.G., 2010, *Cultures hybrides: stratégies pour entrer et sortir de la modernité*, Presses de l'Université Laval, 394 p.
- Chang M., Morel K., 2018, Reconciling economic viability and socio-ecological aspirations in London urban microfarms, *Agronomy for Sustainable Development*, 38, 1, pp. 9.
- Chiffolleau Y., Scarsi F., Moureu P., 2013, Une alimentation de proximité pour couper court aux crises ?, *Cahier issu des tables rondes de l'ENSAT*, 18 octobre 2013.
- Clément C., 2012, *La publicisation des espaces agricoles périurbains : du processus global à la fabrique du lieu*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III.

- Cogato Lanza E., 2005, *Le territoire inversé, Méandres. Penser le paysage urbain*, pp. 117-139.
- Cogato Lanza E., 2009, « La Bataille des champs. Agronomie et planification du sol en Suisse dans les années 1940 », dans COGATO LANZA E., BONIFAZIO P. (dirs.), *Les experts de la Reconstruction. Figures et stratégies de l'élite technique dans l'Europe d'après 1945*, Métis Presses, Genève, pp. 74-90.
- Dale B., 2017, « Food Sovereignty Struggles in Quebec: Co-optation and Resistance », dans DESMARAIS A.A., CLAEYS P., TRAUGER A. (dirs.), *Public policies for food sovereignty: social movements and the state*, Routledge, New York, pp. 17.
- Daniel A.-C., 2017, « Fonctionnement et durabilité des microfermes urbaines, une observation participative sur le cas des fermes franciliennes ». [En ligne] URL : <http://www.cityfarmer.org/2017DanielACD.pdf>
- Deelstra T., Girardet H., 2000, « Urban agriculture and sustainable cities », dans BAKKER N., DUBBELING M., GUNDEL S., SABEL-KOSCHELA U., ZEEUW H. (dirs.), *Growing Cities Growing Food: Urban Agriculture on the Policy Agenda*, Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung (DSE), Feldafing, Germany, pp. 43-65.
- Desmarais A.A., 2010, Mouvements paysans et souveraineté alimentaire : l'exemple de Vía Campesina, *Possibles*, 34, 1-2, pp. 185-200.
- Desmarais A.A., Wittman H., 2014, Farmers, foodies and First Nations: getting to food sovereignty in Canada, *The Journal of Peasant Studies*, 41, 6, pp. 1153-1173.
- Despommier D.D., 2010, *The Vertical Farm: Feeding the World in the 21st Century*, Macmillan, 321 p.
- Dessouroux C., 2003, La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes, *Belgeo. Revue belge de géographie*, 1, pp. 21-46.
- Deverre C., Lamine C., 2010, Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, *Économie rurale*, 317, pp. 57-73.
- Diener R., Herzog J., Meili M., Meuron P. de, Schmid C., 2005, « La Suisse Portrait urbain », dans DIENER R., HERZOG J., MEILI M., MEURON P. DE, SCHMID C. (dirs.), *La Suisse Portrait urbain*, Birkhäuser Basel, Basel, pp. 1015.
- Donadieu P., 1998, *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud (Actes Sud/ENSP), 238 p.
- Donadieu P., 2014, *L'agriurbanisation : rêves ou réalités ?*, Editopics, Paris, 114 p.
- Droz Y., Forney J., 2007, *Un métier sans avenir ? : la grande transformation de l'agriculture suisse romande*, Paris, Karthala, 194 p.
- Duchemin E., 2012, Agriculture urbaine : quelle définition ? une actualisation nécessaire ?, *AgriUrbain*.
- Duchemin E., 2013, Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville, VertigO, Montréal, 396 p.
- Duchemin E., Wegmuller F., Legault A.-M., 2010, Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers, [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10, 2.
- Duvernoy I., Jarrige F., Moustier P., Serrano J., 2005, Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ?, *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, pp. 87-104.

- Edelman M., 2014, Food sovereignty: forgotten genealogies and future regulatory challenges, *The Journal of Peasant Studies*, 41, 6, pp. 959-978.
- Edelman M., Weis T., Baviskar A., Jr S.M.B., Holt-Giménez E., Kandiyoti D., Wolford W., 2014, Introduction: critical perspectives on food sovereignty, *The Journal of Peasant Studies*, 41, 6, pp. 911-931.
- Ejderian O., Salomon Cavin J., 2013, Urban agriculture in Geneva. Note sur le concept de continuum en agriculture urbaine.
- Equiterre info, 2013, « Cultivons nos villes ! », 2013, pp. 8.
- Ernwein M., 2015, Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature, Thèse de doctorat, Université de Genève.
- Ernwein M., Salomon Cavin J., 2014, Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois, *Géocarrefour*, 89, 1-2, pp. 31-40.
- FAO, 1999, Questions relatives à l'agriculture urbaine, *Focus*.
- Faure A., Glassey O., Leresche J.-P., 2010, Démocratie participative et démocratie différentielle, *Métropoles [En ligne]*, 7.
- Faure A., Teillet P., 2011, « La durabilité urbaine au travers des conseils de développement : une démocratie d'agglomération recomposée ou réenchantée ? », dans : BÉAL V., GAUTHIER M., PINSON G., *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Les Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Etienne, pp. 213-231.
- Feagan R., 2007, The place of food: mapping out the 'local' in local food systems, *Progress in Human Geography*, 31, 1, pp. 23-42.
- Feenstra G.W., 1997, Local food systems and sustainable communities, *American Journal of Alternative Agriculture*, 12, 1, pp. 28-36.
- Fleury A., 2006, Quelle ingénierie pour l'agriculture de la ville durable ?, *Natures Sciences Sociétés*, 14, 4, pp. 399-406.
- Fleury A., Donadieu P., 1997, De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine, *Le Courrier de l'environnement*, 31.
- Fleury A., 2010, Public/privé : la (re)distribution des rôles dans la production des espaces publics à Paris et à Berlin, *Métropoles*, 8.
- Forney J., 2011, Idéologie agrarienne et identité professionnelle des agriculteurs : la complexité des images du « paysan suisse », *Journal of Socio-Economics in Agriculture (Until 2015: Yearbook of Socioeconomics in Agriculture)*, 4, 1, pp. 13-33.
- Fournier S., Touzard J.-M., 2014, La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ?, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14, 1.
- Gant R.L., Robinson G.M., Fazal S., 2011, Land-use change in the 'edgelands': Policies and pressures in London's rural-urban fringe, *Land Use Policy*, 28, 1, pp. 266-279.
- Giacché G., 2014, L'expérience des parcs agricoles en Italie et en Espagne : vers un outil de projet et de gouvernance de l'agriculture en zone périurbaine, *Géocarrefour*, 89, 1-2, pp. 21-30.

- Giacchè G., Ejderian O., Salomon Cavin J., Lardon S., Mumenthaler C., 2015, « Exploring the diversity of actors in Urban Agriculture », dans LOHRBERG F., SCAZZOSI L., LICKA L., TIMPE A. (dirs.), *Urban agriculture Europe*, Jovis, Berlin, pp. 256.
- Gisclard M., Allaire G., 2012, L'institutionnalisation de l'agriculture familiale en Argentine : vers la reformulation d'un référentiel de développement rural, *Autrepart*, 62, 3, pp. 201-216.
- Goodman D., DuPuis E.M., Goodman M.K., 2012, *Alternative Food Networks: Knowledge, Practice, and Politics*, Routledge, 321 p.
- Granchamp-Florentino L., 2012, L'agriculture urbaine ; un enjeu de la ville durable, *Revue des Sciences sociales*, 47, pp. 142-152.
- Grimonprez B., 2016, « Vers un concept juridique d'agriculture de proximité », dans LGDJ (dir.), *Agriculture et ville : vers de nouvelles relations juridiques*, Presses universitaires juridiques, Universités de Poitiers, pp. 185-206.
- Guilmain A.-L., 2004, « La place de l'agriculture dans les politiques paysagères en Suisse et à l'étranger », Birmensdorf, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL.
- Gwiazdzinski L., 2016a, « L'hybridation au risque de l'inconfort », dans : GWIAZDZINSKI L., L'hybridation des mondes. Territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation, Elya Editions, Grenoble, pp. 13-24.
- Gwiazdzinski L., 2016b, « De l'hybridation territoriale à la créolisation des mondes », dans : GWIAZDZINSKI L., L'hybridation des mondes. Territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation, Elya Editions, Grenoble, pp. 331-334.
- Hardman M., Larkham P.J., 2014, The rise of the 'food charter': A mechanism to increase urban agriculture, *Land Use Policy*, 39, Supplement C, pp. 400-402.
- Heynen N., Kurtz H.E., Trauger A., 2012, Food Justice, Hunger and the City, *Geography Compass*, 6, 5, pp. 304-311.
- Houdart M., Loudiyi S., Gueringer A., 2012, L'adaptation des agriculteurs au contexte périurbain, *Norois*, 224, 3, pp. 35-48.
- Hugo G., Champion T., 2003, *New Forms of Urbanization: Beyond the Urban-Rural Dichotomy*, Aldershot, Hants, England ; Burlington, VT, Routledge, 448 p.
- Jahl I., Schmid O., 2017, « The Governance of Urban Agriculture and Multifunctional Land Use in the City of Zurich », dans SOULARD C.-T., PERRIN C., VALETTE E. (dirs.), *Toward Sustainable Relations Between Agriculture and the City*, Cham, Springer International Publishing (Urban Agriculture), pp. 219-235.
- Jarosz L., 2008, The city in the country: Growing alternative food networks in Metropolitan areas, *Journal of Rural Studies*, 24, 3, pp. 231-244.
- Jarrige F., 2004, Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier, *Cahiers Agricultures*, 13, 1, pp. 64-74.
- Jarrige F., Mumenthaler C., Salomon Cavin J., A paraître, « La maîtrise foncière publique comme levier d'un projet agriurbain innovant. Le cas du domaine communal de Rovéréaz, à Lausanne », dans PERRIN C., NOUGARÈDES B. (dirs.), *Le foncier agricole dans une société urbaine*, Cardère, Avignon.

- Jarrige F., Perrin C., 2017, L'agriparc : une innovation pour l'agriculture des territoires urbains ?, Innovations for agriculture in urban areas ? The example of an agriparc, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Juin, 3, pp. 537-562.
- Jeanneret F., Vautier P., 1977, *Kartierung der Klimaeignung für die Landwirtschaft in der Schweiz*, Geographisches Institut der Universität Bern, 142 p.
- Jobert B., Muller P., 1987, *L'État en action*, Presses Universitaires de France, 242p.
- Journal de Genève, 1995, « Pour promouvoir ses produits agricoles, Genève veut créer son label », *Journal de Genève*, 12 avril 1995, pp. 24.
- Journal de Genève, 1996, « Pour créer son label, Genève cherche le point commun entre les fleurs et les poulets », *Journal de Genève*, édition du 4 mars 1996, pp. 8.
- Journal de Genève, 1997, « Genève cultive l'image de son agriculture en créant un label », édition du 8 septembre 1997, pp. 9.
- Kebir L.Y., 2012, Les cantines bio : que reste-t-il de l'esprit pionnier ?, *Métropolitiques.eu*, pp. 5 p.
- Keen J., 2011, « Cities ease rules to encourage urban farms », City farmer news.
- Lardon S., Loudiyi S., 2014, Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales, *Géocarrefour*, 89, 1-2, pp. 3-10.
- Le Caro Y., Jousseau V., Poulot M., Rouget N., 2017, Agricultures et villes : des articulations renouvelées, *Annales de géographie*, 712, pp. 553-563.
- Le Courrier, 2001, « La souveraineté alimentaire à portée de caves », édition du 27 septembre 2001.
- Le Courrier, 2003, « L'agriculture suisse aura-t-elle son label social ? », édition du 1er août 2003.
- Lehmbruch G., 2003, « Concertation and the Structure of Corporatist Networks », dans *Verhandlungsdemokratie*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 103-128.
- Lohrberg F.L., Licka L., Scazzosi L., Timpe A., 2015, *Urban Agriculture Europe*, Jovis, Berlin, 256 p.
- Loudiyi S., 2008, Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont, *Norois. Environnement, aménagement, société*, 209, pp. 37-56.
- Loudiyi S., Maury C., Lardon S., 2011, Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 11, 2.
- Lovell S.T., 2010, Multifunctional Urban Agriculture for Sustainable Land Use Planning in the United States, *Sustainability*, 2, 8, pp. 2499-2522.
- Mancebo F., Salles S., 2016, Urban Agriculture: Fostering the Urban-Rural Continuum, *Challenges in Sustainability*, 4, 1, pp. 1-2.
- Mansfield B., Mendes W., 2013, Municipal Food Strategies and Integrated Approaches to Urban Agriculture: Exploring Three Cases from the Global North, *International Planning Studies*, 18, 1, pp. 37-60.
- Mathieu N., Guermond Y., 2011, « La ville durable : un enjeu scientifique », dans *La ville durable, du politique au scientifique*, Éditions Quæ, Versailles, pp. 11-29.

- Mazzoleni G., 2008, « Populism and the Media », dans ALBERTAZZI D., MCDONNELL D. (dirs.), *Twenty-First Century Populism: The Spectre of Western European Democracy*, London, Palgrave Macmillan UK, pp. 49-64.
- Mbaye A., Moustier P., 1999, *L'agriculture urbaine dakaraise*, Document préparé pour ETC/GTZ, 26p.
- Mbiba B., 1995, Classification and description of urban agriculture in Harare, *Development Southern Africa*, 12, 1, pp. 75-86.
- McClintock N., 2010, Why farm the city? Theorizing urban agriculture through a lens of metabolic rift, *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 3, 2, pp. 191-207.
- McClintock N., Simpson M., 2014, A Survey of Urban Agriculture Organizations and Businesses in the US and Canada: Preliminary Results, *Urban Studies and Planning Faculty Publications and Presentations*.
- McClintock N., Wooten H., Brown A.H., 2012, Toward a Food Policy « First Step » in Oakland, California: A Food Policy Council's Efforts To Promote Urban Agriculture Zoning, *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, 2, 4, pp. 15-42.
- McMichael P., 2014, Historicizing food sovereignty, *The Journal of Peasant Studies*, 41, 6, pp. 933-957.
- McMichael P., 2015, A comment on Henry Bernstein's way with peasants, and food sovereignty, *The Journal of Peasant Studies*, 42, 1, pp. 193-204.
- McMichael P., 2005, Global development and the corporate food regime, *New Directions in the Sociology of Global Development*, 11, pp. 269-303.
- Mendes W., 2008, Implementing Social and Environmental Policies in Cities: The Case of Food Policy in Vancouver, Canada, *International Journal of Urban and Regional Research*, 32, 4, pp. 942-967.
- Mokrani A.-M., 2009, Du maillage vert de 1936 à la voie verte d'agglomération : genèse du projet, *Urbia*, 8, pp. 81-102.
- Molle F., 2008, Nirvana Concepts, Narratives and Policy Models: Insights from the Water Sector, *Water Alternatives*, 1, 1, pp. 131-156.
- Molle F., 2012, « La gestion de l'eau et les apports d'une approche par la political ecology », dans GAUTIER, BENJAMINSEN (dirs.), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Quæ, Paris, pp. 219 – 238.
- Moragues-Faus A., Morgan K., 2015, Reframing the foodscape: the emergent world of urban food policy, *Environment and Planning A: Economy and Space*, 47, 7, pp. 1558-1573.
- Morel K., Léger F., 2016, A conceptual framework for alternative farmers' strategic choices: the case of French organic market gardening microfarms, *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 40, 5, pp. 466-492.
- Morgan K., 2009, Feeding the City: The Challenge of Urban Food Planning, *International Planning Studies*, 14, 4, pp. 341-348.
- Morgan K., 2013, The Rise of Urban Food Planning, *International Planning Studies*, 18, 1, pp. 1-4.
- Morgan K., Sonnino R., 2010, The urban foodscape: world cities and the new food equation, *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 3, 2, pp. 209-224.

- Mougeot L.J.A., 2000, Urban agriculture: definition, presence, potentials and risks, pp. 1-42.
- Moustier P., Fall A.S., 2004, « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation », dans SMITH O.B., MOUSTIER P., MOUGEOT L.J.A., FALL A. (dirs.), *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : enjeux, concepts et méthodes*, CIRAD-CRDI, Montpellier, pp. 11-21.
- Muller P., 1990, Les politiques publiques entre secteurs et territoires, *Politiques et management public*, 8, 3, pp. 19-33.
- Muller P., 2005, Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique, *Revue française de science politique*, 55, 1, pp. 155-187.
- Muller P., 2010, Introduction : les changements d'échelles des politiques agricoles, *Les mondes agricoles en politique*. Paris : Presse de Sciences-Po, pp. 339-350.
- Mumenthaler C., Salomon Cavin J., 2017, « L'agriculture urbaine, une définition singulière ; L'exemple d'un projet de parc agro-urbain à Genève », dans BERGER M., CHALÉARD J.-L. (dirs.), *Villes-campagnes en relations : Regards croisés Nords-Sud*, Éditions Karthala, Paris (Hommes et sociétés), pp. 304.
- Mumenthaler C., Salomon Cavin J., 2018a, Entre écran de fumée et terrain fertile pour des politiques agricoles urbaines. La souveraineté alimentaire en Suisse comme concept nirvana, *Urbanités*, 10.
- Mumenthaler C., Salomon Cavin J., 2018b, Les fermes urbaines en Suisse : hybridations agri-urbaines ou simples redéfinitions des catégories usuelles ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 31.
- Musselin C., 2005, Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ?, *Revue française de science politique*, 55, 1, pp. 51-71.
- Nahmías P., Le Caro Y., 2012, Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales., *Environnement urbain / Urban Environment*, 6, pp. a1-a16.
- Nikolaidou S., Klöti T., Tappert S., Drilling M., 2016, Urban Gardening and Green Space Governance: Towards New Collaborative Planning Practices, *Urban Planning*, 1, 1, pp. 5-19.
- Niwa N., 2009, La nature en ville peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon, *Urbia*, 8, pp. 103-126.
- Niwa N., 2015, De l'agriculture urbaine à la 都市農業 (toshinogyo) Une analyse de leur émergence dans le cas de Genève et Tokyo, Thèse de doctorat, Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement.
- Nyéleni, 2007, *Actes du Forum pour la souveraineté alimentaire*, Selingué, Mali, 23-27 février. Disponible à : [https://nyeleni.org/DOWNLOADS/Nyeleni\\_FR.pdf](https://nyeleni.org/DOWNLOADS/Nyeleni_FR.pdf)
- Paddeu F., 2012, L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12, 2.
- Paddeu F., 2015, De la crise urbaine à la réappropriation du territoire : Mobilisations civiques pour la justice environnementale et alimentaire dans les quartiers défavorisés de Detroit et du Bronx à New York, Thèse de doctorat, Paris 4.

- Patel R., 2009, Food sovereignty, *The Journal of Peasant Studies*, 36, 3, pp. 663-706.
- Perrin C., Jarrige F., Soulard C.-T., 2013, L'espace et le temps des liens ville-agriculture : une présentation systémique du cas de Montpellier et sa région, *Cahiers Agricultures*, 22, 6, pp. 552-558 (1).
- Perrin C., Soulard C.-T., 2014, Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, *Géocarrefour*, 89, 1-2, pp. 125-134.
- Pervanchon F., Blouet A., 2002, Lexique des qualificatifs de l'agriculture, *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 45, pp. 117-136.
- Pothukuchi K., Kaufman J.L., 1999, Placing the food system on the urban agenda: The role of municipal institutions in food systems planning, *Agriculture and Human Values*, 16, 2, pp. 213-224.
- Poulot M., 2010, L'agriculture comme composante de l'identité périurbaine francilienne : entre (re)connaissance et innovation, *Pour*, 205-206, pp. 73-81.
- Poulot M., 2011, Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, 11, 2.
- Poulot M., 2012, Résurgences paysagères et nouvelles économies agricoles dans le périurbain francilien, *Revue de Paysage*, 8.
- Poulot M., 2013, Du vert dans le périurbain, *Revue électronique des sciences humaines et sociales*.
- Poulot M., 2014a, Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ?, *Espaces et sociétés*, 158, pp. 13-30.
- Poulot M., 2014b, L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture, *Géocarrefour*, 89, 1-2, pp. 11-19.
- Pourias J., Aubry C., Duchemin E., 2016, Is food a motivation for urban gardeners? Multifunctionality and the relative importance of the food function in urban collective gardens of Paris and Montreal, *Agriculture and Human Values*, 33, 2, pp. 257-273.
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG), 2009, Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture.
- Prové C., Kemper D., Loudiyi S., Mumenthaler C., Nikolaidou S., 2015, « Governance of Urban Agriculture Initiatives: Insights drawn from European case studies », dans LOHRBERG F., SCAZZOSI L., LICKA L., TIMPE A. (dirs.), *Urban agriculture Europe*, Jovis, Berlin, pp. 64-70.
- Redfield Robert, 1941, *The Folk Culture Of Yucatan*, University of Chicago Press, Chicago, 416 p.
- Renting H., Marsden T.K., Banks J., 2003, Understanding Alternative Food Networks: Exploring the Role of Short Food Supply Chains in Rural Development, *Environment and Planning A: Economy and Space*, 35, 3, pp. 393-411.
- Reyburn S., 2002, Le cadre de vie et les jardins potagers communautaires à Montréal, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, 3, 2.
- Roehr D., Kunigk I., 2009, Metro Vancouver : Designing for Urban Food Production - eScholarship, *Berkeley Planning Journal*, 22, 1.

- Ruegg J., 2005, Où est la ville ? Pour une prise en compte de l'hybride, pp. 11.
- Sabatier P.A., Jenkins-Smith H.C., 1993, *Policy Change And Learning: An Advocacy Coalition Approach*, Boulder, Colo, Westview Press, 304 p.
- Salomon Cavin J., 2012, Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse, *Environnement Urbain [En ligne]*, 6, pp. 17.
- Salomon Cavin J., Ernwein M., 2014, « La ville fertile. Un mythe fondateur pour l'agriculture urbaine à Genève », dans DONADIEU P. (dir.), *L'agriurbanisation, rêves ou réalités ?*, Editopics, Paris, pp. 18-35.
- Salomon Cavin J., Mumenthaler C., Soumis, Agriurbanisme et agriwashing ? Quelques réflexions sur l'intégration de l'agriculture dans le paysage urbain suisse, *Territoire en mouvement, revue de géographie et d'aménagement*.
- Salomon Cavin J., Mumenthaler C., 2015, « Agriculture integrated into Urban Planning? : a Challenge », dans LOHRBERG F., SCAZZOSI L., LICKA L., TIMPE A. (dirs.), *Urban agriculture Europe*, Jovis, Berlin, pp. 256.
- Salomon Cavin J., Niwa N., 2011, Introduction : Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes, *Urbia*, 12, pp. 5-16.
- Santo R., Moragues-Faus A., 2018, Towards a trans-local food governance: Exploring the transformative capacity of food policy assemblages in the US and UK, *Geoforum*.
- Saraceno E., 1994, Alternative readings of spatial differentiation: The rural versus the local economy approach in Italy, *European Review of Agricultural Economics*, 21, 3-4, pp. 451-474.
- Savarit-Bourgeois I., 2016, « La préservation de l'agriculture par le droit de l'urbanisme », dans GRIMONPREZ B., ROCHARD D. (dirs.), *Agriculture et ville ; vers de nouvelles relations juridiques*, Presses universitaires juridiques, Universités de Poitiers, pp. 51-64.
- Schanbacher W.D., 2010, *The Politics of Food: The Global Conflict Between Food Security and Food Sovereignty*, ABC-CLIO, 168 p.
- Scheromm P., Soulard C., 2018, The landscapes of professional farms in mid-sized cities, France, *Geographical Research*.
- Schweizer R., Mumenthaler C., 2017, Agriculture urbaine et souveraineté alimentaire à Genève (Suisse), machines à consentement ou moteurs d'hybridation du référentiel agricole dominant ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, Volume 17 numéro 3.
- Sciarini P., Kriesi H., 1994, La suisse face à la communauté européenne et AU GATT : le cas test de la politique agricole, Georg.
- Smit J., Nasr J., Ratta A., 2001, *Urban Agriculture: Food, Jobs, and Sustainable Cities*.
- Sonnino R., 2009, Feeding the City: Towards a New Research and Planning Agenda, *International Planning Studies*, 14, 4, pp. 425-435.
- Soulard C., 2014, Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes, Michel de Montaigne - Bordeaux III.

- Soulard C.-T., Margetic C., Valette É., 2011, Introduction : Innovations et agricultures urbaines durables, *Norois. Environnement, aménagement, société*, 221, pp. 7-10.
- Surchat N., Bessat F., 2007, Cahier annexe n° 7 ; Mise en œuvre du Projet d'agglomération Programme de travail et fiches actions.
- Thibert J., 2012, Making Local Planning Work for Urban Agriculture in the North American Context: A View from the Ground, *Journal of Planning Education and Research*, 32, 3, pp. 349-357.
- Thomaier S., Specht K., Henckel D., Dierich A., Siebert R., Freisinger U.B., Sawicka M., 2015, Farming in and on urban buildings: Present practice and specific novelties of Zero-Acreage Farming (ZFarming), *Renewable Agriculture and Food Systems*, 30, Special Issue 01, pp. 43-54.
- Tornaghi C., 2016, Urban Agriculture in the Food-Disabling City: (Re)defining Urban Food Justice, Reimagining a Politics of Empowerment, *Antipode*, pp. 1-21.
- Toublanc M., Poulot M., 2018, Les territoires agriurbains en Île-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ?, *Projets de paysage*, 17.
- Tribune de Genève, 2014, Le label du terroir fête ses dix ans, pp. 16.
- Trompette P., Vinck D., 2009, Retour sur la notion d'objet-frontière, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3, n° 1, 1, pp. 5-27.
- Vaillancourt Y., 2008, La démocratisation des politiques publiques : une vision Canadienne et Québécoise, *Cahier occasionnel du Centre canadien de recherche partenariale en économie sociale*, 3.
- Vaillancourt Y., Leclerc P., 2007, Vers un État stratège partenaire de la société civile.
- Valette E., Perrin C., Soulard C., 2012, Sustainable cities vs sustainable agricultures. A scientific project on agro-urban systems, North and South of the Mediterranean..
- Vanier M., 2005, La relation « ville / campagne » excédée par la périurbanisation, *Les Cahiers français : documents d'actualité*, 328, pp. 13-17.
- Via Campesina, 1996, The right to produce and access to land.
- Vidal R., 2011a, Construire des territoires partagés entre la ville et l'agriculture, *Entre ville et campagne, un paysage à inventer*, pp. 13-36.
- Vidal R., 2011b, « Réconcilier agriculture et paysage Changer d'agriculture ou changer de regard », dans *Agriculture métropolitaine / Métropole agricole*, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, (Cahiers thématiques).
- Vidal R., 2011c, Entre ville et agriculture, une proximité à reconstruire, *Métropolitiques [en ligne]*.
- Vidal R., 2014, *L'Agriurbanisme - En 40 pages*, Uppr Editions, 42 p.
- Vidal R., Fleury A., 2009a, Projets de paysage | La place de l'agriculture dans la métropole verte | Agriurbanisme | projet de territoire | ville-nature | région urbaine | agriculture périurbaine |, *Projets de paysage*.
- Vidal R., Fleury A., 2009b, Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche » agriurbaniste«, *Urbia : les cahiers du développement urbain durable*, 8, pp. 127-142.

- Vidal R., Fleury A., 2010, L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ?, *La Vie des idées*.
- Vidal R., Vilan L., 2008, L'agriurbanisme : une spécialité professionnelle à construire, *Anthos*, 8, 3, pp. 56-57.
- Viljoen A., Wiskerke J.S.C., 2012, *Sustainable Food Planning: Evolving Theory and Practice*, Wageningen Academic Pub, 600 p.
- Vuilleumier J., 2017, « The Involvement of Community Supported Agriculture Networks in a Swiss Popular Initiative for Food Sovereignty », dans *Public Policies for Food Sovereignty Social Movements and the State*, Routledge, Desmarais A., Claeys, P., Trauger, A. (Routledge Studies in Food, Society and the Environment).
- Walter F., 1994, *La Suisse urbaine 1750-1950*, Éditions Zoe, 456 p.
- Wegmuller F., Duchemin É., 2010, Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, 10, 2.
- White M.M., 2011, Environmental Reviews & Case Studies: D-Town Farm: African American Resistance to Food Insecurity and the Transformation of Detroit, *Environmental Practice*, 13, 4, pp. 406-417.
- Wiskerke J.S.C., 2009, On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development, *International Planning Studies*, 14, 4, pp. 369-387.
- Wittman H., 2009, Reworking the metabolic rift: La Vía Campesina, agrarian citizenship, and food sovereignty, *The Journal of Peasant Studies*, 36, 4, pp. 805-826.
- Zasada I., 2011, Multifunctional peri-urban agriculture—A review of societal demands and the provision of goods and services by farming, *Land Use Policy*, 28, 4, pp. 639-648.
- Ziegler J., Berthelot J., Berlan J.-P., 2002, *Vía Campesina: une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, Éditions du CETIM, Genève, CETIM (PUBLICETIM), 256 p.
- Zimmerman D.W., Zumbo B.D., 1993, Relative Power of the Wilcoxon Test, the Friedman Test, and Repeated-Measures ANOVA on Ranks, *The Journal of Experimental Education*, 62, 1, pp. 75-86.
- Zumbach C., 2013, « Genève aura son premier parc agro-urbain », *Tribune de Genève*, 6 juin 2013.

## Textes réglementaires et administratifs

- Ansaldi E., Wegmuller F., 2012, « Lexique genevois sur l'agriculture urbaine », Genève, État de Genève.
- Ansaldi E., Wegmuller F., 2013, « Lexique genevois : La production agricole d'agglomération », Genève, État de Genève.
- Cantiniaux A.-L., Dériaz G., 2010, Cahier n° 13-2 ; Projet agricole d'agglomération.
- Conseil fédéral, 2001, Politique des agglomérations de la Confédération.
- Direction générale de l'agriculture, 2012, « Agriculture intra-urbaine à Genève ; La ferme intra-urbaine, une alternative agricole aux espaces verts en ville », Genève, (non publié).
- Direction générale de l'agriculture, 2013, « "L'agriculture urbaine" Une opportunité pour replacer l'alimentation au cœur des préoccupations », Genève, (non publié).
- État de Genève, 2015, Genève Région - Terre Avenir, directive générale.
- Grün Stadt Zürich, 2016, « Landwirtschaft in der Stadt Zürich Bedeutung und Entwicklung », Zurich.
- LPromAgr, 2004, M 2 05 - Loi sur la promotion de l'agriculture(LPromAgr).
- OFAG, 2011, Politique agricole 2014-2017 : pour une agriculture productive et durable.
- OFAG, 2018, Modèles de géodonnées minimaux : Exploitation agricole.
- Office du développement territorial (ARE), 2005, Monitoring de l'espace rural : Typologies des espaces territoriaux.
- Office du développement territorial (ARE), 2012, Monitoring de l'espace rural.
- République et Canton de Genève, 2013, « Parc agro-urbain de Bernex et Confignon : rapport du jury », Genève, Etat de Genève.
- UDC, 2009, Souveraineté alimentaire : qualité et sécurité de l'approvisionnement.
- Uniterre, 2013, Brisons le tabou : prix aux producteurs, prix aux consommateurs, 30 p. p.
- USP (Union Suisse des Paysans), 2011, Perspective 2014-2017 ; la souveraineté alimentaire, 8 p. p.
- USP (Union Suisse des Paysans), 2017, Rapport de situation 2016. La différenciation : une chance pour l'agriculture suisse !, 48 p. p.
- Ville de Lausanne, 2014a, Rapport préavis N° 2014/37. Une agriculture biologique de proximité à Rovéréaz. Réponse à la motion de M. Roland Ostermann « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? ».
- Ville de Lausanne, 2014b, Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale.
- Ville de Lausanne, 2016, Programme de législature 2016-2021, *Lausanne*.
- Ville de Lausanne, 2018, Rapport de préavis N° 2018/09. Politique agricole urbaine : des balcons aux champs.



## 12. Annexe

### 12.1. Guides d'entretiens

#### Guide d'entretien type, agriculteurs Zurich :

Présentation générale du thème de recherche (agriculture urbaine en Suisse : définition et gouvernance)

#### Informations personnelles / Persönliche Angaben :

- Age / Alter
- Profession : (et année d'exercice du métier d'agriculteur) / Beruf (und Jahre Erfahrung in der Landwirtschaft.
- Éducation : / Ausbildung :
- Sexe : / Geschlecht :
- Passé agricole (famille) : / Landwirtschaftlicher Hintergrund :
- Participation de la famille dans le projet / entreprise : / Mitwirkung der Familie in dem Betrieb / Projekt :

#### Activités / Aktivitäten :

- Pouvez-vous me parler de votre exploitation, de vos activités, des projets que vous menez ? (Types de production, diversification, facilité, difficulté, etc.) / Können Sie etwas von Ihrem Betrieb, ihren Aktivitäten und Ihren Projekte erzählen ?
  - o Quelles étaient les principales motivations ou déclencheurs pour développer ces activités ? / Welches war die Motivation und der Auslöser, diese Aktivitäten zu entwickeln ?
  - o Quels sont les buts de vos activités ? (commerciale, autoconsommation, subsistance [sécurité alimentaire], éducation, protection de l'environnement, social, loisir, etc.) / In welchen Sparten sind Sie aktiv? (Nahrungsmittelproduktion, Ausbildung, Umweltschutz, Soziales, Erlebnis, Hobby, etc)
  - o Quels sont les principaux facteurs de succès des projets développés ? Welches sind die wichtigsten Erfolgsfaktoren der entwickelten Aktivitäten.
  - o Quels sont les principaux problèmes auxquels vous êtes confrontés ? / Welches sind die grössten Probleme mit denen Sie konfrontiert sind ?

#### Situation géographique / Geografische Situation

- Comment décririez-vous votre situation (ville campagne, périurbain, espace rural, agglomération etc.) ? Quelles en sont les caractéristiques ? / In welcher Zone ordnen Sie Ihren Betrieb ein? (Stadt, Land, städtische Umgebung, ländlicher Raum, Agglomeration?
  - o Pouvez-vous situer votre exploitation par rapport à l'agglomération ? (situation géographique, proximité de la ville, infrastructure routière, etc.) / Können Sie die Situation ihres Betriebes im Bezug zur Stadt beschreiben ? (geografische situation, Nähe zur Stadt, Erschlossenheit, Strassen etc.
- Comment décririez-vous vos rapports à la ville ? / Welchen Bezug hat Ihr Betrieb zur Stadt ?
  - o Ressentez-vous une pression de la ville ? Si oui, quelles sont vos stratégies pour répondre à la pression urbaine ? / Gibt es einen Druck der Stadt auf Ihren Betrieb ? Wenn ja, wie gehen Sie damit um ?

- Quels sont les chances et potentiels de cette proximité ? Quelles sont les contraintes et menaces liées à cette proximité ? / Welches sind die Vorteile und das Potential dieser Nähe ? Welches die Nachteile und Gefahren dieser Nähe ?
- Quels sont vos rapports avec les consommateurs ? / Welchen Bezug haben Sie zu den Konsumenten Ihrer Produkte ?
- Quels sont vos rapports avec les citadins (et les gens qui pratiquent les espaces ouverts) ? / Welchen Bezug haben Sie zur städtischen Bevölkerung (und Spaziergängern, Passanten etc) ?
- Comment la multifonctionnalité influence-t-elle vos pratiques agricoles (conflits ou opportunités) ? Est-ce un potentiel de revenu pour l'agriculture des aires urbaines ? / Wie beeinflusst die Multifunktionalität Ihren Betrieb (Konflikte oder Vorteile) ? / Ist sie eine potentielle Einnahmequelle für die Landwirtschaft in Stadtnähe ?

#### **Foncier / Land :**

- Comment est la propriété de la terre, des bâtiments, des machines, etc. ? Avantages, inconvénient ? / Wem gehört der Boden, die Gebäude und die Maschinen, etc ? Vorteile und Nachteile davon ?
  - Sur quelle type de zone sont situées vos parcelles ? / In welcher Zone befinden sich Ihre parzellen ?
  - Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées pour obtenir des terrains ? / Hatten sie Schwierigkeiten, um den Boden zu erhalten ? Welche ?

#### **Services et activités para agricoles / Landwirtschaftsnahe Dienstleistungen :**

- Quels genres de services fournis votre exploitation aux urbains ? / Welche Art von Dienstleistungen bieten Sie Städtern an ?
  - Quelles sont les activités autre que de production présente dans vos projets (transformations, promotion, éducation, etc.) ? / Welche Aktivitäten betreiben Sie, abgesehen von der Primärproduktion (Verarbeitung, Werbung, Ausbildung etc.)
  - Quelles attentes ont les gens de votre exploitation (récréative, productive, sociale, etc.) ? / Welche Erwartungen haben die Leute an Ihren Betrieb ?

#### **Marché et marketing / Markt und Marketing :**

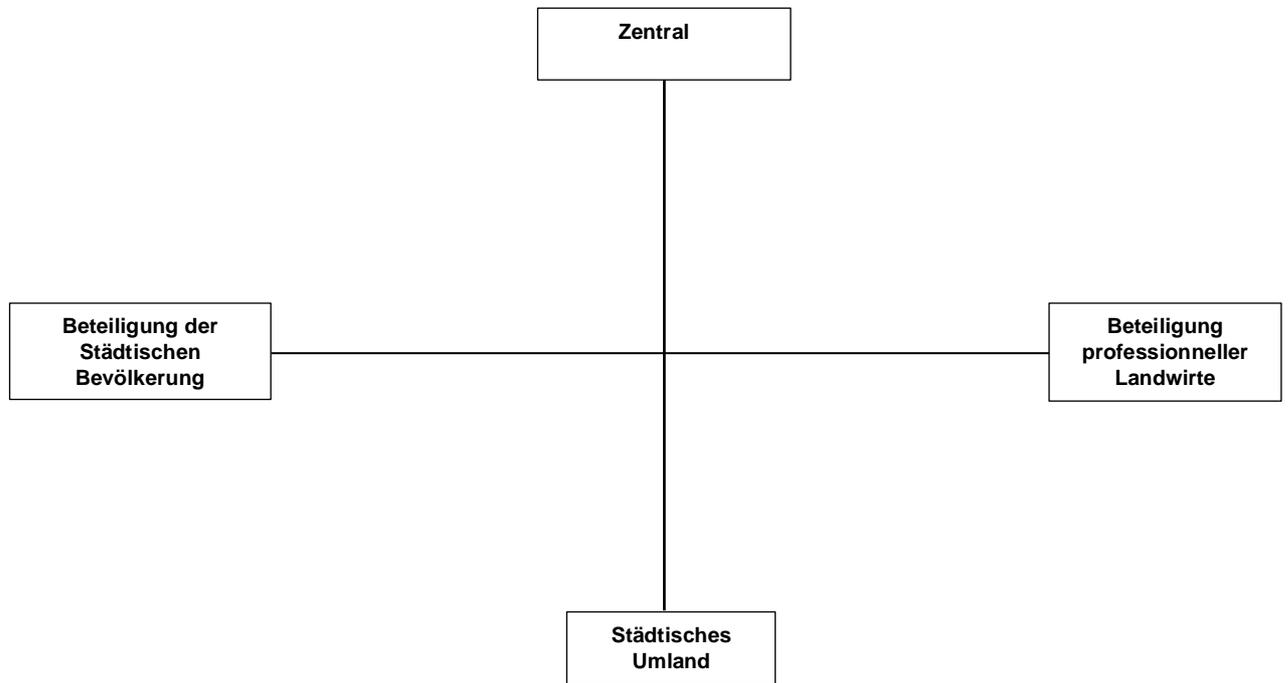
- Quels sont les canaux de commercialisation utilisés pour distribuer des produits et services aux clients ? Par quelles filières commercialisez-vous vos produits ? / Welche Vermarktungswege nutzen Sie um Ihre Produkte an die Kunden zu bringen ?
  - Quelle est l'importance du marché local / régional et le marché national / international (estimation en%) pour votre exploitation ? (l'entier de la production est-il vendu par contractualisation ?) / Welchen Anteil Ihrer Produkte verkaufen sie auf lokalen / regionalen / nationalen und internationalen Märkten (Schätzung in %). Wieviel wird durch Vertragslandwirtschaft verkauft ?
  - Quelle est la place des marchés en ville dans votre stratégie ? / Welchen Stellenwert habt der städtische Markt in ihrer Strategie ?
  - Qui sont vos clients ? D'où viennent-ils ? / Wer sind Ihre Kunden ? Woher kommen sie ?
  - Quelles sont les différences de prix entre les différents canaux de commercialisation ? / Wie sind die Preisunterschiede zwischen den verschiedenen Vermarktungskanälen ?

## Agriculture urbaine / Urbane Landwirtschaft

- Comment définiriez-vous l'agriculture urbaine ? / Wie definieren Sie urbane Landwirtschaft ?
  - o À quoi correspond pour vous l'AU ? / Was bedeutet Urbane Landwirtschaft für Sie ?
  - o Quelles seraient les principales caractéristiques, les principaux critères qui permettraient de définir l'agriculture urbaine ? Was sind für Sie die wichtigsten Kriterien, welche die urbane Landwirtschaft ausmachen?
  - o Existe-t-il des particularités propres aux exploitations des aires urbaines par rapport aux autres formes d'agriculture ? Sind die Betriebe in Stadtnähe aus ihrer Sicht grundsätzlich unterschiedlich von anderen Betrieben?
  
- Voyez-vous des différences, des spécificités entre l'agriculture urbaine et l'agriculture « rurale », « traditionnelle » ? / Wenn Sie die **Tabelle 1** anschauen, wie sehen Sie die Unterschiede zwischen Urbaner und traditioneller Landwirtschaft ?
  - o Quelles sont les différences entre les fermes qui évoluent dans un contexte urbain de celles qui évoluent dans un contexte rural ? Was ist der Unterschied zwischen Betrieben die sich in einem urbanen Kontext entwickeln im Vergleich zu solchen im ländlichen Raum?
  - o La relocalisation des filières est-elle une forme ou une composante de l'agriculture urbaine ? Ist die Anpassung der Betriebszweige eine Form (unter anderen) oder ein integraler Bestandteil der Urbanen Landwirtschaft?
  - o Les ACP sont-elles, selon vous, une forme d'agriculture urbaine ? En existe-t-il d'autres ? Si oui, quelles seraient les autres formes ? Ist stadtnahe Vertragslandwirtschaft eine Form der urbanen Landwirtschaft ? Welche andere Formen gibt es ?
  - o Pouvez-vous me parler de la diversification et de la multifonctionnalité de l'agriculture ? Est-elle différente dans les aires urbaines ? Können Sie mir mehr zur Diversifizierung und zur Multifunktionalität der Landwirtschaft erzählen? Was sind die Besonderheiten im stadtnahen Raum?
  - o Auriez-vous développé une telle exploitation dans une région plus rurale et moins peuplée ? Hätten Sie Ihren Betrieb in dieser Form auch in einer abgelegeneren Region aufgebaut ?
  - o Vous sentez-vous comme des agriculteurs « urbains » ? Sehen Sie sich als „Urbanen“ Landwirt?
  - o Quelle peut-être l'utilité de cette notion ? Wozu könnte eine solche Bezeichnung gut sein ?
  - o Quelles sont les limites voyez-vous à ce concept ? Welches sind die Beschränkungen eines solchen Konzepts ?
  - o Pouvez-vous me parler du lien agriculture et urbanisation ? Was ist das Verhältnis zwischen der Landwirtschaft und der Verstädterung?

Présentation du continuum et discussion. Où situeriez-vous votre exploitation sur ce schéma ?

Wo würden Sie Ihren Betrieb im Schema auf der Abbildung 1 einordnen ?



Présentation du schéma de la typologie de l'AU et discussion. Dans quelle catégorie placeriez-vous votre exploitation

Wo würden Sie Ihren Betrieb im Schema der Abbildung 2 einordnen ?

	<b>Beteiligung der Stadtbevölkerung</b>			<b>Beteiligung professioneller Landwirte</b>						
	Stadtgärten			Landwirtschaft mit einer funktionellen Verbindung zur Stadt					Landwirtschaft in städtischem Gebiet ohne funktionelle Verbindung	
<b>Formes de l'AU</b>	Familiengärten	Gemeinschaftsgärten	Schulungsgärten	Agroparc (Park mit landwirtschaftlicher Nutzung)	Vertikale Landwirtschaft (Dachfarmen, Aquaponic...)	Sozial Erlebnis und Bildungsangebote	Hobbybetrieb	Vertragswirtschaft	Betrieb mit Ausrichtung der Produktion auf städtischen Markt	Herkömmliche Landwirtschaft ohne Anpassung an städtisches Umfeld

## **Instruments politiques et Gouvernance :**

### **Soutien de l'État / Staatliche Unterstützung :**

- Comment votre exploitation est-elle soutenue par les institutions publiques ? / Wie wird Ihr Betrieb durch die öffentliche Hand unterstützt ?
  - o Quel rôle joue la politique de la ville, du canton, de la Confédération pour votre exploitation ? / Wie werden Sie beeinflusst durch die Politik der Stadt, des Kantons und des Bundes ?
  - o Quels sont les soutiens de l'Etat, de manière direct ou indirect ? / Wie werden Sie direkt oder indirekt durch den Staat unterstützt ?
  - o Touchez-vous les paiements directs ? Quelle est la proportion des paiements directs dans le chiffre d'affaire de votre exploitation ? / Haben Sie Zugang zu Direktzahlungen ? Welchen Anteil des Betriebsbudgets machen sie aus ?
  - o Avez-vous des soutiens des institutions zurichoises (cantonale, communale) ? / Erhalten Sie Unterstützung durch institutionen der Stadt oder des Kantons ?
  - o Êtes-vous impliqué ou touché par le projet d'agglomération ? Ou la planification communale ? / Sind Sie involviert oder betroffen von Agglomerationsprojekten ? Oder der Gemeindeplanung ?
  - o Avez-vous bénéficié d'aides financières particulières pour le développement de vos projets ? Et d'autres types d'aides ? / Haben Sie für die Entwicklung Ihrer Aktivitäten finanzielle oder andere Unterstützung erhalten ?

### **Cadre légal / Rechtlicher Rahmen :**

- Pouvez-vous me parler de la politique agricole (PA 14-17) et de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et de l'impact sur votre exploitation ou sur l'agriculture en région urbaine en général ? / Welchen Einfluss haben die Agrarpolitik (AP 14-17) und das Raumplanungsgesetz auf ihren Betrieb oder auf die städtenahe Landwirtschaft im allgemeinen ?
  - o Comment la politique agricole affecte votre exploitation ? / Wie beeinflusst die Agrarpolitik Ihren Betrieb ?
  - o Quelles sont les limites ou contraintes que les cadres légaux suisses et zurichoises ont sur votre exploitation ? / Welches sind die Einschränkungen durch den gesetzlichen Rahmen der Schweiz und des Kantons ?
  - o Quelles opportunités offrent ces cadres légaux ? / Welche Chancen bietet dieser gesetzliche Rahmen ?

### **Projets zurichois / Projekte in Zürich :**

- Avez-vous connaissances des projets développés sur la ville (notamment Grün Stadt Zurich), le canton de Zurich ou l'agglomération (Erlebnislandwirtschaft, Direktvermarktung, Menu-Plus, Züri-Chorn-Brot, Gemeinschaftsgärten, etc.) ? Que pensez-vous de ces projets ? / Sind Sie vertraut mit den Projekten welche in der Stadt (zum Beispiel durch Grün Stadt Zürich), im Kanton oder in der Agglomeration entwickelt worden sind (Projekte der Stadt zur Förderung von Erlebnislandwirtschaft und Direktvermarktung, Menu-Plus, Züri-Chorn-Brot, Gemeinschaftsgärten, etc.)? Was denken Sie von diesen Projekten?
- Êtes-vous intégré dans les réflexions de développement de la région ? Est-ce que il y a un besoin d'être intégré ? / Werden Sie in die Überlegungen zur Raumentwicklung einbezogen ? Haben Sie den Bedarf sich einzubringen?
  - o Êtes-vous consulté pour les futurs plans urbanistiques ? / Können Sie sich die entwicklung der Städteplanung einbringen ?
- Quels sont vos rapports avec l'Etat ou la ville ? / Welche Beziehung haben Sie zur Stadtverwaltung ?

- Avez-vous des contacts avec les services ? Si oui, plus particulièrement lesquels ? / Haben Sie Kontakt zu den städtischen Diensten ? Falls ja, welche genau?
- Quelles propositions, attentes et souhaits avez-vous vers le soutien du public pour vos activités (y compris la politique agricole) et vers vos clients ? / Welche Vorschläge, Erwartungen und Wünsche haben Sie in Bezug zur Unterstützung durch die öffentliche Hand für Ihre Aktivitäten (auch an die Landwirtschaftspolitik) und an Ihre Konsumenten ?

**Partenariats, réseau social / Partnerschaften, soziales Netzwerk :**

- Dans quels partenariats êtes-vous impliqués ?/ In welche Partnerschaften sind Sie involviert ?
  - Quels sont les principaux acteurs avec lesquels vous avez des relations ? / Welches sind die wichtigsten Akteure, mit den Sie in Beziehung stehen ?
  - Pouvez-vous me parler du lien avec d'autres initiatives ou agriculteurs ? / Welche Beziehung haben Sie zu anderen initiatives oder Landwirten ?
  - Pouvez-vous me parler de la RVL et de vos relations avec cette association ? / Was halten Sie von Verband Regionale Vertragslandwirtschaft ? Welche Beziehung haben Sie dazu ?
  - Quelle est la place de la RVL ? / Welche Rolle sollte der Verband Regionale Vertragslandwirtschaft aus Ihrer Sicht spielen ?
  - Quelle est votre relation avec la chambre d'agriculture zurichoise ? / Welche Beziehung haben Sie zum kantonalen Landwirtschaftsamt ?

## **Guide d'entretien type, agriculteurs Genève**

Présentation générale du thème de recherche (agriculture urbaine en Suisse : définition et gouvernance)

### **Informations personnelles :**

- Âge :
- profession : (et année d'exercice du métier d'agriculteur)
- éducation :
- sexe :
- Passé agricole (famille) :
- Participation de la famille dans le projet / entreprise :

### **Activités :**

- Pouvez-vous me parler de votre exploitation, de vos activités, des projets que vous menez ? (Types de production, diversification, facilité, difficulté, etc.)
- Quelles ont été les raisons pour développer une telle diversité d'activités ? (Quelles étaient les principales motivations pour développer ces activités ?)
- Quels sont les facteurs responsables du succès des projets développés ?
- La proximité urbaine était-elle une raison de développer ces activités ? Si oui, pourquoi ?
- Quels sont les principaux problèmes auxquels vous êtes confrontés ?
- Comment la multifonctionnalité influence-t-elle vos pratiques agricoles (conflits ou opportunités) ?

### **Stratégies, labels et proximité urbaine**

- Quels sont les buts de vos activités ? (commerciale, autoconsommation, subsistance [sécurité alimentaire], éducation, protection de l'environnement, social, loisir, etc.)
- Avez-vous des perspectives d'agrandissement ?
- Quelles sont vos stratégies pour répondre à la pression urbaine ?
- Pouvez-vous me parler du label GRTA ? Produisez-vous pour ce label ? Que vous apporte-t-il ? Que pensez-vous de ce label et des valeurs qui en découlent ?

### **Services et activités para agricoles :**

- Quels genres de services fournit votre exploitation aux urbains ?
- Quelles sont les activités autres que de production présente dans vos projets (transformations, promotion, éducation, etc.) ?
- Quelle attente ont les gens de votre exploitation ?

### **Marché et marketing :**

- Quels sont les canaux de commercialisation sont utilisés pour distribuer des produits et services aux clients ? Par quelles filières commercialisez-vous vos produits ?
- Quelle est l'importance du marché local / régional et le marché national / international (estimation en%) pour votre exploitation ? (l'entier de la production est-il vendu par contractualisation ?)
- Quelle est la place du marché de Genève dans votre stratégie ?
- Qui sont vos clients ? D'où viennent-ils ?
- La vente des produits permet-elle de couvrir les frais de production ?
- Qu'est-ce qui rend vos produits ou services uniques par rapport à d'autres fournisseurs ?

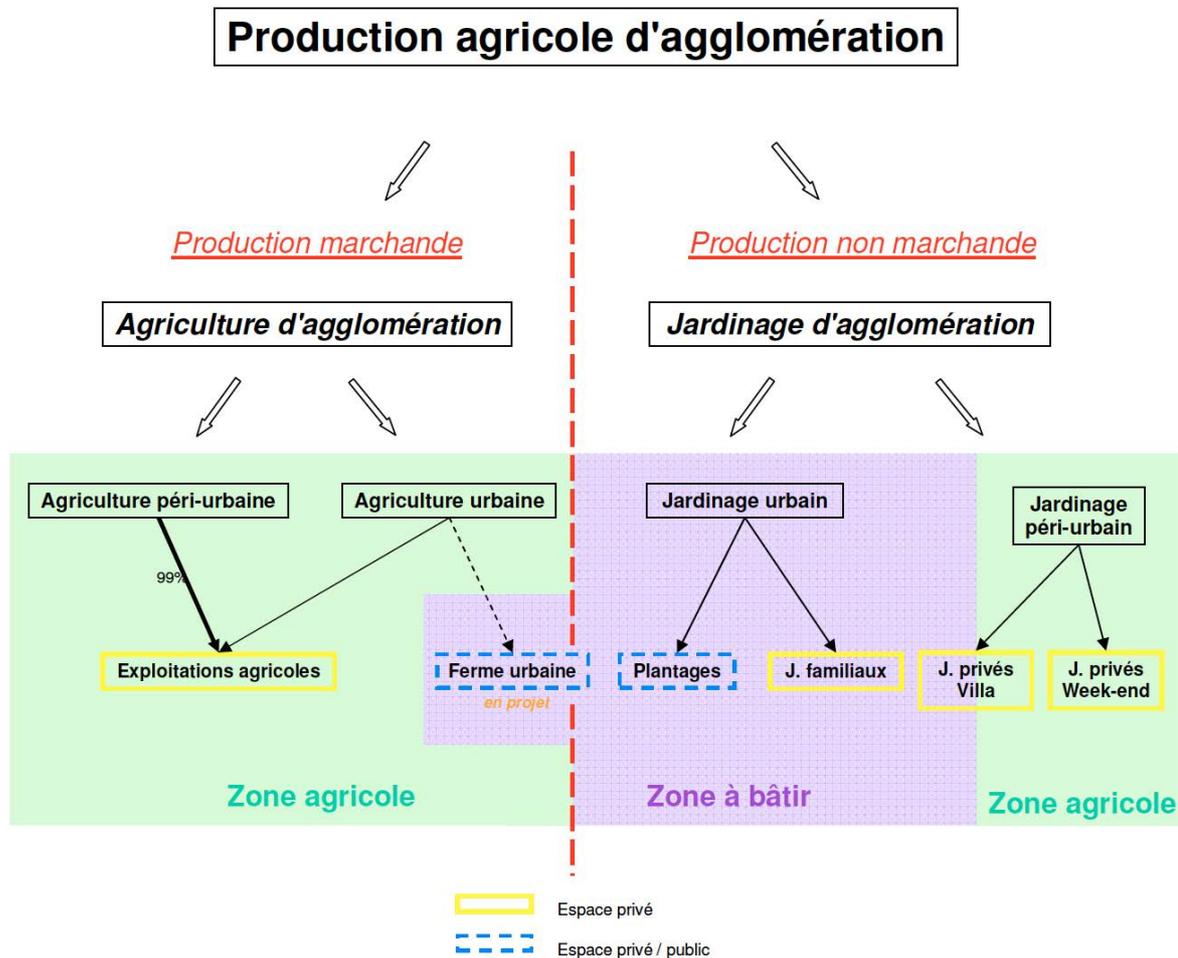
### **Situation et foncier :**

- Pouvez-vous situer votre exploitation par rapport à l'agglomération genevoise ? (situation géographique, proximité de la ville, infrastructure routière, etc.)
- Comment est la propriété de la terre, des bâtiments, des machines, etc. ? Avantages, inconvénient ?
- Sur quel type de zone sont situées vos parcelles ?
- Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées pour obtenir des terrains ?
- Comment décririez-vous vos rapports à la ville ?
- Quels sont vos rapports avec les consommateurs ?
- Quels sont vos rapports avec les citoyens (et les gens qui pratiquent les espaces ouverts) ?
- Avez-vous eu des restrictions pour construire ou acheter des terrains ?
- Pouvez-vous me parler du lien agriculture et urbanisation ?

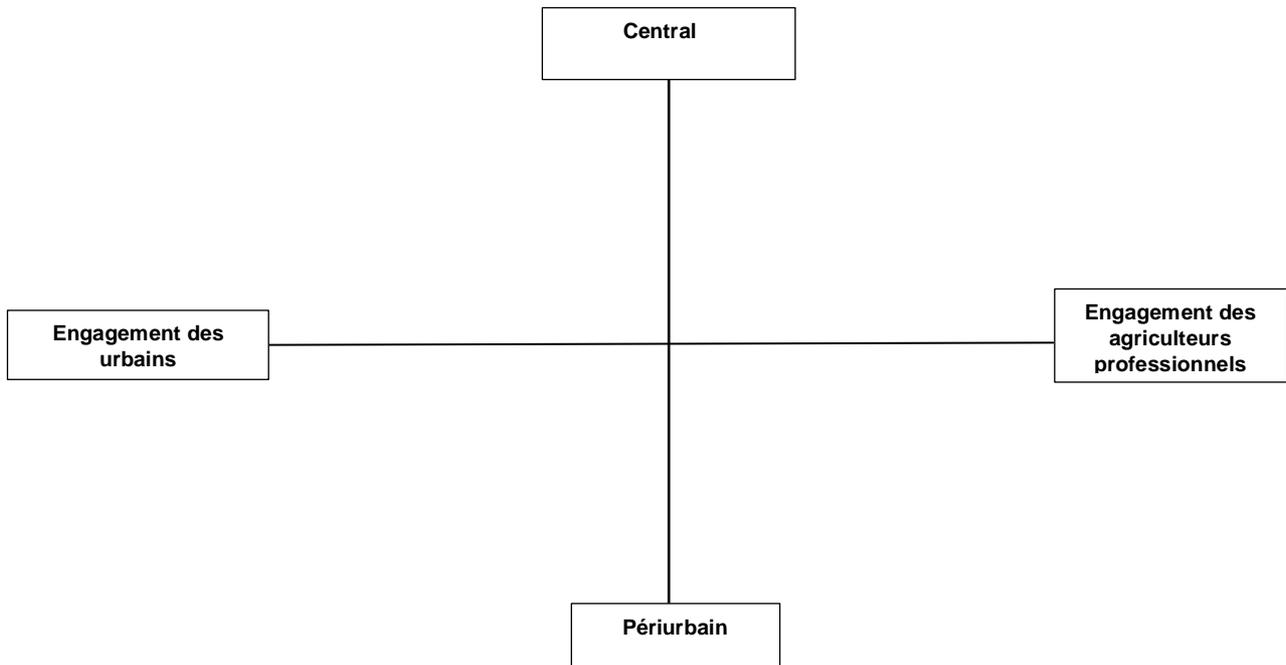
### **Agriculture urbaine :**

- Comment définiriez-vous l'agriculture urbaine ? À quoi correspond pour vous l'AU ?
- Quelles seraient les principales caractéristiques, les principaux critères qui permettraient de définir l'agriculture urbaine ?
- Existe-t-il des particularités propres aux exploitations des aires urbaines par rapport aux autres formes d'agriculture ?
- Pouvez-vous me parler de la diversification et de la multifonctionnalité de l'agriculture ? Est-elle, selon vous, plus marquée dans les aires urbaines ?
- Auriez-vous développé une telle exploitation dans une région plus rurale et moins peuplée ?
- Les ACP sont-elles, selon vous, une forme d'agriculture urbaine ? En existe-t-il d'autres ? Si oui, quelles seraient les autres formes ?
- La relocalisation des filières est-elle une forme d'agriculture urbaine ?
- Quelles sont les limites voyez-vous à ce concept ?
- Comment décririez-vous votre rapport à la ville ? Vous sentez-vous comme des agriculteurs « urbains » ?
- Auriez-vous monté un projet tel que celui-ci dans un contexte moins urbain ?

Présentation du schéma de la DGA et discussion. Que pensez-vous de ce schéma, où situeriez-vous votre exploitation ?



Présentation du continuum et discussion. Où situeriez-vous votre exploitation sur ce schéma ?



Présentation du schéma de la typologie de l'AU et discussion. Dans quelle catégorie placerez-vous votre exploitation ?

	Participation des citoyens			Participation des agriculteurs professionnels						
	Jardinage urbain			Agriculture adaptée à l'environnement urbain					Agriculture de l'environnement urbain non adaptée	
<b>Formes d'AU</b>	Jardins familiaux	Jardins communautaires	Jardins éducatifs	Agro-parc, ferme urbaine	Agriculture verticale	Projets éducatifs	Ferme hobby	ACP	Agriculture conventionnelle orientée vers le marché local	Agriculture conventionnelle sans adaptation à l'environnement urbain

## **Instruments politiques et Gouvernance :**

### **Soutien de l'État**

- Quels sont les soutiens de l'État, de manière directe ou indirecte ?
- Comment votre exploitation est-elle soutenue par les institutions publiques ?
- Touchez-vous les paiements directs ? Quelle est la proportion des paiements directs dans le revenu de votre exploitation ?
- Avez-vous des soutiens de la DGA ou d'autres organes politiques genevois ?

### **Cadre légal**

- Pouvez-vous me parler de la politique agricole et de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'impact sur le projet Cocagne ou sur l'agriculture genevoise en général ?
- Quelles sont les limites ou contraintes que les cadres légaux suisses et genevois ont sur votre exploitation ?
- Quelles opportunités offrent ces cadres légaux ?
- Que pensez-vous de la politique agricole 14-17 ?
- Comment la politique agricole affecte votre exploitation ?

### **Partenariats, réseau social**

- Dans quels partenariats êtes-vous impliqués ?
- Quels sont les principaux acteurs avec lesquels vous avez des relations (agriculteurs, ACP, Uniterre, DGA, etc.) ?
- Quelles sont vos principaux partenaires ?
- Peux-tu me parler un peu de la FRACP, de son rôle ? Quelle est la place de la FRACP ? Pouvez-vous me parler de la FRACP et de vos relations avec cette association ?
- Quelle est votre relation avec AgriGenève ?
- Les ACP veulent-elles que la DGA s'intéresse à elles ?
- Pouvez-vous me parler du lien avec d'autres initiatives ou agriculteurs, par exemple l'initiative de TourneRêve ou les Cocagne ?

### **Gouvernance et projets genevois**

- Avez-vous connaissance des projets développés par la DGA sur le canton de Genève (ferme urbaine, PDR, GRTA, plateforme restauration collective, relocalisation des filières, etc.) ? Que pensez-vous de ces projets ?
- Êtes-vous intégré dans les réflexions de développement de la région ? Êtes-vous consulté pour les futurs plans urbanistiques ? Pour les actions mises ou à mettre en place ? etc. ?
- Quels sont vos rapports avec l'État ou la ville ? Avez-vous des contacts avec les services ? Si oui, plus particulièrement lesquels ?
- Quelles propositions, attentes et souhaits avez-vous vers le soutien du public pour vos activités (y compris la politique agricole) et vers vos clients ?



## 12.2. Résultats des analyses statistiques

### Variables « surfaces »

Variables	Typologies	N	Moyenne	Différence moyenne	Médiane	Ecart type	Min.	Max.	Intervalle de confiance	
									Borne inf.	Borne sup.
Surface agricole utile (SAU) par exploitation	Agglo	825	20.83	- 0.28	19.3538	10.726	0.00	85.67	20,0955	21,5616
	Périurbain	1020	21.11		19.0167	9,243	1.00	98.33	20,5429	21,6788
Pourcentage d'exploitation bio	Agglo	825	6,64	- 0.26	0.0000	11.652	0.00	100.00	5,8516	7,4442
	Périurbain	1020	6,90		2.5985	10.532	0.00	75.00	6,2558	7,5499
Pourcentage de SAU bio	Agglo	823	7,86	0.40	0.0000	14.934	0.00	100.00	6,8440	8,8877
	Périurbain	1020	7,46		2.5985	12.444	0.00	86.67	6,7008	8,2299
Pourcentage de surface herbagère	Agglo	823	56,22	- 3.01	54.5161	24,751	0.00	110.00	54,5312	57,9182
	Périurbain	1020	59,23		57.2913	24,669	1.67	110.00	57,7207	60,7522

Tableau 12 : Statistiques de groupe, agglomérations et communes périurbaines, variables « surfaces agricoles ». Source : OFS, traitement sur SPSS

<b>Variables dépendantes</b>		<b>ddl</b>	<b>Carré moyen</b>	<b>F</b>	<b>Significativité</b>
SAU par exploitation	Intergruppes	1	36,342	,368	,544
	Intragruppes	1843	98,678		
	Total	1844			
Pourcentage d'exploitation bio	Intergruppes	1	29,642	,243	,622
	Intragruppes	1843	122,032		
	Total	1844			
Pourcentage de SAU bio	Intergruppes	1	73,065	,394	,530
	Intragruppes	1841	185,294		
	Total	1842			
Pourcentage de surface herbagère par exploitation	Intergruppes	1	4131,586	6,769	,009
	Intragruppes	1841	610,379		
	Total	1842			

Tableau 13 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « surface agricole », traitement SPSS

	<b>U de Mann-Whitney</b>	<b>W de Wilcoxon</b>	<b>Z</b>	<b>Sig. asymptotique (bilatérale)</b>
SAU par exploitation	410461,000	751186,000	-,904	,366
Pourcentage de surface herbagère par exploitation	392469,500	731545,500	-2,400	,016
Pourcentage de SAU bio	396929,000	736005,000	-2,128	,033
Pourcentage d'exploitation bio	396439,500	737164,500	-2,266	,023

Tableau 14 : Résultats du test de Wilcoxon pour les variables « surface agricole », traitement SPSS

## Variables « élevage »

Variables	Typologies	N	Moyenne	Différence moyenne	Médiane	Ecart type	Min.	Max.	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	
									Borne inf.	Borne sup.
Pourcentage d'exploitations avec des bovins	Agglo	825	50,95	- 13.73	53.33	28,680	,00	100,00	48,9910	52,9109
	Périurbain	1020	64,68		69.23	23,946	,00	100,00	63,2134	66,1560
Pourcentage d'exploitations avec des équidés	Agglo	825	25,26	3.30	22.22	19,227	,00	100,00	23,9540	26,5819
	Périurbain	1020	21,96		20.00	15,832	,00	100,00	20,9901	22,9357
Pourcentage d'exploitations avec des moutons	Agglo	825	13,80	- 0.02	11.11	15,371	,00	100,00	12,7542	14,8550
	Périurbain	1020	13,83		12.00	12,876	,00	100,00	13,0391	14,6213
Pourcentage d'exploitations avec des porcs	Agglo	825	7,75	- 5.90	2.77	11,024	,00	100,00	7,0038	8,5106
	Périurbain	1020	13,65		9.09	15,341	,00	100,00	12,7150	14,6003
Pourcentage d'exploitations avec des volailles	Agglo	825	23,53	0.15	22.22	18,052	,00	100,00	22,2978	24,7652
	Périurbain	1020	23,37		22.34	15,124	,00	100,00	22,4438	24,3024
Cheptel bovin par exploitation	Agglo	825	23,79	- 4.65	22.40	19,198	,00	146,67	22,4849	25,1088
	Périurbain	1020	28,45		27.22	15,554	,00	117,50	27,4964	29,4079
Cheptel bovin par exploitation avec des bovins	Agglo	741	46,37	2.13	41.50	27,266	1,00	171,50	44,4054	48,3382
	Périurbain	999	44,24		40.77	19,520	1,00	220,00	43,0284	45,4523
Pourcentage d'équidés par rapport aux bovins	Agglo	784	16,36	9.32	6.94	24,947	,00	100,00	14,6132	18,1112
	Périurbain	1007	7,03		3.65	12,060	,00	100,00	6,2920	7,7836
Cheptel équidés par exploitation	Agglo	825	2,49	0.95	1.37	4,037	,00	46,00	2,2160	2,7678
	Périurbain	1020	1,53		1.00	1,775	,00	12,50	1,4282	1,6465
Cheptel équidés par exploitations avec des équidés	Agglo	722	9,37	2.49	6.37	11,112	1,00	187,50	8,5603	10,1842
	Périurbain	919	6,87		5.00	6,103	1,00	51,00	6,4797	7,2699
Cheptel porcs par exploitation	Agglo	825	14,70	- 14.30	0.10	33,563	,00	299,71	12,4117	16,9990
	Périurbain	1020	29,00		7.96	44,225	,00	317,93	26,2891	31,7238
Cheptel porcs par exploitation avec des porcs	Agglo	423	187,44	- 30.90	103.00	260,345	1,00	2098,00	162,5653	212,3281
	Périurbain	714	218,34		156.87	250,10874	1,00	3177,00	199,9719	236,7251
Cheptel volailles par exploitation	Agglo	825	146,68	- 110.44	8.00	476,64623	,00	9333,33	114,1108	179,2564
	Périurbain	1020	257,13		11.29	533,13631	,00	5166,67	224,3740	289,8878
Cheptel volailles par exploitation avec des volailles	Agglo	683	666,84	- 520.29	43.17	1884,2519	2,00	28000,0	525,2851	808,4100
	Périurbain	918	1187,14		69.13	2228,8188	1,00	18358,0	1042,7725	1331,511

Tableau 15 : Statistiques de groupe, agglomérations et communes périurbaines, variables animaux. sources : OFS, traitement sur SPSS

<b>Variables dépendantes</b>		<b>ddl</b>	<b>Carré moyen</b>	<b>F</b>	<b>Significativité</b>
Pourcentage d'exploitations avec des bovins	Intergruppes	1	86027,158	125,619	,000
	Intragruppes	1843	684,824		
	Total	1844			
Pourcentage d'exploitations avec des équidés	Intergruppes	1	4982,060	16,395	,000
	Intragruppes	1843	303,885		
	Total	1844			
Pourcentage d'exploitations avec des moutons	Intergruppes	1	,300	,002	,969
	Intragruppes	1843	197,303		
	Total	1844			
Pourcentage d'exploitations avec des porcs	Intergruppes	1	15879,271	86,076	,000
	Intragruppes	1843	184,480		
	Total	1844			
Pourcentage d'exploitations avec des volailles	Intergruppes	1	11,443	,042	,838
	Intragruppes	1843	272,188		
	Total	1844			
Cheptel bovin par exploitation	Intergruppes	1	9884,595	33,107	,000
	Intragruppes	1843	298,565		
	Total	1844			
Cheptel bovin par exploitation avec des bovins	Intergruppes	1	1932,808	3,610	,058
	Intragruppes	1738	535,346		
	Total	1739			
Pourcentage d'équidés par rapport aux bovins	Intergruppes	1	38325,963	108,207	,000
	Intragruppes	1789	354,191		
	Total	1790			
Cheptel équidés par exploitation	Intergruppes	1	415,589	46,011	,000
	Intragruppes	1843	9,032		
	Total	1844			
Cheptel équidés par exploitations avec des équidés	Intergruppes	1	2522,011	33,544	,000
	Intragruppes	1639	75,186		
	Total	1640			
Cheptel porcs par exploitation	Intergruppes	1	93281,332	58,849	,000
	Intragruppes	1843	1585,096		
	Total	1844			
Cheptel porcs par exploitation avec des porcs	Intergruppes	1	253657,329	3,933	,048
	Intragruppes	1135	64497,165		
	Total	1136			
	Intergruppes	1	5563753,350	21,504	,000

Cheptel volailles par exploitation	Intragroupes	1843	258730,702		
	Total	1844			
Cheptel volailles par exploitation avec des volailles	Intergroupes	1	106015732,595	24,298	,000
	Intragroupes	1599	4363162,007		
	Total	1600			

Tableau 16 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « animaux », traitement SPSS

	U de Mann-Whitney	W de Wilcoxon	Z	Sig. asymptotique (bilatérale)
Pourcentage d'exploitations avec des bovins	302408,000	643133,000	-10,405	,000
Pourcentage d'exploitations avec des équidés	378766,000	899476,000	-3,693	,000
Pourcentage d'exploitations avec des moutons	400032,500	740757,500	-1,837	,066
Pourcentage d'exploitations avec des porcs	318631,500	659356,500	-9,241	,000
Pourcentage d'exploitations avec des volailles	417717,500	758442,500	-,267	,790
Cheptel bovin par exploitation	336706,500	677431,500	-7,387	,000
Cheptel bovin par exploitation avec des bovins	363865,500	863365,500	-,604	,546
Pourcentage d'équidés par rapport aux bovins	288249,000	795777,000	-9,811	,000
Cheptel équidés par exploitation	359764,500	880474,500	-5,364	,000
Cheptel équidés par exploitations avec des équidés	273659,500	696399,500	-6,100	,000
Cheptel porcs par exploitation	309486,500	650211,500	-10,068	,000
Cheptel porcs par exploitation avec des porcs	126986,500	216662,500	-4,489	,000
Cheptel volailles par exploitation	360166,500	700891,500	-5,331	,000
Cheptel volailles par exploitation avec des volailles	282255,500	515841,500	-3,415	,001

Tableau 17 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « animaux », traitement SPSS

## Variables « emplois »

Variables	Typologies	N	Moyenne	Différence moyenne	Médiane	Ecart type	Min	Max	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	
									Borne inf.	Borne sup.
Emplois par exploitation	Agglo <800 m	825	3,368	,363	2.889	2,24	1.00	30.50	3.215	3.521
	Périurbain <800 m	1020	3,005		2.771	1,04	1.00	13.50	2.941	3.069
Emplois par ha de SAU	Agglo < 800 m	823	,239	,068	0.156	,551	0.02	11.67	0.202	0.277
	Périurbain <800 m	1020	,171		0.150	,128	0.04	2.00	0.163	0.178
Emplois temps plein par rapport aux emplois totaux (en %)	Agglo <800 m	825	47,676	2.514	46.512	17,785	0.00	100.00	46.500	48.930
	Périurbain <800 m	1020	45,162		45.000	13,166	0.00	89.83	44.333	45.943
Emplois à temps partiel par exploitation	Agglo <800 m	825	1,657	,029	1.507	1,048	0.00	20.00	1.587	1.730
	Périurbain <800 m	1020	1,628		1.539	,652	0.47	7.75	1.586	1.665
Emplois femmes par exploitation	Agglo <800 m	825	1,180	,101	1.000	1,135	0.00	19.50	1.105	1.260
	Périurbain <800 m	1020	1,079		1.000	,526	0.00	6.76	1.043	1.108
Emplois de femmes par rapport au total des emplois (en %)	Agglo <800 m	825	34,085	- 1,231	34.783	10,892	0.00	83.33	33.357	34.843
	Périurbain <800 m	1020	35,317		36.000	8,159	0.00	72.06	34.788	35.784
Emploi famille par rapport au total des emplois (%)	Agglo <800 m	825	74,509	- 7,600	80.000	20,365	3.77	100.00	72.992	75.784
	Périurbain <800 m	1020	82,109		86.207	15,341	14.00	100.00	81.225	83.097

Tableau 18 : Statistiques de groupe, agglomérations et communes périurbaines, variables emploi. Source : OFS, traitement sur SPSS

<b>Variables dépendantes</b>		<b>ddl</b>	<b>Carré moyen</b>	<b>F</b>	<b>Significativité</b>
Emplois par exploitation	Intergruppes	1	60,164	21,216	,000
	Intragruppes	1843	2,836		
	Total	1844			
Emplois par ha de SAU	Intergruppes	1	2,183	15,106	,000
	Intragruppes	1841	,144		
	Total	1842			
Emplois temps plein par rapport aux emplois totaux (en %)	Intergruppes	1	3028,708	12,819	,000
	Intragruppes	1843	236,275		
	Total	1844			
Emplois temps plein par exploitation	Intergruppes	1	49,888	28,834	,000
	Intragruppes	1843	1,730		
	Total	1844			
Emplois à temps partiel par exploitation	Intergruppes	1	,481	,668	,414
	Intragruppes	1843	,720		
	Total	1844			
Emplois femmes par exploitation	Intergruppes	1	5,198	7,174	,007
	Intragruppes	1843	,725		
	Total	1844			
Emplois de femmes par rapport au total des emplois (en %)	Intergruppes	1	641,380	7,191	,007
	Intragruppes	1843	89,189		
	Total	1844			
Emploi famille par rapport au total des emplois	Intergruppes	1	27557,973	87,522	,000
	Intragruppes	1843	314,869		
	Total	1844			

Tableau 19 : Résultats de l'ANOVA pour les variables « emploi », traitement SPSS

	<b>U de Mann-Whitney</b>	<b>W de Wilcoxon</b>	<b>Z</b>	<b>Sig. asymptotique (bilatérale)</b>
Emploi par exploitation	384715,000	905425,000	-3,168	,002
Emploi par hectare de SAU	383487,000	904197,000	-3,191	,001
Emplois temps plein par rapport aux emplois totaux (en %)	384963,500	905673,500	-3,145	,002
Emplois temps plein par exploitation	376286,000	896996,000	3,909	,000
Emplois à temps partiel par exploitation	413690,500	754415,500	-,621	,535
Emplois femmes par exploitation	418282,500	938992,500	-,217	,828
Emplois de femmes par rapport au total des emplois (en %)	389340,000	730065,000	-2,761	,006
Emploi famille par rapport au total des emplois	323855,000	664580,000	-8,519	,000

Tableau 20 : Résultats du test de Mann–Whitney–Wilcoxon (U) pour les variables « emploi », traitement SPSS